



HAL
open science

L'armée dans la démocratisation tardive en Guinée Conakry

Mamadou Hady Deme

► **To cite this version:**

Mamadou Hady Deme. L'armée dans la démocratisation tardive en Guinée Conakry. Science politique. Université de Bordeaux, 2016. Français. NNT : 2016BORD0253 . tel-01516433

HAL Id: tel-01516433

<https://theses.hal.science/tel-01516433v1>

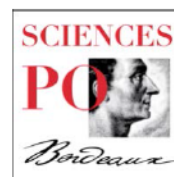
Submitted on 1 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

université
de BORDEAUX



École Doctorale SP2 : Sociétés, Politique, Santé Publique
Spécialité Science politique

SCIENCES PO BORDEAUX

Laboratoire d'accueil : Les Afriques dans le monde (LAM)

L'armée dans la démocratisation tardive en Guinée

Conakry

Thèse pour le Doctorat en Science politique

Sous la direction de **M. Comi TOULABOR**

Présentée et soutenue publiquement

Le 06 octobre 2016

Mamadou Hady DEME

Composition du jury :

M. Alioune Badara Fall

Professeur des universités, Université de Bordeaux; Président du jury

M. Alpha Ousmane Barry

Professeur des universités, Bordeaux-Montaigne/CLARE, rapporteur

M. André Cabanis

Professeur émérite à l'université de Toulouse-Capitole ; rapporteur

M. Comi Toulabor

Directeur de recherche, Science Po Bordeaux/LAM, directeur de thèse

RESUME :

En Afrique subsaharienne, la suprématie civile sur les forces armées été l'une des principales lacunes dans l'évolution des institutions étatiques. Les forces armées, dans la plupart des pays, ont encore un rôle politique important. La démocratisation tardive en Guinée résulte en Guinée a toujours butté sur les relations ambivalentes et complexes entre l'armée et pouvoir politique. Ces relations s'inscrivent dans une problématique globale de politisation de l'armée. Avec à son actif deux coups d'Etats militaires, la politisation de l'armée est allée de pair avec une dégradation des bases institutionnelles de l'Etat. Cette étude analyse le va et vient permanent entre processus de démocratisation et restauration autoritaire. Les réformes menées allant dans le sens de redéfinition de la politique de sécurité en Guinée se sont cristallisées autour du programme Réforme des Systèmes de Sécurité qui est un enjeu essentiel pour la consolidation des acquis démocratiques d'une part et la dynamique de reconstruction de l'Etat d'autre part.

MOTS-CLES : Démocratisation tardive ; armée ; Guinée ; relations civilo militaires ; transition démocratique ; réforme système de sécurité ; autoritarisme ; dictature.

THE ARMY IN LATE DEMOCRATIZATION IN GUINEA

ABSTRACT:

In Sub-Saharan Africa, civil supremacy over the armed forces has been one of the main gaps in the evolution of the state public institution. Armed forces, in most country, still play an important political role. Late democratization in Guinea results into ambivalent and complex relations between the army and the political power. Those relations are part of the global issue of the politization of the army. With two military coup d'Etats, the politization of the army went hand in hand with a degradation of institutional bases of the State. This study is the analysis and forth between democratization and authoritarian restoration. Policy reforms carried out so far that seeks to redefine the concept of security policy in Guinea have crystallised around the Security Reform System which is on the one hand, a key issue to consolidate democratic achievements and on the other hand, the dynamics of State reconstruction.

KEYWORDS: Late democratization; Army ; Guinea ; Civil-Military Relations ; Democratic Transition ; Security System Reform ; authoritarianism ; Dictatorship.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	10
PREMIERE PARTIE : DES AUTORITARISMES AUX CONSOLIDATIONS DEMOCRATIQUE : ETAT DES LIEUX.....	40
<i>Chapitre 1 : Les dynamiques autoritaires.....</i>	<i>42</i>
<i>Chapitre 2 : Les processus de transitions démocratiques : essai d'interprétation.....</i>	<i>76</i>
DEUXIEME PARTIE : LA LONGUE MARCHE VERS LA DEMOCRATISATION.....	109
<i>Chapitre 3 : Le régime de Lansana Conté : entre décompression et restauration autoritaire.....</i>	<i>111</i>
<i>Chapitre 4 : L'armée dans la transition réussie de 2010.....</i>	<i>169</i>
TROISIEME PARTIE : LE REGIME POST-TRANSITION ET LA PROBLEMATIQUE DE LA REFORME DES SYSTEMES DE SECURITE.....	219
<i>Chapitre 5 : Le nouveau régime et la gouvernance de la sécurité.....</i>	<i>220</i>
<i>Chapitre 6 : La réforme des systèmes de sécurité à l'épreuve de la temporalité..</i>	<i>252</i>
CONCLUSION.....	280
BIBLIOGRAPHIE.....	294
ANNEXES.....	317

Remerciements

Je tiens à adresser mes sincères remerciements à Monsieur **Comi Toulabor**, mon directeur de thèse, avec qui j'ai cheminé pendant quatre années dans cette entreprise. Ses conseils, orientations et remarques critiques m'ont permis de mener à bout cette étude.

J'adresse ces mêmes remerciements aux Professeurs, **Alpha Ousmane Barry, Alioune Badara Fall et André Cabanis**, pour avoir accepté de lire cette thèse et de faire partie du jury de soutenance.

J'adresse l'expression de ma profonde gratitude à **ma famille** qui m'a toujours soutenu et accompagné tout au long de mon cursus, avec un hommage mérité à ma mère à qui je dédie les résultats de ce travail. Je rends un hommage appuyé à mon épouse **Awa Sow** pour sa patience et son amour. J'adresse mes vifs remerciements à mes amis de Bordeaux et du Sénégal, ainsi que mes collègues doctorants du LAM dont **Moustapha, Sina, Olivier, Cindy et Fati**.

Je rends un hommage à feu **Jeynel Abidine Ndiaye**, qui a accepté de me relire ce travail, avant d'être mortellement arraché à notre affection par un accident de la circulation. REPOSE EN PAIX cher ami.

En fin que tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de cette thèse retrouvent ici l'expression de mes sentiments distingués

SIGLES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ALN Armée de Libération Nationale

ALPC Armes Légères et de Petits Calibres

AMT Assistance Militaire et Technique

AN Assemblée Nationale

AOF Afrique Occidentale Française

BAG Bloc Africain de Guinée

BATA Bataillon Autonome des Troupes Aéroportés

BM Banque Mondiale

BNP Bureau Politique National

CDP Commission de Défense Parlementaire

CEDEAO Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEMA Chef d'Etat-major des Armées

CENI Commission Electorale Nationale Indépendante

CMIDOM Centre Militaire d'Informations d'Outre-mer

CMRN Comité Militaire de Redressement Nationale

CND Conseil de Défense Nationale

CNDD Conseil National pour la Démocratie et le Développement

CNOSCG Conseil National des Organisation de la Société Civile de Guinée

CNT Conseil National de Transition

CNTG Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée

COTRADEG Collectif pour la Transition Démocratique en Guinée

CUM Comité d'Union Militaire

DCSP Direction Centrale de la Sécurité Publique

DGPN Direction Générale de la Police Nationale

DSG Démocratie Socialiste de Guinée

ENA Ecole Nationale d'Administration

FA Forces Armées

FAG Forces Armées de Guinée

FIDH Fédération Internationale des Droits de l'Homme

FLN Front de Libération Nationale

FMI Font Monétaire International

FRAD Front républicain pour l'Alternance Démocratique

FRELIMO Front de Libération du Mozambique

GIC Groupe Internationale de Contact

GSS Gestion des Système de Sécurité

IDH Indice de Développement Humain

JRDA Jeunesse de la Révolution Démocratique Africaine

MATAP Ministère des Affaires Territoriales et de l'Administration Publique

MATD Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

MP Marché Public

MPLA Mouvement Populaire de Libération de L'Angola

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Economiques

OCI Organisation de la Conférence Islamique

OGDG Organisation Guinéenne des Droits de l'Homme

OIF Organisation Internationale de la Francophonie

OMD Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS Organisation Mondiale pour la Santé

ONG Organisation Non Gouvernementale

ONU Organisation des Nations Unies

OSC Organisation de la société Civile

OSCE Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe

OUA Organisation de l'Unité Africaine

PAIGC Parti Africain de l'Indépendance de la Guinée et du Cap Vert

PAS Plan d'Ajustement Structurel

PDG Parti Démocratique de Guinée

PEV Programme Elargie de Vaccination

PIB Produit Intérieur Brut

PM Premier Ministre

PMA Pays les Moins Avancés

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement

POLISARIO Front populaire de Libération de la Saguia el Hamra et du Rio de Oro

PPG Parti du peuple de Guinée

PPTE Pays Pauvres et Très Endettés

PREF Programme de Redressement Economique et Financier

PUP Parti de l'Unité et du Progrès

PVD Pays en Voie de Développement

RDA Rassemblement Démocratique Africain

RPG Rassemblement du Peuple de Guinée

RSS Réforme des Systèmes de Sécurité

SEDECE Service de Documentation sur l'Espionnage et le Contre-Espionnage

UA Union Africaine

UE Union Européenne

UFDG Union des Forces Démocratiques de Guinée

UFR Union des Forces Républicaines

UNITA Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola

UNOWA United Nation Office for West Africa

UPG Union pour le Progrès de Guinée

USTG Union Syndicale des Travailleurs de Guinée

VIH Virus de l'Immunodéficience Humaine

Introduction générale

« La force armée doit être un instrument passif entre les mains du gouvernement (...) L'idéal serait que la force armée fut une machine inconsciente que le gouvernement pourrait mettre en mouvement en pressant un bouton électrique. »¹

Léon Duguit présente ainsi la représentation juridique du contrôle politique des forces armées. Il s'agit là d'un idéal d'armée assimilée à une machine. Cette représentation juridico-normative est loin d'appréhender les contours complexes et fluctuants des relations entre pouvoir civil et forces armées.

L'histoire politique et la construction de certains Etats est jalonné par le passage d'hommes politiques ayant connu une carrière antérieure de militaire. « George Washington et Kemal Atatürk, Simon Bolivar et Francisco Franco, Juan Peron et Dwight Eisenhower, Charles de Gaulle Philippe Pétain »² font partie de cette catégorie. Le coup d'Etat a marqué aussi l'évolution de ces relations depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, il est devenu un moyen parfois privilégié d'accession au pouvoir, reléguant de facto l'élection à un degré secondaire. « 75% des Etats qui ont acquis leur indépendance depuis 1945 ont fait l'expérience d'un coup d'Etat et d'un gouvernement militaire. »³

Cette évolution des rapports entre le politique et le militaire n'a pas aussi épargné certains pays africains qui ont progressivement obtenu l'indépendance à partir des années 1950. Elle se manifeste entre 1960 et 1990 par une succession de coups d'Etat militaires mettant fin aux premiers régimes issus des décolonisations.

La décennie 90 est fortement marquée en Afrique par les vagues de démocratisation. « Les bouleversements dans les pays africains ont été perçus de façon très positive »⁴, indique Céline Thiriot. Mais, l'enthousiasme sur ce phénomène, considéré comme la troisième vague de démocratisation, avec l'Amérique latine, est vite retombé vers la fin de la décennie avec le retour des coups d'Etats et la réapparition de régimes autoritaires.

¹ Duguit (L), cité par Caplow (T) et Vennesson (P), *Sociologie militaire*, Paris, Armand Colin, 2000, p.49

² Caplow (T) et Vennesson (P), *Sociologie militaire*, Paris, Armand Colin, 2000, p.49.

³ Caplow (T), Vennesson (P), *Ibid.* p.49

⁴ Thiriot (C), *Démocratisation et démilitarisation du pouvoir étude comparative à partir Burkina Faso, Congo, Ghana, Mali et Togo*, thèse de doctorat, Bordeaux, CEAN, 1999, p.9.

Ainsi, entre 2008 et 2010, une vague de coups d'Etat militaires en Mauritanie, en Guinée, au Niger et à Madagascar a fait planer le spectre du retour de la règle militaire en Afrique. L'armée demeure encore omniprésente dans le champ politique africain, même si parfois de façon plus ou moins rapide une réapparition des régimes civils apaise les craintes d'un retour des autoritarismes qui se sont fortement appuyés sur la composante militaire pour se maintenir au pouvoir.

La consolidation de la démocratie et l'application des réformes politiques allant dans le sens du retour à la démocratie ont été entravées par l'armée en Côte d'Ivoire, au Togo, en Guinée, en Guinée Bissau, en République centrafricaine, en Angola, au Rwanda. Cette ingérence de l'armée dans les affaires politiques, qui est un des facteurs bloquants des processus de démocratisation, trouve son origine dans le contexte d'émergence de ces armées en Afrique.

Le contexte d'émergence des armées en Afrique

L'histoire politique de l'Afrique est fortement marquée par les rapports étroits entre pouvoir politique et force militaire. Les Etats précoloniaux étaient des Etats essentiellement guerriers. Cette vaste photographie montrant l'exercice du pouvoir politique en Afrique dans les Etats précoloniaux s'est toujours faite avec la maîtrise et le contrôle de la force militaire. Pouvoir politique et force militaire étaient fortement imbriqués. A ce titre l'intérêt d'une rétrospection permet d'évaluer le militarisme dans ses racines ante-coloniales.

« L'Afrique précoloniale a expérimenté, sur la longue durée, des formes diverses et parfois complexes et élaborées d'Etat, ou l'armée constitue à la fois le pilier et le bouclier : le royaume Zoulou de Chaka, le royaume d'Abomey, l'Etat militariste de Samory Touré au 18^{ème} et 19^{ème} siècle sont des exemples éloquents. Le problème consistera non pas à une référence stérile au passé, mais à identifier les niveaux où le recours à l'histoire s'avère pertinent. »⁵

⁵ Bah (TM), « L'armée, l'Etat et le problème du développement en Afrique : Bilan critique 1963-2005 », Dakar CODESRIA, 2005, p.1

Dominique Bangoura identifie deux types d'armées en Afrique : « *d'une part, celles issues d'une transition progressive entre pouvoir colonial et pouvoir national et celles, d'autre part, issues de mouvement de libération nationales ou de guerre en vue d'obtenir l'indépendance, ou encore faisant suite à des révolutions politiques et idéologiques* »⁶. Cette classification distingue les armées classiques des armées populaires. Cependant, elle ne rend pas exactement compte des effets du maillage entre armée et pouvoir politique en Afrique.

Les armées modernes ont émergé en Afrique en même temps que les Etats suite aux mouvements de décolonisation en 1960 pour la plupart des colonies françaises et britanniques et en 1975 pour les colonies portugaises. Ces armées apparaissent comme le symbole de l'Etat indépendant à côté des drapeaux et hymnes nationaux. Mais elles portent, selon Dominique Bangoura, « *les traces d'un passé empreint d'expérience coloniale et les prémises de missions et fonctions qui feront d'elles des armées comparables à d'autres armées du monde tout en conservant leur particularité.* »⁷.

Depuis leur création, les armées africaines oscillent entre héritage colonial et réalité historique. Les anciens royaumes qui étaient le lieu d'expression du pouvoir politique dans l'Afrique traditionnelle connaissaient aussi un système de défense et de sécurité qui était assuré par l'armée royale. Ces armées royales ont opposé des résistances à la hauteur de leur équipement à la conquête coloniale des puissances européennes. Ce qui fait la complexité de ce corps considéré comme un maillon incontournable dans l'édification de l'Etat moderne.

Les armées classiques

Elles sont issues des transitions pacifiques du pouvoir entre l'ancienne métropole et les colonies devenues indépendantes. Le processus de création de ces armées classiques suit une longue trajectoire qui précède la période coloniale. Avec l'arrivée de la colonisation le processus s'accélère avec, « *Au milieu du XIXe siècle, la création des tirailleurs sénégalais(...) par le général Faidherbe,*

⁶ Bangoura (D), *Les armées africaines (1960-1990) ?* Paris C.H.E.A.M, 1992, p. 17

⁷ Bangoura (D), *ibid.*

Gouverneur du Sénégal, marque le début de l'africanisation de l'armée française ». ⁸

Ces troupes sont constituées de volontaires recrutés en vue de renforcer les compagnies françaises, et limiter la progression géographique de la résistance d'El hadj Omar Tall au Sénégal, chef guerrier et propagateur de l'Islam en Afrique de l'Ouest et opposant à la présence coloniale de la France. Mais aussi celle de Samory Touré en pays mandingue, dans la boucle du Niger et l'actuelle Guinée.

La loi organique du 7 Juillet 1900 portant organisation des troupes coloniales, constitue une étape importante dans la mise sur place des armées africaines. *« Ces dernières ont pour rôle d'occuper et de défendre les colonies. Elles coopèrent à la défense de la métropole et prennent part aux expéditions hors du territoire français. Elles se composent de contingents français et d'autochtones. »* ⁹.

Le XXe siècle est marqué par les deux guerres mondiales. L'Afrique prend une part importante à ces événements politico-militaires qui bouleverseront les relations internationales durant la seconde moitié du XXe siècle. La fin de la Seconde Guerre mondiale accélère les relations entre la France et ses anciennes colonies. La conséquence politique est l'adoption de la constitution de 1946, elle a la particularité d'être rédigée avec le concours de députés africains.

Le préambule de la constitution de 1946 consacre *« Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République. »* ¹⁰

A la suite de la constitution de 1946, la loi-cadre du 4 juin 1956 introduit le suffrage universel dans les territoires d'Outre-mer. Ces évolutions politiques et institutionnelles concernent aussi le domaine des forces armées avec

⁸ Dominique Bangoura, *op cit.*

⁹ Loi organique du 7 juillet 1900

¹⁰ Constitution Française de 1946, p 1.

une « indigénisation » des armées. Avec la création d'écoles militaires, les cadres africains y sont formés et seront les officiers des armées après les indépendances.

Avec les indépendances, des accords de transfert de compétence sont signés entre la France et ses anciennes colonies. Certains pays ont bénéficié d'accords de partenariat techniques, dans le cadre de la mise sur place de leur armée. Les accords de partenariat technique, qui dans leur essence devaient permettre la mise sur place d'armées répondant aux normes internationales de neutralité et de service public de défense, n'auront que peu d'impacts au vu de l'évolution des rapports entre ces armées et le pouvoir.

Les vagues de coup d'Etat et de politisation des armées, qui ont suivies les indépendances, ont eu pour théâtre aussi bien des pays bénéficiaires des accords et des pays ayant mis seul sur place leurs armées nationales.

Les armées populaires

En plus des armées classiques, Dominique Bangoura identifie une autre catégorie d'armées, « les armées populaires ». Elles se répartissent en, d'une part armée de libération nationale (ALN), « *issue d'une lutte politique et militaire voire d'une guerre en vue d'obtenir l'indépendance.* »¹¹ Et d'autre part les armées « *issues d'un processus révolutionnaire purement politique et idéologique, obtenu généralement par coup d'Etat militaire quelques années après l'indépendance.* »¹²

Elles sont nées d'un sursaut de patriotisme qui marquera leur caractère révolutionnaire. La lutte pour l'indépendance et l'autodétermination nationale est au cœur de leur combat. Les armées issues des anciennes colonies portugaises sont à classer dans ce registre. A l'image du FLN-ALN en Algérie, ces armées combinent branche armée et parti politique. Ainsi le FNLA, le FRELIMO le MPLA, le PAIGC, le POLISARIO, et l'UNITA constituent les différents partis-armée des colonies lusophones et hispanophones. Le parti s'adosse à l'idéologie nationaliste pour influencer la branche armée. Il s'agit d'une organisation particulière basée sur une interdépendance constante entre le parti et la structure

¹¹ Bangoura D (1992) *Ibid.*

¹² Bangoura D (1992) *Ibid.*

armée. Face aux lois portugaises qui prohibent ces fronts armés et ces partis, ces derniers se retrouvent dans la clandestinité et se radicalisent.

Ce rappel historique du processus d'émergence des armées africaines permet de comprendre le rapport complexe que l'armée entretient avec le régime en fonction de la nature de sa mise en place ou de son évolution. Selon que l'armée est classique ou populaire, nous avons des modes de politisation différents. Les armées populaires étant plus enclines à une implication et un exercice du pouvoir politiques qu'elles ont elles-mêmes participé à conquérir.

La Guinée appartient à la catégorie des armées populaires même si elle n'a pas connu de guerre de libération. Son indépendance acquise par les urnes a la particularité de créer une rupture brutale des relations bilatérales avec la France. Il s'agissait d'une indépendance qui totale rejetant le projet de construction d'une communauté franco-africaine.

Littérature sur le militarisme.

La majorité des travaux relatifs à l'armée face aux mutations politiques sont en général beaucoup plus instructifs sur ce dernier sujet que sur celui de l'armée. Deux grandes tendances ont marqué les analyses du phénomène militaire. Pour la tendance développementaliste « *les coups d'Etat étaient perçus comme un élément dans un processus global de développement politique et de modernisation économique* »¹³, alors que pour la tendance marxiste, elle est plutôt un moyen « *d'asservissement des masses et de domination de l'étranger.* »¹⁴ Ces différentes approches apportent des pistes de réflexion et des outils analytiques qui participent à rendre intelligible le rapport étroit entre armée et pouvoir politique.

Pour les développementalistes, l'armée est l'institution la plus organisée, la mieux outillée voire la plus moderne des Etats nouvellement indépendants, du fait de l'organisation pointue dont elle dispose. Ses interventions sur le champ politique deviennent répétitives, au point que les spécialistes parlent de prétorianisme ou de décomposition politique. « *Le prétorianisme découlerait du fait que les dirigeants en s'appuyant sur leurs armées pour asseoir leur pouvoir,*

¹³ Thiriot (C), *op cit.*, p.21

¹⁴ Thiriot (C), *ibid.* P.21

ont politisé l'institution. »¹⁵ S'appuyant sur les pays latino-américains, Samuel Huntington parle de sociétés prétoriennes, c'est-à-dire des sociétés où la participation des militaires au pouvoir politique est assez fréquente. Cette tendance développementaliste connaît un succès relatif quant à l'interprétation du coup d'Etat dans le contexte africain.

L'armée guinéenne est, quant à elle, connue justement pour sa relative désorganisation, ses problèmes d'équipement et une absence de discipline dans ses rangs et malgré tout elle est marquée par son interventionnisme avéré depuis 1984.

La tendance marxiste s'inspire largement de la conception wébérienne de l'Etat comme détenteur du « monopole de la violence physique légitime »¹⁶. Elle aborde l'analyse du militarisme dans un sens contraire à celui de la tendance développementaliste. Le caractère répressif de l'Etat est au cœur de la réflexion marxiste, et favoriserait la militarisation du pouvoir. Selon Yannopoulos et Denis Constant Martin, « l'armée aide la petite bourgeoisie à s'ériger en classe dominante ou pallie son absence par le coup d'Etat »¹⁷. Le second coup d'Etat en Guinée peut être interprété dans ce sens. Il s'agissait d'un coup d'Etat survenu dans un contexte de faiblesse institutionnelle.

L'analyse marxiste rend compte en outre la dimension internationale du militarisme, elle justifie le contexte de dépendance internationale. Cette tendance perçoit le coup d'Etat comme phénomène stabilisateur du pays devant encourager la venue des capitaux étrangers. Cette valeur positive accordée au coup d'Etat est rarement abordée dans la littérature sur le militarisme.

Il faudra attendre le renouveau des études sur les armées, à la faveur des réformes des systèmes de sécurité en Afrique, pour voir une autre image donnée au soldat africain. « Si l'action militaire contre les institutions et le gouvernement se porte bien en Afrique subsaharienne, l'évolution des missions confiées aux armées, certes encore trop confidentielles, engendre tout autant des actions vertueuses, au nom de la stabilité politique et du développement national. La figure du soldat

¹⁵ Huntington (S), *Political order in changing societies*, New Haven, London, Yale University press, 1968, p.48

¹⁶ Conception wébérienne de l'Etat dans *Le savant et le politique*.

¹⁷ Yannopoulos (T) et Martin (D C), « Régime militaire et classe sociale en Afrique Noire », *Revue Française de Science Politique* N° 22 Aout 1972, pp 847-882.

africain n'est plus seulement dominée par celle du « sobel », barbarisme désignant le militaire africain comme étant à la fois un soldat et un rebelle, ennemi de la paix; il devient aussi un faiseur de paix en casque bleu (de l'ONU) ou vert (de l'Union Africaine), constructeur des territoires où il est déployé et impliqué dans les missions de sécurité, de soutien humanitaire des populations et de développement. »¹⁸

La littérature sur le « militarisme » en Afrique, reste toutefois abondante. On note beaucoup de travaux historiques sur l'armée comme ceux de Dominique Bangoura¹⁹. D'autres, comme ceux de Céline Thiriot²⁰, insistent sur la relation entre l'armée et le champ politique.

Michel-Louis Martin, quant à lui, propose une explication tout à fait originale. Selon lui, la militarisation des systèmes politiques africains, dont le coup d'État n'est qu'une forme particulière, peut s'expliquer comme un phénomène de revendication corporative, une entreprise dans l'intention d'atténuer les effets de dépossession et organisationnels du champ militaire africain²¹

Le modèle d'explication de Michel-Louis Martin tire l'essentiel de ses fondements dans la structure même des organisations militaires. Son paradigme s'inspire de l'idée que les interventions des militaires en Afrique noire constituent une réponse corporative à un certain nombre de contraintes internes. Autrement dit, c'est une réponse à un syndrome de dépossession que les militaires ne semblent pouvoir tolérer. Cet auteur identifie trois formes de dépossession : d'abord, les frustrations relatives à l'improbabilité de belligérance en Afrique, ensuite, les frustrations nées de la politique d'utilisation des organisations militaires à des tâches extra et paramilitaires et, enfin, les frustrations provoquées par la menace ou l'atteinte aux privilèges et aux statuts des militaires.

Ce modèle d'explication du militarisme des systèmes politiques africains s'oppose nettement à celle proposée par la majeure partie des spécialistes de la question des armées africaines. D'ailleurs, Céline Thiriot s'inscrit dans une

¹⁸ Augé (A) *Op.cit.*

¹⁹ Bangoura (D), *Les armées africaines, 1960-1990*, Paris, CHEAM, 1992

²⁰ Thiriot (C), *Démocratisation et démilitarisation du pouvoir : étude comparative à partir du Burkina Faso, Congo, Ghana, Mali et Togo*, thèse de doctorat en science politique, CEAN, Bordeaux, 1999, 649 p.

²¹ Martin (M-L), *Les régimes militaires africains : profil d'une bureaucratie gouvernante*, Paris, LGDJ, 1973

approche inverse. Elle défend l'idée que le développement du militarisme des régimes africains repose sur une interprétation externe aux organisations militaires. Elle serait conséquente d'une faiblesse politico-institutionnelle des Etas²². Cette situation, pour elle, fait que l'État est incapable de confiner les armées dans les casernes. Et, c'est cela qui conduirait à la naissance d'armées prétorienne.

De même, il est important de souligner d'autres études comme celles de Mustapha Benchenane²³. Ce dernier recourt à la théorie marxiste pour comprendre l'armée en tant que phénomène politique au centre du pouvoir. Pour lui, l'armée, seule force organisée, met sa puissance et son organisation au service d'une politique de classe en réalisant ou en tentant de réaliser l'accumulation primitive.

Une nouvelle forme de littérature est en vogue qui traite la question militaire sous l'angle de la réforme des armées. Cette thématique a longtemps été négligée ou en tout cas non prise en compte par la sociologie militaire qui s'est fortement appesantie sur l'étude du coup d'Etat comme mode d'accès au pouvoir et l'armée y apparaît comme une force potentielle d'instabilité politique.

La littérature sur le militarisme en Afrique est abordée sous l'angle des coups d'Etat qui, quelques années après les indépendances, est devenu un moyen d'accession et de contrôle du pouvoir. A ce titre l'armée est considérée comme un acteur politique à part entière.

La fin du XX^{ème} siècle marque un tournant décisif dans la conception de la guerre. Cette dernière a changé de visage au point qu'on hésite à la nommer²⁴. De nouvelles expressions sont utilisées pour souligner la singularité des guerres de notre temps. Une nouvelle littérature sur le militarisme aborde la question sur l'angle de la redéfinition des politiques de paix et de sécurité.

Frédéric Ramel et Jean-Vincent Holeinder dans *La fin des guerres majeures ?* développent l'idée selon laquelle la guerre n'a pas disparu, mais s'est plutôt transformée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Elle « est mise en cause par le droit et la morale des Droits de l'homme, la guerre classique semble

²² Thiriot (C), *op.cit.*

²³ Benchenane (M), *Les régimes militaires africains*, Paris, Publisud, 1984, p 14

²⁴ Ramel (F) et Holeindre (J-V), dir, *La fin des guerres majeures ?* Paris, Economica, 2010.

s'être évanouie au profit d'un nouveau concept de sécurité qui semble mieux répondre aux aspirations de la société internationale»²⁵.

Par ailleurs la question de circulation des armes légères et des groupes armés opérant dans le banditisme transfrontalier occupe une place importante dans la production scientifique sur les armées en Afrique. A ce titre, Victor Essimbe dans *Armes légères et groupes armés en Afrique subsaharienne*²⁶ démontre que circulation des armes légères constitue un frein à la stabilité politique, condition nécessaire pour le développement.

La Guinée dans la démocratisation

Depuis le début des années 1970, une série de transitions démocratiques est observée partout à travers le monde. Pour l'essentiel en Europe du sud dans les années 1970, en Amérique Latine dans les années 1980 et l'Afrique et l'Europe centrale dans les années 1990.²⁷ La multiplication des guerres civiles dans de nombreux pays explique deux types de transition : l'une marquée par le passage d'un régime autoritaire à un régime démocratique, et des transitions issues de guerres civiles ou de conflits. Selon Mwayila Tshiyembe dans d'autres cas, le retour à la paix et à la démocratie s'est opéré avec une relative rapidité et sans trop de difficulté²⁸.

Par ailleurs l'interprétation des transitions démocratiques en Afrique fait une part belle aux conférences nationales. Elles ont inauguré la vague de démocratisation selon l'expression de Samuel Huntington²⁹. Elles ont été imposées par les mouvements d'opposition, composés essentiellement d'organisations de la société civile et se sont soldées par des résultats variables.

La Guinée est indépendante depuis 1958, faisant d'elle la première colonie française en Afrique subsaharienne à accéder à l'indépendance, après avoir rejeté

²⁵ Ramel (F) et Holeindre (J-V), dir, *op.cit* p.64

²⁶ Essimbe (V), *Armes légères et groupes armés en Afrique subsaharienne : effets pernicieux sur le développement économique et social*, Paris, L'Harmattan, 2013.

²⁷ Huntington (S), « troisième vague : la démocratisation à la fin du XXe siècle » *Nouveaux Horizons*, 1991

²⁸ Mwayila (T) *La transition en République démocratique du Congo : bilan enjeux et perspectives* Paris, L'Harmattan, 2005.

²⁹ Huntington (S), *The Third wave. Democratization in the late twentieth century*, Norman, University of Oklahoma Press, 1991.

le projet de référendum proposé par le général de Gaulle. Elle entamera avec beaucoup de retard son processus de démocratisation. De 1958 à 1984, le pays a connu deux régimes politiques. L'un socialiste, incarné par le leader de l'indépendance Sékou Touré et l'autre libéral, intervenu à la suite d'un coup d'Etat militaire, celui de Lansana Conté.

Il est possible de subdiviser le régime de Lansana Conté en trois phases distinctes. La première (3 Avril 1984-23 Décembre 1990) est considérée comme la continuité de la politique de Sékou Touré. A la mort de Sékou Touré, Conté prend le pouvoir à la tête du CMRN (Comité Militaire de Redressement Nationale). Le PDG³⁰ (Parti Démocratique de Guinée) est supprimé, les institutions politiques sont dissoutes, et la constitution suspendue. Aucune réforme n'est envisageable durant cette période. L'essentiel du pouvoir est détenu par le Président et le CMRN. Les décisions sont prises par ordonnances, le Président de la République nomme un Premier ministre en la personne du Colonel Diarra Traoré qui l'a aidé à prendre le pouvoir. On se rendra très vite compte de l'impossibilité du bicéphalisme du pouvoir exécutif, d'une part et la nature cyclique des coups d'Etat en Afrique d'autre part. Ce dernier sera exécuté après avoir tenté un contre coup d'Etat.

La seconde période (1990-1995) est la période est celle de la timide décompression autoritaire. Elle commence avec l'adoption d'une nouvelle constitution, l'avènement du multipartisme limité à deux partis et par la suite du multipartisme intégral. La constitution prévoit une transition de cinq ans en vue de l'édification d'un Etat de droit. C'est un processus démocratique qui prend forme mais strictement contrôlé par le pouvoir. Les premières élections pluralistes ont eu lieu en décembre 1991. Le Président Conté est annoncé vainqueur avec 50,93%. Les élections législatives prévues pour décembre 1992 ne se tiendront que le 11 juin 1995 soit trois ans après la période légale. Elles sont aussi remportées par le parti au pouvoir le PUP.

³⁰ Le PDG à l'inverse d'autres partis politiques africains n'est pas né de l'indépendance, mais y a conduit directement avant d'assumer totalement le destin de la Guinée. Il s'insère dans une continuité, celle du RDA (Rassemblement Démocratique Africain) dont il constitua une des sections territoriales.

L'institutionnalisation du pouvoir passe d'abord par le renforcement des bases du parti du président. Il faut un contrôle total et une représentativité du parti dans toutes les institutions de la république. Malgré l'adoption d'une constitution et l'autorisation du multipartisme, le régime ne se démocratise pas pour autant. Il s'agit d'un institutionnalisme de façade.

La troisième période, la plus longue, (1996-2008) est considérée comme celle de la restauration autoritaire. Le régime autoritaire étant caractérisé « *par le refus de tolérer l'expression publique de désaccords politiques importants.* »³¹ L'opposition quoique légale est surveillée et limitée dans son action.³² Le retour de l'autoritarisme se fait avec l'instauration de la peur généralisée et du sentiment d'insécurité du peuple. La violence est au cœur de l'exercice du pouvoir. L'armée prend une part active dans l'exercice de cette violence. Elle est le bras séculier du pouvoir.

La violence militaire est poussée à son paroxysme avec des menaces à l'endroit même du pouvoir malgré la proche complicité entre le régime et l'armée. En 1996, une mutinerie éclate au sein de l'armée. « *Cette révolte d'une partie de l'armée se transforme en tentative avortée de coup d'Etat.* »³³ Les mutins finissent par se ranger derrière le Président après avoir obtenu gain de cause. Il s'agit là d'une intervention militaire justifiée par des revendications corporatives.³⁴

Le pluralisme démocratique et la tenue des élections ne garantissent pourtant pas à la Guinée une évolution démocratique et un développement politique viable. Lansana Conté réussit son maintien au pouvoir grâce à la mainmise sur la haute hiérarchie militaire. Lui-même après avoir accédé au pouvoir s'élèvera au grade de général alors qu'il était simple colonel au moment où il effectuait le coup d'Etat. A cette mainmise et proximité avec les cadres militaires, il faut ajouter le soutien de ses proches dans les milieux d'affaires corrompus, l'administration et les clans mafieux.

³¹ Hermet (G) Badie (B), Birnbaum (P), Braud (P), *Dictionnaire de science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 1994.

³² Bourmaud (D), *Le Politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, 1997.

³³ Bangoura (D), Bangoura (M T), Diop (M) *Op.cit.*

³⁴ Martin (M L), *Op.cit.*

L'instauration du multipartisme n'a pas permis de conduire à des élections transparentes. C'est un multipartisme de façade³⁵. Contrairement à l'esprit des systèmes multipartisans dont la « *logique est de conduire à des élections concurrentielles disputées, comme ce fut le cas au Bénin, au Cap-Vert, au Mali en 1991-1992* »³⁶, le multipartisme guinéen n'a pas suscité un espoir de retour à un processus démocratique normalisé. A cela, s'ajoute le boycott par l'opposition de l'élection présidentielle de 2003.

Les années, qui ont précédé le décès du Président Lansana Conté, sont marquées par des vides institutionnels. Nous entendons par vide institutionnel la quasi absence d'institutions garantissant le bon fonctionnement de l'Etat. Dans cette atmosphère de fin de règne, les clans rivaux se disputent le pouvoir. Une lutte sans merci a lieu entre un proche du président, Fodé Bangoura et le Premier ministre de l'époque Cellou Dalein Diallo, au détriment de ce dernier.

Le Premier ministre se retrouve démis de ses fonctions pour faute lourde au début du mois d'avril 2006. La place libérée est vite occupée par l'instigateur de ce complot. Le nouveau gouvernement qui s'installe réunit tous les caciques du régime qui se sont distingués dans la répression, la manipulation et la fraude politique. Pendant cette période la Guinée n'est plus gouvernée. C'est dans ce contexte de forte instabilité que survient le décès du Président Conté. Non préparé à assurer une succession constitutionnelle, le pays sombre à nouveau dans un second coup d'Etat militaire en 2008.

Du second coup d'Etat à la relance du processus démocratique.

Le 23 décembre 2008, la radio nationale annonce la mort du Président Lansana Conté, au pouvoir depuis 1984. Le vide institutionnel susmentionné favorisera la reprise du pouvoir par l'armée, avec à sa tête, le capitaine Moussa Dadis Camara. Commence alors une nouvelle transition démocratique après l'échec de la première tentative sous l'ère Conté. Elle débute par la nomination d'un Premier ministre suite à une concertation avec la société civile et les partis d'opposition. Une lueur d'espoir d'un renouveau démocratique vaudra au régime

³⁵ Bangoura (D) Bangoura (M T) Diop (M) *Op.cit.*

³⁶ Diop (S), « Du parti unique aux multiples partis ou la démocratie introuvable », *Afrique contemporaine*, N° 164, 1992.

en place, bien qu'il soit illégal, une certaine reconnaissance internationale. La communauté internationale s'engage à accompagner l'armée dans cette phase de reconquête démocratique.

L'espoir sera de courte durée après la répression sanglante du 28 Septembre 2009. L'armée réprime dans le sang un meeting de l'opposition dans le grand stade de Conakry. Le bilan frôle les 150 morts³⁷ selon les défenseurs des droits de l'homme, 57 selon la junte militaire au pouvoir. La rupture est consommée et la confiance de la communauté internationale s'effrite vis-à-vis du régime. « *Le 15 Octobre 2009 la CPI, par la voix de son procureur Luis Ocampo ouvre une enquête afin de savoir si des crimes relevant de sa compétence ont été commis en Guinée.* »³⁸ Le régime militaire se radicalise entre arrestations arbitraires, violences, abus des droits de l'homme, certains fonctionnaires ont même été amenés à anticiper leur retraite.

Le 3 décembre 2009, un an après sa prise du pouvoir, le capitaine Dadis Camara est blessé par balle par son aide de camp, Aboubacar Toumba Diakité. Il sera évacué au Maroc pour des soins. L'incident a fondamentalement modifié l'équilibre des pouvoirs. Au mois de janvier 2010, le capitaine Moussa Dadis Camara annonce son retrait du pouvoir. Il est remplacé par général Sékouba Konaté, numéro deux de la junte. Ce dernier ayant la charge de conduire la transition démocratique jusqu'à son terme. Là aussi des mesures seront prises. Tout d'abord l'armée se tient en dehors du processus. Aucun militaire ne fait partie des vingt-quatre candidats à l'élection présidentielle de 2010, y compris le général Konaté qui annonce sa non candidature.

Le premier geste de Konaté a été de limoger les officiers supérieurs liés à Dadis Camara des postes de commandement. Même si quelques loyalistes, comme Claude Pivi et Tiegboro Camara, font toujours partie de la junte, ils ont été écartés de la prise de décision et n'ont pas de postes de commandement effectif.

Aboubacar Sidiki Camara, qui est considéré comme l'officier le plus compétent et qui avait été marginalisé par Dadis Camara, a ainsi été nommé chef d'état-major adjoint des forces armées. Parallèlement, la réintégration de

³⁷ Site internet : <http://www.guinéenews.com>

³⁸ Site internet : <http://www.guinéenews.com>

nombreux anciens officiers et soldats limogés par Conté et Dadis Camara a été interprétée par certains comme une manière de mettre fin à l'injustice et de promouvoir la réconciliation.³⁹

*«Après 50 ans de dictature et une brève junte militaire qui s'est terminée dans le sang à l'occasion du massacre du 28 septembre 2009, la transition en cours en Guinée a donné un premier résultat : après plusieurs dizaines d'années passées dans l'opposition, Alpha Condé a remporté le second tour de l'élection présidentielle, tenu le 7 novembre 2010, obtenant un peu plus de 52 pour cent des suffrages contre Cellou Dalein Diallo.»*⁴⁰

Le général Sékouba Konaté, président par intérim de la transition, lui a remis le pouvoir le 21 décembre 2010. Il s'agit là d'un résultat historique dans un pays qui n'a pas connu depuis son indépendance en 1958 de scrutin véritablement compétitif, ni d'alternance par l'élection. A la fin de l'année 2010, au moment même où la Côte d'Ivoire voisine traversait un nouveau soubresaut violent, la Guinée a semblé avoir franchi un pas décisif. C'est la phase concrète de la dépolitisation de l'armée et du processus de démocratisation du régime qui s'annonce.

Aucun candidat ne remporte les élections au premier tour. Le 02 décembre 2010 la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) proclame Alpha Condé président de la République avec 52,52%. Cinquante-deux ans après l'indépendance du pays, il devient le premier président démocratiquement élu de la Guinée. Le 20 décembre, le président signe un décret indiquant la fin de la transition. En réalité elle ne devrait connaître son épilogue qu'après la tenue des élections législatives qui consacreront la souveraineté du peuple. Une période de deux années de flottement a été notée eu égard au report de ces élections législatives.

³⁹ International Crisis Group, *Guinée : Réformer l'armée, Rapport Afrique* N° 164, Septembre 2010, P.13.

⁴⁰ International Crisis Group, « La Guinée, remettre la transition sur les rails », *Rapport Afrique* N° 178, 23 Septembre 2011, p.15

Présentation du pays

La République de Guinée, a accédé à l'indépendance le 2 octobre 1958. C'est le premier pays francophone au sud du Sahara à accéder à la souveraineté internationale. C'est un pays côtier, situé à l'Ouest du continent africain. Elle partage ses frontières avec six pays : au Nord la Guinée-Bissau et le Sénégal, au Nord Est le Mali, à l'Est et Sud-est la Côte d'Ivoire et au Sud le Libéria et la Sierra Léone. Elle a une ouverture de 300 kilomètres sur l'Océan Atlantique. Sa superficie est de 245.857 Km², et sa population estimée en 2013 à 11.176.026 habitants.⁴¹ Son climat tropical chaud et humide se caractérise par deux saisons dont les durées plus ou moins longues varient selon les régions: une saison pluvieuse, de mai à octobre et une saison sèche allant de novembre à avril.

Le pays se subdivise en quatre régions naturelles, la Basse Guinée (région côtière, 18%), la Moyenne Guinée (région montagneuse, 22%), la Haute Guinée (région de savane, 40%) et la Guinée forestière (20%). Sur la base des perspectives du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) réalisé en 1996 qui a dégagé un taux de croissance annuelle de 3,1%, la population du pays est estimée à 8,2 millions d'habitants en 2001, dont 48,8 % d'hommes et 51,2% de femmes. La population de moins de 15 ans représente 44% de la population totale. Près de 70% de la population vit en zone rurale.

Les Peuls constituent l'ethnie majoritaire (40%) de la population. Ils sont suivis des Malinké (35%), des Soussous (15%), puis des minorités ethniques comme les Guerzes, les Kissis, les Tomas les Landoumas et les Bagas. Les trois principaux groupes ethniques se répartissent dans les quatre grandes régions géographiques de la Guinée. La Guinée maritime abrite près de 75 % des Soussous, mais on y trouve aussi presque toutes les grandes ethnies du pays, en raison de la présence de la capitale, Conakry, qui attire les Guinéens. Dans la région du Fouta-Djalou ou Moyenne Guinée, on trouve 80 % des Peuls et 14 % des Malinkés; ces derniers sont plus nombreux en Haute Guinée (45 % d'entre eux). Quant à la Guinée forestière, elle abrite surtout des Malinkés (35 % d'entre eux), mais aussi des petites ethnies telles que les Kissis, les Tomas, les Guerzès, etc.

⁴¹ Données de la direction nationale de la statistique/Ministère du plan, Avril 2013

Le français sert de langue véhiculaire entre les ethnies, mais également le poular, le malinké et parfois le soussou. Au point de vue religieux, les musulmans sont nettement les plus nombreux en Guinée, avec près de 85 % . On compte 5 % de Guinéens adeptes des religions traditionnelles animistes et 4 % de chrétiens (dont 3 % de catholiques et 1 % de protestants évangéliques).⁴²

La Guinée est un pays pauvre, parmi les plus pauvres au monde. Sur les 175 pays classés dans le monde, dans le dernier rapport du PNUD, la Guinée est classée 167^e selon l'IDH⁴³. Cette pauvreté est pourtant contrastée au vu des richesses naturelles dont dispose le pays. Le pays dispose de minerais de fer, de bauxite et du diamant. Mais face à la mauvaise gouvernance économique et politique, l'exploitation de cette richesse naturelle n'a pas permis le déblocage économique du pays.

L'essentiel de l'économie du pays repose sur l'agriculture qui souffre encore du problème de sa mécanisation. *« En Guinée, toutes les conditions physiques et climatiques sont réunies pour faire du secteur agricole l'autre moteur du développement avec les mines. En effet, sols, reliefs, hydrographie et climat offrent, dans chaque région des conditions variées et favorables aux cultures. Ainsi six millions d'hectares sont cultivables, dont de vastes surfaces irrigables ».*⁴⁴

La forte pluviométrie et le relief du pays ont permis de donner naissance à un réseau hydrographique très développé. Les grands fleuves de la région ouest africaine prennent leur source en Guinée : le Niger, le Sénégal, la Gambie. Ce qui vaut à la Guinée l'appellation « le château de l'Afrique de l'ouest ».

Les experts économistes classifient l'économie guinéenne en trois secteurs : primaire, secondaire et tertiaire. Le secteur primaire représente 25% du PIB et regroupe plus de 70% de la population.⁴⁵ L'agriculture fait partie de ce secteur, qui concerne la collecte et l'exploitation directe des ressources naturelles, la pêche, la

⁴² Rapport OMS bureau Afrique Brazzaville, profil des systèmes de santé des pays 2005

⁴³ PNUD, « Rapport national de suivi des objectifs du millénaire pour le développement en Guinée », 2014

⁴⁴ Charlotte (F), *Développer les filières vivrières en Afrique de l'Ouest : l'exemple du riz en Guinée*, Paris L' Harmattan, 2008.

⁴⁵ Charlotte (F), *Ibid.*

foresterie. Le secondaire représente 36% et est dominé par les mines. Le secteur tertiaire correspond quant à lui à 39% du PIB.

Le niveau très élevé de la pauvreté a son corolaire de désolation avec la question sanitaire très préoccupante. La prévalence de certaines affections est élevée, avec la prédominance des maladies infectieuses et parasitaires. Certaines maladies émergentes (VIH/SIDA, hypertension artérielle, diabète, cancer du col utérin, maladies de la prostate, etc.) et ré-émergentes (tuberculose, la trypanosomiase humaine africaine ou THA, lèpre) prennent une place de plus en plus inquiétante dans le tableau épidémiologique du pays. Les maladies évitables par la vaccination comme les maladies ciblées du Programme élargi de vaccination (PEV) et la méningite cérébro-spinale (MCS), les maladies endémiques telles le paludisme et l'ulcère de Buruli présentent un impact socio-économique important pour le développement du pays.⁴⁶

Le paludisme, endémique en Guinée, constitue le premier problème de santé publique. Il est la principale cause de morbidité et de mortalité avec une incidence hospitalière croissante allant de 108,3‰ en 1998 à 115,3‰ en 2003. La saison pluvieuse est la période de l'année durant laquelle le plus grand nombre de cas est enregistré avec des pics en juillet et en août. Les régions de savane (Haute - Guinée) et de montagnes (Moyenne - Guinée) sont les moins touchées avec des incidences annuelles respectives de 53 ‰ et 86 ‰.

En revanche, la Guinée Forestière (à forêt dense) et la Basse - Guinée (marécageuse) sont plus affectées. L'incidence y atteint le plus souvent 244‰. Le paludisme influence donc négativement les indicateurs économiques. Son traitement et sa prévention constituent une charge importante et difficilement supportable par l'État et les familles. Par ailleurs, des phénomènes de résistance aux antipaludiques usuels ont été observés à des degrés différents dans tout le pays. Parmi les préfectures les plus concernées, on compte N'Zérékoré (28%) et Boké (21%) où on observe l'inefficacité de la chloroquine pour le traitement du paludisme.⁴⁷

⁴⁶ Rapport OMS bureau Afrique Brazzaville, profil des systèmes de santé des pays 2005

⁴⁷ Rapport OMS, *op.cit.*

L'épidémie de fièvre à virus Ebola apparue dans le sud du pays en mars 2014 fera plus de 2000 victimes. La maladie initialement déclarée au Liberia et en Sierra Léone a gagné rapidement les frontières sud du pays avec les migrations transfrontalières des populations.

Cadrage du sujet et déroulement de l'analyse.

Cette thèse avait pour objet dans un premier temps l'analyse de la dépolitisation de l'armée dans le cadre du processus de transition démocratique en Guinée. La question centrale est de savoir quel rapport existe entre cette dépolitisation prise comme une politique publique de rationalisation de l'armée et le déclenchement du processus de démocratisation. Les difficultés à mobiliser des données factuelles permettant de construire l'objet de la dépolitisation nous a conduits à recentrer la réflexion autour de la problématique du rôle de l'armée dans le processus démocratisation tardive en Guinée. Ce travail s'inscrit en outre dans la problématique de la réforme des systèmes de sécurité. S'interroger sur l'armée remet au cœur de l'analyse le fonctionnement de l'Etat en Guinée depuis l'indépendance jusqu'à l'arrivée d'un régime civil démocratiquement élu.

L'armée entretient des relations avec la société et le politique. Sur le plan social, les militaires sont issus du monde civil. *« C'est avec des civils que l'ont fait des militaires, mais la société militaire, société d'hommes et de femmes jeunes en constant renouvellement, renvoie dans la société la plupart de ceux qui y font un passage plus ou moins long. »*⁴⁸

Il y a un constant mouvement entre la société et l'institution militaire. Cette dernière tire sa composante de la première et lui renvoie ses éléments à la fin de ses services. Le civil donne corps à l'armée dont il est la composante essentielle. Ces relations peuvent devenir conflictuelles en dehors même de la simple volonté de poursuivre des buts politiques. *« Dans la relation avec les civils, les officiers comme les sous-officiers et les militaires du rang peuvent se percevoir comme supérieurs parce qu'ils servent, et ce faisant, risquent leur vie, tandis que les civils sont supposés poursuivre uniquement leurs objectifs privés et égoïstes. »*⁴⁹ Nous avons constaté sur le terrain qu'il peut arriver que le soldat se perçoive comme protecteur du civil, de sa vie, de sa propriété et de sa liberté et s'indigne de ne pas recevoir la reconnaissance qu'il mérite. Cette indignation est à l'origine souvent de violences perpétrées contre les populations civiles.

⁴⁸ Caplow (T) et Vennesson (P), *Op.cit.*

⁴⁹ Caplow (T) et Vennesson (P) *Ibid.*

Dans ce pays laissé en rade par le « vent de démocratisation » des années 90, le pouvoir y a été détenu par un régime civil autoritaire après l'indépendance. Ce régime s'est fortement adossé sur une milice bien formée et mieux équipée pour neutraliser l'armée qui restera soumise au pouvoir politique. Par l'entremise de la milice, la dictature de Sékou Touré a instrumentalisé la et tenir l'armée hors d'aspirations de conquête du pouvoir politique.

L'armée s'emparera du pouvoir à partir de 1984, suite au décès du président Sékou Touré et l'exerce avec une légère ouverture faite aux civils. Analyser l'armée au pouvoir revient à s'intéresser au coup d'Etat comme mode de conquête du pouvoir.

Le coup d'Etat installe un régime militaire au pouvoir ou en tout cas un régime à dominante militaire ou sous haute surveillance militaire. Selon Alain Rouquié, « *les régimes militaires sont des régimes nés d'un coup de force dans lesquels la souveraineté des institutions militaires s'exerce collectivement sur la sélection de l'exécutif et sur toutes les grandes décisions de portée nationale par-delà l'étendue et le contenu des alliances civiles.* »⁵⁰

Dans certains cas, le coup d'Etat peut tirer sa légitimité de la situation antérieure marquée souvent par des blocages institutionnels. C'est la question de la légitimation du coup d'Etat pour reprendre le titre de l'article de Christophe de la Mardière. Légitimer le coup d'Etat est certes juridiquement inconcevable. « *Comment fonder un fait juridiquement qui non seulement relève du non-droit, mais surtout est contraire au droit ?* »⁵¹ Mais force est de constater que l'Afrique a connu des coups d'Etat que l'on peut qualifier de salvateur ou de libérateur. En renversant le régime de Moussa Traoré, Amadou Toumani Touré venait de libérer le peuple malien d'un régime répressif.

On note la complexité pour le droit, surtout le droit constitutionnel à fournir des éléments concrets de consolidation des régimes politiques. Il s'agit là d'une légitimation a posteriori. L'évolution du droit international et l'adoption de nouveaux instruments juridiques par les Etats dans le cadre de la promotion des droits de l'Homme, consacre une autre forme de légitimation du coup d'Etat.

⁵⁰ Rouquié (A), *L'Etat militaire en Amérique latine*, Paris, Seuil 1982, p.426

⁵¹ De La Mardière (C), « La légitimation du Coup d'Etat », in *Le coup d'Etat recours à la force ou dernier mot du politique ?* Paris, F-X Guibert, 2007 P.297

Cette règle répond au droit à la résistance face à l'oppression. Il est du droit des gouvernés de s'opposer aux actes des gouvernants manifestement injustes.

Un régime militaire, qu'il soit composé d'une coalition civilo-militaire, ou exclusivement de militaires suppose une participation de ces derniers à l'exercice du pouvoir par la voie anti-démocratique. L'analyse des autoritarismes militaro-civils est à mettre en exergue avec le processus de transition démocratique, selon qu'ils aient contribué à aider à la démocratisation ou au contraire qu'ils aient bloqué de facto le processus.

La transition démocratique renvoie au sens strict, le passage d'un régime autoritaire à un régime démocratique, ou diverses extensions du domaine de la démocratie dans le cadre de régimes démocratiques déjà en place. « *Il apparaît que le propre des transitions à la démocratie réside dans leur ambivalence : entre le nouveau régime en voie d'installation et l'autoritarisme en cours précédemment, la frontière est souvent mouvante et incertaine.* »⁵² A cela s'ajoute le caractère polymorphe des transitions démocratiques qui résultent justement du fait que « *aucun régime autoritaire n'est structuré comme un autre ; aucun d'eux ne peut être considéré comme monolithique, pas plus les forces qui, à l'intérieur de chacun d'eux, luttent pour la démocratie.* »⁵³

« La troisième vague de démocratisation »⁵⁴ commence en Afrique au début des années 1990, avec la décompression de certains autoritarismes⁵⁵, l'avènement du multipartisme et des gouvernants élus au suffrage universel, libre et transparent. L'élection constitue un élément fondamental du processus. Elle permet de légitimer et de donner mandat d'agir aux nouveaux politiques. Elle donne sens aux commandements et à l'obéissance des règles édictées par les constitutions et les lois. Or, en Afrique avant pendant et après la décennie 1990, les périodes électorales sont des moments de fortes agitations et des tensions latentes entre groupes politiques aux intérêts divergents, mais qui concourent tous

⁵² Fregosi (R), *Parcours transnationaux de la démocratie, Transition, consolidation, déstabilisation*, P.I.E Peter Lang, 2010

⁵³ Stephan (A), "Path toward redemocratization theoretical and comparative considerations" in O'Donnell (G) dir, *Transitions from authoritarian rule: comparative perspective*, London, John Hopkins University press, PP64-84.

⁵⁴ Huntington(S), *Op.cit.*

⁵⁵ Bayart (J-F).

à la conquête du pouvoir par le truchement des élections qui garantit leur légitimité.

Le terme libéralisation politique est plus adapté au vu des divers rebondissements des transitions démocratiques observées en Afrique. Le retour des coups d'Etat au milieu de la première décennie des années 2000 prouve qu'il existe un hiatus entre le déclenchement du processus et l'instauration de la démocratie effective.

Pour ce qui est des régimes africains issus des conférences nationales des années 90 ou des coups d'Etat, on a assisté à des bricolages constitutionnels la mise en place de nouvelles institutions, mais n'a pas permis de renouveler les acteurs politiques. C'est ce qui explique sans doute le retour des vieilles habitudes dictatoriales et l'immersion des forces armées dans le processus démocratique.

La Mauritanie, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Madagascar... ont connu divers blocages dus à une faiblesse constitutionnelle et des retours des prétoriens remettant ainsi en cause l'ensemble du processus.

Le processus de démocratisation a longtemps souffert en Afrique de la présence militaire au pouvoir. Dès lors un effort de recadrage du concept et son application à la Guinée s'impose. Deux questions se posent : A quel moment peut-on parler de transition pour la Guinée ? L'armée a-t-elle contribué au processus de transition démocratique ? Ces questions résultent du fait que le parcours politique de la Guinée est resté chaotique du fait de l'interventionnisme excessif de l'armée.

La transition, « *intervalle entre un régime politique et un autre* »⁵⁶ commence pour la Guinée quand le capitaine Moussa Dadis Camara, chef de la junte militaire au pouvoir depuis 2008 rend le pouvoir des suites d'une maladie à son dauphin qui réussira la prouesse d'organiser des élections présidentielles libres compétitives et transparentes. Si durant le régime du président Conté l'armée a entravé le processus démocratique, à partir de l'année 2009, l'institution militaire se trouve au cœur du processus démocratique, sous la houlette du général de brigade Sékouba Konaté.

⁵⁶ O'Donnell (G) et Schmitter (P), *op.cit*, P 6.

Comment expliquer le fait que l'armée, qui de 1984 à 2008 a servi de bras séculier au régime autoritaire de Lansana Conté, se retrouve à partir de 2009 au cœur d'un nouveau processus de démocratisation. Nous privilégions l'hypothèse de la personnalité du chef militaire. Plusieurs éléments psychologiques, des éléments liés à la carrière professionnelle ou encore à l'origine sociale ou religieuse, déterminent le désir de se maintenir au pouvoir. Si d'une part Lansana Conté incarne ce désir fou de s'éterniser au pouvoir, Sékouba Konaté « *a fait le pari d'inscrire son nom dans la postérité.* »⁵⁷ Le travail de sensibilisation pour donner une nouvelle image de l'armée guinéenne, mené dans les casernes par Konaté a trouvé un écho favorable et « *la plupart des militaires ont semblé adhérer à ce projet consistant à jeter les bases d'une armée modèles.* »⁵⁸

Est-ce suffisant pour parler de transition démocratique ? La réponse se trouve dans la théorie de la consolidation démocratique. C'est la phase de « *confirmation de la transition. Elle est conçue comme reposant sur trois piliers majeurs : l'instauration d'un système de partis solide, le règlement des atteintes aux droits de l'homme commises par les dictatures et la question sociale de la pauvreté et des inégalités. La consolidation démocratique est le temps de l'approfondissement démocratique par la démocratisation sociale.* »⁵⁹

Dans notre cas d'étude la consolidation démocratique est fortement liée à la réforme des systèmes de sécurité. Les réformes entreprises, visant à réduire la taille de l'armée et à redéfinir ses missions par rapport à la police nationale et la gendarmerie, constitue un pas vers dépolitisation de l'armée et participe aussi à consolider les acquis démocratiques. La consolidation devra se matérialiser par la capacité du nouveau régime de contenir l'armée dans les casernes et sa mission première qui consiste à assurer la défense du territoire nationale.

La question économique est au cœur des analyses et selon la théorie développementaliste, la démocratie doit répondre à un préalable de croissance économique, de développement des classes moyennes, et d'une culture politique de participation. Or, sur ce registre, en Guinée les questions demeurent entières au vu de la croissance économique. La culture de participation politique a longtemps

⁵⁷ Tiré d'un entretien à Conakry, février 2013.

⁵⁸ Tiré d'un entretien à Conakry, février 2013.

⁵⁹ Fregosi (R), *op.cit.*

souffert du monopole du parti unique et de la timide ouverture démocratie initiée par le président Conté.

A ce niveau on estime juste que le pari de l'organisation d'élections pluri-partisanes a été réussi. On peut retenir que la consolidation suppose la régularité des élections et l'alternance si le peuple en décide ainsi, c'est-à-dire quand le peuple sera à même « *d'accepter ou d'écarter les hommes appelés à le gouverner* »⁶⁰.

En tenant compte du caractère réversible et aléatoire de la consolidation démocratique que nous concevons comme un mouvement tendant à imposer la démocratie, comme critère de légitimation, nous nous efforcerons de replacer l'analyse de l'armée dans son environnement institutionnel et sa dimension sociale.

Il s'agit d'une thèse descriptive qui entend reprendre le processus de démocratisation en Guinée, en plaçant l'armée comme acteur central des différentes phases du processus de démocratisation. L'hypothèse principale de ce travail se décline ainsi : la démocratisation tardive résulte du fait qu'en s'appuyant sur l'armée, le régime installe la terreur, musèle l'opposition, fragilise la société civile et intimide la presse, et qu'en contrepartie, l'armée comme dans un jeu de négociation attend des faveurs du régime (augmentation de solde, ration en denrées alimentaires). De cette hypothèse principale, jaillissent d'autres hypothèses secondaires. Ainsi la dynamique de démocratisation et de reconstruction de l'Etat en Guinée reste largement tributaire d'une dépolitisation de l'armée. La personnalité du chef est déterminante dans les rapports entre l'armée et pouvoir politique.

La construction de l'objet démocratisation tardive s'effectue en prenant en compte le fait que malgré des réformes entamées depuis 1990, le régime ne répond pas aux critères démocratiques aussi basiques soient-ils. La mise en place d'une nouvelle constitution, qui consacre la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Elle est suivie de l'instauration du multipartisme, qui a donné naissance à une opposition légalement reconnue, et plus tard l'émergence d'une société civile comme contre-pouvoirs, la création de la Cour suprême qui consacre le principe d'un pouvoir judiciaire indépendant, impartial et neutre. On a là l'ossature d'un

⁶⁰ Schumpeter (J-A), *capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1965

Etat moderne. Les disfonctionnements sont plus tôt internes, et sont dus à la faiblesse du personnel administratif censé appliquer la règle de droit. Cette démocratisation tardive nous la mettons en exergue avec la politisation de l'armée qui constitue le principal obstacle de l'évolution démocratique du pays.

Nous constatons deux régimes autoritaires qui, chacun de son côté a utilisé l'armée pour marquer son hégémonie et régner en maître dans le pays. « *Sékou Touré, pour venir à bout de leur esprit de corps, avait intégré l'armée à la fonction publique, lui avait imposé des commissaires politiques et avait enfin mis en place des milices populaires armées.* »⁶¹

Pour le CMRN la politisation de l'armée a été plus directe car l'institution se trouve elle-même au cœur de l'exercice du pouvoir politique. L'après Sékou Touré sera marqué par une arrivée massive des militaires au sein du gouvernement, mais aussi au niveau des fonctions administratives et de commandement territorial. On note aussi une percée des militaires à la tête des entreprises nationales.

On analysera aussi le retour des prétoriens à la suite du décès du président Conté comme une marque fondamentale du degré de politisation de l'armée. Comment dans cette période qui a suivi la disparition du président, marquée par une forte instabilité sociale et politique, les putschistes de 2008 ont pu, dans un premier temps bénéficier du soutien populaire, avant de tomber quelques mois plus tard en disgrâce après le massacre du 28 septembre 2009 ?

Nous tenterons de mettre en exergue le retrait militaire et le déclenchement du processus de transition démocratique avec l'organisation des premières élections libres démocratiques et compétitives.

La réponse à ces questions nécessite une méthodologie de recherche adaptée. Dès lors une démarche empirique s'avère indispensable pour comprendre la démocratisation tardive en Guinée et les relations complexes qui ont déterminé les rapports entre l'armée et le pouvoir. A ce titre, des séjours dans le milieu des forces armées notamment pour des observations directes, ont été fait afin de compléter les données théoriques dont nous disposons. Par ailleurs, une

⁶¹Cournanel (A), *L'économie politique de la Guinée (1958-2010) : des dictatures contre le développement*, Paris, L'Harmattan, 2012 p.25

exploitation des données d'archives de l'armée aurait été bénéfique pour comprendre les différentes compositions de l'armée et mesurer la dimension ethnique dans le recrutement. Une telle exploitation n'a pas été possible dans un contexte marqué par le déclenchement du processus de réforme des systèmes de sécurité. D'un autre côté l'accès aux documents d'archives demeure difficile dans la mesure où après un coup d'Etat les nouveaux militaires au pouvoir ont fait disparaître toutes les traces du régime précédent.

Le travail de terrain a été réalisé entre janvier 2013 et avril 2013. Il a permis de recueillir, à partir des entretiens, les témoignages des leaders du PDG, de CMRN et du CNDD qui constituent les forces politiques qui ont marqué la Guinée durant la période d'autoritaire.

Le travail de terrain a été réalisé à partir d'entretiens semi-directifs, des focus groupe et le recueil de témoignages. Nous avons pu interroger cinquante personnes sur les questions ayant trait à l'organisation des forces armées, les relations entre l'armée et le pouvoir, la question des droit de l'homme et de l'accès à la justice.

Etant donné que le prétorianisme a une justification de revendication corporative, des enquêtes sur les conditions des vies des soldats (salaires, traitement etc.) nous semblaient nécessaires. A ce titre, des entretiens ont été faits avec des militaires subalternes afin de comprendre au-delà de la corruption politique quels étaient les véritables mobiles liés à leur interventionnisme. Enfin la dimension sociale et la perception sociale de l'armée nous étaient nécessaires pour comprendre la légitimité des forces militaires. A ce niveau, des Guinéens lambda ont été interrogés sur leur perception de l'armée : symbolise-t-elle l'unité nationale où les différents groupes ethniques pourraient s'identifier ?

Le travail de terrain ne s'est pas fait sans difficultés majeures. Premièrement le milieu des forces armées reste toujours très sensible et très fermé aux personnes étrangères et de surcroît un jeune chercheur de nationalité étrangère. Et à ce sujet l'apport de Mamadou Aliou Barry, président de l'Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme (OGDH) nous a été précieux. L'autre difficulté fondamentale résulte de la faiblesse des moyens financiers dont nous disposions.

La phase de transition politique assurée, comment les nouvelles autorités comptent poursuivre l'élan de consolidation démocratique en tenant compte de la force de nuisance des forces armées ? La réponse à cette question nous a conduit à avoir des entretiens avec les nouvelles autorités en charge de la Défense nationale notamment l'état-major et le cabinet du ministre des Forces armées.

La démarche empirique est renforcée par une partie théorique sur le militarisme : une revue de la littérature sur le rapport entre armée et pouvoir politique, des travaux historiques nous ont permis de remonter aux sources des armées africaines, leur mise en place et leur évolution. D'autres travaux plus analytiques présentent le militarisme sous ses diverses formes en insistant sur les motivations profondes des prétoriens. Nous avons une nouvelle orientation de l'étude du militarisme en Afrique qui se focalise désormais sur la problématique de la réforme des armées en Afrique et au-delà de la réforme des systèmes de sécurité. (RSS).

Dans cette étude, nous optons pour une analyse diachronique. Elle consiste en la recherche de la genèse des situations étudiées. L'explication prend en compte les antécédents et leurs successions temporelles pour expliciter la situation actuelle. Les causes de la politisation de l'armée guinéenne sont fortement liées à la nature des différents régimes qui se sont succédé à la tête du pays depuis son indépendance. Il est nécessaire de comprendre comment le régime autoritaire fonctionnait et quels étaient les rapports entre ce régime et l'armée avant la phase de transition démocratique.

Cette thèse est structurée en trois parties et six chapitres qui suivent une évolution chronologique. Il sera question dans la première partie de remonter aux sources des autoritarismes jusqu'au déclenchement des transitions démocratiques en privilégiant une revue de la littérature. Cette partie est subdivisée en deux chapitres qui traitent respectivement des dynamiques autoritaires et un essai d'interprétation des transitions démocratiques. L'approche privilégie la revue de la littérature et des différents paradigmes explicatifs du phénomène autoritaire d'une part et transitologique d'autre part.

La deuxième partie fait état du long processus de démocratisation en Guinée. Un processus marqué par plusieurs phases, des échecs, des reprises de

processus. Elle s'ouvre sur le premier coup d'Etat en Guinée et le début de la gestion du pouvoir politique par les militaires. Il s'agit du régime du président de Lansana Conté. Il sera question dans cette partie d'entrer au cœur des relations entre armée et pouvoir politique et son impact sur le processus de démocratisation. Le coup d'Etat s'accompagne d'une politisation de l'armée. Dans les deux chapitres qui constituent cette partie, nous analyserons la longue marche vers la démocratie dans sa dimension temporelle, institutionnelle et les différents enjeux des acteurs impliqués dans le processus. Nous mettrons en exergue aussi le repositionnement de l'armée à partir de 2009 comme moment clef de la transition ayant abouti à l'élection présidentielle de 2010, la seule jugée crédible depuis l'indépendance du pays.

La troisième partie fait un état des lieux du régime post-militaire. La dépolitisation de l'armée a permis dans un premier temps d'entamer le processus de transition démocratique avec l'élection d'un nouveau Président de la République et d'une nouvelle Assemblée nationale. Il s'agira dans cette partie d'analyser les dynamiques de reconstruction de l'Etat post-militaire et post-transition. Dans ce sens un accent est mis sur la question de la réforme des systèmes de sécurité et de défense. (RSS) comme perspective de consolidation démocratique.

Quelle nouvelle orientation pour les forces armées en Guinée ? C'est toute la question de l'après retrait et la gestion de la consolidation démocratique

PREMIERE PARTIE

DES AUTORITARISMES AUX CONSOLIDATIONS DEMOCRATIQUES.
ETAT DE LA LITTERATURE

Il existe un lien entre autoritarisme et transition démocratique. Ne serait-ce que le fait que les transitions démocratie partent de régimes autoritaires. Le lien est si ténu que l'observation des régimes démocratiques fait ressortir ce qu'Olivier Dabène appelle des « enclaves autoritaires »⁶², de même qu'au niveau des régimes autoritaires des tendances démocratiques se font souvent observer avec des ouvertures politiques même si ces dernières restent très contrôlées.

Réfléchir sur les transitions démocratiques nous oblige dans cette étude à faire un *flash-back* sur les différents processus d'instauration autoritaire en Afrique avec un accent particulier sur la Guinée avant d'aborder la question des transitions proprement dite. Ce détour sur l'autoritarisme permettra de comprendre le contexte de son instauration et les mécanismes de sa légitimation. Pour cela nous partons du postulat que le contexte de la décolonisation a joué un rôle dans l'émergence de régime autoritaire. Ensuite l'instrumentalisation de l'unité nationale avait permis de mettre en place des partis uniques et limiter toute volonté de pluralisme.

Enfin l'irruption de l'armée dans la scène politique, conduira à la banalisation des coups d'Etat, occasionnant une instabilité institutionnelle et politique. Cette instabilité a plongé les pays africains dans une sorte d'éternel recommencement. De l'étude du militarisme des régimes africains nous retenons deux formes d'autoritarisme : les autoritarismes militaires, qui sont d'habitudes plus fermés à l'idée d'un pluralisme politique, et des autoritarismes civils. La Guinée, aura expérimenté ces deux formes d'autoritarisme.

Trois phases méritent d'être distinguées dans l'évolution des régimes politiques africains postindépendances. La phase autoritaire (militaire, civil, hybride), les transitions démocratiques (mise en place des mécanismes, acteurs du jeu) et les consolidations (acteurs, institutions).

⁶² Dabène (O), op.cit.

CHAPITRE 1

LES DYNAMIQUES AUTORITAIRES

Vingt ans après leur apparition, les transitions démocratiques continuent de stimuler la réflexion aussi bien dans les milieux académiques que dans le domaine de la politique internationale. « La troisième vague de démocratisation »⁶³ repérée par Samuel Huntington est perçue en Afrique par un desserrement autoritaire et un élan résolu de démocratisation des systèmes autoritaires.

L'autoritarisme s'est généralisé en Afrique au lendemain des indépendances et a perduré jusqu'au début des années 1990. Cette généralisation des autoritarismes en Afrique est analysée dans la littérature sous le prisme des variables, économiques, sociales et culturelles.⁶⁴ A côté de ces variables, la dimension idéologique occupe une place centrale. Le mythe autour de la recherche de l'unité nationale qui sera une des justifications du triomphe des partis uniques et de la négation de tout pluralisme politique dans l'Afrique postcoloniale et pré-transition démocratique.

Comment en est-on arrivé qu'en 1990 les régimes pratiquant le multipartisme soient exceptionnels ? La réponse à cette interrogation se trouve dans les dynamiques qui ont conduit à une implantation de l'autoritarisme en Afrique. Ce mode de gouvernement basé sur la limitation du pluralisme a supplanté les régimes multipartites issus des indépendances. Les dynamiques se déclinent à notre point de vue en deux éléments fondamentaux. D'abord le contexte de la décolonisation avec des structures étatiques encore fragile qui cherchent à se consolider et à avoir un modèle, ensuite l'irruption des armées dans la gestion politique des jeunes Etats indépendants.

Selon certaines interprétations, la domination coloniale a eu des impacts négatifs sur les processus démocratiques et que cette tendance autoritariste serait un des legs politiques du pouvoir colonial. Même si une telle affirmation comporte des limites liées au fait que l'autoritarisme en Afrique répond à d'autres logiques (militarisme-clientélisme-logique redistributives liées au patrimonialisme et au néo patrimonialisme), force est de reconnaître, qu'elle (la domination coloniale) offre une approche analytique assez pertinente des dynamiques autoritaires, avant

⁶³ Huntington

⁶⁴ Voir Bourmaud (D), « Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et des hommes », *Revue internationale de politique comparée* 2006/4 (Vol. 13), p. 625-641

le déclenchement du processus de transition démocratique. En léguant aux Etats africains des frontières arbitraires, au mépris des configurations sociologiques, qui les ont précédées, la colonisation a favorisé la conflictualité, et a miné les fondements d'une démocratie stable.

Le problème ne semble pas en Afrique se limiter à la question de la conflictualité. Mais elle demeure plutôt entière dans la capacité des nouvelles structures politiques de prendre en charge la question de la gestion pacifique des rapports de force. Analyser les processus de transitions démocratiques en Afrique gagnerait à reconsidérer le processus d'instauration autoritaire lui-même en Afrique en général et en Guinée en particulier.

A) L'AUTORITARISME EN AFRIQUE AU PRISME DES VARIABLES CLASSIQUES ET AU DELA

Le politique en Afrique est fortement analysé dans la littérature sous le prisme de variable classiques liées aux dynamiques économiques, sociales ou culturelles. L'étude des régimes politiques africains n'échappe pas à cette emprise des variables dites classiques. Les variables économiques, sociales et culturelles sont les plus fréquemment utilisées au point de devenir des références incontournables. Mais elles n'épuisent pas la question de l'instauration autoritaire.

Il ne s'agit pas de répertorier les différents titres des travaux consacrés à l'autoritarisme en Afrique, mais plutôt de mettre en exergue la prise en compte des variables explicatives des dynamiques autoritaires. Ou plus exactement comment l'économique, le social et le culturel rendent-ils intelligible la généralisation autoritaire. (I) Par ailleurs, au-delà des variables classiques liées à l'économie, au social et au culturel, comment percevoir l'instauration de l'autoritarisme (II).

I) Les variables économiques, sociales et culturelles et leurs limites.

La dimension économique sociale et culturelle a permis, dans l'analyse du politique en Afrique, une adaptation des approches développementalistes, dépendantistes. Les racines de l'autoritarisme se nichent soit dans les structures économiques, soit dans les structures sociales, soit dans les structures culturelles.

a) L'économie et les théories de la dépendance et du développement

La théorie dépendantiste a émergé en Amérique Latine dans les années 1950-1970, où Raoul Prébisch, ancien directeur de commission économique pour l'Amérique Latine (CEPAL) fut le premier à analyser les rapports nord-sud en terme de centre (pays du nord) dominant et périphérie (pays du sud) dominé⁶⁵.

Les analyses sur l'Amérique latine, faites par des auteurs comme André G. Frank⁶⁶, ou encore Enzo Falleto⁶⁷ inspireront des spécialistes de l'Afrique tel Walter Rodney et Samir Amin⁶⁸. Il apparaît dans ces analyses que la pauvreté et le sous-développement engendre l'instabilité politique. Les relations économiques internationales, du fait qu'elles soient inégales, débouchent sur une exploitation des pays du sud. Ces derniers selon Gazibo « sont relégués au rôle de pourvoyeur de matières premières sans valeur ajoutée et d'importateurs de produits finis à un coup élevé. »⁶⁹ Ce mécanisme a créé une détérioration des termes de l'échange et installé les pays du tiers monde dans un cycle de crises économique qui affecte aussi bien les mécanismes politiques que la stabilité sociale.

La situation de dépendance a permis au pays capitaliste du centre d'avoir des relais locaux. Il n'est pas rare de voir certains pays du nord être appuyés certains leaders locaux considérés dans leur propre pays comme anti démocrate ou agissant en dehors de l'intérêt national. Ces relais des puissances occidentales bradent les

⁶⁵ Cf Rollinat (R), « Analyses du développement et théories de la dépendance en Amérique Latine. L'actualité des débats. » *Cadernos*, N° 4 voll, 2005, p 97-118

⁶⁶ Gunder Frank (A), *Le développement du sous-développement en Amérique Latine*, Paris, François Maspéro, 1969

⁶⁷ Rodney (W), *How Europe underdeveloped Africa*, Detroit, Howard university press, 1972

⁶⁸ Amin (S), *Le développement inégal : Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Paris Minuit, 1973.

⁶⁹ Gazibo (M), *Introduction à la politique africaine*, Montréal, Presse de l'université de Montréal, 2006.

ressources nationales et les matières premières dans un souci de se procurer les soutiens extérieurs, gage de la longévité de leur régime. En guise d'exemple en 2015 le forcing du président congolais Denis Soussou-Nguesso visant à modifier la constitution pour un nouveau mandat n'a rencontré aucun avis défavorable de la part de la France et des partenaires internationaux. Dans ces mêmes conditions en 2012, le forcing du Président Abdoulaye Wade au Sénégal a été sévèrement critiqué par les dirigeants occidentaux. Ces deux pays se distinguent par le fait que le Congo demeure un pays aux potentiels miniers important, ce qui n'est pas le cas du Sénégal.

Les théoriciens de la dépendance illustrent de façon assez remarquable la prédominance du facteur économique sur la forme du système politique. Ils ne sont pas les seuls à voir une telle corrélation entre facteur économique et régime politique. Les travaux sur la modernisation politique de Bertrand Badie⁷⁰ ont tenté de comprendre les nouvelles dynamiques affectant les nouveaux pays africains nouvellement indépendants.

Pour leur part, les analyses développementalistes avaient une double ambition de comparer l'Afrique au monde occidental et prédire les chances de l'Afrique de réaliser le développement économique et d'accéder à la démocratie.⁷¹ Les travaux développementalistes ont dans leur globalité montré que les différences entre les systèmes africains et leurs homologues occidentaux étaient non pas de nature mais de degré de leur développement économique et politique.

Le développementalisme a émergé en Amérique du nord, avec la transposition de la notion de développement du domaine économique au domaine politique. Son succès fait suite aux bouleversements survenus sur la scène internationale après la Seconde Guerre mondiale. Le développementalisme a été influencé par les travaux basés sur la prise en compte des conditions économiques et sociales préalables au passage à l'ère démocratique. Parmi ces travaux des années 1950, on retrouve l'article Seymour M Lipset⁷² dans lequel l'auteur cherche

⁷⁰ Badie (B), *Le développement politique*, 3^{ème} éd, Paris, Economica, 1984.

⁷¹ Gazibo (M) et Jenson (J), *La politique comparée : fondements, enjeux et approches théoriques*, Montréal, Presse de l'université de Montréal, 2004.

⁷² Lipset (S M), « Some social requisites for democracy: Economic development and political legitimacy », *American political Review*, N° 53, 1959.

à établir une corrélation entre le niveau de développement économique d'un pays (PNB par habitant par exemple) et possibilité de démocratisation ainsi que de stabilité démocratique.

Parmi les tenants du développementalisme français, Jean-François Médard occupe une place de choix. Il tire en substance les éléments constitutifs de sa sociologie politique à partir du développementalisme. Les catégories de patrimonialisme, néopatrimonialisme, clientélisme portent les empreintes de la théorie du développement. Médard ira plus loin en reconnaissant à côté des éléments essentiellement économiques d'autres facteurs de l'instauration autoritaire en Afrique. Les éléments liés à l'idéologie et à la psychologie du dirigeant sont parfaitement pris en compte dans son article intitulé « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire »⁷³.

On se rend compte que les théories développementalistes et dépendantistes largement utilisées dans l'analyse du politique en Afrique comportent des limites. Ce sont des théories aux prétentions très larges et qui utilisent l'Afrique comme un ensemble homogène. Patrick Chabal remarque aussi que le modèle est évolutionniste et ethnocentrique. En effet l'Afrique est étudiée dans ces modèles d'analyse sous le prisme de l'Occident. Selon Gazibo, « *ces modèles sont entrés rapidement en crise lorsqu'il est apparu que la plupart des pays nouvellement indépendants ne prenaient pas le chemin balisé par les pays occidentaux, à savoir celui du développement économique et de la démocratie.* »⁷⁴

b) Les variables sociales et culturelles

Le facteur économique n'est pas exclusif à l'analyse du politique en Afrique. Il se combine avec les éléments constitutifs de la stratification sociale, ainsi qu'aux tensions liées aux conflits des valeurs. Le politique apparaît comme la résultante de déterminismes enchâssés dans les structures des sociétés. La théorie du politique par le bas⁷⁵ s'inscrit dans cette logique et vient en réaction à la double hégémonie dépendantiste et développementaliste. Elle privilégie la dimension

⁷³ MÉDARD (J-F), « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire », *Politique Africaine*, 1991, 43, p. 92-104

⁷⁴ Gazibo (M), Introduction à la politique africaine, Montréal, Presse de l'université de Montréal, 2006, p. 41.

⁷⁵ Bayart (J-F), Mbembe (A), Toulabor (C), *Le Politique par le bas*, Paris, Kartala, 1987.

structurelle du politique. Selon Daniel Bourmaud, « *les formes de la vie sociale (religieuse, identitaire) et les dynamiques qu'elle engendre façonnent le politique entendu, dans cette perspective, comme les processus de sédimentation des conflits et leur solution.* »⁷⁶

Ces approches sociales et culturelles de l'analyse du politique en Afrique ne sont pas exemptes de limites dans leur globalité. De la même façon qu'est reprochée l'approche économique à travers les théories du développement et de la dépendance d'être ethnocentristes, l'approche par la culture africaine court le risque d'une spécificité excessive.

L'utilisation de méthode mixte que nous empruntons à Mamadou Gazibo constitue une alternative. « *Le recours à des méthodologies mixtes implique que, tout en utilisant des concepts, modèles et théories issus d'études et de contextes différents, le chercheur soit attentif à leurs limites en raison de l'existence de certaines réalités propres à l'Afrique.* »⁷⁷

Les approches développementalistes et dépendantistes qui privilégient la dimension économique, qui met en avant la relation entre développement économique et celui politique, et les approches sociales et culturelles qui mettent en avant la stratification sociale n'ont pas totalement cerné l'analyse des dynamiques autoritaires en Afrique.

II) Au-delà des variables classiques.

Il faut rappeler que les indépendances sont survenues en Afrique en contexte de guerre froide. Les oppositions Est-Ouest ont fondamentalement influencé les régimes africains postindépendances, dans leur quête de modèle politique et économique. A cela s'ajoute une influence qui résulte de la politique d'assistance. Elle a favorisé la ruée des grandes puissances vers l'Afrique pour le développement de partenariats bilatéraux.

Le contexte de la Guerre froide met en exergue le facteur idéologique dans l'analyse des autoritarismes en Afrique. Dans cette guerre des idéologies

⁷⁶ Bourmaud (D), *op.cit.*

⁷⁷ Gazibo (M), *op.cit.* P31

l'influence se fera vite sentir au niveau des structures politiques. L'Afrique devait aussi participer à cet élan d'idéologisation en essayant de puiser dans un répertoire historique, social et culturel les éléments lui permettant de participer à ce « rendez-vous du donner et du recevoir »⁷⁸. Pour consolider ces jeunes Etats, il fallait que les premiers dirigeants fassent de l'unité nationale un combat. Il sera mythifié et l'ensemble du discours politique tourne autour de cet idéal. Seulement il s'agit d'un idéal qui cache là aussi des visées autoritaires.

Au-delà de l'unité nationale, la réinterprétation du socialisme avec le qualificatif « africain » donna naissance à l'idéologie du socialisme africain qui par ailleurs offre une analyse des autoritarismes en Afrique rarement étudié. Enfin l'autoritarisme s'analyse aussi sous la bannière de la faiblesse institutionnelle qui résulte de la décolonisation. C'est trois paradigmes permettent de combler les limites des approche développementaliste, dépendantistes et socioculturelles de l'autoritarisme en Afrique.

Le contexte de la décolonisation est aussi un facteur analytique de la généralisation des autoritarismes africains. Pour comprendre le politique en Afrique postcoloniale, il faut interroger aussi les processus de décolonisation, lesquels, dans la plupart des pays africains se sont opérés pacifiquement. Dans les anciennes colonies françaises et anglaises, elle s'est faite par étapes. L'idée d'une évolution des territoires a germé dès l'après guerres. Par contre dans les colonies portugaises et belge, elle s'est faite par rupture et parfois par guerre de libération.

Dans les pays où la décolonisation a été précédée d'une guerre de libération, les régimes qui y ont émergé ont été institués par le groupe armé qui avait lutté contre la puissance coloniale. Auréolé d'une telle légitimité le groupe mettra dès le départ en place un régime autoritaire.

Dans certains pays on notait une diversité des groupes ayant conquis l'indépendance. Par exemple le cas de l'Angola. Dans ces pays des conflits intra groupes armés se dessinent et évoluent rapidement en Guerre civile. Une telle situation confortait la tendance autoritaire dès le départ.

⁷⁸ Expression utilisée par Léopold Sédar Senghor pour matérialiser le rôle et la place de l'Afrique dans un contexte de globalisation.

La question de la gouvernabilité se pose dans le cas des pays où la décolonisation a été faite de manière hâtive. Selon Catherine Cocquery-Vidrovitch, « *au Congo, les Belges, n'entrevoient pas d'indépendance avant 30 ans, n'ont rien préparé, de sorte que, quinze jour après l'indépendance, le pays semblait dans le chaos.* »⁷⁹ Ces instabilités consécutives au mode de décolonisation ouvrent la voie large à l'instauration autoritaire. C'est un climat qui a favorisé les premières irrptions de l'armée sur la scène politique, suivi de mutinerie.

Enfin pour le cas des décolonisations progressives et pacifiques, les pays n'ont été soumis à l'autoritarisme qu'après une courte période d'expérience pluraliste. En faisant abstraction du long processus qui a conduit à la décolonisation des anciennes colonies françaises et britanniques, du contexte pluraliste dans lequel ces pays ont accédé à l'indépendance. C'est tout le sens de s'interroger sur le passage de ce contexte pré-démocratique qui sera rapidement supplanté par des logiques autoritaires.

Notons qu'à l'indépendance, le modèle parlementaire pluraliste était le système le plus répandu en Afrique. Mais l'absence de dynamiques consolidantes de ce système face à l'héritage autoritaire du colonialisme, ainsi qu'à la faible socialisation démocratique des nouveaux acteurs de la scène politique africaine, les pays tombent à l'autoritarisme. Malgré cette forte tendance autoritaire, les leaders des indépendances ont tenté d'émailler ces régimes d'une certaine légitimité. C'est le sens qu'on accorde ici au mythe de l'unité nationale, à la réinterprétation du socialisme africain et à la faible institutionnalisation du politique. C'est trois variables permettent de compléter l'analyse de la généralisation autoritaire en Afrique.

a) Le sacre de l'unité nationale et de l'unité africaine

Le contexte de la bipolarisation du monde industriel, contexte qui a vu l'irruption de l'Afrique dans la scène internationale, avec des Etats indépendants, nouveaux acteurs des relations internationales, a aidé au triomphe de l'idéologie unitaire. Pour les nouveaux dirigeants de cette époque, l'Afrique récemment

⁷⁹ Cocquery-Vidrovitch (C) et Moniot (H), *L'Afrique Noire de 1800 à nos jours*, Paris, PUF, 2005, p.18

libérée du joug colonial avait plus besoin d'unité que de partition en plusieurs camps et blocs opposés.

La légitimité idéologique se décline à travers la croyance exprimée par des mythes, présentant l'Afrique comme un bloc monolithique avec une certaine homogénéité politique culturelle et civilisationnelle. Au demeurant la croyance à ces thèses repose sur un socle intellectuel qui a émergé dans les universités françaises à travers le mouvement de négritude dans les années 1930. Ces mouvements de dénonciations intellectuels sont les précurseurs des revendications indépendantistes.

Le mythe de l'unité se dégage à travers La quête d'identité impose tout un travail de substantialisation de la définition, inséparablement indigène et allogène, d'une différence imaginée. Instituer la différence suppose de composer une généalogie et une mythologie, de socialiser le sang et le temps et, à l'inverse, de naturaliser le social, de revendiquer une histoire et sa permanence (dés historicisation), de fixer des événements et des individus fondateurs du collectif, enfin de construire et de transmettre une vision du monde créatrice d'indivision. Dans la même lancée Laurence Proteau souligne avec force « *Dans ce contexte d'isolement politique des intellectuels noirs, l'investissement dans la problématique culturelle semblait être le seul engagement possible pour faire entendre la voix des nègres. La « nation nègre » sans État, sans sol, sans frontières et sans langue n'ayant pas d'existence politique et juridique ne pouvait donc être fondée et unifiée qu'à partir du postulat d'une identité culturelle commune, d'une civilisation unique.* »⁸⁰

Les Etats indépendants devaient reposer en quelques sortes sur un socle idéologique déterminé par le triomphe du triptyque : développement économique-Etat-nation-unité nationale. Cette dernière est érigée en dogme. Elle suppose une certaine harmonie sociale qui laisserait peu de place au pluralisme.

Cette négation du pluralisme est offre un terreau fertile à l'éclosion de régime autoritaire. Pour Senghor, « *le parti unique africain n'a rien à voir avec le*

⁸⁰ Proteau (L), Entre poétique et politique aime Césaire et la « négritude », *Sociétés contemporaines* 2001/4 no 44, p. 15-39

parti unique de type totalitaire qui est un parti d'élite. Le parti unique en Afrique est un « parti de masse, où tout adulte, voire tout adolescent des deux sexes a vocation d'entrer. On y entre en initiation comme jadis, dans le Bois sacré ». Le présidentielisme ne conduit pas à l'institutionnalisation de l'abus de pouvoir. Il consacre une personne, l'élu de dieu par le Peuple »⁸¹.

La légitimation des partis uniques de facto est par ailleurs perçue et véhiculée par les dirigeants africains comme une stratégie visant à renouer avec les formes africaines précoloniales de gouvernements. Ces formes gouvernementales étaient essentiellement basées sur le consensus. Le parti unique apparaissait dès lors comme plus favorable à la cohésion sociale dans des sociétés multiethniques.

Cette vision idéalisée d'une société africaine précoloniale exempte de contradictions politiques ne servait en réalité qu'à justifier la négation du pluralisme politique et à légitimer intellectuellement des postures autoritaristes qui limitaient toute compétition politique.

Le parti unique s'est révélé extrêmement efficace dans la mise en place de régime autoritaire. Il reposait selon Jean-François Médard « sur l'articulation de la légitimation idéologique et l'encadrement politique »⁸² Cet encadrement politique s'est beaucoup appuyé sur la philosophie du socialisme adapté en contexte africain. Là aussi la dimension mythique occupe une place importante.

b) La réinterprétation du socialisme africain

A l'indépendance des Etats africains, le triomphe du socialisme était incontestable. Il était devenu une référence intellectuelle et politique en vogue en Occident. Les régimes africains à leur tour n'échapperont quasiment pas à son emprise. Daniel Bourmaud parle de séduction. « *Le mot séduit et donne naissance à toute une gamme de versions. Certains États se revendiquent du socialisme scientifique, comme le Mali en 1961, mais ils ne sont qu'une minorité. La majorité se retrouve derrière la bannière des socialismes africains. Le pluriel s'impose tant*

⁸¹ Bourmaud (D), op.cit. p. 10

⁸² Médard (J-F), op.cit.

les contributions des leaders, de Senghor à Nyerere en passant par Amilcar Cabral, Sékou Touré, Kwame Nkrumah ou Kenneth Kaunda pour ne citer que quelques noms, abondent. »⁸³ Mais au-delà de l'aspect séduction dont faire référence l'article de Daniel Bourmaud, se pose la question de l'appropriation du concept à dessein autoritariste.

Parler de socialisme africain revient à proposer la réinterprétation de la philosophie socialiste et son adoption politique en contexte africain. D'où l'adjectif africain ajouté au vocable socialisme. Qu'est-ce que le socialisme africain et comment constitue-t-il une variable explicative de l'autoritarisme en Afrique ?

Le postulat du socialisme africain dont se réclament des hommes d'Etat comme Léopold Senghor, Mamadou Dia ou encore Nyerere, affirme que les sociétés traditionnelles africaines présentent les caractères de systèmes communautaires susceptibles de constituer les fondements de structures socialistes. C'est la thèse des continuités possibles entre tradition et modernité.

Les voies du socialisme africain sont nombreuses au point qu'on serait amené à penser que chaque leader politique a sa propre conception du socialisme africain. Pour Senghor le socialisme africain se définit comme une méthode. Il insiste fondamentalement sur l'esprit d'organisation et de méthode dans la vie politique et institutionnelle. *« Le socialisme est moins une doctrine qu'une méthode. Etre socialiste ne consiste pas à enfourcher une idéologie étrangère et à répéter des slogans. Il consiste, en s'appuyant sur les leçons du passé et en comparant le présent à préparer l'avenir. »*⁸⁴ Senghor avait fait de l'enracinement aux valeurs africaines et l'ouverture aux apports des autres civilisations la base de sa philosophie.

Sa conception de la négritude, qui s'interroge sur l'apport de la civilisation négro africaine à la civilisation universelle déterminera son socialisme. On peut schématiquement affirmer que la négritude représentait le côté littéraire de

⁸³ Bourmaud (D), op.cit. p. 8.

⁸⁴ SY (S-M), *Les régimes politiques sénégalais de l'indépendance à la l'alternance politique 1960-2008*, Paris, Karthala, 2009, p.31.

Seydou Madani Sy est professeur de droit, agrégé en 1966. Il est témoin de l'évolution de la politique sénégalaise depuis l'indépendance pour avoir allier la recherche et des activités gouvernementale. Plusieurs fois ministre puis médiateur de la république, il allie dans cette description l'observation d'un contemporain de Senghor et celui d'universitaire.

Senghor alors qu'il incarnait sa philosophie politique à travers le socialisme africain.

On se rend à l'évidence de la multitude des voies du socialisme africain. Ces diverses interprétations constituent une source de fragilité d'un référentiel philosophique sur lequel pourtant un bon nombre de dirigeants ont voulu bâtir le socle de leur Etat après les indépendances. A cela Bernard Charles ajoute que « *La confusion et les malentendus ne diminuent guère si on interroge les sources doctrinales et autres du socialisme africain. On pourrait comparer celui-ci un fleuve aux eaux mêlées.* »⁸⁵

Pour les tenants d'une approche « scientifique » du socialisme africain, dans la lignée de leurs sources occidentales, l'accent mis sur la domination économique conduit à éluder la question du pluralisme politique. La démocratie est réalisée quand les masses sont au pouvoir. Le parti unique en est la traduction directe. Le socialisme africain au-delà du charme qui accompagne le discours politique justificateur de son succès a contribué à freiner tout élan de pluralisme en brandissant la dimension unitaire de la culture africaine.

C'est à ce niveau que l'instauration autoritaire trouve un appui fondamental dans la philosophie du socialisme africain. Il s'agit plus d'une instrumentalisation politique de la pensée socialiste en vogue au moment des indépendances africaines et du contexte de la guerre froide.

Dans un tel échafaudage, le pluralisme n'a guère de place. Tout milite pour l'unité d'une société réconciliée avec elle-même par les vertus de l'indépendance. La démocratie au sens libéral est absente ou retranscrite selon le code africain en vigueur. Les institutions qui la portent sont détournées de leur signification selon le même procédé.

Une des variables non négligeable de l'instauration des autoritarismes est sans conteste le faible degré d'institutionnalisation. L'Etat africain postcoloniale est qualifié dans la littérature de patrimonial⁸⁶, prédateur⁸⁷, néopatrimonial. Ces

⁸⁵ Charles (B), *ibid.*

⁸⁶ Médard (J-F)

⁸⁷ Darbon (D)

différentes qualifications résultent en partie d'un faible degré d'institutionnalisation de l'appareil bureaucratique.

c) Un faible degré d'institutionnalisation

La faiblesse institutionnelle a laissé libre cours dans les Etats africains après les indépendances à l'instauration de régime autoritaire. Les frontières du public et du privé sont d'une porosité telle qu'une différenciation entre les deux sphères est presque inexistante. L'Etat bureaucratique de type occidental sur lequel se greffe l'Etat africain se différencie du second par son degré d'institutionnalisation qui fonde le caractère impersonnel du politique et par ailleurs l'égalité des citoyens.

L'institutionnalisation suppose la mise en place d'organes politiques indépendants et équidistants des formations politiques et des structures sociales. L'institutionnalisation par ailleurs consacre la sacralité du pouvoir. Les institutions politiques ont un pouvoir normatif. Elles se distinguent des autres institutions sociales. Une première façon d'appréhender l'institution en tant qu'instrument de régulation du politique. L'institutionnalisation se mesure notamment à l'emprise qu'à la règle institutionnelle sur les acteurs. Cette emprise pose le problème de la légitimation. Reprenant Weber, Delphine Dulong soutient « *tout pouvoir a besoin de légitimation pour assurer son assise et obtenir l'obéissance des gouvernés* »⁸⁸ L'institutionnalisation doit répondre aux critères de pérennisation, de dissociation et de l'acceptation de règle.

Or les Etats africains indépendants ont été confrontés à une faiblesse institutionnelle dans leurs formations. Cette faible institutionnalisation a fait place au développe de pouvoir personnel et paternaliste tout au long de la configuration historique des Etats. C'est une nouvelle justification du triomphe de régimes autoritaire.

A ce niveau l'image personnelle du leader politique joue un rôle déterminant. Par exemple l'exception démocratique du Botswana dépend en grande parti de la personnalité de son premier Président Seretse Khama qui est décrit

⁸⁸ Dulong (D), dir, *Sociologie des institutions politiques*, Paris, La Découverte, 2012.

comme un démocrate. A plusieurs reprises des leaders politiques ont soit contribué à façonner une image démocratique soit au contraire bloqué le processus de démocratisation.

Deux exemples illustrent ces propos. Au Bénin la réussite de la conférence nationale souveraine qui a abouti à des résultats probants doit la tenue en grande partie à la volonté personnelle du Président Kérékou de satisfaire la demande. Les résultats de cette conférence ont été très déterminants quant à l'issue du processus démocratique béninois. L'autre exemple à l'opposé est la personnalité du Président Mobutu qui a su jouer sur des registres personnels pour faire échouer la conférence zaïroise.

La démocratie sénégalaise a été saluée en 2000 en partie grâce à l'acceptation personnelle du Président Abdou Diouf de sa défaite au second tour de l'élection présidentielle⁸⁹ qui l'opposait à Abdoulaye Wade. Ce dernier ne fera pas moins que son prédécesseur en reconnaissant personnellement sa défaite en 2012.

On perçoit le lien entre faible degré d'institutionnalisation et autoritarisme à partir de la banalisation de la violence. En l'absence de règles acceptées, les dirigeants usent de la force. Cette dernière devient le seul moyen pour se maintenir au pouvoir. Dans certains régimes autoritaires comme la Guinée sous Sékou Touré, le pouvoir affaiblissait délibérément les institutions (armée, administration) en créant d'autres structures parallèles et informelles (milices, gardes rapprochées). Souvent les institutions informelles étaient mieux outillées que celles régulières censées veiller à la bon marche du pouvoir.

La classification des régimes autoritaires théorisée par Jean-François Médard tient en grande partie de la personnalité et de psychologie des leaders politiques. A cet effet Médard parle de sultanisme, d'autoritarisme durs et d'autoritarismes modérés. Les trois modèles proposés reposent sur trois variables spécifiques : le degré de patrimonialisme, le mode de gestion patrimonial et, enfin,

⁸⁹ Le président Abdou Diouf avait à l'époque dans un contexte social et politique très tendu reconnu sa défaite et appelé et féliciter personnellement le nouveau président élu Abdoulaye Wade. Cet acte avait probablement évité au Sénégal une crise politique latente tant le désir de changement et d'alternance se faisait sentir. Cet acte sera repris par le président Wade après avoir perdu les élections après deux mandats. Comme en 2000, le climat politique sénégalais restait très tendu. Ce qui fait que beaucoup de spécialistes de la politique africaine n'hésitent pas de parler d'exception sénégalaise en matière de consolidation démocratique.

« la vitalité de la société civile »⁹⁰ Mais cette classification avait comme toile de fond le degré d'institutionnalisation du pouvoir.

Dans ces trois variables, le sultanisme renvoie le plus à la personnalité du leader, il s'agit d'un mode de gestion patrimonial qui dépend étroitement de celui qui exerce le pouvoir. « *Le sultanisme en est la forme par excellence à travers ses grandes figures telles Idi Amin Dada en Ouganda ou Jean Bedel Bokassa en Centrafrique* »⁹¹. A leur propos, Jean-François Médard note qu'il s'agit de « *régimes personnels dans lesquels la variable individuelle et donc, il faut bien le dire, la personnalité du tyran, joue un rôle décisif (...). On ne doit pas oublier, ajoute-t-il, que la violence est exercée par des hommes et qu'elle n'est pas produite seulement par des systèmes.* »⁹²

La personnalité de l'acteur politique, principal chef des décisions infléchit considérablement le cours des choses. De telles démarches constituent des freins à tout processus de pluralisme. Les institutions existent mais sous le diktat de la personne du chef. Il s'agit dans ces régimes autoritaires d'un semblant d'institutionnalisme.

La plupart des pays africains ont connu des autoritarismes jusqu'au déclenchement du processus de transition démocratique. La Guinée n'est pas en reste, mais son cas est particulier dans la mesure où il s'agit d'une transition démocratique tardive, d'un point de vue temporelle. Avant de revenir sur le processus de transition de la Guinée avec sa particularité d'être une transition démocratique tardive, intéressons-nous à son processus d'instauration autoritaire.

⁹⁰ Médard (J-F), op.cit, p 96-97

⁹¹ Bourmaud (D), op.cit. p 11.

⁹² Médard (J-F), op.cit, p

B) L'instauration autoritaire en Guinée : d'un autoritarisme civil à un autoritarisme militaire

Comme la plupart des régimes africains après les indépendances, la Guinée a connu une succession de régimes autoritaires. Il est utile de rappeler que le processus de la formation de l'Etat en Guinée est fortement marqué de l'empreinte autoritaire. D'abord un régime civil autoritaire, incarné par le leader charismatique de l'indépendance Sékou Touré, ensuite un régime militaire survenu à la faveur du coup d'Etat de 1984 à la mort de Sékou Touré. Comment ces deux autoritarismes ont-ils évolué en Guinée et leur impact sur le processus de transition démocratique.

I) Sékou Touré, un autoritarisme civil

Le 28 septembre 1958, 98 % de la population de la Guinée vote non au référendum de l'autodétermination des colonies françaises d'Afrique. La Guinée devient de facto indépendante, faisant d'elle le premier pays francophone de l'Afrique sub-saharienne à accéder la souveraineté internationale à la suite du rejet massif du projet de constitution proposé par le Général de Gaulle.

Le destin du pays venait d'être clairement tracer. A plusieurs égards la Guinée apparait comme un modèle unique. Elle se singularise dans la construction de son Etat et de ses institutions politiques et administratives. Elle se singularise aussi par son développement politique longtemps marqué par l'image du chef historique Sékou Touré qui ne tardera pas à instaurer un régime autoritaire très répressif. La Guinée a connu un retard considérable dans la marche vers la démocratie.

Pour une indépendance jugée « prématurée », le pays devra porter seul sa construction de son identité politique et de ses références idéologiques. La promotion du nationalisme ne se fera pas attendre avec le retour des cadres guinéens expatriés pour participer à l'élan de construction nationale et politique. Ce retour est perçu d'une part comme une occasion de mettre le pays sur les

rampes de l'émergence, mais d'autre part comme une menace potentielle pour le pouvoir qui a conquis pacifiquement l'indépendance.

Pour comprendre le processus d'instauration autoritaire en Guinée, il faut interroger le parcours personnel du premier Président Sékou Touré qui a réussi à mettre en place une politique centré autour de sa personne et de ses influences marxistes-léninistes.

Né le 9 janvier 1922 à Faranah, Sékou Touré⁹³ est un homme fier et un Malinké. La domination coloniale l'a constamment trouvé en état de rébellion. Conscient de sa dignité d'homme, il s'est opposé à une administration qui le dédaignait. Dans le cadre local où il était petit fonctionnaire, il organisait la lutte syndicale, cherchant sa voie. Il n'avait pas pu faire d'études supérieures, mais, assoiffé de lecture, il se plongea dans la littérature révolutionnaire. Il crut trouver dans la doctrine marxiste le levier qui lui permettrait de mettre fin la domination des Blancs. Elu à l'Assemblée nationale française, il fut accueilli avec sympathie par le Parti communiste français, qui reconnaissait en lui un homme d'action, alors que les autres partis lui prodiguaient surtout de bonnes paroles.

Il organisa le Rassemblement démocratique africain, le parti d'Houphouët-Boigny, dont il était alors un disciple fervent. Il créa des cellules de villages, de quartiers, de classes d'âge. Orateur infatigable, il se livra à une intense propagande auprès des masses, qu'il enthousiasmait en leur parlant de liberté. Devenu rapidement le maître incontesté de la Guinée, il accusa la France d'exploiter à son seul profit les richesses de son pays et réclama le droit à la décision et à l'indépendance. Ebloui par les réalisations de l'U.R.S.S., sa révolution industrielle, sa promotion économique, il en offrit le modèle à la jeunesse du pays, qui le suivit avec ardeur.

L'autoritarisme de Sékou Touré repose sur une doctrine révolutionnaire que le leader qualifie de marxiste. Il s'est appuyé sur un appareil répressif puissant pour contrer toutes les velléités d'opposition. On est en face d'un autoritarisme mythifié. La justification de la politique répressive de Sékou Touré trouve ses racines dans la stratégie de mythification du leader lui-même. A ce titre certains

⁹³ Voir Biographie de Sékou Touré, Levin (A), Sékou Touré (1922-1984), président de la Guinée (tome 1 à 8), Paris, L'Harmattan, 2008.

historiens soulignent le rôle fondamental de cette stratégie dans la politique de Sékou Touré.

Ibrahima Baba Kaké a bien montré comment Sékou Touré et ses proches ont mythifié le personnage en lui assurant d'une part, de prestigieux parrainages comme ceux de Samory Touré, de Chérif Fanta Mady qui aurait « vu en songe le jeune homme régner sur la Guinée, mais que ses mains étaient « couvertes de sang », et d'autre part des attitudes et comportements révélateurs du grand destin qui serait le sien comme le refus de réciter une leçon qui traitait Samory de sanguinaire.⁹⁴

Au vu de l'évolution des faits, cette image d'une personne mythique obstinément orienté vers la promotion d'un panafricanisme authentique et résolument ferme dans sa lutte anti-impérialiste, est à déconstruire. Sékou Touré a coopéré, négociée avec le pouvoir colonial quand il l'a fallu et recherché du soutien.

L'autorité de Sékou Touré doit dès lors d'avantage s'affirmer dans la mesure où il crée les conditions d'un rapprochement politique avec la métropole et d'autre part surveiller à ne pas trahir la teneur de son discours vis-à-vis du peuple qui lui accorde un certain crédit affectif. Ce crédit affectif est socle sur lequel repose l'autoritarisme touréen. Dans son article « Sékou Touré et l'indépendance de la Guinée, déconstruction d'un mythe et retour sur une histoire »⁹⁵, Abdoulaye Diallo souligne « *sa crédibilité aux yeux des populations guinéennes qui lui vouent une certaine admiration est incontestable et c'est pour ne pas perdre celle-ci qu'il continue de critiquer et de s'attaquer aux individus qui abusent de leur pouvoir et non l'institution coloniale qu'il faut désormais ménager sans éveiller le soupçon de son électorat. Résoudre ce dilemme de collaborer avec l'Administration tout en faisant semblant de s'y opposer pour ne pas perdre le crédit aux yeux des Guinéens est une tâche ardue à laquelle Sékou Touré s'est brillamment livré par le biais d'un discours contestataire et revendicatif dilué de prises de position ambigües.* »⁹⁶

⁹⁴ I Baba Kaké (I), *Sékou Touré, le héros et le tyran*, Paris, Jaguar, 1991, pp. 17-28.

⁹⁵ Diallo (A), « Sékou Touré et l'indépendance de la Guinée, déconstruction d'un mythe et retour sur une histoire », *Outre-mer*, tome 95, n°358-359, 1er semestre 2008.

⁹⁶ Diallo (A), *ibid.*

Le politique en Guinée postindépendance se cristallise autour du PDG et de son leader. Par jeu de séduction orienté vers le nationalisme le PDG en est arrivé à phagocyter les autres formations politiques. Il s'agit du BAG (Bloc Africain de Guinée) et de DSG (Démocratie Socialiste de Guinée). Il demeure dès lors la seule formation politique, sanctionnant un parti unique, malgré quelques oppositions clandestines.

Le PDG est le point focal du régime et on note une dualité administrative. D'un côté l'organisation administrative, incarnée par le pouvoir central, qui va du sommet à la base a en parallèle l'organisation politique du PDG qui part de la base vers le sommet. Ce qui aux yeux de Maurice Jeanjean « *confère à la Guinée (du temps de Sékou Touré) son caractère populaire et assure au parti sa prééminence politique, qui est, dans les faits, la traduction rigoureuse de la volonté du peuple dans les activités de l'Etat.* »⁹⁷

Toute l'organisation institutionnelle du pays repose sur la prééminence et l'omnipotence du parti unique. C'est dans cette optique qu'il faut voir tout le reste, quels que soient les textes, les apparences et les structures.

*« La structure du parti était calquée sur cette organisation territoriale et les responsabilités du pouvoir étaient partagées à tous les niveaux, en un échafaudage pyramidal. Une loi de 1963 précisait les statuts du parti par des dispositions fort détaillées et auxquelles il était clair que les rédacteurs avaient apporté tous leurs soins. Sous réserve de quelques modifications apportées par la suite ces statuts restèrent valables jusqu'en 1984. Ils avaient été confirmés et repris par la constitution du 14 mai 1982. »*⁹⁸

Ce passage de André Lewin, qui fut ambassadeur de la France en Guinée jusqu'en 1979 et qui négocia la normalisation des relations entre Paris et Conakry, témoigne à quel point l'organisation du Parti était liée à celle territoriale et administrative.

Le PDG a été l'instrument de gestion politique du régime touréen. Il s'agissait d'un parti de masse orienté vers une idéologie foncièrement

⁹⁷ Jeanjean (M), *Sékou Touré un totalitarisme africain*, Paris, L'Harmattan, 2004, P. 274

⁹⁸ Lewin (A), *Ahmed Sékou Touré, Président de la Guinée, Tome 8*, Paris, L'Harmattan, 2011, p.60

anticolonialiste, et de lutte contre les chefferies traditionnelles qui étaient des alliées du pouvoir coloniale.

Il nous revient à la suite de l'article de Bernard Charles consacré à ce parti de nous intéresser sur les modes d'action du parti, sa stratégie de mobilisation et le vocabulaire utilisé pour comprendre comme l'organisation du parti et sa prééminence sur l'Etat en Guinée. C'est cette prééminence du parti qui est la justification essentielle de l'autoritarisme civil incarné par Sékou Touré.

1) Les stratégies de mobilisation du PDG.

Selon Charles, « *Si le parti constitue la force essentielle de la nation, il le doit au fait d'être un mouvement national groupant, sans distinction de sexe ou de race, « toutes les bonnes volontés ». Dès l'origine, le parti a cherché à se définir en dehors de tout cadre ethnique ou tribal.* »⁹⁹ C'est un parti qui compte sur la mobilisation populaire. Les stratégies de mobilisation du PDG étaient centrées sur la volonté de faire participer toutes les couches de la population dans la vie du parti. Tous citoyens sans distinction d'âge, de sexe, d'ethnie ou religion était susceptible de faire partie du PDG.

A cette appartenance de fait, s'ajoute des structures dédiées à chaque couche sociale chargé de faire vivre l'engagement politique au sein du groupe. Cela crée des affinités au-delà de l'appartenance ethnique sur laquelle reposaient les défunes structure politiques qui ont précédé le PDG. Ainsi on retrouve les jeunes, les femmes et les travailleurs. Ils ont tous des structures au sein desquelles leurs engagements sont organisés, qui sont des ailes marchantes du parti. Il s'agit de la JRDA (Jeunesse de la Révolution Démocratique Africaine), la CNTG (Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée) et l'organisation des femmes.

Le PDG a joué sur le registre de la politisation des masses pour assoir son autorité en tant que force politique unique du pays. Cette absence de pluralisme consacré par la toute domination du PDG est la véritable marque de l'autoritarisme civil de Sékou Touré. La longévité du régime doit largement au mode de fonctionnement très huilé du parti qui fait des citoyens des militants actifs du parti.

⁹⁹ Charles (B), Un parti politique africain : le Parti Démocratique de Guinée, *Revue française de science politique*, 12^e année, n°2, 1962. pp. 312-359

Le parti fonctionnait avec une bureaucratie interne fortement hiérarchisée avec au sommet le BPN (Bureau politique National). L'organisation du parti transcende l'organisation administrative du pays. A chaque échelon correspond une structure qui joue le rôle de relais des activités du parti et cela jusqu'au niveau des quartiers

Par ailleurs notons que quel que soit le niveau de structuration d'un parti, son assise repose aussi en grande partie sur ses cadres. Pour le PDG, de nombreux dirigeants nationaux ou régionaux sont issus du mouvement syndical. La carrière personnelle de Sékou Touré en est une parfaite illustration comme nous le rappelle Bernard Charles « *secrétaire général du Syndicat du personnel guinéen des P. T. T. en 1945, puis du Syndicat des employés du Trésor ; puis, en 1950, du Comité de coordination des syndicats C.G.T. en A.O.F. et au Togo ; président de la Confédération générale des travailleurs d'Afrique noire (C.G.T.A.) et enfin de l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire (U.G.T.A.N.) depuis 1959.* »¹⁰⁰

Le cumul de fonctions syndicales et politiques est d'ailleurs fréquent en Afrique. L'explication tient dans le fait qu'à l'origine, le mouvement syndical a été inséparable du mouvement nationaliste qu'il luttait non contre une catégorie sociale mais avant tout contre la domination étrangère.

Un des aspects fondamentaux dans la stratégie de mobilisation du PDG est le rôle occupé par les femmes dans le dispositif institutionnel du parti. Le pourcentage des femmes dans le BPN était de 11%¹⁰¹. On peut considérer ce pourcentage comme élevé dans ce contexte globalement où les femmes n'avaient pas de rôle politique majeur. C'est toute l'ingénierie politique de Sékou Touré qui apparaît dans cette stratégie mobilisatrice, fortement inclusive.

A côté de la mobilisation des masses qui a entraîné toutes les couches sociales du pays, le PDG a su jouer sur le registre de la communication pour consolider son assise sur la scène politique guinéenne.

¹⁰⁰ Bernard (C), op.cit, p.341

¹⁰¹ Charles (B), op.cit.

2) Le vocabulaire utilisé

Il est souvent fréquent dans les récits historiques ou les témoignages de voir le PDG qualifié de parti communiste et ses dirigeants de marxistes. Ce que nous pouvons affirmer à la suite de témoignages collectés sur le terrain, que nous sommes en face d'une organisation politique pragmatique. Le qualificatif de révolutionnaire revient dans les descriptions faites du parti. L'orientation purement révolutionnaire à elle seule ne saurait suffire pour parler de parti communiste même si on note des affinités entre le Parti Communiste français (PCF) et le RDA (Rassemblement Démocratique Africain) dont le PDG est un démembrement territorial. Cette affinité s'est construite autour de l'héritage du mouvement syndical et ouvrier.

Certains spécialistes qualifient de marxiste le vocabulaire du PDG, comme l'indique Bernard Charles « *Les observateurs sont unanimes à relever l'utilisation faite par M. Sékou Touré et les autres dirigeants d'un vocabulaire dit marxiste* »¹⁰². Sékou Touré a toujours défendu l'idée que l'Afrique devrait trouver ses propres principes révolutionnaires, on note dans son discours une volonté de rupture et une certaine africanisation des principes et idéologies occidentales. Sur ce terrain le discours joue un rôle central. *En effet, sous le régime de Sékou Touré, tout comme celui de toutes les dictatures que le monde a connues, la parole a servi de ressort efficace pour exercer une emprise sur le peuple. Influencer les masses populaires par le verbe, pour les faire agir dans le sens souhaité, était une forme de manipulation assez courante à cette époque.* »¹⁰³

Les discours qui ont dominé la vie politique guinéenne pendant des décennies et qui ont propulsé Sékou Touré ont hérité, Selon Barry, de procédés de communication de l'Afrique traditionnelle et des expériences du monde moderne, au point que l'orateur développe des stratégies oratoires qui sont la synthèse du vécu de l'humanité durant des siècles.

¹⁰² Charles (B), *ibid*

¹⁰³ Barry (A O), *Pouvoir du discours et discours du pouvoir, L'art oratoire chez Sékou Touré de 1958 à 1984*, Paris, L'Harmattan, 2002, P 7

« En effet, on peut se demander si la structure du discours de cet orateur n'était pas inspirée des méthodes rhétoriques de la Grèce antique, si la construction poétique n'avait pas de lien avec les recettes magiques du mandingue médiéval, si l'alternance du discours en épisodes enflammés et en périodes consensuelles ne nous ramenait pas au discours musulman, si le contenu n'était pas tiré du marxisme-léninisme, enfin si la construction narrative n'était pas inspirée de celle communément adoptée par les griots. »¹⁰⁴

Ce vocabulaire dans lequel se retrouve divers héritages occidentaux, africains et même arabes par l'intermédiaire de la religion islamique avait pour fonction principale de créer un lien de charme entre le leader incontesté du parti et les militants. Ce discours fera longue fortune, et Sékou Touré qui était conscient de ses atouts et d'orateur ne s'est pas privé de jouer sur ce registre et en faire une ressource politique de premier privilégié.

La réflexion autour de l'art oratoire de Sékou Touré permet de sortir du carcan dans lequel se trouve la recherche sur le pouvoir politique en Guinée en général et sur Sékou Touré en particulier ; car en réalité tous les écrits parus en grande partie sur Sékou Touré, se rangent de l'un ou de l'autre côté. Les travaux font soit l'éloge du grand guide de la révolution, soit le procès de son régime. C'est en dehors de ces deux positions que se trouvent l'originalité de la question sur le discours politique de Sékou Touré.

Les régimes dictatoriaux s'appuient généralement sur la monopolisation du droit à la parole, qui se caractérise par la suppression de tout dialogue. Cette monopolisation s'accommode avec le régime de parti unique à caractère totalitaire, avec une pensée unique définie par le leader national.

¹⁰⁴ Barry (A O), *Pouvoir du discours et discours du pouvoir : l'art oratoire chez Sékou Touré 1958-1984*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 12

II) Des autoritarismes militaires

Une des manifestations de l'instauration des régimes autoritaires en Afrique postindépendances est l'arrivée au pouvoir des militaires. Dès 1963, en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale, des coups d'Etat militaires venaient bouleverser le statu quo issu de la décolonisation. Au Burundi, les coups d'Etat se multiplient dans la même période. En Afrique de l'Est où le Soudan avait inauguré les coups d'Etat, le phénomène se reproduit en 1964. Dans le même temps, des mutineries ou rebellions surviennent au Kenya en Ouganda et en Tanzanie.

Cette vaste cartographie du phénomène prétorien montre qu'il n'est pas concentré sur une seule zone géographique. L'autre constat est qu'il touche aussi bien les ex colonies françaises anglaises ou belge. C'est une justification des coups d'Etat comme phénomène de contagion. Un coup d'Etat dans un pays donné éveille toujours des envies pour le pays voisin.

La littérature sur l'intervention de l'armée en politique en Afrique est vaste et diverses analyses proposent des interprétations du phénomène. La tendance globale est que le coup d'Etat qui place l'armée au centre de la gestion politique, ne répond pas aux critères de démocratisation. Dans ces travaux, le coup d'Etat est perçu comme la résultante d'une faiblesse institutionnelle consécutive à une faible structuration des Etats en Afrique, incapable de caserner les forces armées, mais aussi des organisations militaires elles-mêmes. Michel-Louis Martin met en avant le sentiment de dépossession comment argument justificatif de l'interventionnisme militaire dans le champ politique. *«La militarisation des systèmes politiques (africains), dont le coup d'État n'est qu'une forme bien particulière, peut s'expliquer comme étant l'expression d'un phénomène de*

revendication corporative, entreprise dans l'intention d'atténuer les effets des dépossessions personnelles et organisationnelles du milieu militaire africain »¹⁰⁵

Selon Martin, les militaires africains formés aux combats se retrouvent finalement dans d'autres missions qui ne leur sont pas dévolues à la base. Ce sentiment crée une certaine forme de frustration car les militaires se retrouvent finalement dans une attitude à ne pas servir à grand-chose.

La faible intensité des conflits transfrontaliers explique en partie ce sentiment de dépossession. Cette analyse présente aujourd'hui des limites au vu de l'évolution des organisations militaires en Afrique et de leurs rapports avec le pouvoir politique. La tendance de nos jours est d'utiliser de l'armée pour des tâches et des missions extramilitaires et de favoriser sa participation au processus de développement économique et social. C'est tout le sens aujourd'hui que revêt toute la littérature autour de la professionnalisation de l'armée.

Pour ce qui est de l'analyse axée sur la faiblesse institutionnelle, une vaste littérature sur l'Etat en Afrique explique comment ces structures, calquées sur le modèle occidental, peinent à reproduire ce dernier. Il en résulte des appareils bureaucratiques faibles minés par la corruption, le clientélisme, le patrimonialisme. (Bayart¹⁰⁶, Médard¹⁰⁷, Bourmaud¹⁰⁸, Darbon¹⁰⁹...) Le degré d'interventionnisme permet de mesurer le degré d'institutionnalisation de l'Etat. Moins l'Etat est structuré, plus la probabilité de coup d'Etat est importante.

A ce niveau la lecture que propose Samuel Huntington¹¹⁰ sur la question de l'arrivée des militaires en politique trouve toujours une importance fondamentale dans l'appréhension du phénomène sous l'angle institutionnel. Les apports de sa réflexion sur le rôle politique des militaires méritent en revanche d'être précisés. Ces interventions des militaires ne sont qu'une manifestation parmi d'autres de la

¹⁰⁵ Martin (M-L.) : La Militarisation des systèmes politiques africains (1960-1972) : Une tentative d'interprétation, Sherbrooke, Naaman, 1976, p 9.

¹⁰⁶ Bayart (J-F), L'Etat en Afrique, la politique du ventre, qui est une critique de l'Etat africain, corrupteur. La politique du ventre qu'il décrit comme une africain *way of politic*, serait fondée sur un véritable entreprenariat politique, s'appuyant sur des réseaux de clientèle et de redistribution eux-mêmes générateur d'inégalités, dans lesquels les stratégies des patrons de réseaux seraient orientées vers le captage des richesses et l'accumulation primitive.

¹⁰⁷ Médard (J-F), op.cit

¹⁰⁸ Bourmaud (D), op.cit

¹⁰⁹ Darbon (D), propose une sociologie de l'administration dans les Afriques.

¹¹⁰ Huntington (S.), *Political Order in Changing Societies*, New Haven, Yale University Press, 1968.

politisation qui caractérise l'ensemble des forces et des institutions sociales (églises, université, syndicat...) dans une société prétorienne où n'existent pas de structures politiques adaptées.

Par ailleurs le coup d'Etat, n'est pas toujours perçu comme un frein à la démocratisation. Il peut contribuer aussi à dépasser une situation de blocage institutionnel. A ce niveau il revêt un caractère salvateur. Certains pays d'Afrique ont vécu des situations pareilles où le pays a exprimé sa joie dans les rues pour saluer la prise du pouvoir par l'armée. Ce fut le cas en Guinée en 1984 et 2008 mais aussi au Niger en 1999, au Mali avec Amadou Toumani Touré...

Jean J Linz avait déjà théorisé allant dans le sens même de réfuter l'idée d'un autoritarisme militaire¹¹¹. Les réticences qu'il exprime à l'égard de la notion de régime autoritaire militaire sont révélatrices. Il refuse d'en faire une catégorie spécifique. Selon Linz le seul fait qu'ils ont été instaurés, ou qu'ils soient dirigés par des militaires ne révèle que peu de choses sur la nature de leur organisation. Certes cette posture ne révèle nullement si l'auteur estime que régime militaire n'est pas forcément synonyme de rupture démocratique, mais au moins il relativise l'idée d'autoritarisme militaire.

Comment interpréter cette arrivée soudaine des militaires au pouvoir, et sa très forte propension dans le continent? Selon Jean Joana, « *Le débat sur le rôle politique particulier des militaires dans les pays du tiers monde oscille donc durant toutes les années 1960 entre deux interprétations. La première qui l'impute à des facteurs sociaux, au regard desquels les militaires, du fait du degré d'organisation, de cohésion, des valeurs et des compétences qui caractérisent tout armée, seraient naturellement conduit à intervenir. La seconde qui explique plutôt cette propension à intervenir, par rapport aux standards occidentaux, par les spécificités des forces armées et de leurs membres dans les pays du tiers monde.* »¹¹²

La Guinée fut longtemps épargnée par un régime militaire. Les premiers coups d'Etats qui instaurèrent des autoritarismes militaires sont apparus 1963, alors que celui de la Guinée est survenu en 1984 soit près de vingt ans de décalage.

¹¹¹ Linz (J.J), *Régimes totalitaires et autoritaires*, Paris, Armand Colin, 2006.

¹¹² Joana (J), « Le pouvoir des militaire, entre pluralisme limité et démocratie », article non publié.

Cela se justifie principalement par le degré d'autoritarisme civil incarné par Sékou Touré.

Il faut par ailleurs noter que l'armée contrairement à beaucoup de pays n'a pas joué un rôle déterminant en Guinée pendant la dictature civile de Sékou Touré. L'armée, dominée durant cette période par le PDG et la milice populaire a été fortement neutralisée. La milice était composée essentiellement de jeunes issus de l'exode rurale et de l'ethnie du président Touré, était mieux dotée et constituait la garde rapprochée et la police secrète du régime.

La Guinée a cette particularité d'avoir connu deux régimes autoritaires différents. Ce qui a rendu son processus de transition démocratique tardif. L'institutionnalisation de l'autoritarisme militaire s'est fait sur plusieurs étapes. D'abord par un mouvement de cooptation des militaires. Ces derniers infusent la bureaucratie civile dans laquelle ils sont recrutés pour leurs supposés techniques et leurs éthiques (ordre, rectitude, respect de la hiérarchie, souci de l'organisation.) Ils sont déployés au sein de l'administration déconcentrée aux postes de gouverneurs, préfets et parfois de l'administration décentralisée comme maires dans certaines communes.

A travers ce déploiement, il se crée un lien direct entre les militaires-administrateurs et le pouvoir central, (Ministre ou même Président de la République). Ce lien permet au pouvoir d'avoir un contrôle sur l'ensemble du territoire. Les décisions deviennent descendantes (top-down), uniformisantes, hiérarchisée avec une forte dose d'autorité.

A travers ce maillage, l'armée joue le même rôle que le PDG durant le régime de Sékou Touré. Il s'agit d'un autoritarisme militaire avec une coalition civile et militaire à la tête de l'Etat et de l'administration territoriale. Malgré un pseudo ouverture, le pluralisme reste toujours très limité et fortement contrôlé.

Des réformes de façade ont été amorcées, mais elles n'ont été que pour satisfaire des exigences de la communauté internationale, dans la mesure où l'aide publique au développement est conditionnée par des clauses libératoires de la vie publique. Il faut aller vers le multipartisme et la libéralisation économique.

Ces exigences formelles respectées n'ont pas mis fin à l'autoritarisme surtout avec l'arrivée des militaires au pouvoir sous la houlette de Lansana Conté.

Ce qui importe d'analyser dans cette période historique de la Guinée, marquée par un coup d'Etat, est la stratégie de légitimation autoritaire du régime. Comment un régime autoritaire parvient-il à se légitimer ?

Elle repose d'abord des promesses de lendemains meilleurs. L'autoritarisme de régime précédent était conduit à détérioration des conditions de vie et une précarité sociale. Elle est due à la forte nationalisation et le contrôle excessif sur les initiatives privées. L'Etat intervenait partout où des opérateurs économiques devaient intervenir y compris dans les activités agricoles et commerciales.

L'enthousiasme qui a accompagné la prise du pouvoir par l'armée doit être perçu comme une envie de sortir de l'enfer dans lequel l'autoritarisme civil de Sékou Touré avait maintenu le peuple de Guinée. Les aspirations liées aux respects de droits de l'homme de démocratie, mais surtout mettre fin aux violences politiques constituent les soubassements de la légitimation du régime militaire issu du coup d'Etat de 1984.

La recherche de légitimité se note également dans le processus de mise en place du régime. Il s'agit au départ d'un autoritarisme souple, mais qui se radicalise d'avantage. Souple parce qu'au départ la stratégie de libéralisation politique avait pour vocation première d'amener les citoyens à s'approprier la révolution ou le coup d'Etat.

En effet, alors qu'une idée répandue consiste à associer légitimité politique et démocratie représentative, aucune autorité politique ne peut se permettre de s'appuyer uniquement sur la coercition, sans chercher à rallier le consentement ou à favoriser l'acquiescement d'une partie de sa population. L'usage de la répression comme outil principal de pérennisation de la domination se révèle rapidement trop coûteux politiquement, y compris pour les régimes les plus brutaux, qui ne peuvent faire l'économie de pratiques et de discours justificateurs de leur prétention à gouverner. Les stratégies de coercition et de légitimation sont souvent complémentaires.

La stratégie de légitimation qui répond aux aspirations d'un régime démocratique est l'élection. Elle permet d'institutionnaliser la lutte pour l'accès au pouvoir de façon ouverte à une multitude de forces politiques concurrentielles. La

Guinée sous l'autoritarisme militaire n'a que très tardivement connu des élections réellement concurrentielles.

En réalité, le régime autoritaire militaire sous Lansana Conté a connu selon Dominique Bangoura trois périodes différentes.¹¹³ Cette périodisation du régime permet un peu de comprendre la stratégie de maintien au pouvoir et les blocages à tout processus de démocratisation. D'abord un régime d'exception est instauré consécutif à la prise du pouvoir en 1984. Il est marqué par la suppression du PDG, de la dissolution des institutions politiques qui ont accompagné l'autoritarisme de Touré. Durant cette première période d'installation du régime militaire (1984-1990), aucune réforme n'est envisagée, le pouvoir est exclusivement détenu par le Président et le CMRN¹¹⁴, les principales décisions sont prises par ordonnances présidentielles.

Ensuite une seconde période est qualifiée de « période d'instauration du processus démocratique ». Il s'agit en réalité d'un simulacre de processus démocratique comme nous l'avons mentionné ci-dessus. Les réformes constitutionnelles entreprises durant cette période ne sont pas accompagnées d'une volonté de démocratisation. Le pouvoir se durcit malgré l'ouverture. L'adoption d'une nouvelle constitution ne permet pas un pluralisme démocratique. Le processus démocratique est solidement contrôlé par le pouvoir.

Très vite on assiste à un resserrement autoritaire à partir de 1996. La tentative de mutinerie qui est le résultat de conflit d'intérêt au sein de l'institution militaire a fait sentir au président la fragilité du régime autoritaire et l'existence de menace à la survie du régime qui peut venir au sein même de l'armée. Estimant que l'opposition peut rentrer en contact avec le reste de l'armée et constituer une menace potentielle aux intérêts du régime, Conté contrôle cette dernière. Le retour à l'autoritarisme va de pair avec la violence politique.

Après diverses formes de contestation du pouvoir tant par une partie de l'armée que par des mouvements de rébellion au Sud du territoire¹¹⁵ liés aux

¹¹³ Bangoura (D), « De quel Etat et de quel régime politique parlons-nous ? » in *Guinée : l'alternance politique à l'issue des élections présidentielles de décembre 2003*, Paris, L'Harmattan, 2004, P 29-38.

¹¹⁴ Conseil Militaire pour le Redressement National, organe par lequel les militaires ont pris le pouvoir en 1984, faisant en même temps office de gouvernement de transition.

¹¹⁵ Bangoura (D), « La Guinée face aux rébellions du sud de son territoire » *Afrique contemporaine*, N° 200 octobre-décembre 2001, P 17-33.

guerres civiles au Liberia et en Sierra Leone, le régime de Lansana Conté se trouve affaibli. L'usure du pouvoir et l'isolement de la Guinée sur la scène sous-régionale de la CEDEAO le fragilise. Néanmoins, Lansana Conté réussit son maintien au pouvoir grâce à ses liens et à sa mainmise sur la haute hiérarchie militaire ainsi qu'au soutien de ses proches, hommes d'affaires corrompus, l'administration et les clans mafieux.

Le deuxième régime militaire issu du coup d'Etat de 2008 et mené par le capitaine Moussa Dadis Camara avait fait de la lutte contre les clans mafieux son principal atout de séduction pour assoir sa légitimité. Durant les années d'affaiblissement du régime de Conté, la Guinée était devenu la plaque tournante d'un trafic international de drogue en provenance d'Amérique latine et transitant par le voisin Bissau-guinéen.

Dans ce trafic de drogue une partie de l'armée était au cœur des manœuvres. Le chef de la junte du CNDD (Comité National pour la Démocratie et le Développement) ne manquait pas l'occasion de médiatiser cette lutte dans laquelle des dignitaires du régime sortant et certains membres de la famille du Président Conté étaient fortement impliqués. A la tête de ce système mafieux se trouvaient Ousmane Conté et Saturnin Bangoura respectivement fils et beau-frère de Lansana Conté¹¹⁶. Ces derniers ont été arrêtés en février 2009.

Le rapport du Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la sécurité indique qu' « *une épouse ou une maîtresse de l'ancien président, se faisant appelé Zainab Conté, a été interpellée à la frontière guinéo-sierra-léonaise en aout 2008, en possession d'or, de centaines de milliers d'euro et de dollars et des véhicules de luxe. Elle aurait été relâchée sur un coup de fil du président Conté à son homologue sierra-léonais. Dans le convoi se trouvait un narcotraffiquant du nom de Gilbrilla Camara.* »¹¹⁷

Ces cas isolés dénotent de la complexité des rapports de forces dans les régimes autoritaires, et les enjeux connexes liés à l'exercice du pouvoir dans ces régimes. Les forces de sécurité intérieures (police et gendarmerie) et à la frontière (différentes composantes de l'armée : terre, air, marine) sont dépouillées de leurs

¹¹⁶ Extrait d'un entretien réalisé à Conakry, DGSP, novembre 2013

¹¹⁷ Berghezan (G), « Panorama du trafic de Cocaine en Afrique de l'Ouest » rapport 2012/6 du GRIP. P. 16

substances et la configuration de l'Etat dans sa dimension d'exercice de l'autorité politique se retrouve fortement affaibli.

La nature autoritaire du régime a permis de développer ce système sans que les proches du clan présidentiel ne soient inquiétés. La lutte anti-drogue est toutefois ambiguë et difficile à mener. Pour exemple, l'arrivée de Dadis Camara a permis d'éclairer les mécanismes du trafic de drogue dans le pays et d'envoyer nombre de ses acteurs en prison, tout en provoquant un exode massif des narcotrafiquants, surtout nigériens et latino-américains, de la capitale guinéenne, certains doutes se sont exprimés sur la sincérité du nouveau président. Selon certains commentateurs, l'offensive antidrogue du capitaine Camara aurait eu essentiellement pour buts « d'embobiner la communauté internationale »¹¹⁸ et de protéger la famille Conté ou certains membres de la junte militaire impliqués dans ces trafics.

Le régime militaire se maintient à la faveur de politiques clientélistes et ethnicistes dans les recrutements dans fonction publique. Durant toute la longue marche de la Guinée vers la démocratisation, régime militaire symbolise l'autoritarisme. La dimension économique souvent négligé dans les analyses sur les autoritarismes tient une place centrale dans les différents processus de légitimation de ces derniers.

Un certain nombre de stratégies matérielles et symboliques sont déployées et mises en œuvre par les régimes autoritaires pour perpétuer leur domination. Sur ce point précis, il n'y a aucune différence entre un régime autoritaire incarné par des civils et un régime autoritaire militaire. Une analyse en termes de prédisposition comportera forcément des limites. En effet, Maurice Godelier fournit une matière dense à nos analyses en insistant sur « *la présence et l'importance, au cœur de tous les rapports humains (...) de noyaux de 'réalités imaginaires' en tant que composantes essentielles de ces rapports, leur donnant sens et s'incarnant dans des institutions et des pratiques symboliques* »¹¹⁹

¹¹⁸ Guinéeepresseinfo, « La lutte contre les narcotrafiquants en Guinée : un combat de façade, 10/03/2009.

¹¹⁹ Godelier (M), *Au fondement des sociétés humaines : ce que nous apprend l'anthropologie*, Paris, Albin Michel, 2009.

La musique fait l'objet de l'étude de Luis Velasco-Pufleau dans le contexte du Mexique postrévolutionnaire des années 1930 et du régime militaire nigérian dans les années 1970. À travers l'étude de l'utilisation de la création musicale dans le cadre de processus postcoloniaux de construction nationale, l'auteur montre ainsi que les trajectoires historiques et politiques de construction nationale conditionnent non seulement le rapport à la mémoire et à la tradition développé par le pouvoir central, mais plus largement l'efficacité de ces politiques symboliques de légitimation de l'ordre social en place.¹²⁰

En Guinée cette légitimation s'est faite autour de la question du leadership du président. Le leadership relève selon Michel Camau « du langage de la personnalisation. »¹²¹ La longue marche de la Guinée vers une transition démocratique est à analyser en prenant en compte deux héritages autoritaires fortement distincts. D'une part un régime extrêmement fermé qui durant toute son évolution n'a pas permis une ouverture au pluralisme. Il s'agissait d'un système clos, de parti unique et de pensée unique, qui se rapprocherait d'un régime totalitaire, tel que théorisé par Hannah Arendt. Et d'autre part un autoritarisme qui permet l'institutionnalisation de la participation. Cette institutionnalisation se matérialise à travers le multipartisme constitutionnellement consacré et la naissance d'une société civile critique.

Il est indispensable de faire ce survol des régimes autoritaires en Afrique sans revoir le contexte de leur émergence, leur consolidation à travers les différents processus de légitimation. Ce survol permet de mettre en exergue d'une part la transition démocratique à partir de régimes autoritaires et la restauration autoritaire quelques années après l'échec de la consolidation des mouvements politiques des années 1990. La différence idéologique entre démocratie et autoritarisme ne réduit pas la ligne de démarcation qui existe entre les deux formes de gouvernement qui sont très proches. C'est ce à quoi tente de répondre l'ouvrage

¹²⁰ Valesco-Pufleau (L), « Autoritarisme, politique symbolique et création musicale, stratégie de légitimation symbolique dans le Mexique postrévolutionnaire et le Nigéria postcolonial », *Revue internationale de politique comparée*, 2012, N° 19, P 15-40.

¹²¹ Camau (M), « Le leadership politique aux confins des démocratie et des autoritarisme », in Dabène (O), Geisser (V), Massardier (G), dir, *Autoritarismes démocratiques et démocratie autoritaires au XXIème siècle*, paris, La Découverte, 2008, p 57-87.

collectif *Autoritarismes démocratiques et démocratie autoritaires au XXIème siècle*¹²² sous la direction d'Olivier Dabène, Vincent Geisser et Gilles Massardier.

Cette problématique nous aidera à comprendre l'échec des différentes tentatives de transitions et de consolidation démocratiques en Afrique et plus précisément en Guinée et le retour de gouvernement sous la bannière autoritaire.

¹²² Dabène (O), Geisser (V), Massardier (G), *op.cit.*

CHAPITRE 2

LES PROCESSUS DE TRANSITIONS DEMOCRATIQUES EN AFRIQUE : ESSAI D'INTERPRETATIONS

Que reste-t-il de l'étude des transitions démocratiques en Afrique ? Une telle interrogation permet de poser ce sujet en termes nouveaux. En réalité la littérature sur les transitions démocratiques est abondante et les interprétations aussi diverses. La décennie 1990 est le point de départ du déclenchement de ces changements politiques qui ont marqué les structures étatiques africains. Vingt ans plus tard un état des lieux s'impose. Cet état des lieux concerne aussi bien la littérature que la réalité sur le terrain.

A l'heure du « bilan » on se rend compte qu'un certain nombre de pays qui avaient réussi une transition démocratique dans les années 1990 sont retombés dans des reconfigurations autoritaires. Le problème se situe au moment de la consolidation des acquis démocratiques.

A) ETATS DES LIEUX ET LOGIQUES DES TRANSITIONS AFRICAINES

Après avoir examiné la généralisation des autoritarismes, avec ses logiques d'instauration, nous analyserons dans ce chapitre, la phase de transition démocratique des régimes africains. Le problème est de se positionner dans cette vaste littérature qui a donné naissance à plusieurs interprétations.

Il ne s'agit pas ici de faire un bilan exhaustif des différents processus de transitions démocratiques qui ont eu lieu en Afrique ou de lister les différentes publications sur la question, mais plutôt de dégager quelques tendances telles qu'elles apparaissent dans la littérature consacrée à ces phénomènes. Nous reviendrons dans ce chapitre sur la place de l'Afrique sur la vaste littérature consacrée à la démocratisation. La spécificité du contexte africain pose à une prudence méthodologique et le refus des généralisations. Si existe une certaine homogénéité des processus de démocratisation en Amérique latine où la variable militaire est assez partagée, l'Afrique se distingue elle par une multitude de processus transitoire.

Nous avons pu noter que dans cette vaste littérature et les résultats mitigés des processus de transitions démocratiques en Afrique qu'il a existé des transitions avec élections et changement d'acteurs alternances, des transitions avec élections sans changement d'acteurs. Nous examinerons dans ce chapitre aussi les logiques internes et externes ayant conduit au processus de transition démocratique. Nous reviendrons aussi sur les limites des études transitologiques notamment les conclusions hâtivement tirées d'une Afrique ayant emprunté la direction d'une démocratisation irréversible. Le manque de consolidation noté par le faible degré d'institutionnalisation des nouveaux régimes conduit à un retour de la règle militaire à partir du début des années 2000 avec des successions de coups d'Etat.

I) UNE VASTE LITTÉRATURE ET DES RESULTATS MITIGES

Quel intérêt analytique les discussions sur les transitions démocratiques peuvent-elles avoir aujourd'hui ? L'intérêt primordial est le constat que l'analyse des démocratisations en Afrique remet en cause plusieurs théories dominant sur la question démocratique. La première et la plus importante est à nos yeux la remise en question de la théorie *lipsetienne* de la modernisation.

La corrélation entre démocratie et niveau de développement a buté, pour le contexte africain, contre une forte résistance, dans la mesure où la démocratie a apparu en Afrique dans les années 1990 dans des situations de bas niveau de revenus nationaux et dans un contexte de récession. Selon Van De Walle « *la stagnation et la crise ont clairement servi à délégitimer les régimes autoritaires de la région.* »¹²³

Il est clair que l'analyse des transitions africaines diffère de celles latino-américaines. Si en Amérique latine des auteurs comme O'donnell et Schmitter estiment en autres hypothèses que les transitions ont été menées par les élites, c'est-à-dire qu'elles sont parties du haut vers le bas, la démarche empirique appliquée au terrain africain a clairement précisé que la genèse des transitions africaines est partie des protestations populaires.

Certains auteurs se sont inspirés de la sociologie des crises politiques¹²⁴ pour étudier les transitions africaines. Dans cette approche le rôle des acteurs individuels et collectifs dans les changements de régimes, aussi bien que sur les institutions qui encadrent et limitent leur champ d'action est mis en avant.

Une littérature met l'accent sur les nouvelles institutions et le renouveau du constitutionnalisme. Il s'agit dans cette littérature d'une remise en cause de l'ordre juridico-politique existant. Selon Ismaila Madior Fall « *C'est l'avènement d'un*

¹²³ Van de Walle (N), « Démocratisation en Afrique : un bilan critique » in Gazibo (M) et Thiriot (C), *Le politique en Afrique : état des lieux et pistes de recherches*, Paris, Karthala, 2009, P139.

¹²⁴ Richard Banégas peut sur la transition du Bénin peut être considéré comme celui qui s'est approprié les thèses de sociologie des crises politiques.

nouveau constitutionnalisme démocratique qui affecte tout l'ordonnement constitutionnel régissant les systèmes politiques africains. »¹²⁵

Ce nouveau constitutionnalisme s'emploie à restaurer la séparation et l'équilibre des pouvoirs, et à jeter les bases d'un Etat de droit. Il s'aligne sur le constitutionnalisme libéral et démocratique. L'intérêt de souligner l'apport du nouveau constitutionnalisme, dans l'évolution des démocraties en Afrique, est dans certains pays d'Afrique, la violation des normes constitutionnelles par les pouvoirs publics est suivie de sanction par le juge constitutionnel. (Niger, Bénin). Ces nouvelles constitutions malgré les critiques formulées tendant à les assimiler à de pures reproductions de la constitution française de 1958 (Gonidec, Martin Cabanis), ont apporté des innovations de tailles notamment la clause limitative du nombre des mandats.

L'approche par le nouveau constitutionnalisme malgré sa pertinence juridique connaît des limites dans la mesure où les dérives autoritaires subsistent aux nouvelles constitutions. Le défaut se situe dans la faible acceptation des règles du jeu démocratique par tous les acteurs y compris ceux qui sont censés appliquer la règle. La démocratie est consolidée quand ses normes ne sont pas seulement écrites dans les constitutions ou les lois électorales, mais institutionnalisées et acceptées par tous les acteurs.

La transition est abordée aussi par certains auteurs notamment Guy Hermet avec un certain relativisme. Pour Hermet « *Depuis 1970 à peu près, l'expression de "transition démocratique" désigne la période de temps qui s'écoule de la chute ou des convulsions finales d'une dictature d'une espèce ou d'une autre à l'établissement d'un régime reconnaissable comme démocratique dans ses apparences au moins* »¹²⁶ De même, Garretón définit-il la transition comme « *le processus qui va de la période terminale du régime militaire jusqu'aux premières*

¹²⁵ Fall (I M), « Les constitutions africaines et les transitions démocratiques » in Loada (A) et Wheatley (J), dir, *Transition démocratiques en Afrique de l'Ouest : Processus constitutionnels, société civile et institutions démocratiques*, Paris, L'harmattan, p 119

¹²⁶ Hermet (G), « Les démocratisations au vingtième siècle : une comparaison Amérique latine/Europe de l'Est », *Revue internationale de politique comparée* 2001/2 (Vol. 8), p. 285-304.

élections libres »¹²⁷ Przeworski estime que sa réussite ne devient patente que lorsque « *les partis, y compris ceux au pouvoir, perdent des élections* ». ¹²⁸

L'analyse des situations africaines depuis 1990, doit conduire à adopter cette même prudence. Il ne s'agit pas de perspective minimaliste, mais de constater en réalité que les transitions démocratiques correspondent à un laps de temps inscrit entre deux régimes politiques. D'ailleurs ne vaudrait-il pas mieux parler de "transition politique". Car, d'une part, il est bien connu que tous les passages à la démocratie ne s'effectuent pas démocratiquement, et personne, d'autre part, ne peut garantir la bonne fin du processus, c'est-à-dire un débouché démocratique acceptable.

La vaste littérature est le reflet des différents modèles, processus et résultats de transitions démocratiques en Afrique. On note une multitude de procédures, des acteurs variables et des résultats forts mitigés. On peut dans ce vaste univers transitologique procéder à une classification simple des résultats. Ces derniers oscillent entre transitions réussies et transitions échouées.

Pour le cas de la Guinée il s'agit d'une transition tardive que nous expliquerons au chapitre suivant, en mettant en exergue la dimension temporelle de la transition guinéenne et les facteurs qui ont bloqué le processus, faisant de la Guinée, le dernier cas de transition démocratique sur le continent africain.

1) DES TRANSITIONS A L'ISSUE D'ELECTIONS AVEC ALTERNANCES

La variable électorale est au cœur des processus de transition démocratique. La transition commence à partir de la préparation des élections pluralistes dans un contexte autoritaire. Elle a une double vocation : permettre le renouvellement de l'équipe en place discréditée et permettre une participation ouverte à la compétition politique. Dans plusieurs cas de figure, la transition prend fin après l'organisation des élections et le changement d'équipe.

¹²⁷ Garreton (M.A), *Reconstruire la démocratie*, Santiago, Andante, 1987, p. 37.

¹²⁸ Przeworski (A), *Democracy and the Market*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p. 10.

Beaucoup de pays ont connu des élections pluralistes qui ont débouché sur des alternances à la tête de l'Etat, mais peu réussiront la prouesse politique de consolider ces acquis. Le Bénin ouvrira le « bal ». Pour ce pays beaucoup de publications ont été faites notamment en ce qui concerne la conférence nationale des forces vives de la nation.

Il est difficile de parler de transition démocratique en Afrique sans mettre un accent particulier sur le Bénin. Considéré comme le *pays test* des fameuses conférences nationales, sa transition est un modèle qu'il convient de rappeler ici le processus. Après des mois de contestations internes, de pressions externes et de tentatives d'ouverture, le président Mathieu Kérékou porté au pouvoir par un coup d'Etat le 30 octobre 1972, met fin au règne du parti unique, abandonne le « marxisme-léninisme » et convoque une « Conférence nationale des forces vives de la nation » qui devra servir de base à la définition d'un ordre nouveau. Celle-ci se tient du 19 au 28 février 1990 sous la direction de l'archevêque de Cotonou, Mgr de Souza.¹²⁹

Ayant proclamé sa souveraineté et le caractère exécutoire de ses décisions, elle amorce le changement de régime. Après dissolution des anciennes instances « révolutionnaires », des institutions de transition sont mises en place : Nicéphore Soglo est élu Premier ministre d'un gouvernement d'intérim, un nouvel organe législatif (le haut Conseil de la République) est créé et des élections législatives et présidentielles prévues pour l'année suivante. Un an après, le 21 mars 1991, N. Soglo est élu président et ouvre officiellement la période du Renouveau démocratique.

Le Mali achèvera sa période de transition en juin 1992, après un processus électoral apaisé. Le processus malien est considéré comme un bon exemple à l'image de celui du Bénin, aussi bien par les observateurs que chez certains auteurs. Pierre Boilley¹³⁰ souligne le rôle du générale Amadou Toumani Touré dans la gestion de la transition, et le mode de gestion du pouvoir du président Alpha Oumar Konaré. Face à l'incertitude des transitions, des réserves critiques

¹²⁹ Cf Banégas (R), *La démocratie à pas de caméléon : Transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris Karthala, 2003.

¹³⁰ Pierre (B), « Présidentielles maliennes : l'enracinement démocratique ? », *Politique africaine* 2002/2 (N° 86), p. 171-182

existent aussi dans l'appréhension du cas malien. A vu de l'évolution politique du pays, ces réserves sont aujourd'hui justifiées, eu égard aux évènements qui affecte le Mali depuis 2012.

A côté de ces deux pays longtemps considérés comme des modèles réussis de transition démocratique, le Niger, le Congo, Madagascar et la République Centrafricaine connaîtront aussi des transitions réussies avec une particularité de présenter un avenir de consolidation en suspens et incertain.

Le Congo a fait recours à la conférence nationale pour sortir d'une dictature d'inspiration révolutionnaire et populaire à forte composante militaire. Selon Patrick Quantin, « *la sortie de la dictature peut être considérée comme une opération formellement accomplie à l'issue du cycle électoral qui a pourvu le pays d'institutions nouvelles.* »¹³¹

Au Niger la transition a été plus longue dans la mesure où elle ne s'achève qu'en 1993 suite aux élections présidentielles et législatives. La tenue de la conférence nationale au Niger a permis l'éclosion à la hâte de plusieurs partis politique¹³². Trente partis prennent part à la conférence nationale.

Il faut noter que la littérature consacrée aux transitions démocratiques pour la grande majorité reste assez descriptive au détriment d'une analyse de l'héritage autoritaire de ses régimes. Or, si dans plusieurs pays la transition a échoué ou a peiné à se réaliser, c'est par qu'il existe un va et vient permanent entre régime démocratique et restauration autoritaire. La frontière reste assez tenue. L'autre critique est l'utilisation extensive de la notion de transition démocratique. Cette utilisation a conduit au fait que plusieurs cas ont été caractérisés de transitions réussies du seule fait de l'organisation d'élections concurrentielles, sans prendre en compte la dimension institutionnelle.

A côté de ces cas évoqués comme transitions réussies avec tout l'aspect instable du phénomène, d'autres pays échoueront à organiser des élections permettant le passage d'un régime autoritaire à un démocratique. C'est la

¹³¹ Quantin (P), « Congo : transition démocratique et conjoncture critique, in Daloz (J-P) et Quantin (P), dir, *op.cit*, P139.

¹³² Diop (M-C) et Diouf (M), *Les figures du politique en Afrique : des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Paris, Karthala et CODESRIA, 1999.

différence fondamentale entre les cas étudiés de transitions réussies et celles échouées.

Classer les différentes expériences de changements politiques notées en Afrique depuis 1990 en termes de « réussite » ou « d'échec » remet au devant de la scène la finalité des transitions démocratiques. Il est très reste imprudent de procéder à une telle classification sans tenir compte de l'aspect très réversible du phénomène. Les cas de transitions démocratiques réussies sont identifier et classer comme telle avec la prise en compte de l'élément « élections multipartites avec alternance. »

La transition à elle seule qui est un simple passage d'un régime autoritaire à un autre démocratique par le truchement d'élections multipartites et concurrentielles a concerné beaucoup de pays africains. Les uns et les autres se distingueront quelques années plus tard dans la phase de consolidation des acquis démocratiques.

2) TRANSITIONS AVEC ELECTIONS SANS ALTERNANCES

Dans l'analyse des transitions démocratiques en Afrique, l'élection peut déboucher sur une alternance ou pas. Le changement d'équipe dirigeante n'est pas forcément déterminant pour qualifier un régime de démocratique. Certains pays comme le Sénégal (qui pourtant est largement cité en exemple de stabilité politique et de démocratie) réussiront plus tard à réaliser une alternance à la tête de l'Etat.

Dans un nombre important de pays africains, des élections multipartites ont eu lieu, sous la pression des évènements, mais sans qu'elles ne débouchent sur un changement de régime, les équipes en place ayant réussi à garder le pouvoir. Pour plusieurs cas, la sincérité du scrutin est fortement remise en cause.

Dans d'autres, la sincérité des opérations électorales ne fait pas de doute. Ce sont les sortants même qui ont remporté les élections. C'est le cas de la Cote d'Ivoire avec Félix Houphouët-Boigny. La Côte d'Ivoire est considérée comme un exemple d'une démocratie par le haut. A titre d'exemple l'ouvrage de T. Bakary

dont le titre « *La démocratie par le haut en Côte d'Ivoire*¹³³ reste évocateur. C'est une forme de démocratisation dont l'analyse est centrée essentiellement sur les aspects institutionnels notamment la capacité des institutions à mener à bout le jeu démocratique.

Plusieurs articles plus récents reviennent sur le processus de démocratisation en Côte D'Ivoire en mettant en exergue la question de la nationalité. La fameuse question de l'ivoirité qui a été sources des principales violences et instabilités politiques à la fin de la décennie 1990 et au début des années 2000 est prise en compte comme variable dans l'analyse du processus de transition en Côte d'Ivoire. Jean Pierre Dozon dans « La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethno nationalisme »¹³⁴ remarque que le renversement du régime de Bédié par les militaires n'a pas évacuée la problématique de l'ivoirité qui plonge ses racines dans la longue durée historique. L'âpreté des débats constitutionnels témoigne de la difficulté à s'accorder sur une définition de la citoyenneté. Son article met en relief les risques de dérives ethno nationalistes porteuses de graves dissensions entre le Nord et le Sud.

Cette question du nationalisme avec ses conséquences politiques a fortement entravé la reprise du processus démocratique en Côte d'Ivoire quelques années après la disparition de Félix Houphouët-Boigny. Cette série de violences connaîtra son épilogue à la fin de première décennie des années 2000 avec une intervention très controversée de la France et l'arrestation de Laurent Gbagbo.

Il faut noter aussi dans l'analyse des transitions démocratique l'ingérence excessive des anciennes puissances coloniales comme élément déterminant de l'issue d'une transition démocratique. Même s'il est difficile de mobiliser des éléments probant mettant en exergue l'influence de la France ou de la Grande Bretagne dans l'organisation de certaines élections en Afrique, il est clair que des pays comme la Côte d'Ivoire du fait de la présence des ressources du café et du cacao, le Niger avec son uranium, le Gabon avec ses ressources forestières et pétrolières, la Guinée ou encore le Congo, sont suivis de très près par ces anciennes puissances tutrices. La preuve est au moment où ces lignes sont écrites,

¹³³ Bakary (T), « La démocratie par le haut en Côte d'Ivoire », *Géopolitique africaine*, juin 1986.

¹³⁴ Dozon (J-P), « La Côte d'ivoire entre démocratie, nationalisme et ethno nationalisme », *Politique africaine* 2000/2 (N° 78), p. 45-62.

le président Denis Sassou-Nguesso se présente aux élections au Congo à la faveur d'une énième modification de la constitution sans que cette forfaiture ne fasse l'objet d'une contestation en par la France.

Dans ce peloton de pays à élection sans alternance, la Namibie offre un autre cas de figure. Pour ce pays le parti au pouvoir s'est consolidé en réussissant des élections démocratiques mais qui ne débouchent pas à des alternances. Le pays a connu ses premières élections à son indépendance en 1990. Il réussira à renouveler l'expérience en 1994, ce qui a permis au parti au pouvoir d'améliorer son score. La Namibie par la suite sera l'un des rares pays où la démocratie a bonne presse.

On note très clairement que absence d'alternance n'est pas forcément absence de démocratie. L'élection constitue un des éléments fondateurs du processus démocratique. Elle peut déboucher sur une alternance mettant fin à des régimes autoritaires. Elle peut être aussi un moyen de confirmer la légitimité de l'équipe en place. Un des cas éloquent dans cette catégorie demeure le Sénégal.

Longtemps considéré comme un exemple de démocratie stable en Afrique, le Sénégal ne connaîtra ses premières élections avec alternance qu'en 2000, malgré le fait que le multipartisme y est instauré depuis avril 1981. Le PS (Parti Socialiste) a dominé pendant quarante ans la vie politique sénégalaise, malgré l'existence d'un cadre juridique et réglementaire assurant la liberté d'expression, de manifestation et de contestation. Abdoulaye Wade, principale leader de l'opposition utilisera ces garanties et sera un farouche opposant des présidents Senghor et Abdou Diouf.

L'accession au pouvoir de Abdoulaye Wade mettra fin aux quarante ans d'hégémonie du Parti Socialiste. Cette alternance tardive n'a pourtant pas remis en cause la nature démocratique du système politique sénégalais.

Dans le même ordre d'idée, Augustin Loada détaille les stratégies de Blaise Compaoré au Burkina Faso. Il parle de « démocratie consensuelle »¹³⁵ et la stratégie d'étouffement de l'opposition. Ces stratégies il les identifie à travers ce qu'il nomme les « techniques de régulation patrimoniale du pouvoir. »

¹³⁵ Loada (A) et Wheatley (J), dir, *Transition démocratiques en Afrique de l'Ouest : Processus constitutionnels, société civile et institutions démocratiques*, Paris, L'Harmattan, p 119

D'autres pays connaîtront des élections sans alternances avec la particularité d'être des élections truquées. La Mauritanie, la Guinée sont des exemples de pays où la transition est bloquée faute d'élections crédibles. La Guinée fera l'objet de développement dans le prochain chapitre autour de la notion de transition tardive.

La Mauritanie quant à elle, est minée par des luttes de classement fondées sur l'ethnie et la tribu. L'année 1989 y est marquée par des affrontements entre populations noires du sud et maures. Ce conflit interne se développera par la suite pour devenir un conflit frontalier entre la Mauritanie et le Sénégal. Les populations noires pour la plupart d'ethnie peule, wolof et soninké sont catégorisées comme étant des étrangers sénégalais sur le sol mauritanien. Ces considérations ethno régionaliste et tribales ont longtemps affecté l'évolution sociohistorique de la Mauritanie. Ce conflit reste difficile à interpréter tant plusieurs logiques s'y retrouvent entrelacées. Il remet au goût du jour la question ethnique comme véritable problématique de la construction de l'Etat en Afrique.

A côté de ces questions d'ordre ethnique, la Mauritanie demeure aussi un cas atypique de transition dans la mesure où de multiples tentatives ont eu lieu entre 1990 et 2008. En effet au début des années 1990, le colonel Maouyyia Ould Sid' Ahmed Taya avait finalement décidé d'ouvrir le pays au multipartisme et aux élections au suffrage universel, ce qui lui permit de devenir le premier président élu par vote du peuple. L'aspect démocratique du scrutin étant toujours remis en cause.¹³⁶

En 2005, le coup d'Etat de Ely Ould Mohamed Vall mit fin au régime de Taya ouvrant une nouvelle transition qui conduit à l'élection de Sidi Ould Cheikh Abdallahi. Cette élection constitue le premier passage de pouvoir inédit entre un militaire et un civil. En Aout 2008, un autre militaire prenait le pouvoir : le général Mohamed Ould Abdel Aziz. Malgré les pressions internes et externes, Abdel Aziz organise des élections auxquelles il se présente et qu'il finira par remporter.

L'étude des transitions démocratiques en Afrique n'a épargné aucun pays africain dans la mesure où l'ensemble du continent a embrassé ce vent de

¹³⁶ Cf Riccardo Ciavolelle et Marion Frésia, « La Mauritanie, La démocratie au coup par coup », *Politique Africaine*, N° 114, juin 2009.

renouveau démocratique. La brise fine de la démocratie a soufflé sur le continent d'Est en Ouest du Nord au Sud, aussi bien en Afrique francophone qu'anglophone. Les pays lusophones, même avec des indépendances tardives humèrent aussi cette brise porteuse de changements réels.

Le vent fera-t-il vaciller les racines autoritaires sur lesquels les régimes africains ont germé ? On serait bien tenté de répondre à une telle préoccupation par la négative, dans la mesure où des reconfigurations autoritaires ont été notées après 1990. Avant d'aborder cet aspect réversible sur lequel la plupart des transitions ont buté, revenons sur les facteurs internes et externes qui ont favorisé le déclenchement du processus de démocratisation.

II) LES LOGIQUES INTERNES ET EXTERNES EN FAVEUR DES TRANSITIONS

Les processus de transition ayant conduit le passage de régimes autoritaires vers des régimes politiques ouverts ont été déclenchés par un certain nombre de pressions internes et externes. Les pressions internes sont à interpréter comme des aspirations des peuples africains à plus de démocratisation des systèmes autoritaires qui avaient suivi les indépendances. Sur le plan externe, le contexte international, marqué par la fin de la bipolarité a définitivement consacré le triomphe de la démocratie libérale. Ce triomphe est théorisé par Francis Fukuyama comme la fin de l'histoire .

1) LES LOGIQUES INTERNES

Plusieurs facteurs ont concouru à la chute de régimes autoritaires en Afrique à partir des années 1990. Nous identifions trois facteurs internes qui ont particulièrement pesé sur les processus de transition politique en Afrique. Il s'agit de la montée en puissance d'une société civile exigeante, ensuite la libéralisation

de la presse et dans certains pays du sahel, la sécheresse et la famine de la fin des années 1980, exacerbent les revendications pour de meilleures conditions de vie.

a) L'apport de la société civile

Plusieurs travaux mettent en exergue la société civile et la démocratie en Afrique (Thiriot, Otayek). L'émergence de la société civile en Afrique, abstraction faite de ses définitions scientifiques (Hobbes, Locke, Gramsci) est fondamentalement liée à la critique de l'Etat post-autoritaire.

Le sens moderne du concept est attaché à un travail plus général de redéfinition de l'ensemble des rapports entre État et société civile. Il part de la définition de Gramsci pour qui « *la société civile correspond à "l'ensemble des organismes vulgairement dits 'privés' [...], ils correspondent à la fonction d'hégémonie que le groupe dominant exerce sur toute la société.* »¹³⁷

Même si le concept de société civile demeure assez flou, il existe un certain consensus autour de la notion. L'approche de Berger est assez reprise. Il considère la société civile comme « *la vie économique, sociale et culturelle des individus, des familles, des entreprises et des associations dans la mesure où elle se déroule en dehors de l'État et sans visée politique, en ignorant la double logique, idéologique et de souveraineté, de la vie politique, en recherchant, par contre, soit la satisfaction des besoins ou des intérêts matériels, soit le soin des autres, la convivialité, le bonheur privé, l'épanouissement intellectuel ou spirituel.* »¹³⁸

C'est pourquoi Céline Thiriot parle de « redécouverte ».¹³⁹ Cette « redécouverte est à la faveur des transitions démocratiques. Prenant exemple sur le Mali, l'auteure souligne « *Le Mali est en effet un pays où la société civile est parvenue à exercer une forte pression sur les dirigeants en place, allant jusqu'à les renvoyer du pouvoir.* »¹⁴⁰

Il s'agit d'une négation de l'Etat autoritaire qui se retrouve dévalué. Ces critiques à l'endroit des régimes autoritaires est la résultante des différentes crises

¹³⁷ Gramsci A, cité par Thiriot (C), op.cit.

¹³⁸ Berger (G), "La société civile et son discours", *Commentaires*, (46-47-48-49-50-51), 1989-1990.

¹³⁹ Thiriot (C), Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : éléments de réflexion à partir du cas du Mali », *Revue internationale de politique comparée* 2002/2 (Vol. 9), p. 277-295

¹⁴⁰ Thiriot (C), ibid.

qui ont secoué l'Etat en Afrique subsaharienne. Il s'agit notamment de la situation d'échec et de l'incapacité pour l'Etat d'assumer ses desseins économiques et politiques. On note un glissement de la critique de l'Etat autoritaire à celle de l'Etat comme institution, stigmatisé comme inutile, corrompu, lourdement bureaucratique, budgétivore et donc condamné à céder le pas à l'initiative privée, au secteur informel et au dynamisme associatif.

Le dynamisme associatif est une réponse de solidarités spontanées face à des situations de crises et de difficulté. L'Etat a en quelque sorte lui-même jeté les bases fondatrices sur lesquelles éclot la société civile. A l'indépendance l'Etat africain s'est porté garant du bien-être et du développement des populations. Quelques années plus tard on se rend compte qu'une telle garantie était plus une poudre aux yeux qu'une volonté politique de prendre en charge les destinées économiques sociales, culturelles des citoyens. Le dynamisme associatif est une réponse au vide laissé par l'Etat, face aux difficultés conjoncturelles.

C'est dans ce dynamisme associatif qu'il faut placer les conférences nationales souveraines qu'on a connu en Afrique durant la décennie 1990. On les appelle souvent « conférences nationales des forces vives de la nation ». Ces conférences qui, dans certains pays africains ont été un événement clef de la transition démocratique, ou même inauguré cette transition comme le cas du Bénin ont été suffisamment analysées et elles ont permis de construire un modèle d'analyse du politique qui est authentiquement africain. Elles constituent un modèle d'analyse dans la mesure où certains auteurs les comparent aux Etats-généraux en France en 1789.

Même si elles constituent une approche privilégiée de l'analyse des transitions démocratiques africaines, notamment en mettant en exergue le rôle et l'apport de la société civile, force est de souligner que les conférences nationales ont eu des fortunes diverses. La pertinence des résultats politiques issue de la tenue de ces assises est liée au degré d'organisation de la société civile.

b) Les médias et la démocratisation

Un autre aspect aussi important que l'on retrouve dans les logiques internes la libéralisation de presse. Elle s'accompagne d'une montée en puissance des constatations populaires vis-à-vis des régimes autoritaires. L'apport de la libéralisation de la presse est que la contestation se fait partout sentir. Elle quitte les centres urbains où elle a été longtemps confinée pour se répandre sur l'ensemble de l'espace social.

Quand on parle de média il s'agit des médias privés, opposés à ceux du public. Les médias publics sont souvent accusés de favoritisme et de soutien au chef de l'Etat. Ce soutien s'accroît d'avantage dans un contexte d'absence d'autorité de régulation de l'audiovisuel. Dans le cas où ces autorités existent leur manque de neutralité vis-à-vis des différentes sensibilités politiques aggravent la complicité. Pour Marie Soleil-Frère, *« pour que des élections puissent être qualifiées de libres et démocratiques, non seulement elles doivent se dérouler dans des conditions politiques et administratives adéquates, mais il est fondamental que les citoyens disposent d'un accès suffisant à l'information relative aux partis, aux candidats et au déroulement des opérations de vote, afin de garantir que leur choix est posé en connaissance de cause »*.¹⁴¹

Dans le cadre de l'analyse de la presse en contexte de transitions démocratiques, notons qu'elle a vu le jour simultanément avec les partis politiques d'opposition, d'où des relations parfois privilégiées entre presse privée et parti politique d'opposition. Cette réappropriation de la presse privée par les partis d'oppositions est à l'origine de pression et autres formes d'intimidation à l'encontre des journalistes. Or depuis le déclenchement de processus de libéralisation politique et économique accompagné de la libéralisation de la presse, le caractère démocratique des régimes est aussi noté à travers le respect des libertés de presse.

Des révisions constitutionnelles et légales entérinent le pluralisme médiatique et les dirigeants, nouvellement élus, ou convertis à la démocratie pour sauver leur pouvoir déclarent leur attachement à la liberté de la presse.

¹⁴¹ Frère (M-S), « Pas d'élections démocratiques sans médias libres et pluralistes », *Afrique contemporaine* 2011/4 (n° 240), p. 152-155.

C'est la période où l'on convoque régulièrement, à l'intérieur comme à l'extérieur du continent, l'esprit des Lumières : les références à Montesquieu, à la Révolution française sont omniprésentes. Les journaux adoptent des titres (*Le Républicain*, *Le Démocrate*, *Le Citoyen*, *L'Indépendant*, *L'Œil du peuple*, *L'Observateur*¹⁴²...) qui rappellent effectivement ceux de 1789 en France et choisissent des devises tout aussi significatives

Depuis le début des années 2000 la question de la dépénalisation des délits de presse constitue une opération de charme que les régimes utilisent pour se parer d'un soi-disant respect de la diversité des opinions. Or, on se rend compte que des journalistes emprisonnés un peu partout dans les pays africains est encore d'actualité.

La montée en puissance de la société civile, et la libéralisation de la presse n'ont de sens que s'il y a matière à contestation allant dans le sens de faire fléchir les régimes autoritaires. Le déclenchement des processus de transitions démocratiques s'analyse aussi sous l'angle de la détérioration de la situation économique et sociale.

c) Sécheresse, famine et revendications sociales et démocratiques

L'Afrique au sud du Sahara a connu des épisodes de sécheresse qui se sont répercutés sur la production agricole et le cheptel. Dans le cas du Mali par exemple « 40% du cheptel est perdu. Le déficit extérieur atteint 260000T en 1973 et 400000 T en 1974. »¹⁴³ Dans des zones où plus de la moitié des populations vivent en milieu rural, l'agriculture familiale est la principale source de revenu. A cela s'ajoute le lien quasi ombilical entre villes et campagne. La campagne produit ce que la ville consomme. Dès les crises de sécheresse qui affectèrent certains pays africains ont eu des conséquences dans les villes où les émeutes de la faim ont éclaté un peu partout.

Cette dimension revendicative est peu étudiée dans la littérature sur les transitions démocratiques en Afrique et la chute des régimes autoritaires. Il existe une relation étroite entre faim et politique comme le soulignait depuis fort longtemps Josué

¹⁴² On retrouve *Le Républicain* au Niger, au Mali et au Bénin ; *Le Démocrate* au Niger, au Togo et au Mali ; *L'Observateur* au Tchad, au Burkina Faso, au Mali et en RDC ; *L'Œil du peuple* au Bénin et en Côte d'Ivoire ; *L'Indépendant* au Burkina Faso, au Cameroun, en Mauritanie, au Niger et en Guinée ; *Le Citoyen* au Burundi et en Guinée.

¹⁴³ Diarra (A), *Démocratie et droit constitutionnel dans les pays de francophones d'Afrique noire : le cas du Mali depuis 1960*, Paris, Karthala, 2010.

de Castro « *peu de phénomènes ont influencé aussi intensément sur le comportement politique des peuples que le phénomène alimentaire et la tragique nécessité de manger.* »¹⁴⁴ Derrière ce besoin vital, se dresse des questions sociales (réduire les inégalités) et politiques (éviter les conflits).

Il existe un lien étroit entre faim, médias et revendications. La faim n'échappe évidemment pas aux effets de la médiatisation. Un traitement émotionnel de l'information permet de fabriquer l'indignation, quand il ne facilite pas le travail de dénonciation croisée et la quête des responsabilités. Le travail des journalistes permet aussi de rendre compte des controverses et de dénoncer certains silences¹⁴⁵. Le choix de l'information et l'intensité avec laquelle elle est relayée jouent un rôle important dans la construction de l'objet crise de la faim.

A côté de la faim, les PAS (nous y reviendrons dans le développement des logiques externes) ont eu aussi des effets déterminants dans le déclenchement des mouvements contestataires. Les répercussions socio-économiques des PAS à la fin des années 1980 sont nombreuses, dans un contexte de faiblesse du secteur privé, l'Etat africain était le principal recruteur de pourvoyeur d'emplois. Il en résulte des recrutements à la fonction publique qui ont fini d'alourdir le budget de fonctionnement. Deux conséquences majeures apparaissent dans ce contexte. D'une part la lourdeur et l'inefficacité bureaucratique qui retiendra moins notre attention, et d'autre part un frein considérable à l'investissement.

La fonction publique devient budgétivore et la masse salariale est difficilement prise en charge par l'Etat. Les PAS avaient pour but de réduire la masse salariale de l'Etat et de favoriser le libéralisme économique, la privatisation des sociétés nationales. Les conséquences sociales de ces politiques d'austérité ont précipité la chute de certains régimes et favorisé des transitions dans d'autres.

L'analyse des transitions africaines gagnerait en pertinence avec la prise en compte de la sociologie des crises politique. Ainsi Céline Thiriot note qu'« *avec la sociologie des crises politique, les transitions sont analysées comme des situations de crise, dans leur double dimension conjoncturelle et structurelle. La*

¹⁴⁴ De Castro (J), *Géographie de la faim*, Paris, Seuil, 1964

¹⁴⁵ Voir Alou (M T), La crise alimentaire de 2005 vue par les médias», *Afrique contemporaine*, n° 225, 2008, p 51.

transition commence lorsqu'au mode routinier de fonctionnement de la société, organisée en secteurs sociaux, succède un mode critique, la crise. »¹⁴⁶ Les crises se traduisent par des bouleversements, sous l'effet des mobilisations multisectorielles, des rapports habituellement en vigueur entre les groupes sociaux.

Selon Banégas, rapportée aux transitions, cette théorie des crises politiques peu prise en compte dans la littérature sur les processus de transition démocratique, permet de prendre en compte leur incertitude structurelle et pas seulement conjoncturelle, les structures et les rapports sociaux subissant des modifications sous l'effet des mobilisations.

Les transitions africaines sont avant tout des crises. De ces crises naissent des moments pendant lesquels la politique cesse d'être l'apanage de groupes restreints pour mobiliser des secteurs plus larges des sociétés africaines. Cet élargissement temporaire comme le souligne Jean-Pascal Daloz « *entretient un rapport étroit mais trompeur avec la problématique de la démocratisation. La conjoncture critique favorise l'engagement de larges fractions de la population à travers des mobilisations collectives, ou au moins un intérêt pour la chose politique véhiculé par communication orale.* »¹⁴⁷

2 LES LOGIQUES EXTERNES

Les transitions démocratiques ont d'autre part été impulsées par des dynamiques du dehors. Les logiques externes s'articulent autour des conditionnalités démocratiques qui doivent accompagner l'aide publique au développement (discours de la Baule), le contexte de la fin de la bipolarité marquant le triomphe de la démocratie libérale. Dans le contexte africain, la montée en puissance des organisations sous-régionales quoique peu étudiée par les transitologues reste un facteur déterminant dans la démocratisation.

Notons que les transitions démocratiques sont largement analysées en termes de dynamiques du dehors. Elles se résument à un temps mondial favorable pour la démocratisation, les conditionnalités démocratiques des institutions

¹⁴⁶ Thiriot (C), « Historicité et conjoncture des transitions démocratiques en Afrique », in Ait-Aoudia (M) et Roger (A), dir, *La logique du désordre : relire la sociologie de Michel Dobry*, Paris, Presse de la FNSP, 2015 p.184.

¹⁴⁷ Daloz (J-P) et Quantin (P), dir, *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala, 1997, P 14.

financières internationales et la pression des anciennes puissances coloniales (France, Grande Bretagne). Ces dynamiques sont schématisées par Jean-François Bayart à travers le triptyque Ceausescu-La Baule-Banque Mondiale¹⁴⁸.

Durant la Guerre froide, l'Est et l'Ouest ont été montés l'un contre l'autre par des dirigeants politiques africains à propos des aides financières, techniques et militaires. Cette division a profité à beaucoup de régimes africains. Plusieurs pays en ont profité pour bénéficier pendant longtemps d'importantes subventions venant des deux côtés. Cette assistance a permis de prolonger inutilement des guerres civiles, et de réprimer des populations et par conséquent de « *maintenir au pouvoir des dirigeants accusés de corruption, de gestion déplorable et de violation des droits humains fondamentaux.* »¹⁴⁹

Après la Guerre Froide, les dictatures et les régimes autoritaires jadis appuyés par l'Est, se sont retrouvés orphelins et faibles, alors que les régimes qui étaient rattachés à l'Ouest ont vu leurs relations bilatérales radicalement modifiées par la condition d'une ouverture politique et démocratique à laquelle les subventions sont soumises.

En termes d'analyse de logiques externes, l'accent est plus mis dans la littérature aux injonctions des institutions financières internationales. Et même si ces injonctions sont suffisamment analysées en termes d'orientations générales, il n'en demeure pas moins que certains auteurs les relativisent. A ce titre Jean-Pascal Daloz note que : « *les injonctions qui découlent de l'harmonisation des orientations générales des bailleurs de fonds et qui passent par ce qui est dès lors nommé « conditionnalité politique » ne sauraient être considérées comme un accroissement absolu des pressions externes.* »¹⁵⁰

Par contre ces injonctions peuvent être considérées comme des facteurs directs allant dans le sens de favoriser un minimum de critères démocratiques pour l'accès aux financements et aides internationales.

¹⁴⁸ Bayart (J.F), « La démocratie à l'épreuve de la tradition en Afrique subsaharienne », *Pouvoirs* 2009/2 (n° 129), p. 27-44.

¹⁴⁹ Laidi (Z), *L'ordre mondial relâché. Sens et puissance après la Guerre Froide*, Paris, Presse de la FNSP, 1992.

¹⁵⁰ Daloz (J-P) et Quantin (P), dir, *ibid.*

Ces conditionnalités sont à mettre en exergue avec la situation économique des pays africains comme mentionnée ci-dessus. La bonne gouvernance se décline dès lors en d'une part bonne gouvernance économique, notamment la lutte contre la corruption et la gestion optimale des ressources publiques, et en bonne gouvernance politique qui met en exergue la bonne santé démocratique des régimes.

Les organisations sous-régionales ont aussi joué un rôle primordial dans les transitions démocratiques en Afrique. Peu étudiée dans la littérature, la place des organisations sous-régionales a été déterminante dans certains cas. En guise d'exemple la CEDEAO offre un cadre d'analyse pertinent de l'implication de ces organisations.

Créée en 1975, la CEDEAO avait une vocation purement économique. Avec les développements des années 1990, l'organisation intègre une dimension politique avec sa participation à la gestion des crises et conflits politiques dans la sous régions. La démocratisation reste sujette à un climat social apaisé, et c'est dans ce sens qu'il faut analyser l'apport de l'organisation dans la promotion des valeurs démocratiques.

L'adoption par la CEDEAO en décembre 1999 du Protocole relatif aux mécanismes de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, suivi du Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance, en décembre 2001, a permis à la communauté de s'opposer à toutes accession au pouvoir par des moyens anticonstitutionnels. De façon active, la CEDEAO est de plus en plus impliquée dans l'organisation des élections. On note son soutien matériel et technique dans plusieurs pays.

En somme nous pouvons retenir que la conférence nationale a été une contribution africaine à la théorie de la démocratisation. Le modèle béninois de transition a influencé le dynamisme politique des pays francophones du début des années 1990. Sept pays ont adhéré à cette nouvelle forme de démocratisation avec des fortunes diverses.

Les résultats des transitions démocratiques sont variables et mitigés. Toutefois il reste indéniable que plusieurs mouvements se sont opérés durant la décennie 1990. Ainsi Babacar Gueye dresse un bilan en indiquant que « *La*

conférence nationale a été souveraine dans la plupart des pays qui l'ont expérimentée, à l'exception du Gabon. L'alternance est survenue au Congo (Brazzaville) et au Niger malgré quelques péripéties. Au Togo, l'issue de la conférence a été militarisée ; l'armée est intervenue dans le processus aux côtés du président pour contester certaines décisions de la conférence nationale et lui imposer sa volonté en définitive, tandis qu'au Zaïre les manipulations politiques et institutionnelles l'ont fait perdurer et ont fini par en ruiner la crédibilité.»¹⁵¹

La conférence nationale n'a pas été la seule voie de la démocratisation. L'autre voie de démocratisation, moins originale, a consisté à anticiper la revendication de la tenue d'une conférence nationale souveraine ou à réformer le système constitutionnel et politique sous les pressions nationales et internationales. Une telle stratégie a été mise en œuvre en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Cameroun, à Madagascar, en Tanzanie, en Ouganda, au Nigeria, au Ghana, au Malawi, etc.

Mais le constat global est que quel que soit la voie utilisée, le processus a permis dans tous les pays l'instauration du multipartisme, du pluralisme politique, économique et syndical, l'organisation d'élections disputées, la rédaction de nouvelles constitutions et leur adoption. Il a permis en clair de jeter les bases d'une véritable vie démocratique.

D'autres pays comme la Guinée ont raté leur processus de transition démocratique durant la décennie 1990. La Guinée la réussira avec vingt ans de retard, dû à un système institutionnel faible et un interventionnisme militaire répétitif.

Le succès des transitions démocratiques est quelques parts à relativiser. Même si l'Afrique est devenue un vaste chantier constitutionnel¹⁵², il faut admettre que l'apprentissage de la démocratie demande du temps et doit vaincre des résistances multiformes. L'Etat de droit un des symboles de la consécration démocratique est mise à rude épreuve par des velléités de retour des régimes autoritaires. D'autres transitions ont été fragilisées par la persistance de conflits

¹⁵¹ Guèye (B), « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs* 2009/2 (n° 129), p. 5-26.

¹⁵² Guèye (B), *ibid.*

armés et de coups d'Etats. Cependant des élections mal préparées ou manipulées ont fait sombrer beaucoup de pays dans la tourmente.

B) CONSOLIDATION VERSUS RESTAURATION AUTORITAIRE

Plus de deux décennies après les bouleversements politiques intervenus en Afrique force est de reconnaître que les différentes ouvertures politique n'ont été que de très courtes durée. On peut légitimement prétendre faire un bilan des transitions démocratiques en Afrique. A cet exercice on se rend vite compte que la conclusion est que le sentiment d'échec est le plus partagé aussi bien chez les chercheurs que chez les acteurs de la vie institutionnelle en Afrique.

S'il y a eu transition démocratique avec des élections concurrentielles et changement de régime dans plusieurs pays d'Afrique, force est de constater que la consolidation de ces acquis démocratique a été un échec. La période transitoire avait permis la mise en place d'institutions nouvelles et un cadre juridique répondant aux exigences de démocratisation.

La phase de consolidation devait correspondre à la légitimation des nouvelles institutions issue des transitions démocratique. Si, dans une démocratie, nous mettons l'accent sur les relations entre les institutions de la gouvernance, les institutions représentatives et la société civile, alors la consolidation pourra être considérée comme la construction de relations (plus ou moins) stables entre les institutions gouvernementales instaurées depuis peu, les structures intermédiaires en voie d'émergence et la société civile elle-même

1) LE RETOUR DE LA REGLE MILITAIRE

Nous nous intéresserons dans ce chapitre aux différents coups d'Etats qui ont eu lieu en Afrique après 1990. Ce sont ces coups d'Etat qui ont marqué un frein au processus de consolidation démocratiques et opéré un retour à l'autoritarisme, malgré l'euphorie du changement noté dans la décennie 1990. Le caractère irréversible de la démocratie libérale théorisé par Huntington se voit limité par des logiques de restauration autoritaire et de prétorianisme.

En 1994 le premier coup d'Etat post transition a eu lieu en Gambie, où le colonel Yaya Jameh renverse Dawuda Jawara. Après le renversement de Jawara, il y a eu des « *abus de pouvoir flagrant de la part de la junte militaire* »¹⁵³. Le gouvernement aurait instauré le règne de la terreur, de l'intimidation et des détentions arbitraires. On note aussi « *l'interdiction des partis politiques et l'interdiction aux ministres de l'ancien gouvernement de prendre part à des activités politiques.* »¹⁵⁴

Dans la même dynamique, les institutions nigériennes étaient remises en cause par le coup d'Etat en janvier 1996 du général Ibrahima Baré Mainassara, qui lui-même devait périr dans le second putsch en Avril 1999. La transition nigérienne a longtemps été comparé à celle du Bénin, mais avec ce double coup d'Etat, les données « *ont notablement divergé, offrant des enseignements relativisant à la fois les certitudes de ceux qui croient au triomphe définitif de la démocratie et le scepticisme parfois excessif de ceux qui ont du mal à trouver quelque contenu démocratique dans les mutations politiques en cours sur le continent africain* »¹⁵⁵

La fin des années 1990 et le début des années 2000 ont été fortement marqués par le retour des militaires sur la scène politique. En Côte d'Ivoire, au Togo, en Guinée-Bissau, en Éthiopie, en République centrafricaine, au Tchad, au Soudan, en Angola, au Rwanda et dans de nombreux autres États africains, la

¹⁵³ Prétoriaat university Law Press, *Sélection de documents-clés de l'Union Africaine relatif aux droits de l'homme*, Prétoriaat, PULP, 2006.

¹⁵⁴ Prétoriaat university Law Press, *ibid.*

¹⁵⁵ Gazibo (M), « La démarche comparative binaire : éléments méthodologiques à partir d'une analyse de trajectoires contrastées de démocratisation », *Revue internationale de politique Comparée* 2002/3 (Vol. 9), p. 427-449.

démocratisation ou la consolidation de réformes politiques ont été fortement entravées par l'ingérence régulière des forces armées dans les affaires politiques et économiques.

Le retour des militaires sur la scène politique s'explique par des raisons économiques et des revendications corporatives¹⁵⁶. Par exemple, « *En Ouganda, l'armée a le pouvoir de choisir dix députés issus de ses rangs. Dans certains cas, les forces armées opèrent de manière autonome et entretiennent même des intérêts commerciaux qui n'apparaissent pas dans leurs lignes budgétaires.* »¹⁵⁷

Cette dimension économique propice à l'irruption de l'armée sur la scène politique est aussi présente au Rwanda, où l'armée dispose d'une société qui lui permet de développer, d'acheter, de transformer et d'exporter des cultures à des fins commerciales¹⁵⁸. De même en Angola, des militaires participent à la négociation de contrats avec les entreprises étrangères, siègent à des conseils d'administration et sont actionnaires majoritaires dans des sociétés de télécommunications¹⁵⁹.

L'arrivée des militaires au pouvoir est toujours suivie d'une phase de recherche de légitimité. On note généralement deux procédés de légitimation des régimes autoritaires militaires issus de coups d'Etat. Dans la première stratégie, le coup d'Etat est suivi d'un retrait tactique permettant la tenue d'élections « remportées » par un ancien militaire ayant récemment abandonné l'uniforme, ce dont les organisations tant régionales qu'internationales se félicitent. C'est notamment ce qui s'est produit à la suite du coup d'État de 2008 en Mauritanie par le général Mohamed Ould Abdel Aziz.

L'autre stratégie consiste à se baser sur un recrutement d'ordre ethnique ou géographique pour maintenir un certain niveau d'allégeance, d'où des relations clientélistes, et une patrimonialisation du secteur très sensible de la sécurité. Cette stratégie illustre le cas de la Guinée depuis 1984 jusqu'à l'avènement du régime civil de 2010, mais aussi d'autres pays qui n'ont pas connu forcément de coup

¹⁵⁶ Martin (M-L), *Op.cit.*

¹⁵⁷ Hounnikpo (M), « Armées africaines : chaînons manquant des transitions démocratiques » *Bulletin de la sécurité africaine*, Centre d'étude stratégique pour l'Afrique, janvier 2012.

¹⁵⁸ James Karuhanga, « RDF Expects Over 15,000 Tonnes of Cassava Harvest », *New Times* (Rwanda), 29 mars 2011, reprise par Hounnikpo (M), *op.cit.*

¹⁵⁹ Rafael Marques de Morais, « Angola: The Presidency—the Epicentre of Corruption », *Pambazuka News*, 5 août 2010, reprise par Hounnikpo (M), *op.cit.*

d'Etat, mais dont les relation entre pouvoir politique et force militaire sont extrêmement imbriquées.

L'irruption de l'armée sur le champ politique au Congo confirme la fragilité de l'expérience démocratique en cours. Le pays ne parvient pas à extirper la violence du champ des compétitions politiques. Les conflits en Sierra-Leone, au Libéria et en Guinée-Bissau sont aussi révélateurs de cette faiblesse démocratique et institutionnelle.

Si l'on cherche une explication simple mais pas exhaustive des causes du retour des militaires en politique on mettra en exergue comme l'indique Babacar Guèye « *L'incapacité des gouvernements démocratiques à promouvoir le développement économique et à faire respecter l'ordre et la loi* »¹⁶⁰

La multiplication des coups d'Etats, laisse planer le spectre que l'Afrique est en train de s'installer dans un cycle d'instabilité politique remettant en cause et hypothéquant les efforts et les résultats notés sur le continent durant la décennie 1990. Le dernier en date au Burkina-Faso qui a clairement opposé des factions de l'armée : RSP/reste de l'armée régulière témoigne d'un mal profond au sein de l'institution, mais aussi du degré du gout du pouvoir. Ce coup d'Etat qualifié de « bête » est assez particulier car intervenant non seulement à quelques jours des élections présidentielles, mais aussi en pleine période de transition après la chute du régime de Blaise Compaoré.

2) Les difficultés de consolidation des nouvelles institutions et de la participation politique

La consolidation démocratique en Afrique durant les années 1990 s'est heurtée sur l'obstacle de l'institutionnalisation et de la participation politique. Si durant les années qui ont suivi les indépendances, le parti unique constituait l'excuse des dirigeants pour se soustraire au multipartisme, limitant la participation politique, la phase de démocratisation impulse un nouveau souffle à la dynamique participative.

¹⁶⁰ Guèye (B), op.cit.

Après la phase de transition démocratique qui a consacré le pluralisme politique, la participation politique demeure toujours au cœur des problématiques de la démocratisation en Afrique. Le vote constitue le principal mode de participation, compte tenu de son institutionnalisation conventionnelle. Or, les périodes d'élections sont des moments très redoutés en Afrique, car porteurs de fortes tensions sociales et de risques d'affrontements multiples.

Les élections ne sont pas toujours synonymes d'institutionnalisation de la participation ou changement démocratique. On note un statu quo après les élections, ce qui constitue un processus de relégitimation autoritaires par rapport aux exigences de la communauté internationale.

Les violences électorales ont donné lieu à de nombreuses études, surtout celles consacrées aux élections dites de la transition démocratique des années 1990. En 2007 et 2008 la revue *Politique Africaine* consacre deux volumes à cette thématique. Selon Laurent Fouchard, « *la multiplication des groupes armés et l'incapacité de l'Etat fédéral à maintenir le monopole de la violence renvoient à un débat plus général sur l'Etat en Afrique.* »¹⁶¹

Les ONG de défense des droits humains et les organisations régionales (UA) et sous régionales (CEDEAO) prennent part aussi à cette production pour mettre à jour les limites de la démocratisation en partant même des élections.

Les conflits électoraux et la violence politique ont caractérisé les processus de démocratisation en Afrique, révélant des faiblesses dans la gestion des élections et dans les règles en vue d'une compétition politique saine, ainsi que l'absence d'un pouvoir judiciaire impartial pour interpréter et statuer sur les différends électoraux. La baisse de la participation est en partie liée aux violences. Les jours de vote sont accompagnés de tensions latentes qui peuvent déboucher sur des affrontements pouvant aller jusqu'à la perte en vies humaines.

Par ailleurs, au-delà des violences, on note la faiblesse dans l'organisation et la gestion des scrutins. Même si à la suite de Céline Thiriot, on note que « *les phase de transition ont vu l'émergence de cadre institutionnel nouveaux consacrant la*

¹⁶¹ Fouchard (L), « Le Nigeria sous Obasanjo. Violence et démocratie, *Politique Africaine*, N°106, 2007.

cogestion du pouvoir »¹⁶², force est de reconnaître que ces organes de cogestion issus des transitions et institutionnalisés par les régimes post transitions n'ont pas toutefois permis de mettre en place un cadre opérationnel, pertinent dans la prise en charge de l'organisation du processus électoral.

Les fraudes et les contestations en amont et en aval du processus électoral sapent la bonne marche de la démocratie naissante, et ceci nonobstant l'institutionnalisation des commissions électorales nationales. A ces insuffisances processuelles, s'ajoutent que les restaurations autoritaires s'accompagnent de musèlement d'opposants, de restriction de droit de manifestation ou de liberté de la presse.

3) Les contraintes économiques à la démocratisation.

La question de savoir si les facteurs économiques influencent sur les performances démocratiques est ancienne et très présente dans la littérature de la démocratisation. Les travaux de Lipset sur les pré-requis démocratiques en sont une illustration. Le thème essentiel du travail et de la réflexion de Seymour Martin Lipset a porté sur les conditions, les valeurs et les institutions de la démocratie, à la fois aux États-Unis et de manière comparative. C'est essentiellement à partir de la publication de son article en 1959¹⁶³, mais aussi de son ouvrage publié en 1960¹⁶⁴, que Lipset s'est davantage intéressé à la question de la démocratie.

En Afrique les contraintes économiques ont pesé dans la poursuite des transitions démocratiques entamées durant la décennie 1990. On retrouve une fois de plus le lien étroit entre développement économique et démocratisation. L'idée de fond de la corrélation entre démocratie et développement économique peut être schématisée de la manière suivante : l'amélioration des conditions de vie des populations est censée passer par la croissance économique dont devrait découler la démocratisation des régimes politique, laquelle serait à son tour un accélérateur du développement.

¹⁶² Thiriot (C), op.cit.

¹⁶³ Lipset (S.M), "Some Social Requisites of Democracy, Economic Development and Political Legitimacy", *American Political Science Review* 53, 1959, p. 69-165.

¹⁶⁴ Lipset (S.M), *Political man: The social bases of politics*, Baltimore, Johns Hopkins University press 2ème ed, 1981, (pub. Originale 1960).

La pauvreté entraîne inexorablement une baisse de la participation politique. A preuve, il est assez fréquent d'entendre sur le terrain des citoyens ordinaires brandir l'expression « ils sont tous pareils. » « Ils ne sont là que pour leurs intérêts personnels et ceux de leur famille ». Face à l'incapacité des régimes issus des transitions démocratiques de faire mieux que les régimes autoritaires précédents, le sentiment de désenchantement démocratique¹⁶⁵ demeure le mieux partagé.

La conséquence liée à ce désenchantement, donne le constat que la plupart des revendications démocratiques en Afrique deviennent des revendications d'ordre matériel, et corporatistes. Ces revendications pour la plupart du temps portées par les syndicats de travailleurs pour une revalorisation des conditions de financières, mais aussi les syndicats d'étudiants pour réclamer plus de bourses.¹⁶⁶ Tout devient urgence. Dans des pays où secteur privé demeure faible, et compte tenu de l'héritage du jacobinisme étatique à la française, toutes les attentes des populations sont orientés vers l'Etat qui doit les satisfaire. Elle finit par devenir une obligation dans la mesure où certaines revendications sont issues de promesses électoralistes que les populations conservent précieusement dans leur mémoire.

C'est pourquoi ces revendications matérielles ont fini par avoir raison sur beaucoup de régimes issus des transitions démocratiques. Ils ont permis par ailleurs la légitimation des coups d'Etat qui ont emporté des gouvernements légitimement élus. Au Niger par exemple, « *A la veille du coup d'Etat de 1996 qui sanctionna finalement ces crises, le gouvernement démocratique était en rupture avec tous les secteurs sociaux, notamment les syndicats et les étudiants. Bien qu'ils se soient battus pour la démocratie, ces syndicats, les seules forces qui auraient pu servir de contrepoids contre le putsch, ont soutenu le renversement du gouvernement.* »¹⁶⁷ Celui-ci était certes démocratique, mais il était synonyme de salaires impayés et de mesure d'austérité impopulaires découlant des plans d'ajustement structurel. Les revendications économiques et politiques fortement

¹⁶⁵ Titre d'un ouvrage de Pascal Perrinau, *Le désenchantement démocratique*, Paris, L'Aube, 2003. C'est une preuve que le système représentatif souffre d'un déficit de participation citoyen, d'un sentiment de dégoût à l'endroit du système politique lui-même, qu'il soit démocratique ou non.

¹⁶⁶ Gazibo (M), *Introduction à la politique africaine*, Montréal, Presse de l'université de Montréal, 2006.

¹⁶⁷ Gazibo (M), *ibid.*, P 187.

liées, sont des facteurs d'instabilités institutionnelles, or l'instabilité institutionnelle conduit à d'éternels recommencements des acquis précédents.

Si certains auteurs estiment que les PAS ont été un facteur externe du déclenchement du processus démocratique, force de constater avec le recul, que ces programmes combinés à la dévaluation du franc CFA ont eu des impacts négatifs dans les secteurs du travail, de l'éducation et de la santé, avec des conséquences sociales directes qui affectent la stabilité des régimes démocratiquement élus. Face à ces difficultés économiques et sociales, le luxe de la démocratie s'effrite et laisse la place à un désenchantement.

CONCLUSION DE PARTIE : DEMOCRATISATION OU LE PRISME DE LA FORME SUR LE FOND.

Les transitions démocratiques ont permis depuis la décennie 1990 la consécration constitutionnelle du pluralisme. La reconnaissance de l'opposition, la libéralisation de presse, et la consécration des droits humains fondamentaux constitue l'apport majeur du nouveau constitutionnalisme africain. Mais avec ce constitutionnalisme doit être relativisé ou ne pas se mué en triomphalisme.

Il existe un fossé énorme entre le fond et la forme en matière de démocratisation. Légiférer, consacrer des droits fondamentaux et reconnaître le pluralisme sont les habits portés à la démocratie, il s'agit là de la forme. Le fond quant à lui constitue la manière dont cette démocratie se déploie dans les pratiques des gouvernants. Et à ce niveau l'on s'aperçoit l'écart entre la démocratie formelle et la pratique démocratique de fond. La démocratisation a buté sur le fait qu'elle privilégie la forme sur le contenu.

Il demeure essentiel de trouver une voie nouvelle à la démocratie africaine. L'interprétation de la démocratie en Afrique doit s'orienter vers la recherche d'un modèle. Un modèle de démocratie africaine qui prend en compte l'héritage historique africain et l'apport du contact avec l'Occident. L'inscription dans une temporalité longue est une nécessité, comparée à la longue marche effectuée par

l'Occident pour brasser les héritages les plus divers : musulman, juif, grec, romaine, égyptien, gaullois etc.

L'Afrique a su relever le défi de la conflictualité interétatique (il n'existe plus de conflit entre Etats en Afrique ou des conflits de frontières), le défi démocratique doit demeurer un processus¹⁶⁸ évolutionniste.

Si nous nous attardons sur le débat démocratique, on se rend compte de sa faiblesse dans le contexte des années 1990 et 2000. Aujourd'hui avec le triomphe d'internet, la parution de certains blogs, la participation au débat politique est de plus en plus importante. Cette nouvelle forme de participation politique favorise en même temps une nouvelle forme d'opposition. Elle est différente de celle des partis d'opposition dont le but est clairement identifiable en termes de conquête du pouvoir.

On peut comparer internet à l'espace public « habermassien »¹⁶⁹ et y voir un dispositif capable de revitaliser la démocratie. Même si l'on constate que les forums sont souvent le siège de guerres d'injures, où les internautes défendent violemment des opinions dont ils ne veulent plus démordre, force est de reconnaître qu'ils ont permis des mobilisations spontanées dans plusieurs pays africains à partir de 2011. Les révolutions des pays arabes communément appelées le printemps arabe s'inscrit aussi dans la même dynamique.

L'analyse du processus démocratique en Afrique doit épouser les contours de ces nouvelles données de l'espace public de la contestation et l'émergence d'une nouvelle citoyenneté aux aspirations démocratiques plus exigeantes.

La Guinée a la particularité de n'avoir pas participé aux processus de transition démocratique durant les années 1990. Sa transition nous l'appelons une transition tardive. Le prochain chapitre propose une analyse du processus de transition guinéenne avec la prise en compte de la temporalité d'une part et d'autre

¹⁶⁸ Conac (G), «Le processus démocratique en Afrique», in G. Conac (dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, pp. 112-13.

¹⁶⁹ Le concept d'espace public, à la lumière des changements affectant notre société pousse à se demander comment et dans quelle mesure les moyens de communication de masse, participe à l'information des citoyens sur le monde et à l'élaboration de leur prise de position.

part les facteurs ayant entravé le processus. Le militarisme occupe une place importante dans ce processus de transition tardive avec deux coups d'Etat ayant succédé à des régimes autoritaires sans proposer de réelles alternatives de progression démocratique.

2^{ème} Partie

LA LONGUE MARCHÉ VERS LA DÉMOCRATISATION EN GUINÉE

Il est incontestable que la Guinée a connu une démocratisation tardive comparé aux succès connus par plusieurs pays africains durant la décennie 1990. Ce retard est dû principalement aux relations entre l'armée et le pouvoir politique durant le règne de Lansana Conté, règne pendant lequel on note des moments de décompression autoritaires mais fortement contrôlés.

Ce retard est le fait aussi de deux coups d'Etat qui ont marqué l'histoire politique du pays et qui ont fait de la violence et de la répression du mode privilégié d'exercice du pouvoir.

CHAPITRE 3

LE REGIME DE LANSANA CONTE : DEMOCRATISATION SOUS FORME DE RESTAURATION AUTORITAIRE

La Guinée a engagé un processus de démocratisation au même titre que les autres pays africains durant la décennie 1990. Durant cette période, le pays était dirigé par un régime autoritaire militaire, qui s'est emparé du pouvoir en 1984 après la disparition de Sékou Touré. Contrairement à beaucoup de pays africains, aucune alternance ne sera réalisée durant cette période. La transition guinéenne de la décennie 1990 s'est soldée par un échec concrétisé par un durcissement du régime autoritaire, une absence de démocratie due à des élections contestées, des violences politiques marquées par une opposition muselée, des violations massives des droits humains. Plusieurs facteurs expliquent le retard de la Guinée dans le déclenchement de son processus de transition démocratique. Nous reviendrons dans ce chapitre sur les facteurs ayant bloqué la transition guinéenne.

La disparition du président Sékou Touré le 26 mars 1984 des suites d'une maladie laissait entière la question de sa succession constitutionnelle. Ainsi selon l'article 51 de la constitution de 1982, « *En cas de vacance de la Présidence pour quelque cause que ce soit, le gouvernement révolutionnaire reste en fonction pour expédier les affaires courantes jusqu'à l'élection d'un nouveau chef de l'Etat, dans un délai maximum de 45 jours, au cours duquel des élections présidentielles sont organisées.* »¹⁷⁰

Cette disposition constitutionnelle aussi encourageante soit-elle dans un régime marqué par une exaspération de la violence banalisée, présente des failles liées à son interprétation. Elle ne désigne pas explicitement le successeur constitutionnel du président. Dès lors se manifeste une multitude de protagonistes pour assurer l'intérim du président.

Selon Bah Ibrahima, « *Les dissensions au sein du BPN du PDG à la mort de Sékou Touré, empêchent l'application de l'article 51 de la constitution de la République populaire et Révolutionnaire de Guinée relative à la vacance de pouvoir.* »¹⁷¹ Cet article ne désigne pas directement le Premier ministre comme personne devant assurer l'intérim en cas de vacance de la Présidence. Mais dans les faits, à la mort de Sékou Touré, le Premier ministre Lansana Béavogui assure l'intérim du 26 mars au 3 avril 1984.

¹⁷⁰ Article 51 de la constitution guinéenne de 1982

¹⁷¹ Ba (I), *Les transitions politiques en Guinée de son indépendance à 2010*, Paris, L'Harmattan, 2013, P27

Conscient de cette faiblesse juridico institutionnelle, symbolisée par un texte constitutionnel flou, et un Parti-Etat dont l'organisation et le fonctionnement administratifs dépendaient du ressort de son chef, il était évident que la guerre de succession sera déclenchée au grand dam des populations.

Une fois au pouvoir, Conté a interdit le PDG et plusieurs de ses structures, y compris les CUM (Comité d'union militaire) et a dissout la milice populaire, intégrant une majorité de ses membres dans l'armée et la police. Il a amélioré les conditions de vie et de travail des Forces Armées (F A). Les soldes et la ration ont été augmentés, de nouveaux uniformes ont été distribués.¹⁷²

Le coup d'Etat mettait fin à 26 années de terreur, de souffrance, d'une population martyrisée et déchirée. L'adhésion populaire ne se fera pas attendre du simple fait de la fin annoncée du régime dictatorial du PDG.

*« Cette volonté clairement exprimée par le colonel Lansana Conté, au nom du CMRN, d'engager la Guinée sur la voie de l'édification d'un pays moderne, par le travail, le sens des responsabilités de tous ses fils, dans une atmosphère de libertés économiques et individuelles, a ouvert pour la Guinée, les portes d'une ère nouvelle, en même temps qu'elle a créé un soulagement réel et suscité un grand espoir. »*¹⁷³

Le processus de transition démocratique a buté en Guinée sur la difficile légitimation du pouvoir militaire. Les réformes engagées durant cette période non pas aboutit à une démocratisation compte tenu d'une faible mise en œuvre de ses réformes. Ensuite le processus sera confronté à la succession des coups d'Etats qui depuis 1958 a placé la Guinée dans une instabilité politique et institutionnelle.

¹⁷² Entretien d'International Crisis group fait à Conakry février 2010, avec un officier retraité et ancien membre du CMRN

¹⁷³ Soumah (M), *op.cit*, P 82

A) L'institutionnalisation et la consolidation du pouvoir militaire

Le général Lansana Conté est arrivé au pouvoir par un coup d'Etat sans effusion de sang, à la mort soudaine de Sékou Touré aux Etats-Unis le 2 avril 1984. Le choix au sein de l'armée de Lansana Conté (qui était un Soussou) comme chef de la junte (appelée Comité Militaire de Redressement National, CMRN), a été guidé autant par le désir d'apaiser les craintes des non-Malinkés au sein des forces de défense et de sécurité que par son grade d'officier supérieur. Ancien soldat de l'armée coloniale française, il était un produit typique de la politique de Sékou Touré.

Force est de constater que les espoirs nés de ce coup d'Etat seront de très courte durée avec l'arrivée des militaires au pouvoir. Malgré les différentes réformes entreprises dans le cadre du renforcement de l'Etat de droit et de la modernisation de l'administration publique, la situation au niveau social reste aussi difficile que dans le passé.

Le pouvoir militaire mettra beaucoup de temps à se légitimer. L'usage de la force et de la répression seule ne suffit pas à maintenir le pouvoir dans un contexte international et africain marqué par la poussée des revendications démocratiques. Le nouveau régime en place sera contraint d'opérer des réformes institutionnelles dans le seul but d'émailler les nouvelles autorités du CMRN d'une certaine légitimité et de se faire accepter par l'opinion publique nationale et internationale. Il s'agit dès les premières heures de l'arrivée des militaires au pouvoir de fournir un discours à la fois rassurant et fédérateur, ce qui fait que le coup d'Etat militaire malgré le fait qu'il soit anti-démocratique a été bien perçu par les populations qui l'acclamèrent.

L'énonciation d'une volonté de rupture qui devrait se matérialiser par un changement institutionnel profond, est le socle sur lequel le CMRN bâtira sa légitimité populaire et obtenir les faveurs et le consensus des populations. Est-ce une erreur d'appréciation du peuple ? La réponse se fera savoir au vu de l'évolution de ce pouvoir militaire et ce que deviendront ses promesses de changement, d'élaboration d'une société plus juste, plus équilibrée et réconciliée avec elle-même.

Ainsi, « mesurant l'ampleur du désastre, le président du CMRN, Lansana Conté faisant office de président de la République déclare, le 28 décembre 1984 : notre pays est entièrement à reconstruire et l'effort qui nous attend est incommensurable. »¹⁷⁴

L'utilisation du « nous », montre à bien des égards une volonté fédérative de la part du président. Dès lors le lancement du programme de redressement économique et financier (P.R.E.F) et l'élaboration d'une stratégie de développement à court terme (1985-1990) ont contribué à la légitimation du pouvoir militaire qui cherche à séduire et à rassurer. Les relations entre les populations civiles et l'armée ont toujours été très tendues du fait des multiples massacres et répressions violentes. Le gouvernement issu du coup d'Etat est appelé à réduire considérablement le fossé et à limiter le désamour entre les deux sphères.

1) Les réformes institutionnelles : entre consolidation du pouvoir militaire et ouverture démocratique.

Le CMRN mettra du temps à engager les réformes. Les autorités ont oscillé entre désir de consolidation du régime militaire et nécessité d'une « ouverture démocratique. » les réformes promises nécessitent clairement la perte de certains avantages personnels liés à la gestion du pouvoir politique. C'est pourquoi la période allant de 1984 à 1990 est constituée une période d'exception.

Régime militaire rime avec prise de pouvoir antidémocratique et anticonstitutionnel. Il faut tout de même institutionnaliser le nouveau pouvoir détenu par l'armée. « L'effondrement du régime de Sékou Touré et la mise en place d'une deuxième république de type militaire cette fois-ci, se traduisent par un bouleversement complet des institutions et une réorganisation fondamentale des pouvoirs politiques. »¹⁷⁵

¹⁷⁴ Soumah (M), *op.cit*, P 82

¹⁷⁵ Charles (B), « Quadrillage politique et administratif des militaires ? », *Politique africaine*, N°36, 1989, p.9

a) La période d'exception : Conté dans la continuité de Sékou Touré

Il faut noter que les premières années au pouvoir de Lansana Conté sont marquées par une absence totale de réforme. Cette période est dite celle d'exception. « *La première période (3 Avril 1984- 23 décembre 1990) est celle du régime d'exception. A la mort de Sékou Touré, le colonel Lansana Conté prend le pouvoir à la tête du Comité militaire de redressement national (CMRN) qui met en place un régime d'exception : suppression du PDG, le parti unique, dissolution de toutes les institutions politiques, suspension de la constitution.* »¹⁷⁶ Entre 1984 et 1990, aucune réforme institutionnelle n'a eu lieu ; le pouvoir est détenu par le président de la république et le CMRN, les principales décisions étant prises par ordonnances présidentielles

On peut assimiler cette période à celle de la consolidation du pouvoir militaire. Cette consolidation se manifeste d'ailleurs à plusieurs égards et de différentes façons. Le fait de nommer un Premier ministre (Diarra Traoré)¹⁷⁷ issu comme lui des rangs de l'institution militaire témoigne de la volonté du pouvoir en place de marquer de façon durable la présence et la prééminence des militaires à la tête de l'Etat marqué par un bicéphalisme incarné par un couple de militaire.

Cette première période malgré qu'elle ait donné une accalmie sociale suite aux incertitudes qui ont plané sur la succession de Sékou Touré et la crainte des populations pour une continuité des pratiques de répression et de torture, n'a pas enclenché un processus de démocratisation du pouvoir.

Le peuple ayant fait allégeance aux autorités militaires perçues comme sauveteuses. Cette allégeance et cette relative accalmie marquées sur le plan politique par ce régime dit d'exception a constitué un facteur de consolidation de la présence des militaires à la tête de l'Etat.

Au-delà de l'absence totale d'institutions, cette période est marquée aussi par l'absence de multipartisme. Le débat contradictoire sur les choix et les orientations politiques des autorités militaires étant inexistant, c'est la porte

¹⁷⁶Bangoura (D), Bangoura (M T), Diop (M), *Quelle transition politique pour la Guinée*, Paris, L'Harmattan, 2006, p.9

¹⁷⁷ Colonel dans l'armée, il a aidé Lansana Conté à prendre le pouvoir. Quelques années plus tard il tente de renverser Conté par un coup d'Etat manqué. Il sera exécuté et les populations de son ethnie accusé de trahison. Ce sera le début des hostilités entre Soussous (ethnie de Conté) et Malinké (ethnie de Diarra Traoré).

ouverte vers l'autoritarisme. Cet autoritarisme advenu suite aux pleins pouvoirs des autorités du CMRN s'inspire dans son essence des pratiques de l'ancien régime du PDG.

Le régime issu du coup d'Etat est confronté le plus souvent au problème de l'usure du temps. La question de la légitimité se pose eu égard aux conditions de sa réalisation d'une part et d'autre part selon Rousseau « *le fort n'est jamais assez fort pour toujours être maître à moins qu'il ne transforme la force en droit et l'obéissance en devoir.* »¹⁷⁸ A ce titre Céline Thiriot affirme « *si l'intention est de conserver le pouvoir, le problème de la légitimation de ce pouvoir se pose ou du droit à gouverner en quelque sorte.* »¹⁷⁹ Elle (la légitimité) postule « *l'existence, d'une part, et la mobilisation, de l'autre d'une potentialité de consensus national* »¹⁸⁰.

Il est difficile dès lors d'avoir une ligne de démarcation nette et de qualifier le régime. Le retour à la vie civile n'étant qu'un prétexte de légitimation du pouvoir, mais l'influence de l'armée demeure toujours notoire et elle est au cœur de la gestion du pouvoir. « *En 1993, un officier supérieur du CMRN a quitté l'armée pour se présenter à l'élection présidentielle contre Conté. Même s'il a perdu, cet exemple montre à quel point la politique civile était loin d'être indépendante de la sphère militaire.* »¹⁸¹

Le régime d'exception ne peut pas s'étendre dans la durée dans un pays qui aspire à la démocratie et au développement économique. Le début des années 1990 est marqué en Afrique par le déclenchement de plusieurs processus de transitions démocratiques. Elle est matérialisée sur le continent par la tenue de plusieurs conférences nationales souveraines, des élections qui ont abouti à des alternances politiques et l'adoption de nouveaux instruments constitutionnels appelés à consolider ses alternances.

Marqué par vingt-six années de régime totalitaire particulièrement violent, d'un coup d'Etat militaire et d'un retour à l'autoritarisme après six années de

¹⁷⁸ Rousseau (J.J), *Le contrat social*, livre I chapitre 3

¹⁷⁹ Thiriot (C). *op.cit.* p. 85

¹⁸⁰ Martin (M-L), « Armées et politique : le cycle de vie du militarisme en Afrique noire francophone », in Bach(D.C) et Krirk Greene (A.A), *Etat et société en Afrique francophone*, Paris, Economica, 1993, P103

¹⁸¹ International Crisis Group *op.cit.*

régime d'exception, la Guinée n'était pas en mesure de structurer des modes d'actions collectives du fait de l'inexistence de cadres de concertation de la population.

Déjà sous la première République les déchirements sociaux ont connu leur paroxysme. Une division géographique correspondant à des fractures ethniques, voilà le tableau qu'offrait la Guinée après la disparition du leader de son indépendance. Chaque ethnie étant solidement installée dans une région géographique donnée. A l'inverse de ses voisins ouest africains, la Guinée ne connaîtra pas un processus de démocratisation par le bas. L'option institutionnelle reste dès lors inévitable. Le peuple à travers ses différentes déclinaisons n'y prend pas part activement ce qui ne sera pas sans conséquence pour la suite du processus de transition démocratique.

Pour garantir sa mainmise sur l'armée et s'assurer de la loyauté des officiers notamment ceux issus de son groupe ethnique, le président avait le monopole de la défense et de la sécurité. Les discussions concernant la défense et la sécurité, y compris le budget de la défense, étaient le monopole exclusif de Conté et de sa coterie d'officiers supérieurs, rendant superflues les institutions de contrôle comme le conseil de la défense nationale (CDN) et la commission de défense parlementaire (CDP).¹⁸²

b) La timide phase de décompression autoritaire

L'Afrique avait-elle rendez-vous avec l'histoire à l'aube de la décennie 1990 ? La forte littérature sur les changements politiques intervenus durant cette période laisse fort bien penser qu'il s'agissait un rendez-vous avec l'expérience de la démocratisation des régimes autoritaires. Certains y ont répondu positivement à l'instar du Bénin, du Mali etc. D'autres ont complètement manqué ce rendez-vous comme la Guinée, compte tenu de plusieurs facteurs.

¹⁸² Bah (I), ancien ministre sous Conté, Conakry, Avril 2013

Au-delà des discours rassurant et la politique de rapprochement opérée par le régime du CMRN, l'urgence de la mise sur place des réformes institutionnelles et politiques allant dans le sens de pacifier l'environnement social d'une part et faire face aux schémas politiques en vigueur dans le monde, c'est-à-dire redonner au peuple la plénitude de l'exercice du pouvoir politique à travers des représentants élus.

« *Le processus de démocratisation des années 1990 a été l'occasion pour Conté de se civiliser* »¹⁸³. Ici il faut entendre par « civiliser » le fait de quitter la vie militaire pour celle civile. Ce retour à la vie civile a permis au Général Conté de participer officiellement à la politique de parti, ce qui ne lui a pas amené cependant à modifier la nature militarisé de sa gouvernance et des officiers ont continué à avoir beaucoup d'influence.

La vague de démocratisation qui a balayé l'Afrique subsaharienne au début des années 1990 a apporté un changement politique substantiel dans la région. Il faut noter que plusieurs pays étaient en proie à des dictatures militaires avec leurs corolaires de violences extrêmes. La Guinée en ce moment n'avait pas connu de régime militaire, mais une dictature civile qui a réussi à faire plier l'armée et la réduire au silence par le prisme du parti unique.

Il s'agit dans un premier temps d'une démocratisation au niveau institutionnel, avec l'adoption de nouvelles constitutions, la reconnaissance du multipartisme d'où et la garantie du respect des droits et libertés publics. A partir de 1990 tous les pays africains ont entamé des réformes institutionnelles pour répondre aux attentes d'une société civile devenue de plus en plus exigeante, et une communauté internationale qui allie ses interventions sur des conditionnalités liées au respect des principes de liberté, de respect de l'Etat de droit, et la démocratie.

La Guinée se singularise par le contraste d'engager d'une part des réformes structurelles et d'autre part un renforcement du régime autoritaire militaire. Il y a eu des réformes durant la décennie 1990 comme dans la quasi-totalité des pays

¹⁸³ International Crisis Group, Rapport Afrique N° 165, Guinée, Réformer l'armée.

africains. Le contraste est que ces réformes ne sont pas toujours synonymes de démocratisation.

Les réformes institutionnelles commencent à partir de décembre 1990 avec l'adoption d'une nouvelle loi fondamentale par référendum. « *Celle-ci (la loi fondamentale) autorise le multipartisme mais limite dans un premier temps le nombre de partis politiques à deux et prévoit une période de transition de cinq ans en vue de l'édification d'un Etat de droit.* »¹⁸⁴ La légalisation des partis politiques a lieu à la suite d'une forte pression provenant de mouvements de revendication des élèves, étudiants, syndicats et sensibilités politiques en 1991.

Dans ses dispositions transitoires, la constitution de 1990 prévoit le remplacement du CMRN par un CTRN (Conseil Transitoire de Redressement National). Ce conseil est investi de pouvoir législatif en l'absence d'une assemblée nationale. Sa mise en place devrait en principe mettre fin au régime d'exception mentionnée ci-dessus. « *Les lois nécessaires à la mise en place des institutions et jusqu'à cette mise en place, au fonctionnement des pouvoirs publics, sont adoptées par le Conseil Transitoire de Redressement National et promulguées par le Président de la République.* »¹⁸⁵

En termes de séparation des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire, la constitution de 1990 apporte des délimitations en mentionnant les prérogatives de chaque pouvoir. Les titres III, IV et VII de la constitution traitent respectivement des attributions du Président de la République, de l'Assemblée Nationale et du pouvoir judiciaires.

Le code électoral vient en complément de la constitution de 1990 et complète les règles de l'organisation électorale. La codification de certains éléments centraux du processus électoral notamment l'établissement et la révision des listes électorales, la campagne électorale, les opérations de vote, et l'établissement des résultats finaux permettait de garantir les bases d'une avancée démocratique.

Les réformes majeures touchent le domaine politique et le secteur judiciaire. Sur le plan politique, l'adoption d'un code électoral, de la charte des

¹⁸⁴ Bangoura (D), Bangoura (M T) et Diop (M), op.cit., P10

¹⁸⁵ Article 94 de la constitution guinéenne de 1990.

partis politiques et la garantie de la liberté de presse, ont permis d'assurer le pluralisme politique et idéologique qui faisait défaut dans le régime précédent.

Pour garantir la pérennité des réformes politiques, un cadre juridique doit nécessairement être mis en place. La création de la Cour suprême, du Conseil supérieur de la magistrature et la création de la Haute Cour de justice répondent à une volonté de garantir le respect d'une part de l'Etat de droit, et d'autre part le respect des droits et libertés fondamentaux pour les citoyens.

Par ailleurs la Guinée a adopté dès 1990 plusieurs instruments normatifs au niveau régional et sous-régional, allant dans le sens de l'amélioration de la gouvernance politique. Ainsi l'adoption de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1990), la Déclaration de Durban sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique (2002), la Déclaration de l'Union Africaine sur la démocratie, la gouvernance politique, économique et des entreprises, la Déclaration de l'OUA sur le cadre pour une réaction face aux changements anticonstitutionnels de gouvernement pour, constituent entre autre des instruments ratifiés par le régime militaire pour poursuivre son processus de démocratisation.

Malgré l'absence d'une conférence nationale, le pays parvient tout de même à amorcer son processus de transition démocratique au même titre que les autres pays, même s'il s'agit d'un processus timide et fortement contrôlé par le régime militaire en place. Les premières élections présidentielles pluralistes sont organisées en décembre 1993. Les résultats issus de ces élections sont les suivants :

Tableau 1 : Résultats de l'élection présidentielle de 1993

Candidat	Parti politique	Résultat obtenu
Lansana Conté	PUP (Parti pour l'Unité et le progrès)	50,93%
Alpha Condé	RPG (Rassemblement pour le Peuple de Guinée)	19,55%
Mamadou Ba	UNR (union pour la Nouvelle République)	13,37%
Siradiou Diallo	UPR (Union pour le Progrès et le Renouveau)	11,86%

Source : archives ministère de l'Intérieur.

Les résultats de ces élections seront contestés par l'opposition qui crie à la fraude. La non transparence du processus électoral est due au fait que d'une part l'opposition n'était pas impliquée en amont au processus électoral, depuis la confection des listes électorales, en passant par la distribution des cartes d'électeur et la tenue même du scrutin. D'autre part l'administration censée être équidistante des différents protagonistes est entièrement acquise à la cause du régime en place.

Les élections présidentielles devaient être suivies immédiatement d'élections législatives. Ces dernières seront différées et ne se tiendront que quelques années après. Elles seront aussi remportées par la PUP de Lansana Conté. L'opposition se contentera aussi de dénoncer sans avoir une réelle possibilité de contraindre le régime militaire à respecter le processus électoral.

En Guinée, malgré l'adoption d'une nouvelle constitution et l'avènement du multipartisme, aucune alternance politique ne verra le jour, au contraire c'est une restauration autoritaire qui suivra les élections législatives de 1995. Ce retour à l'autoritarisme malgré l'instauration du processus démocratique susmentionné, est le résultat des différentes contestations de l'opposition qui dénonce des élections truquées. Le régime autoritaire est identifiable par le « *refus de tolérer l'expression publique de désaccords politiques importants.* »¹⁸⁶

¹⁸⁶ Hermet (G), Badie (B), Birnbaum (P), Braud (P), *Dictionnaire de la science politique et des institutions politique*, Paris, Armand Colin, 1994.

La démocratisation en Guinée s'est heurtée sur les relations ambiguës entre l'armée et le pouvoir. Le désir d'ouverture n'est pas partagé par toute la corporation militaire. La démocratie exige un minimum de transparence dans la gestion du politique, or les relations clientélistes basées sur la magouille sont solidement implantées au centre du régime. Nous avons évoqué plus haut la question du trafic international de drogue dans lequel la famille de Lansana Conté était impliquée. D'autres exemples existent notamment dans la gestion des contrats miniers avec les multinationales étrangères.

L'armée est caractérisée par sa division interne. Il faut noter que le président Lansana Conté n'a pas acquis pour son compte l'ensemble des militaires. Il n'est pas à l'abri de tentative de putsch (1985) et en février 1996 une mutinerie éclate au sein des forces armées. Les raisons sont d'ordre corporatiste. On est en face d'une armée qui emprunte les bonnes méthodes du syndicalisme, marqué par la lutte pour l'amélioration des conditions sociales.

Selon International Crisis Group, « *les mutineries ont été organisées pour protester contre des conditions de travail et de vie de la part d'officier subalternes et de soldats rendues plus difficiles par l'arrivée d'officiers supérieurs manquant de ressources et/ou de compétences.* »¹⁸⁷

Les relations entre l'armée et le pouvoir de Lansana Conté sont faites d'alliance et de clientélisme. Aux augmentations de salaires, des avantages sociaux incontrôlés, s'ajoutent des promotions hiérarchiques injustifiées. Elles sont faites la plupart du temps sur des bases ethno-régionalistes. Le pays connaît une répartition ethno régionaliste et linguistique assez particulière.

On note que les principaux groupes ethniques Peuls, Malinké, Soussous, se répartissent dans les 4 grandes régions géographiques de la Guinée. La Guinée maritime abrite 75% des Soussous, mais du fait que la capitale Conakry s'y trouve, on y retrouve les autres groupes ethniques mais fortement sous représentés. Dans la moyenne Guinée qui correspond à la région naturelle du Fouta Djallon, on retrouve 80% des Peuls et 14% de Malinkés. Ces derniers sont plus présents en haute Guinée. La Guinée forestière est le domaine de plusieurs minorités telles que les Kissis, les Tomas et les Guerzés.

¹⁸⁷ Entretien d'International Crisis group

Ces disparités ethno-régionalistes ont pendant très longtemps camouflé des conflits latents mais la plupart du temps elles sont instrumentalisées par des politiques pour légitimer les bases de leur pouvoir au détriment des valeurs d'unité nationale. Aucun secteur de la vie publique n'échappe à cette configuration. L'arrivée de Lansana Conté au pouvoir s'est accompagnée par la promotion des officiers soussous au détriment des malinkés qui occupaient une place de choix dans le dispositif militaire du temps Sékou Touré.

Cette mainmise de l'exécutif sur l'armée a débouché inlassablement sur une institution caractérisée par ses « *violations des droits de l'homme comme la répression de l'opposition, l'usage de la torture et les exécutions extrajudiciaires, dont le massacre du 28 septembre 2009 n'est pas l'exemple le plus récent. Presque tous les soldats et officiers impliqués dans ce drame sont dans l'armée.* »¹⁸⁸

A en croire certains militaires, le fait que le pays soit géré par un des leurs en l'occurrence le général Conté doit constituer un avantage pour la corporation qui, durant toute la première République a été laissée en rade, au profit de la milice populaire, qui jouait le rôle de garde présidentielle. L'heure est venue donc pour l'armée de profiter des avantages qu'offre l'exercice du pouvoir.

Le régime autoritaire de Lansana Conté est marqué par des périodes de violences, de repli sur soi, d'arrestations d'opposants, et des périodes de légères accalmies. On remarque ces périodes d'accalmie à l'approche d'élections, pour donner un sentiment de bonne foi d'une part, et une quête de légitimité externe d'autre part.

L'échec du processus de transition démocratique se matérialise aussi par la forte instabilité politique et le recours aux violences émanant d'une part du régime militaire lui-même, car après sa réélection en 1998 avec 56,12% l'un des leaders de l'opposition (Alpha Condé) est arrêté et emprisonné. Ces pratiques récurrentes dans les régimes autoritaires sont de nature à endiguer toute forme de protestations.

L'histoire politique a montré que l'usage de la force à elle seule ne suffit pour pérenniser un régime. C'est ainsi « *qu'après diverses formes de contestation du pouvoir tant par une partie de l'armée que par des mouvements de rébellion au*

¹⁸⁸ ICG, Op.cit.

sud du territoire liés aux guerres civiles au Libéria et en Sierra Léone, le régime de Lansana Conté se trouve affaibli. »¹⁸⁹

Les militaires ne sont pas préparés à l'exercice du pouvoir politique, or dans le cas guinéen l'armée est dans toutes les institutions politiques de la République. De la présidence de la République en passant par le gouvernement, et même à l'Assemblée nationale. Ce qui ne présage pas un retour à l'ordre constitutionnel. Dans sa conception classique, l'armée est régie par le principe de neutralité politique, ce qui signifie l'existence de partis politiques qui concourent librement à la conquête et l'exercice du pouvoir politique.

Ce principe de neutralité est renforcé par celui de contrôle démocratique de l'institution militaire par l'autorité civile, notamment le président de la République, le ministère de la Défense. Elle est aussi subordonnée au parlement qui vote son budget et autorise l'état de guerre.

Malgré une volonté de civiliser le régime et l'amorce des réformes institutionnelles, le processus de transition politique bute sur des obstacles marqués par l'omniprésence des militaires dans l'espace politique. Ils occupent le champ laissé par les partis d'opposition qui après quelques vaines tentatives de pousser le régime militaire aux respects des principes démocratiques adoptent la plupart du temps une position de repli, de boycott et souvent de spectateurs passifs face au déroulement des choses.

Plusieurs tentatives et des actions allant dans le sens d'infléchir les positions du pouvoir militaire sont notées en Guinée. Les résultats sont mitigés. La reconnaissance de l'opposition a conduit à la naissance de plusieurs mouvements de contestations légales, visant à faire infléchir le régime de Conté. Le multipartisme formel n'a de sens que s'il permet une alternative aux différents acteurs de la scène politique guinéenne.

¹⁸⁹Bangoura (D), « La Guinée face aux rébellions au sud de son territoire », *Afrique Contemporaine*, N° 200 octobre-décembre 2001, P 17-33

-Les tentatives de l'opposition

L'adoption de la constitution de 1991, suivie de l'instauration du multipartisme en 1993, a permis de structurer le paysage politique guinéen autour du clivage majorité/opposition. Aussitôt née, l'opposition guinéenne se rend compte du vaste champ et l'immense tâche qui l'attend dans le processus de démocratisation du pays dirigé par un régime militaire. Les réformes entamées n'ont pas permis de consolider de fait la démocratie. Quel sera l'apport des partis politiques dans la reconfiguration des rapports de forces entre les différents protagonistes du jeu démocratique?

L'étude sur les transitions démocratiques fait une part belle à la problématique du multipartisme. Avant 1990 les partis politiques étaient peu abordés en science politique africaniste. Ce manque d'intérêt résulte du contexte de parti unique largement répandu en Afrique quelques années après les indépendances.

L'avènement du multipartisme n'a pas toujours été synonyme de démocratisation des autoritarismes civils et militaires qui ont jalonné l'histoire politique de l'Afrique. L'ouverture au pluralisme s'est accompagnée d'un durcissement du régime, car le « *pouvoir militaire n'était pas préparé au dialogue et à la contradiction démocratique.* »¹⁹⁰ Or, la démocratie suppose la possibilité de tenir des débats et des positions contradictoires, ce que les militaires, formés dans l'esprit de l'obéissance aux ordres avaient du mal à intégrer dans leurs habitudes.

« *Le Président Conté était devenu réfractaire à toute suggestion (intérieur ou extérieur), s'accrochant au pouvoir en piétinant tout ce qui va dans le sens démocratique pour un développement durable. Il ne faisait pas de sa priorité la sortie du pays de l'impasse.* »¹⁹¹ Même s'ils ont manqué de peser significativement dans le processus de démocratisation, les partis politiques de l'opposition ont tenté un certain nombre d'actions allant dans le sens de limiter ou de contrebalancer la force politique du régime militaire.

¹⁹⁰ Entretien ancien journaliste Conakry 2013

¹⁹¹ Entretien ancien journaliste Conakry 2013

C'est dans ce contexte qu'il faut alors replacer les tentatives de sortie de crise proposées par l'opposition guinéenne. Son action reste visible à travers la production de deux mémorandums des partis politiques en 2004 et 2005. L'orientation de ces deux mémorandums, était de lancer les bases d'une réflexion pouvant déboucher sur l'amorce d'une période de transition. *« Cette initiative des partis politiques de l'opposition a le mérite de proposer un début de réflexion concernant le changement politique afin de promouvoir une Guinée nouvelle forte et sécurisante pour la sous-région ouest africaine. »*¹⁹²

Diverses propositions ont été faites dans ces mémorandums. D'abord la proposition de dissolution de l'ensemble des institutions républicaines et la mise en place d'un gouvernement d'union nationale. Les institutions ciblées étaient celles définies par la constitution de 1990, à savoir le Président de la République, le gouvernement, l'Assemblée nationale, le Conseil économique et social et la Cour suprême.

Les propositions contenues dans le mémorandum stipulent que ce gouvernement d'union nationale *« sera essentiellement composé d'éléments issus ou proposés par les partis politiques et la société civile. La durée de la transition ne saurait dépasser dix-huit mois et s'impose à toutes les institutions qui seront mises en place pour gérer la transition. »*¹⁹³

Le mémorandum de 2004 est complété par un autre mémorandum additif de 2005 qui élargit les propositions des partis politiques issus de l'opposition guinéenne. Pendant la période de transition, le mémorandum de 2005 rajoute que *« seront mis en place un conseil national de la République faisant fonction de parlement composé de représentants des partis politiques, de la société civile et des forces armées ; un Tribunal supérieur de cassation en lieu et place de la Cour suprême, qui sera chargé de prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'indépendance et le bon fonctionnement de la justice ; une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) chargée de gérer tout le processus électoral (en amont et en aval jusqu'à la proclamation des résultats provisoires). »*¹⁹⁴

¹⁹² «Mémorandum des partis politique », Conakry, 14 juillet 2006, www.boubah.com p.1

¹⁹³ «Mémorandum des partis politique », Conakry, 14 juillet 2006, www.boubah.com

¹⁹⁴ « Mémorandum additif du FRAD », mai 2005

Il faut souligner que l'opposition guinéenne a engagé la lutte pour le respect des principes fondamentaux de la démocratie dans la division. Tous les partis ne sont pas signataires du mémorandum, ce qui a contribué à affaiblir ses actions face au régime militaire. Le mémorandum est signé au départ par six partis politiques : Dyama, PDA, RPG, l'UFDG, l'UFR, l'UPG.¹⁹⁵ La division a éclaté à l'occasion des élections législatives de juin 2002. Le FRAD, (Front Républicain pour l'Alternance Démocratique) qui regroupe les principaux partis de l'opposition appelait à boycotter le scrutin législatif. La majorité des partis de l'opposition applique le mot d'ordre à l'exception de l'UPR de Siradiou Diallo, l'UPG de Jean-Marie Doré et le PPG de Pascal Tolno.

Le boycott des élections législatives aura permis au régime d'avoir une majorité confortable à l'Assemblée nationale et de faire passer toutes les réformes constitutionnelles notamment celles relatives à la limitation du nombre de mandat du Président de la République. La clause limitative des mandats présidentiels qui fait partie des grandes innovations du nouveau constitutionnalisme africain, saute à la suite de modification de la constitution.

Une des faiblesses de la démocratie représentative se trouve dans l'instrumentalisation des majorités mécaniques. Le débat contradictoire est banni au sein de la majorité où les députés apportent leur soutien inconditionnel à toute forme de modification de la constitution.

Ces différentes propositions connaîtront de réelles difficultés quant à leur application. A ces tentatives de sorties de crise pour une alternance démocratique, il faut ajouter celle issue de la société civile.

-La démarche des organisations de la société civile

Selon René Otayek, « *il existe un certain acquis africaniste en matière de réflexion sur la société civile, acquis qui s'avèrera utile dans l'étude des processus de transition et de consolidation démocratiques au sud, même si la société civile y est encore embryonnaire.* »¹⁹⁶ Bien qu'elle soit encore embryonnaire, et difficile à

¹⁹⁵ « Mémorandum des partis politiques », Conakry, 14 juillet 2006, www.boubah.com p.1

¹⁹⁶ Otayek (R), « vue d'Afrique. Société civile et démocratie. De l'utilité du regard décentré », *Revue internationale de politique comparée*, 2002, Vol. 9, p. 193-212.

appréhender, il n'en demeure pas moins qu'un acquis considérable existe en matière de société civile en Guinée, et ceci en dépit des difficultés de conceptualisation scientifique de la notion. Nous aborderons ici la société civile dans sa dimension pratique et participative et son déploiement sur la scène politique.

La société civile est incarnée principalement par CNOSCG (Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne), créé en 2002 et regroupant l'ensemble des organisations modernes et traditionnelles, apolitiques et non gouvernementales, et le COTRADEG (Collectif pour la Transition Démocratique en Guinée), composé d'intellectuels et d'universitaires. Elle (la société civile) a participé aux tentatives de sorties de crise pour la réalisation d'une alternance démocratique en Guinée au même titre des partis politiques.

Le COTRADEG, se distingue dans sa démarche et par la nature et la composition de ses acteurs. Il s'agit « *d'intellectuels guinéens ayant publié des travaux universitaires et des ouvrages collectifs sur les questions politiques, juridiques, sécuritaires et sociales en Guinée et plus généralement en Afrique.* »¹⁹⁷ Comme pour les partis politiques, la société civile et notamment le COTRADEG a fait le constat alarmant de l'échec cuisant du régime militaire, et chaque citoyen est interpellé, au premier rang desquels les intellectuels.

Le COTRADEG note dans son manifeste que « Depuis plusieurs mois, de nombreux Guinéens s'expriment oralement ou par écrit en faisant le constat de la condamnation du bilan catastrophique du régime de Lansana Conté, tantôt sur le ton académique, tantôt sur celui de la dérision ou encore dans la rancœur et le désespoir. Tous aboutissent à la conclusion du caractère dramatique de la situation sociopolitique et économique en Guinée. Tous s'accordent sur le fait que cette situation devenue insupportable pour le plus grand nombre de leurs compatriotes est intolérable et doit être dénoncée. Tous sont convaincus que la Guinée peut être dirigée et se développée autrement. »¹⁹⁸

Le manifeste du COTRADEG est né du constat général de l'immobilisme des citoyens et des partis politiques à la suite des élections locales de décembre

¹⁹⁷COTRADEG : « manifeste » 18 janvier 2006 www.cotradeg-guinée.com publié dans le journal guinéen l'observateur N° 300, 30 janvier 2006, P 6-7 Conakry.

¹⁹⁸COTRADEG, ibid.

2005. Comme les précédentes joutes électorales, celles de 2005 font aussi l'objet de polémiques quant à leur régularité et leur transparence. Les auteurs affirment que « *le manifeste est publié un mois après les élections communales et communautaires du 18 décembre 2005.* »¹⁹⁹

Cet état de léthargie est la résultante du sentiment généralement partagé de souffrances des populations, usées par des conditions de vie extrêmement précaires. Par ailleurs les auteurs du manifeste du COTRADEG pointent aussi du doigt ce qu'ils appellent le militarisme ambiant. Ceci ne semble pas être une surprise dans un pays dirigé par un régime militaire. Le manifeste a eu pour but alors de renverser cette tendance, pour montrer que les civils peuvent valablement diriger ce pays, pour peu qu'ils en aient les compétences, la volonté politique et recueillent l'assentiment populaire.

Quant aux propositions, les auteurs du manifeste procèdent par une liste de recommandations aux différentes entités devant concourir à l'avènement de la transition démocratique.

*Au chef de l'Etat, les auteurs du manifeste demandent la démission immédiatement compte tenu de son incapacité physique, et deuxièmement du bilan insoutenable de vingt-deux ans d'échecs. S'il ne veut pas démissionner en raison de son tempérament et à sa culture de soldat, il doit prendre sa retraite sans délai, au même titre que tous les militaires qu'il a mis dans cet état. La probabilité pour que Conté démissionne de lui-même avant la fin de son mandat est quasi nulle. Cependant par principe, personne ne doit écarter cette hypothèse, au contraire, il convient de l'y encourager ou, à défaut de le convaincre à opter pour la seconde solution.

* Les auteurs recommandent aux présidents de la Cour suprême et de l'Assemblée nationale en tant qu'institutions compétentes mandatées par la constitution de déclarer immédiatement l'empêchement ou l'incapacité du chef de l'Etat.

* A l'armée et aux forces de sécurité, les auteurs rappellent leur devoir républicain qui consiste à ne pas s'ingérer dans le processus de transition démocratique qui

¹⁹⁹COTRADEG, « Manifeste », 18 janvier 2006 www.cotradeg-guinée.com, publié dans le journal guinée l'observateur, N° 300, 30 janvier 2006, P 8.

doit relever de la seule responsabilité des dirigeants civils. En période de transition démocratique, la mission de l'armée est d'assurer la défense nationale et les fonctions des forces de sécurité est de veiller à la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire ainsi que de garantir la sécurité des institutions républicaines.

* Pour ce qui est des partis politiques, il leur est demandé de s'engager pleinement pour parvenir à une transition pacifiée et démocratique en Guinée et de se préparer à l'alternance politique, noble combat et seul combat qui vaille pour sortir le pays de l'impasse.

* Pour le compte de la société civile, les auteurs lancent un vibrant appel, en particulier aux intellectuels, aux jeunes, aux femmes, aux médias indépendants, aux syndicats, aux associations, aux organisations civiques dont les ONG de défense des droits de l'homme, aux comités citoyens, à la diaspora guinéenne de par le monde, aux autorités traditionnelles et religieuses aux forces économiques. Bref, toutes les voix porteuses sont appelées à s'impliquer dans la recherche d'une sortie de crise.

* un appel est aussi lancé en direction de la communauté internationale, au premier rang la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest), l'UA (union Africaine), l'UE (Union Européenne), la France et l'ONU (organisation des Nations unies)²⁰⁰. Les partenaires au développement de la Guinée ne sont pas aussi en reste. Les auteurs leur demandent de peser de toute leur force pour faciliter une transition pacifique et démocratique en Guinée, et d'exiger toutes les conditions permettant l'alternance politique à l'issue de cette transition. A cet effet, ils leur demandent de :

-se prononcer fermement, dès à présent contre l'éventualité du scénario d'un nouveau coup de force par l'armée visant à confisquer le pouvoir

-suivre de très près l'évolution de la situation en Guinée et de mettre en œuvre les mécanismes de prévention des crises et d'alertes précoces prévus par leur organisation.

-soutenir sans réserve le processus visant à faire le choix d'un Premier ministre de transition par consensus et veiller à ce que ce PM dispose des moyens

²⁰⁰ COTRADEG, « Manifeste », Conakry, 18 janvier 2006, www.cotradeg-guinée.com

et des pleins pouvoirs nécessaires à sa mission. Les auteurs sollicitent également leurs collègues chercheurs afin qu'ils leur fassent part de leurs analyses et de leurs expériences similaires dans tous les domaines couverts par le manifeste du COTRADEG.²⁰¹

Pour le manifeste, la démission ou la déclaration d'incapacité du président et la mise en place de schéma constitutionnel sont les facteurs essentiels de la transition démocratique.

Ce constat d'un nécessaire retour des civils aux commandes et la fin du régime militaire, face aux verrouillages politiques observés, amène certains chercheurs à anticiper l'idée probablement d'un coup d'Etat pour succéder à Conté. A ce titre, Michel Galy écrit : *« l'hypothèse d'un putsch militaire reste probable, certain l'appelant de leurs vœux comme une fin en soi, d'autre comme M. Alpha Condé, comme un mal transitoire et hélas nécessaire. »*²⁰² Dans le même ordre d'idée, International Crisis Group avance dans son rapport 2004 *« si Conté devait ne pas mener son mandat à terme, et plus particulièrement s'il venait à quitter le pouvoir prochainement, il y a tout lieu de penser que les chances de voir la constitution respectée seraient minimales tandis qu'un coup d'Etat militaire s'annoncerait très probable. »*²⁰³

-Les initiatives des organisations syndicales

Dans cet élan général de prise de conscience sur la nécessité d'une transition politique, les syndicats ont aussi joué leur partition au même titre que les partis politiques, la société civile. En collaboration avec certains partis d'opposition et d'autres de la mouvance présidentielle, ils ont soumis un document intitulé *Rapport de la commission politique de la concertation nationale*²⁰⁴. Cette concertation s'est tenue peu de temps après la longue grève généralisée qui a été organisée du 27 février au 3 mars 2006, à l'initiative de l'inter-centrale syndicale CNTG-USTG (Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée-Union Syndicale des Travailleurs de Guinée).

²⁰¹ COTRADEG, op.cit.

²⁰²Galy (M), « Le vol suspendu de la Guinée. Encore une élection truquée sur fond de crise sociale » *Le Monde diplomatique*, décembre 2003 p. 28

²⁰³ International Crisis Group « Guinée : conjurer la descente aux enfers » *Rapport Afrique* N°94, 14 juin 1995, P. 2

²⁰⁴ CNTG-USTG, «Rapport de la commission politique de la concertation nationale », Conakry, mars 2006, www.waatinews.com.

L'intérêt du rapport de concertation est qu'il a permis d'instaurer un dialogue entre un pan de la société civile à savoir les syndicats et les partis politiques « *Le mérite du rapport politique issu de cette concertation provient de ce que pour la 1ere fois, les partis politiques et la société civile parviennent à se réunir, se concerter, produire un document commun et l'adopter le 20 mars 2006. C'est un évènement en ce sens que l'absence de dialogue national avait empêché jusqu'ici une telle rencontre.* »²⁰⁵

Les différentes propositions des partis politiques, des forces vives de la nation et des intellectuels ont plusieurs similitudes. La seule différence est que les forces vives et les intellectuels n'ont pas opté pour une suppression totale des institutions. La grande innovation serait la mise en place d'une CENI véritablement indépendante.

Malgré tout, le processus de démocratisation se heurte à des obstacles. Le pouvoir militaire se consolide, la population est aux prises avec le chômage et les conditions de vie précaires. Ces différents problèmes sociaux réduisent considérablement l'impact des différentes propositions de sortie de crise.

Il faut noter que les dernières années de la vie du président Conté furent très mouvementées. Un président malade, physiquement inapte à assurer ses fonctions de chef de l'Etat, et à qui la gestion du pays échappe. Cet épisode a permis des repositionnements au sein de son état-major, une nouvelle réorganisation et des jeux d'alliance au sein des forces armées pour une éventuelle intervention. Avec un état de santé qui se dégrade régulièrement, le président Conté remporte un troisième mandat dont il n'est pas sûr de mener jusqu'à son terme (2003-2010).

Ce mandat porte en lui les traces de la violation de la constitution (notamment la clause limitative du nombre de mandat). Il symbolise aussi l'échec de la première phase de transition démocratique. Une phase marquée par une ouverture au pluralisme politique et économique. Il se trouve que ce pluralisme est contrôlé par le régime militaire réfractaire à la contradiction politique. Une nouvelle ère s'ouvre toutefois avec le nouveau mandat du président.

²⁰⁵ Bangoura (D) et (M T) Diop (M), *Op.cit.* p.68

Les images de certaines télévisions internationales montraient un président malade qui se rendait aux urnes, accompagné de proches pour l'aider à accomplir son devoir électoral. Une nouvelle tentative de démocratisation va s'ouvrir avec la particularité d'être mené par un président physiquement incapable qui avait fini par prendre ses retraites dans son village natal de Moussayah Loumbaya.

C'est pourquoi la question de sa succession s'est posée prématurément et le débat s'est vite installé, un an après son troisième mandat, c'est-à-dire en 2004. Aux yeux de certains Guinéens, ce débat juridico politique n'a aucun impact sur leur vécu, et le principal problème et l'inquiétude du Guinéen lambda étaient de savoir qu'elle allait être l'attitude des forces armées vis-à-vis du peuple, eu égard aux violences physiques perpétrées durant tout le règne de Lansana Conté.

Toutefois, les documents proposés par l'opposition, les intellectuels et les syndicats connaissent des limites et failles qui entravent leur mise en application. Ils sont proposés sans tenir compte de certaines réalités sur le terrain.

c) Les limites des différentes propositions

Les différentes propositions de sortie de crise adoptées par les partis politiques, la société civile et les syndicats connaissent pas mal de limites. La faiblesse des propositions et la difficulté liées à leur mise en œuvre consolide le pouvoir militaire dans son refus de procéder à toute forme d'ouverture démocratique.

La politique du vide institutionnel proposé dans le mémorandum des partis politiques et le mémorandum additif s'avère impossible à mettre en œuvre. Le mémorandum retient que « *la constitution d'un gouvernement d'union nationale sera précédée de la dissolution de toutes les institutions républicaines de la loi fondamentale de 1990 : Présidence de la république, gouvernement, Assemblée nationale, Cour suprême, Conseil économique et social.* »²⁰⁶ Une telle dissolution entraînerait un risque d'instabilité politique. Dans des moments de flottement institutionnel, l'armée étant l'institution la mieux organisée voit le champ balisé pour une nouvelle confiscation du pouvoir.

²⁰⁶ «Mémorandum des partis politique », Conakry, 14 juillet 2006, www.boubah.com

Le mémorandum ne répond pas à la question pratique à savoir qui va procéder à la dissolution proprement dite. Quelle autorité est investie d'une telle prérogative, et d'une telle légitimité ? Comment imaginer un président qui cherche par tous les moyens à renforcer son assise en s'entourant de tous les caciques l'armée de démissionner et dissoudre toutes les institutions. Un journaliste rencontré à Conakry répond « *C'est comme scier la branche sur laquelle on est assise. C'est la chute brutale, la descente aux enfers.* »²⁰⁷

Dans cette optique, il est facile pour le clan au pouvoir de rejeter ces propositions en mettant en avant la question de leur réalisation concrète. Pour certains Guinéens issus de la diaspora « *Les conditions d'une sortie de crise pour le pays reposent sur un dialogue national franc et juste qui impliquerait le gouvernement, l'opposition et la société civile autour d'une même table.* »²⁰⁸, une sorte de conférence nationale qui ne dit pas son nom.

Les propositions contenues dans les mémorandums posent en outre le problème de la perception de la transition politique. Beaucoup de leaders politiques ont estimé la nécessité de la mise en place d'un gouvernement d'union nationale de transition. Or, un gouvernement d'union nationale suppose la participation du régime en place et par ricochet sa continuité.

Une autre limite de cette proposition est le clin d'œil fait à l'armée pour participer au gouvernement d'union nationale. Le mémorandum définit ainsi le gouvernement d'union nationale : « Le gouvernement d'union nationale sera essentiellement composé d'éléments issus ou proposés par toutes les forces vives (partis politiques, société civile, forces armées) ». La politisation de l'armée sera alors engagée dans la mesure où il reste évident que le fait de faire partie d'un pouvoir exécutif n'est pas prévu dans les prérogatives des forces armées.

Quant au manifeste du COTRADEG, sa recommandation au chef de l'Etat lui demandant de démissionner immédiatement était partie pour tomber dans l'oreille d'un sourd. Il était inattendu pour le Président de procéder à la remise en cause de son mandat. Le fait que ce dernier ait brigué un troisième mandat malgré son état de santé fragile prouve à bien des égards à quel point il est lié au pouvoir.

²⁰⁷ Journaliste interrogé à Conakry février 2013.

²⁰⁸ Bangoura (D) et (M T) Diop (M), *Op.cit.* p.72

Le recours fait au président de l'Assemblée nationale et au président de la Cour suprême pour prononcer la vacance du pouvoir afin de pouvoir tenir de nouvelles élections présidentielles était peu probable d'être appliqué. Ces derniers, étant des proches du Président de la République, ont en quelque sorte les mains liées. Et dans un contexte où l'armée est un acteur interventionniste, du fait de ses divisions et querelles internes, prononcer la vacance du pouvoir c'est permettre à l'armée de s'en emparer à nouveau. Une telle proposition ne résout pas le problème.

Pour l'application des recommandations du COTRADEG, les auteurs demandent aux populations de faire pression sur le gouvernement militaire jusqu'à obtention d'une satisfaction totale. Or, dans un régime marqué par l'autoritarisme et la banalisation de la répression, une pression populaire entraverait fortement la paix sociale.

Le rapport de la commission politique proposé par les forces vives n'échappe pas aussi aux limites et aux faiblesses qu'ont connues les précédentes propositions. Il préconise entre autres la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale présidé par une « personnalité consensuelle. »

La difficulté majeure est de s'accorder sur le profil de cette personnalité de consensus. On est dans un champ de contradictions où les prises de position et les recommandations n'échappent guère au jeu des calculs d'intérêts purement personnels.

Il n'existe pas par définition et par profil « une personnalité consensuelle ». Entre partis politiques, intellectuels et organisations de la société civile, il est difficile de tomber d'accord sur un profil qui entraînerait l'adhésion des différentes structures.

La multiplicité des structures et le nombre pléthorique de propositions ont finalement fragilisé et limité l'apport de ces différentes organisations. Les partis politiques de l'opposition sont très divisés. On note tantôt une opposition dite radicale, une autre molle, et des partis qui se réclament du centre. Cela affecte lourdement la crédibilité des démarches. Par ailleurs, les divergences entre les partis politiques et les organisations de la société civile sont nombreuses. Ils

s'accusent régulièrement de manque d'implication. Au niveau syndical aussi les divergences sont notoires.

Quant au COTRADEG, sa démarche n'est pas comprise par l'écrasante majorité de la population. Le taux d'analphabétisme dépasse les 50% dans le pays il est difficile pour les populations de suivre et de comprendre la démarche rigoureuse des intellectuels et universitaires. Ces derniers procèdent par des publications d'ouvrages des séminaires et symposiums qui laissent indifférentes une part importante de la population.

Les divergences au sein de la classe politique et de l'opposition en particulier avaient conduit cette dernière à boycotter l'élection présidentielle de 2003. Ce qui a permis très facilement au président Conté de remporter son troisième mandat.

Dans ces différentes démarches parfois contradictoires des partis politiques, de la société civile et des syndicats, le peuple ne se retrouve pas. Ce qui pousse certains citoyens à considérer tous ceux qui parlent de politique comme étant dans le même clan, « le clan du haut » opposé au reste de la population, le « clan du bas ».

Le résultat d'un tel manque de confiance est lié au fait que les partis politiques n'assument pas pleinement leur rôle. Pourtant comme l'indique le rapport du club du sahel : « *Les partis politiques ont un rôle primordial à jouer dans l'espace public au niveau national en faveur de la démocratie, de la bonne gouvernance, et de la paix civile. Il appartient aux partis politiques de contribuer à la refondation de l'Etat, d'aider ce dernier à parachever sa mutation démocratique et à surmonter sa crise.* »²⁰⁹

Ils ne constituent une alternative crédible face aux multiples échecs de l'Etat. Les partis politiques ne se font remarquer dans l'espace public que pendant les périodes électorales, durant lesquelles un retour vers la base s'effectue intensément.

²⁰⁹ Club du sahel et de l'Afrique de l'Ouest : « La construction de la paix et de la démocratie en Afrique de l'Ouest » Forum des partis politiques des médias et de la société civile en Afrique de l'Ouest Cotonou (Bénin) 28 juin 1^{er} juillet 2005, Actes, novembre 2005 P162.

c) Une forte instabilité institutionnelle et gouvernementale

Les pressions de l'opposition, des organisations syndicales et de la société civile se sont souvent soldées par la nomination d'un premier ministre parfois dit de consensus. Lansana Conté en a connu au total 8 entre 1984 et 2008 avec des périodes d'abolition du poste ou des moments où il est tout simplement vacant. Ainsi se sont succédé Diarra Traoré avril 1984 – décembre 1984²¹⁰. Le poste sera supprimé jusqu'en 1996, à la suite de la volonté du régime de s'ouvrir vers la démocratie d'une part et les tensions sociales qui ont connu leur apogée avec la mutinerie de la même année.

Sidya Touré occupe le poste (de 1996 à 1999), suivi de Lamine Sidimé (1999 à 2004), de François Lonsény Fall (23 février 2004 – 30 avril 2004), Cellou Dalein Diallo (décembre 2004 – avril 2006), Eugène Caméra (9 février 2007 – 26 février 2007), Lansana Kouyaté mars 2007 – mai 2008) Ahmed Tidiane Souaré (20 mai 2008 – 24 décembre 2008).²¹¹

Ce rappelle permet de mesurer le degré d'instabilité gouvernementale. Les changements de Premier ministres entraînent des changements de gouvernement, et à chaque remaniement certaines dossiers politiques se perdent, ou se suspendent et on assiste à un éternel recommencement. Certains Premiers ministres l'ont été que d'une courte durée. Lonsény Fall et Eugène Camara sont restés à la tête du gouvernement que pendant respectivement 60 et 17 jours.

Certaines nominations ont été faites dans un souci de dépasser des situations de paralysie occasionnées par les grèves des centrales syndicales, et les opérations villes mortes fortement suivies par les commerçants de la capitale et des grands centres urbains. C'est le cas en 2004 avec la nomination de Cellou Dalein Diallo et en 2007 la brève nomination d'Eugène Camara.

Les missions des différents Premiers ministres n'ont jamais été clairement définies, et même en durant les années marquées par la maladie du président aucun des Premiers ministres n'a pu se positionner comme véritable chef du gouvernement, charger de mettre en application les réformes politiques et institutionnelles. L'opposition et les autres acteurs ont pourtant toujours mis

²¹⁰ Données d'archives du ministère de l'Intérieur

²¹¹ Données d'archives du ministère de l'Intérieur

l'accent de leur revendication sur la nomination d'un premier ministre, capable de partager le pouvoir exécutif avec le Président Conté. Ce qui s'est soldé toujours par des échecs.

2) L'essoufflement du régime militaire et le recours à l'expertise civile

Le contexte politique et social de la Guinée au début des années 2000 est marqué par de fortes tensions politiques. Ce bouillonnement politique et social est la résultante d'une misère sociale de plus en plus grandissante, lié à l'échec du régime militaire à prendre en charge la demande sociale et d'apporter des réponses concrètes et crédibles aux questions économiques.

Les actes posés par le gouvernement de Conté sont immédiatement suivis de réaction de la part de la classe politique, des syndicats, de la société civile et souvent d'une partie de l'armée. L'adoption d'une nouvelle constitution en 2001 par référendum supprimant ainsi que la limitation du nombre de mandat contenue dans la constitution de 1990 a été vivement critiquée par l'opposition, la société civile et les syndicats.

Cette nouvelle constitution avait permis à Lansana Conté de se présenter et de briguer un troisième mandat en 2003. Les Guinéens font le constat généralisé d'une crise qui secoue le pays. *« Depuis environ quatre ans, notamment avec le début du troisième mandant de Lansana Conté, réélu pour 7 ans en 2003, les Guinéens s'accordent sur le constat d'une crise grave et généralisée qui les affecte au quotidien : manque d'eau d'électricité, manque de services de santé, d'éducatives, de formations d'emplois, de transports, inflation galopante et perte du pouvoir d'achat, chômage, précarité, pauvreté. »*²¹²

Le régime s'essouffle face à l'incapacité d'une part du président d'assurer ses fonctions, comme nous l'avons montré un peu plus haut, compte tenu d'un état de santé fragile, mais aussi des contestations de plus en plus nombreuses. Les

²¹² Centre d'Études des Mondes Africains (CEMAF), *Enjeux et défis démocratique en Guinée*, Actes du colloque organisé à Paris le 22 juin 2007, Paris, L'Harmattan, 2007.

grèves généralisées, les affrontements entre civils et forces de l'ordre sont systématiques. Par ailleurs, cet essoufflement est strictement lié à la nature de l'exercice du pouvoir par le régime militaire, caractérisée par l'absence de l'Etat de droit, le non-respect des principes démocratiques, autoritarisme, corruption, népotisme violence au sommet de l'Etat.

Cette situation appelle à des prises de conscience et des prises de position généralisées de la part des citoyens. Le régime est obligé de fléchir face à ces revendications et les différentes pressions de la rue. Le recours à l'expertise civile est inévitable pour calmer le débat politique et l'espace social.

a) Le changement dans la continuité

Les années 2006 et 2007 sont marquées en Guinée par l'effervescence de l'espace social. Les grèves générales menées par les syndicats (travailleurs, élèves et étudiants) et les opérations « villes mortes » se multiplient et sont largement observées dans l'ensemble des grandes villes du pays.

Les mobilisations des partis politiques et les organisations de la société civile ont conduit le gouvernement à fléchir. Le changement attendu suite aux différentes manifestations des organisations syndicales doit être plus profond. Il doit appeler à une redéfinition des institutions politiques et administratives.

Pour ce qui est du cas guinéen, il s'agit de la nomination d'un Premier ministre de consensus doté de pouvoirs réels et devant mener la politique nationale. La disposition du Président de la république à s'ouvrir au dialogue est perçue dans un premier temps comme un changement politique appréciable. Selon le procès-verbal des négociations suite à la grève générale de l'inter central CNTG-USTG, élargie à l'ONSLG et à l'UDTG le président a participé par l'entremise de son gouvernement aux discussions. Le président de la République a accepté de nommer un Premier ministre chef de gouvernement en vertu des dispositions que lui confère l'art. 34 de la loi fondamentale.

Le projet de décret portant attributions du PM ainsi que sa lettre de mission ont reçu l'approbation du chef de l'Etat. Ce PM dont la nomination interviendra

dans les prochains jours doit être un haut cadre civil, compétent, intègre et qui n'a été ni de près ni de loin impliqué dans des malversations.

Le décret D/2007/004/PRG/SGG du 31 janvier 2007 portant attribution du PM, chef de gouvernement stipule que « *Par délégation du PR (Président de la République), il est créé un poste de PM, chef de gouvernement. Le PM est chargé de diriger, de contrôler, de coordonner et d'impulser l'action du gouvernement. Le PM est entièrement responsable du fonctionnement du gouvernement devant le PR. Il assure la présidence du conseil des ministres par délégation et pour un ordre du jour déterminé.* »²¹³

Dans la lettre de mission du nouveau chef du gouvernement, le Président de la République reconnaît de façon explicite que « *La Guinée traverse une crise économique et sociale aigüe en dépit des ressources naturelles considérables et diversifiées, la qualité de ses ressources humaines, et les moyens financiers importants consentis par la nation et les partenaires au développement.* »²¹⁴

S'agit-il de prise d'une conscience d'un Président résolu à faire appel à l'expertise civile après l'échec du gouvernement militaire face aux problèmes économiques, ou s'agit-il de vœux pieux consignés sur du papier afin de calmer l'espace social? L'évolution des rapports de force entre le gouvernement, l'opposition et les organisations de la société civile montrent clairement qu'il s'agissait plus d'une stratégie politique visant à calmer l'espace sociale que d'une volonté à apporter des solutions à la crise politique et économique du pays.

Le bicéphalisme de l'exécutif, suite à la création du poste de Premier ministre aura peu d'impacts sur l'évolution des changements institutionnels appelés par la société civile et les partis politiques d'opposition. « *Cette crise est d'abord une crise économique, celle de la dégradation du cadre macro-économique avec un taux d'inflation élevé et un surendettement, elle est aussi une crise sociale induite par la détérioration du pouvoir d'achat des populations et le chômage des jeunes.* »²¹⁵

²¹³ Extrait du décret D/2007/004/PRG/SGG du 31 janvier 2007 portant attribution du PM,

²¹⁴ Extrait Lettre de mission du nouveau chef de gouvernement

²¹⁵ Bangoura (D), *Op.cit.* P.207

Symboliquement l'avènement d'un Premier ministre de consensus est une victoire d'étape du camp des contre-pouvoirs. C'est une preuve que le consensus est encore possible et que l'unité est le seul moyen de faire face au pouvoir.

Il faut noter que ce PM arrive dans un contexte marqué par un mauvais comportement des forces armées, lié aux sanglantes répressions de janvier-février 2007. Selon un rapport d'Amnesty International, *« plus de 130 morts, dont plusieurs enfants en bas âge tués par des balles, plus de 1500 blessés, des détenus torturés, des femmes victimes de viols, tel est le bilan provisoire de deux mois de répression en janvier et février 2007, par des forces de sécurité guinéennes agissant le plus souvent hors de toute légalité. »*²¹⁶

Au début de l'année 2007, les principaux syndicats guinéens, soutenus par la plupart des partis politiques d'opposition, ont lancé un appel à une grève générale qui a paralysé le pays. Des manifestants ont réclamé dans la rue un changement d'orientation politique et économique. En réponse à ces revendications populaires, la plupart du temps pacifiques, les forces de sécurité, l'armée qui dépend directement du chef de l'Etat, le président Lansana Conté, ont fait usage excessif de la force létale, tirant et sur des personnes non armées, pénétrant dans les domiciles de particuliers et tuant ou blessant leurs habitants.

Le gouvernement issu de ces manifestations fera face à un immense défi pour répondre à un souci de justice, de vérité et de réparation à l'endroit des victimes et de leurs familles. La création d'une commission d'enquête le 18 mai 2007 rentre dans le cadre de la volonté du nouveau gouvernement de répondre à ce désir de justice.

Contrairement à d'autres mouvements de protestation étouffés dans le passé par la violence des répressions, cette dernière vague de manifestations n'a pas pu être stoppée par les balles des forces de sécurité. La population n'acceptera de mettre un terme à sa mobilisation que lorsque le président Conté aura consenti à nommer un PM correspondant aux critères d'indépendance, d'impartialité énoncé par les syndicats et les organisations de la société civile.

²¹⁶Amnesty International, « les militaire tiraient partout en rafale », Rapport AFR 29/003/2007, juin 2007, P.6

Le 9 février le Président avait nommé Eugène Camara un de ses proches comme PM. Les syndicalistes et les organisations de la société civile avaient désapprouvé, et ont investi de nouveau la rue. Le gouvernement militaire se rend alors compte des limites de la répression comme réponse aux exigences sociales et politiques.

L'ouverture du régime militaire aux civils est à comprendre dans la logique de diversifier les soutiens hors du cadre strict de l'armée. « *Les régimes militaires essayent de compenser leur relatif isolement et manque d'expérience de gouvernement en gagnant le soutien de groupe pas trop identifiable avec le régime précédent.* »²¹⁷

La cooptation des civils a permis une civilisation du régime, mais n'a pas signifié une dépolitisation de l'armée et un retrait des militaires du pouvoir. Ils contrôlent les ressources du pays et réglementent la politique de redistribution, alimentent et maintiennent le clientélisme politique et le favoritisme ethnique. A ce titre, Wiseman rappelle « *Non seulement les dirigeants militaires civilisent souvent le processus de décision gouvernementale mais ils essayent aussi fréquemment de se civiliser eux-mêmes ou du moins essayent de donner les apparences qu'ils l'ont fait.* »²¹⁸

En Guinée cette ouverture s'est manifestée après d'âpres négociations entre syndicats, gouvernement et partis politiques. Il faut noter une fois de plus la singularité du cas guinéen au même titre que celui du Bénin ou encore plus récemment du Burkina Faso. L'initiative ne vient pas des tenants du pouvoir, mais par le bas, les organisations socio professionnelles et les leaders d'opinion tels que les représentants du pouvoir religieux.

Le gouvernement de Lansana Kouyaté comparé aux précédents a la particularité d'être assez réduit et composé de civils à l'exception du ministre de la défense, le général Arafan Camara. En plus du Premier ministre, l'équipe gouvernementale est composée de 19 ministres, d'un secrétaire général de la présidence de la république, d'un secrétaire général du gouvernement, et d'un secrétaire général des affaires religieuses.

²¹⁷ Tordoff, citation reprise par Thiriot (C), *op.cit.* P.147

²¹⁸ Wiseman (JA) *The new struggle for democracy in Africa*, Aldershot Avebury, 1996, P.17

La continuité des pratiques de répression et de confiscation du pouvoir, malgré une légère ouverture, et un desserrement de l'exécutif avec la nomination du Premier ministre dont les pouvoirs étaient jadis détenus par le Président de la République, fait qu'on ne peut pas encore parler d'ouverture démocratique à proprement parler, ni d'une dépolitisation de l'armée, qui est au cœur de la gestion du pouvoir politique.

A ce titre, la communauté internationale joue de plus en plus un rôle de médiateur dans les pays où les réformes institutionnelles connaissent des blocages, et les pays caractérisés par des violations répétitives des droits de l'homme. En Guinée la médiation de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) a été déterminante.

b) La pression sous régionale de la CEDEAO

Créée en 1975, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avait pour objectif la promotion de l'intégration économique dans la région ouest africaine. Sous la pression des événements politiques, qui ont marqué la région, avec la recrudescence des coups d'Etat militaires, la CEDEAO s'est muée en une « *organisation chargée de trouver des solutions aux conflits armés et autres crises politiques qui mettaient au péril la paix et la sécurité de l'espace communautaire.* »²¹⁹

Le mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité tel que défini par le protocole initial de décembre 1999 et complété et amendé par le protocole additionnel de décembre 2001²²⁰ a permis à la CEDEAO de légitimer et de structurer davantage ses

²¹⁹ Yabi (G O), « Le rôle de la CEDEAO dans la gestion des crises politique et des conflits : le cas de la Guinée et de la Guinée Bissau », édité par Friedrich-Ebert-Stiftung, Abuja, 2010, P 6

²²⁰ Le Protocole additionnel intervient en 2001 comme expression d'une nouvelle résolution politique collective des Etats membres de la CEDEAO à faire avancer la prévention et la résolution des crises et conflits violents et atteindre la paix et la sécurité par le développement de la démocratie et d'une bonne gouvernance. Le Protocole marque une étape importante dans l'évolution politique d'une sous-région caractérisée, pendant de longues périodes, par une forte implication des forces armées dans la gestion du pouvoir politique. Il s'agit à partir de 2001 de marquer de manière appuyée l'incompatibilité entre la démocratie et la bonne gouvernance avec une gestion militaire du pouvoir politique et toute implication des militaires dans la politique.

interventions dans les crises politiques émergentes ou déclarés dans les pays membres.

Il faut noter que la communauté internationale est largement impliquée dans la recherche de la paix civile et de la stabilité politique dans le monde, et plus particulièrement en Afrique. A ce titre Bangoura Dominique souligne que « *La communauté internationale en particulier la CEDEAO, l'UA, l'EU, la francophonie et l'ONU, ont chacune adopté des textes fondamentaux en faveur de la prévention de la gestion et de la résolution des conflits. Cependant il convient de constater qu'il reste encore beaucoup d'efforts à fournir pour la mise en application de certains documents notamment en ce qui concerne la prévention des conflits mais aussi surtout le soutien à la démocratie et à la bonne gouvernance, des domaines qui concernent au plus haut niveau la Guinée.* »²²¹

Ce déficit est aussi constaté par Luc Reychiler qui rajoute que « *L'organisation actuelle de la prévention des conflits (par la communauté internationale) est insatisfaisante. Les causes principales sont les suivantes : a) problème en rapport avec le pronostic de la dynamique des conflits, b) un dynamisme ou une volonté insuffisante pour intervenir, c) une compétence déficiente en matière de prévention des conflits* »²²²

Il n'en demeure pas moins que des réalisations notoires sont constatées et sont à mettre au crédit des organisations régionales, sous-régionales et internationales. Ainsi se trouvent au cœur de l'organisation sous-régionale les problèmes liés à la qualité des processus électoraux dans certains pays membres ainsi que les modes anticonstitutionnels d'accession au pouvoir.

Ces préoccupations sont des fléaux qui affectent et minent le développement politique de la Guinée depuis le coup d'Etat militaire de 1984. Pour ce pays, la situation marquée par le début des manifestations et de leur répression violente, est au menu du 31^{ème} sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO qui se tient à Ouagadougou le 19 janvier 2007.

Lors de ce sommet, la CEDEAO a mandaté les présidents Obasanjo du Nigéria et Abdoulaye Wade du Sénégal pour aider à résoudre la crise. Cette

²²¹ Bangoura (D) et (MT) Diop (M), *op.cit.* P.225

²²² Reycheler (L), « Les conflits en Afrique : comment les gérer ou les prévenir ? in GRI, *Conflits en Afrique. Analyse des crises et pistes pour une prévention* Bruxelles, Complexe, 1997 P 15-38

résolution ne sera possible que si elle parvient à amener le président Lansana Conté à fléchir sur ses positions et d'entreprendre des mesures allant dans le sens de renforcer le respect des droits de l'homme dans le pays et à limiter le rôle prépondérant de l'armée dans la gestion politique du pays.

L'ouverture d'un bureau à Conakry, dirigé par un représentant spécial du président de la commission de la CEDEAO, a permis à l'organisation de maintenir la pression sur le gouvernement de Lansana Conté. Pour la CEDEAO, *« les préoccupations principales étaient le maintien de la paix et de la sécurité en Guinée, et l'organisation au plus vite d'élections législatives afin de renouveler une Assemblée nationale élue en juin 2002 et qui avait donc terminé son mandat depuis juin 2007. »*²²³

Ainsi, les innovations dans le processus électoral avec notamment la mise en place d'une CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante), intervenue à la suite du dialogue politique, engagé entre la mouvance présidentielle et les partis d'opposition pouvaient-elles faire espérer la tenue d'élections législatives correctes. A cela s'ajoute l'enregistrement des données biométriques et la distribution des cartes d'électeurs avec photographie, ainsi que l'assistance technique et financière confirmée du PNUD et de l'UE.

La tenue des élections législatives était cruciale pour le changement constitutionnel. En effet au vu de l'état de santé du Président de la république, plusieurs observateurs étaient pessimistes à le voir tenir son mandat jusqu'à son terme. La constitution prévoit qu'en cas d'indisponibilité, le Président de la république est remplacé par le Président de l'Assemblée nationale.

Le Président de l'Assemblée nationale, Aboubacar Somparé était considéré comme illégitime par la CEDEAO et les acteurs politiques guinéens. C'est ce qui fait que la crise de janvier-février 2007 et la nomination du PM Kouyaté *« n'avait rien changé à l'incertitude sur l'état de santé du Président de la République, et sur les chances d'une transition conforme à la constitution en cas de décès du chef de l'Etat. »*²²⁴

²²³ Gilles Olakounlé (Y), *op.cit.* P 40

²²⁴ Gilles Olakounlé (Y) *ibid.* P42

Un autre aspect du rôle de la CEDEAO dans la recherche d'une issue au blocage institutionnel est la contribution financière alors que la probabilité d'un coup d'Etat militaire était de plus en plus réelle, « *la CEDEAO a tout de même soutenu la préparation des élections législatives en annonçant une contribution de 500.000 dollars pour permettre à la CENI de commencer ses activités.* »²²⁵

Dans la foulée, en juillet 2008, une mission conjointe CEDEAO, représentée par le président de sa commission Ibn Chambas et du bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) conduite par le représentant du secrétaire général de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest Saïd Djinnit effectuait une visite à Conakry évoquant non seulement la nécessité d'organiser les élections, mais aussi celle de lancer des réformes du secteur de la sécurité et de combattre le trafic international de drogue, dont la réalité et l'ampleur avaient enfin été reconnues²²⁶

La mutinerie de mai 2008 perpétrée par l'armée qui réclamait des arrières de solde a été condamnée par la communauté internationale mais aussi et surtout la CEDEAO.

Les acteurs politiques guinéens ont plutôt une perception positive du rôle de la CEDEAO depuis le déclenchement de la crise. Ces différentes interventions aux côtés des politiques et de la société civile ont permis de l'avis de certaines autorités et chefs de partis politiques d'aboutir au remplacement d'Eugène Camara par un Premier ministre proposé par les différents acteurs.

Il faut noter toutefois les limites des interventions de l'organisation sous-régionale et du reste de la communauté internationale. « *Certains acteurs guinéens regrettent que la CEDEAO n'ait pas suffisamment assuré le suivi de son intervention positive de février 2007 en exerçant d'avantage de pression sur le PM Kouyaté.* »²²⁷ S'il est vrai que la Guinée était un pays souverain avec un Président Conté malade mais peu enclin à voir un acteur extérieur, fût-il l'organisation régionale dont le pays est membre s'immiscer dans ses affaires intérieures, on pouvait imaginer la CEDEAO insister davantage par exemple pour que la

²²⁵ ECOWAS "to contribute 500.000 dollars to guinea's electoral commission", Press Realease N° 006/2008

²²⁶ ECOWAS, UNOWA, "hold talks with stake holders in guinea" Press realease N° 067/2008 July 2008.

²²⁷ Gilles Olakounlé (Y), Ibid. P 52

commission d'enquête nationale indépendante prévue par l'accord de janvier 2007 fasse effectivement son travail.

La question du respect du principe de souveraineté des Etats, consacré par le droit international, est un autre facteur bloquant. Les outils contraignants ont des effets extrêmement faibles pour certains leaders récalcitrants. La proportion de réaction de ces instances est littéralement plus faible que la demande exprimée par les populations en matière de justice et de respects des principes élémentaires des droits de l'homme.

Compte tenu de son histoire, la Guinée demeure un pays très jaloux de sa souveraineté. La CEDEAO se devait de jouer une diplomatie préventive dans un pays qui était gouverné par le président Conté, un chef militaire peu porté sur les usages diplomatiques et les principes démocratiques inscrits dans le protocole de la CEDEAO. Dans ce sillage, la CEDEAO était mal outillée pour pouvoir empêcher la reprise du pouvoir par l'armée après la mort du président Conté.

La volonté d'agir et la détermination à faire respecter les instruments normatifs dont l'organisation s'est dotée ne suffisent pas pour espérer apporter une contribution décisive dans des contextes difficiles. *« Les missions de bons offices, la mise en contribution des membres du groupe des sages ou d'anciens chefs d'Etat pour convaincre des présidents en exercice arrivés au pouvoir par des élections démocratiques ou non le respect de la constitution ou les engagements pris devant leurs concitoyens et la suspension des Etats retors, n'ont que peu de chance d'aider des pays comme la Guinée à sortir de la trappe de l'instabilité, de la militarisation, de la pauvreté et de la faiblesse des institutions. »*²²⁸

Les actions de la CEDEAO sont certes limitées face à l'entêtement du régime, mais il n'en demeure pas moins que c'est l'organisation qui a été la plus présente sur le sol de Guinée et dont les actions ont été les plus remarquables. Sa présence a permis de donner un écho international aux actions de lutte menées par les partis politiques, les organisations de la société civile et les syndicats. Dès lors la Guinée a été au-devant de la scène de l'actualité internationale et les pressions des partenaires au développement tels que l'UE, la Banque Mondiale, le FMI venaient se rajouter sur celles entreprises jusque-là par la CEDEAO.

²²⁸ Gilles Olakounlé (Y), Ibid. P 52

En somme la première tentative de démocratisation de la Guinée avec des réformes institutionnelles ne s'est pas accompagnée d'une volonté politique des acteurs de démocratiser le régime militaire. Plus de deux décennies de réformes de modifications de la constitution qui n'ont pas donné des résultats démocratiques satisfaisants.

Le décès du général Lansana Conté le 23 décembre 2008 marque la fin de cette première phase de transition qui s'est soldée par un échec. La démocratie de façade masque un régime autoritaire militaire très répressif, une violation systémique des droits de l'homme, un non-respect des engagements internationaux.

B Comprendre l'échec du processus de transition démocratique

La première tentative de transition démocratique en Guinée a connu un échec malgré l'ouverture du régime aux acteurs civils. C'est une ouverture de façade. Les pressions des partis politiques, des syndicats et de la société civile, ajoutée à celles des organisations internationales et régionales comme la CEDEAO(Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), n'ont pas permis d'aboutir ni à une dépolitisation de l'armée qui demeure toujours au cœur de la gestion du pouvoir, ni à assurer une transition démocratique.

Le pays est marqué par un régime puissant épaulé par une armée loyale dans un jeu de redistribution des ressources publiques. L'administration publique, bras séculier de l'Etat, est incapable de remplir la mission qui lui est traditionnellement dévolue. Elle est minée à l'image de l'armée par la corruption et le patrimonialisme.

En Guinée, les réformes butent sur l'absence d'un réseau administratif efficace. La gestion défectueuse des affaires publiques prend dans ce pays un relief beaucoup plus marqué du fait de sa militarisation. Ainsi comme le note Jacques Rousseau : *« Si l'action administrative revient, pour une part, à appliquer des règles que l'on peut démonter et examiner comme les pièces d'une machine, elle consiste avant tout en une certaine manière d'aborder les questions à la lumière de*

*l'intérêt collectif.*²²⁹ Or l'intérêt collectif ne peut être déterminé par la seule administration. Il doit être recherché et défini à une échelle plus élevée par les éléments dirigeants de la nation. L'administration ne peut en être que le gestionnaire éclairé, en admettant qu'on ait pris la peine de lui montrer le chemin et de lui donner les moyens de le parcourir

La réalisation d'un tel objectif pour l'administration suppose une élite politique soucieuse de son véritable rôle et consciente de ses responsabilités. Cédant à un mode en même temps qu'à un besoin confusément ressenti, beaucoup de gouvernements ont lancé des programmes de réformes administratives. Ils n'en ont pas oublié leurs errements habituels.

*« La manne électorale que constitue les emplois administratifs inférieurs et subalternes, le moyen puissant d'orientation des affaires publiques et privées qu'offrent les postes supérieurs de l'administration, les doutes que peuvent nourrir le pouvoir quant à l'utilisation de personnels qui ne font pas partie de sa clientèle, sont des facteurs qui pèsent beaucoup plus dans la conduite d'une politique que les vertus lointaines et théoriques d'une administration compétente et intègre. »*²³⁰

La vertu politique fait défaut dans un régime où le patrimonialisme et la course vers l'accaparement des deniers publics est la règle. Dans ce contexte, l'administration est absorbée par les politiques et son efficacité qui repose sur son impartialité reste fortement entravée. C'est ce que note une fois de plus Jacques Rousseau : *« Les hommes politiques sont en effet, généralement fortement tentés par les facilités immédiates que leur offre une administration sans structures, sans règles précises d'actions. »*²³¹ Le spoil system connaît de beaux jours même dans des Etats très avancés, et la pression politique est d'autant plus rentable que l'administration absorbe des secteurs de plus en plus étendus. La rupture avec une structure basée sur la protection d'intérêts parcellaire nécessite à la fois un effort d'imagination et un courage peu commun. Les fonctionnaires eux-mêmes accoutumés à un système de faveurs fondé sur la loi de la jungle politique ou sur le

²²⁹ Rousseau (J). « Administration et sous-développement » *Tiers-Monde.*, tome 4 n°16. pp. 629-636. 1963, P 630.

²³⁰ Rousseau (J), *Op.cit* P 633

²³¹ Rousseau (J), *Ibid.* P. 634

népotisme ne voient pas toujours l'avantage qu'ils pourraient retirer de l'abandon de pareilles habitudes.

1) La déstructuration administrative

Les réformes institutionnelles aussi pertinentes soient elles ne sauraient conduire à une poursuite de la transition démocratique si elles buttent sur une administration déstructurée et incapable d'appliquer les réformes entreprises. Cette déstructuration est à chercher dans la dimension de production de l'administration en Afrique. Les études portant sur l'administration en Afrique présentent cette dernière aux antipodes du modèle wébérien sur lequel repose l'administration dans les pays industrialisés, et qui paradoxalement sert de modèle au système administratif africain. « *Paradoxalement, alors que l'essentiel des programmes d'ingénierie administrative et de réforme des Etats depuis les indépendances ont porté sur la refonte du fonctionnement des administrations, la connaissance de la culture des administrations des Afriques est particulièrement défailante (Ngouo, 2000; Darbon, 2001; Raffinot & Roubaud, 2001)..* »²³²

La désorganisation administrative en Guinée, sa subordination, son manque d'autonomie et sa militarisation ont été des facteurs bloquant du processus de transition démocratique. Elle est l'œuvre d'une part d'une forte militarisation du système administratif, et d'autre part d'un manque de maîtrise sur les effectifs, qui résulte du recrutement même des agents de la fonction publique.

²³² Dominique Darbon, « La Culture administrative en Afriques : la construction historique des significations du «phénomène bureaucratique» », *Cadernos de Estudos Africanos*, 2002, <http://cea.revues.org>

a) La militarisation de l'administration publique

Depuis la fin de la première République, des réformes de l'administration ont été introduites notamment avec les plans d'ajustement structurels (PAS) imposées par les institutions de Bretton Woods. Ces PAS avaient notamment pour but le dégonflement des effectifs de la fonction publique, même si des effets négatifs ont corroboré à ces politiques, elles avaient pour but essentiel une diminution de la masse salariale de l'Etat d'une part et le développement de la privatisation d'autre part.

Ces PAS devaient se greffer sur une administration marquée par une forte militarisation. La militarisation de l'administration s'est faite assez naturellement dans la mesure où à leur accession au pouvoir, les militaires n'ont rencontré aucune résistance. Ce fut même au contraire dans une immense liesse populaire. Dès lors le quadrillage administratif des militaires²³³ allait se faire dans une sorte d'indifférence de la part des citoyens. Ce contexte marqué par une absence d'opposition politique et d'organisation de la société civile, aucun contre-pouvoir n'était disponible pour contrer l'armée qui avait fini de déployer son hégémonie sur l'ensemble de l'administration guinéenne.

Le pouvoir militaire s'est imposé au niveau du commandement de l'administration territoriale, appliquant sans réserve la politique dictée par le pouvoir central. « *La première décision, après la suppression du Parti-Etat et l'arrestation d'une centaine de ses hauts responsables, est de limoger les gouverneurs des 30 régions administratives et de les remplacer par des officiers de l'armée, de la gendarmerie ou de la police.* »²³⁴ D'un seul coup, l'ensemble du personnel de commandement de l'administration territoriale est à leurs ordres. Ils se prémunissent ainsi contre toute velléité de réaction pouvant émaner de cadres politiques locaux. Ils tiennent de la sorte le pays.

²³³ Charles (B), op.cit.

²³⁴ Charles (B), « Quadrillage politique et administratif des militaires ? », *Politique africaine*, N° 36, Paris, Karthala, p. 9

En Guinée, l'administration a été militarisée au même titre que le reste des rouages de l'Etat. Cet état de fait a continué tout au long du règne de Lansana Conté. Ainsi, sur les trente-trois préfets que comptaient le pays entre 2005 et 2010, trente étaient des militaires. Au niveau des sous-préfets, cinquante sur trois cents. L'ensemble des gouverneurs de région étaient militaires durant cette même période, c'est-à-dire huit gouverneurs militaires.²³⁵

Cette militarisation avait pour but, de favoriser et de mobiliser des soutiens locaux à travers la création du groupe de soutien pro junte et d'organisations de jeunes qui ont vu le jour dans toutes les provinces.

Ces pratiques ont été beaucoup plus marquées après le second Coup d'Etat militaire. Cette militarisation de l'administration affecte aussi le processus électoral qui est une étape majeure à la réalisation de la transition démocratique. Le lien entre l'administration publique et la démocratisation est à chercher dans l'organisation des scrutins. Le processus électoral est porté par l'administration qui doit offrir des garanties d'impartialité vis-à-vis des différents protagonistes du jeu électoral.

Pour le cas de la Guinée, plusieurs limites et manquements ont été observées durant les différentes phases des différents scrutins qui mettent en cause les structures administratives. L'Administration publique à travers les différents ministères a la charge d'organiser et de gérer le processus électoral. L'administration guinéenne s'est appropriée durant la dictature militaire de Lansana Conté cette idée maîtresse des régimes autocratiques « *on n'organise pas des élections pour les perdre.* »²³⁶ Elle se déploie à travers les organes de gestion des élections. Elle est devenue la clé de voûte du processus de démocratisation dans bon nombre pays de l'Afrique de l'ouest.

En amont de l'organisation du scrutin, se trouve l'épineuse question du fichier électoral. Une certaine opacité entoure la révision et la gestion de ce dernier. Les formations politiques n'ont pas toujours les moyens techniques pour vérifier les informations véhiculées par l'administration électorale.

²³⁵ Ministère de l'Intérieur, données sur l'organisation de l'administration territoriale.

²³⁶ Kokoroko (D), « les élections disputées : réussites et échecs, *Le Pouvoir*, N° 129/2, 2009 PP 115-125

Cette opacité a fait que « *depuis l'élection présidentielle de 1993, puis celle législative de 2002 et après la présidentielle de 2003 jusqu'en 2006, les élections ont été boycottées par la majorité des formations politiques dit de l'opposition radicale au régime du général Lansana Conté.* »²³⁷

Selon le MATAP (Ministère des affaires territoriales et de l'administration publique) en août 2008, le recensement des électeurs est lancé. Il a connu plusieurs interruptions qu'on peut interpréter d'indépendance et de transparence de l'administration en charge de la mise en application de la mesure.

« Dès le 04 janvier 2009, une ordonnance du CNDD (le nouveau pouvoir militaire), fait de la CENI, l'organisatrice des élections en République de Guinée avec comme partenaire technique le ministère de l'Administration du territoire et des affaires politiques. Pour la classe politique guinéenne, c'était une avancée significative pour l'achèvement du processus de recensement des électeurs et pour des élections transparentes et juste en Guinée. Dans cet optimisme, le forum des forces vives se constitue, regroupant partis politiques, syndicats, organisations religieuses et de la société civile, formulant un plan de transition qui prévoit la tenue d'élections générales avant fin 2009. Le forum obtint du CNDD la constitution d'un comité ad hoc chargé de réfléchir sur la faisabilité d'un tel chronogramme. »²³⁸

La CENI est créée par la loi 2007/013/29 d'octobre 2007. Elle a été en charge de l'organisation des élections, de la prise de décision et de l'exécution depuis l'inscription sur les listes électorales en passant par la distribution des cartes d'électeur jusqu'à la proclamation des résultats provisoires. Elle est dotée d'une personnalité juridique et de l'autonomie financière, elle veille à ce que la loi électorale soit appliquée. Sa structuration est transparente puisque composée de la sorte : voir tableau suivant.

²³⁷ Mission d'observation électorale de l'Union européenne en République de Guinée Rapport final – élections législatives septembre 2003.

²³⁸ Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation, « Elections présidentielles 2010 : rapport de synthèse, Guinée 26 Mars 2011.

Tableau N° 2: Composition de la CENI

Structures représentées	Nombres
Majorité présidentielle	10
Partis politiques d'opposition	10
Organisations de la société civile	3
Administration	2

Source : MATAP, 2013.

Malgré ce cadre légal et institutionnel favorable à une transition politique réussie, les difficultés et limites sont notées sur le terrain. Des représentants de partis politiques font des remarques sur les insuffisances notées lors des campagnes de distribution des cartes d'électeurs. On favorise une distribution plus intense dans la basse Guinée bastion politique du PUP partie au pouvoir à forte densité soussou.

b) La question du recrutement

La militarisation n'est pas le seul obstacle à l'efficacité de l'administration publique, qui affecte aussi le domaine politique et économique. La gestion liée au recrutement, à l'encadrement, la formation l'avancement en termes de grades et le renouvellement du personnel administratif est au cœur du débat. Le recrutement butte sur la question ethnique (que nous aborderons à la section suivante), l'encadrement et la formation des cadres administratifs est de très faible niveau dans la mesure où selon des témoignages il s'agit pour la plupart du temps de cooptation dans les rangs du parti, abstraction faite de toutes compétences.

-Au niveau des ressources humaines :

La qualification des ressources humaines reste très insuffisante. Le problème est lié aux modes de recrutement qui ne sont pas basés sur un critère méritocratique. La création d'une Ecole nationale d'administration censée former les cadres administratifs est jusque-là à l'état de projet pour le nouveau gouvernement issu des élections de 2010.

« Si l'ENA est un des projets phares du quinquennat du président Alpha Condé, il constitue au-delà, un passage vers la dépolitisation de l'administration guinéenne

en la rendant entièrement professionnelle. »²³⁹ L'administration doit être exclusivement au service du peuple et du développement. La future ENA de Guinée doit être une institution d'excellence conforme aux meilleurs standards internationaux tout en restant adaptée à la réalité de la société et de l'administration guinéenne.

Là aussi contrairement à ce que nous pensions que la création d'une ENA pouvait résorber le gap d'une administration défailante, les experts chargés de mettre en place cette école émettent des réserves sérieuses. La future ENA ne mettra pas fin au recrutement clanique et partisan. Même si un concours sélectif est organisé, la proclamation des résultats définitifs est du ressort de l'administration. A ce niveau il peut exister des écarts importants entre les vrais résultats du concours et les résultats proclamés par l'administration.

Après plus de cinquante ans d'indépendance, le recrutement du personnel de la fonction publique s'est fait par cooptation et par réseau clientéliste et ethniciste. Le critère du mérite est relégué au second plan, et l'armée demeure au cœur des manœuvres, dans la mesure où les représentants de l'exécutif au niveau des régions, départements et communautés rurales de développement sont des militaires pour la plupart du temps. Ils sont censés appliquer au niveau de la base les décisions du pouvoir central.

Par ailleurs, se pose la question du vieillissement du personnel. Les départs à la retraite sont rares du fait de l'inexistence d'une gestion prévisionnelle des ressources humaines. *« Le vieillissement de la fonction publique, lié au gel des recrutements, ne favorise pas l'émergence de savoir-faire et de comportement nouveaux au sein de l'administration. En outre, ce déséquilibre croissant de la pyramide des âges des fonctionnaires est porteur d'effets à terme considérables, d'abord sur le besoin de former des jeunes susceptible d'assurer la relève, ensuite sur la nécessité de réformer la système d'assurance vieillesse »*²⁴⁰

-Les conditions de travail

L'administration butte sur des conditions de travail très rudimentaires. Les moyens de travail sont globalement obsolètes et inadéquats (installations,

²³⁹ Kourouma Sékou, Ministre de la fonction publique guinéenne.

²⁴⁰ Mamadou O Diallo, « La réforme de l'Etat et de l'administration publique guinéenne », www.guinénews.com

équipements informatique, moyen de communication, archivage). Le manque de planification est souvent soulevé pour indexer la question des conditions de travail des agents administratifs. La communication administrative reste toutefois archaïque du fait de l'insuffisance des actes administratifs. Quand on plonge au sein de ces derniers on se rend compte de la violation flagrante de certaines règles et procédures.

-Sur l'organisation du travail

On note que l'administration publique guinéenne est dépourvue de mécanismes de contrôle et de sanction « *la structuration d'ensemble de l'appareil administratif et l'affectation des ressources ne répondent pas aux exigences d'une stratégie de développement fondée sur l'essor du secteur privé et un rôle majeur de la société civile dans la gestion du développement.*»²⁴¹

Ces dysfonctionnements sont liés au processus d'institutionnalisation de l'Etat en Guinée qui s'est faite dans la douleur. L'armée principale protagoniste du contrôle de l'Etat a aussi miné le reste des institutions publiques et administratives par sa politique redistributive qui a exacerbé certaines pratiques mafieuses telles que la corruption.

«*Les fonctionnaires et les populations rurales ne parlent pas le même langage, ne se réfèrent pas aux mêmes valeurs, ne se définissent pas par rapport aux mêmes objectifs ; ces administrateurs ne sont excellents que pendant les élections où ils déploient toute leur imagination créatrice pour tromper le peuple et bourrer les urnes au profit de Lansana Conté ou de la mouvance présidentielle.*»²⁴² Or, une ouverture active des fonctionnaires sur le milieu (observer, écouter, comprendre) permettrait de découvrir, par-delà les différences d'opinion et de comportement, des intérêts communs. Une coopération pourrait alors s'établir à travers laquelle se constitueraient des éléments d'une véritable communication.

Ce malaise est aussi souligné par le rapport du PNUD, « Evaluation des capacités pour l'atteinte des OMD en Guinée (Objectifs du Millénaire pour le Développement) qui fait le constat « *que l'administration publique guinéenne est caractérisée par son incapacité à fournir des services adéquats, aussi bien en*

²⁴¹ Mamadou O Diallo op.cit.

²⁴² Soumah (M), *Guinée : la démocratie sans le peuple dans le régime de Lansana Conté*, Paris L'Harmattan, 2006, P 149

*termes de qualité que de quantité.»*²⁴³ Les services de base tels que l'électricité et l'eau sont très limités, avec des investissements inadéquats, mal appropriés ou mal ciblés, résultant en des infrastructures inadéquates, incapables de fournir l'électricité ou de l'eau potable à la majorité de la population de façon régulière et stable. La fourniture de services sociaux (santé et éducation) est également mauvaise

Au final, ces dysfonctionnements ont eu un impact négatif sur le développement économique politique et social du pays.

*Sur le plan économique une certaine régression a été notée selon un ancien ministre du régime du PDG qui fustige le discours qui est à la mode et qui fait état de cinquante ans de retard. « Quand le PDG quittait le pouvoir, la Guinée disposait de plus de cent cinquante unités de production. Que sont-elles devenues ? Toutes ces sociétés et entreprises ont été tuées sous la 2^e république. Qu'on arrête de dire cinquante ans de retard. C'est à partir de 1984 que le pays a commencé à sombrer, que les auteurs de vols et de détournement de deniers publics sont devenus des anges, des personnes bénies. Sous la première République, même le fou savait que les deniers publics étaient sacrés et intouchables. »²⁴⁴

*Sur le plan politique, ces dysfonctionnements ont marqué un frein au processus démocratique. La transition vient butter sur une administration militarisée et les espoirs de réussir une transition politique dans la période 2006 -2008 étaient devenus quasi nuls.

2) Appliquer la théorie économique de la démocratie sur le terrain guinéen ?

La réussite de la transition démocratique restait largement liée à la relance de l'économie. Toute la question et la principale difficulté était d'identifier l'ordre des choses. Par où commencer ou comment établir le lien de causalité. Quelle variable entrainerait l'autre dans son sillage entre l'économique et de démocratique dans un contexte autoritaire. « *On se retrouve alors en présence d'un cercle vicieux : comment instaurer et consolider la démocratie dans une situation*

²⁴³ Rapport PNUD 2008 sur l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement.

²⁴⁴ Konaté (L), Secrétaire général du PDG, interview, <http://www.africaguinée.com>

*économique aussi catastrophique ; mais comment restaurer l'économie sans rétablir la confiance, sans redonner l'espoir, sans répondre aux attentes démocratiques ? »*²⁴⁵

Cette façon de concevoir la démocratie renvoie à l'étape des conquêtes des droits civiques au XIXe siècle, dans la classification proposée par Marshall de l'évolution de la démocratie. Cette période étant marquée par l'industrialisation, l'urbanisation, l'augmentation de la productivité. Mais aussi et en même temps, accroissement des inégalités dans la répartition des richesses et revenus. Ainsi selon Antoine Ayoub « *A l'inverse de la première étape, dans celle-ci tout pousse à croire que c'est plutôt l'économique qui mène l'attelage et que c'est la politique qui suit.* »²⁴⁶ En principe personne ne peut mettre en doute le fait que la stabilité politique est un facteur important pour le développement économique. D'ailleurs cette stabilité est nécessaire, non seulement pour les pays en développement, mais tout aussi bien pour les pays développés.

L'évolution des régimes vers le développement politique, avec comme achèvement le triomphe des idéaux démocratiques, est fortement lié à leur situation économique. Il ne s'agit pas ici de tomber dans la dichotomie qui consisterait à dire « il ne peut pas y avoir de démocratie sans développement »²⁴⁷ Il est clair qu'il y a des liens entre démocratie et développement et que la démocratie favorise le développement. « *Ce que nous constatons, à travers par exemple, le processus qui s'est déroulé depuis quelques années, c'est qu'il est mis en évidence que toute politique économique et financière aboutit à de meilleurs résultats, s'il y a un minimum d'efficacité et de transparence administrative.* »²⁴⁸ Sur un tout autre

²⁴⁵ Médard (J F), « Etat, démocratie et développement : l'expérience camerounaise » in Mappa (S), dir, *Développer par la démocratie : Injonctions occidentales et exigences planétaires*, Paris, Karthala, 1995.

²⁴⁶ Ayoub (A) op.cit.

²⁴⁷ Ayoub (A), « La démocratie est-elle nécessaire au développement économique? », université Laval, GREEN

²⁴⁸ PNUD et Ministère des Finances et du Plan Guinée, l'Exclusion Sociale
l'Organisation Internationale du Travail (OIT) à travers l'Institut International d'Etudes Sociales (IIES), a réalisé en 1993 avec l'appui financier du PNUD, un projet de recherche sur « l'Exclusion Sociale » en vue de la préparation du sommet mondial sur le développement social, Dans les pays industrialisés, l'Exclusion Sociale est une notion largement prise en compte dans la mise en œuvre des politiques sociales alors qu'il n'existe presque pas d'informations et d'analyses sur le sujet dans les pays en développement. En Guinée, malgré la réalisation de plusieurs études sur la pauvreté, la dimension exclusion sociale n'a jamais été prise en compte. Cette situation est réapparue au moment de la rédaction du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

registre, on note qu'il existe une dimension sociale des revendications démocratiques.

Pour le Guinée lambda, « *la démocratie ne peut être autre que la capacité pour chaque citoyen de manger à sa faim quand il a faim, de se loger et de se vêtir.* »²⁴⁹ On se retrouve face à une autre interprétation de du lien entre développement économique et démocratique. Elle est identifiable à travers le sens que les populations accordent au concept démocratique et leur adhésion ou leur appropriation. Cette adhésion est quasi inexistante dans un contexte toujours autoritaire et une forte précarité. Les urgences des populations se trouvent dans l'équation de la résolution des besoins vitaux immédiats.

Avec les données de la section suivantes on note clairement que le régime autoritaire militaire guinée s'est singularisé par une mauvaise gouvernance économique et politique qui place le pays (indicateurs BM, PNUD, etc.) parmi les plus pauvres au monde malgré ses immenses ressources minières.

a) Tensions sociales et dégoût politique

Il est important de comprendre le climat social défavorisé par une forte dégradation de l'économie nationale. Dans un tel climat, la transition vers une démocratie avec comme point d'achoppement une dépolitisation de l'armée semblait être hypothéquée.

La situation de précarité généralisée dans laquelle se trouve le pays a donné une allure de lutte pour la survie aux revendications démocratiques. Si malgré un potentiel économique aussi important, la Guinée, avec une population estimée à onze millions d'habitants, reste classée parmi les pays les moins avancés (PMA), les plus pauvres au monde, avec un taux de pauvreté de plus de 50%, cela ne peut s'expliquer que par la mauvaise gouvernance.

La présente étude s'inscrit dans le cadre de la collecte d'informations sur « l'Exclusion Sociale en Guinée », à travers un appui financier du PNUD qui a permis la réalisation d'une enquête légère au niveau du marché du travail en milieu urbain et le paiement des services de quatre consultants nationaux.

²⁴⁹ Entretiens avec de jeunes commerçants sur leur perception de la démocratie. Les réponses confirment que pour la plupart des cas la démocratie est d'abord une aspiration à vivre mieux.

La Guinée se situe à la 179^{ème} place sur 183 pays suivis par la Banque Mondiale (BM) en matière de climat des affaires. Elle se situe aussi à la 164^{ème} sur 178 pays suivi par transparency International pour l'indice de perception de la corruption. La part du PIB consacré aux secteurs sociaux est excessivement faible et la Guinée occupe la 178^{ème} place sur 187 pays suivi par le PNUD pour ce qui concerne l'indice de développement humain.²⁵⁰

La société est plongée dans un long déclin qui aura un impact désastreux dans la préservation de la paix sociale et le développement politique. La mauvaise gouvernance socio politique a conduit à une baisse de l'aide internationale, et une série de crises sociales et politiques mal maitrisées.

Cette crise connaîtra son paroxysme après le coup d'Etat militaire de décembre 2008 et la répression violente d'une manifestation pacifique le 28 septembre 2009. Dans un tel contexte, la préoccupation des populations demeure dans l'équation du comment assurer les trois repas quotidiens et le minimum vital. Les préoccupations démocratiques peuvent attendre des lendemains meilleurs.

Il existe une corrélation entre violences politiques et dégradation de la situation économique et sociale. La période 2008-2010 est fortement agitée. Selon le rapport UE : « *En 2009 et 2010, la situation macroéconomique s'est fortement détériorée en lien direct avec la dégradation des finances publiques.* »²⁵¹

La détérioration du climat social est grandement liée à l'échec du processus de transition démocratique amorcé dès le début des années 90 et ceci en dépit de l'ouverture du pays aux investisseurs étrangers et aux institutions financières internationales.

Selon le bilan sur les OMD, la plupart des objectifs ne seront pas atteints, à l'exception de celui relatif à la réduction de moitié de la population sans accès à l'eau potable. Dans le domaine de l'emploi, l'activité salariée formalisée est faible en Guinée. L'agriculture de subsistance et les petits métiers faisant vivre près de 4/5 des Guinéens. En ville ce sont les petits métiers notamment le petit commerce qui nourrissent la plus grande partie de la population.

²⁵⁰ Guinée-union européenne, « Document de stratégie pays et programme indicatif national pour la période 2008-2013 », Bruxelles, 2012, p.8

²⁵¹ Guinée-Union européenne, « Document de stratégie pays et programme indicatif national pour la période 2008-2013 » Bruxelles, 2012, p.18

b) désagrégation du tissu social

Le processus de transition politique n'a pas intéressé les Guinéens de façon active à cause de la désagrégation du tissu social. Comparé à certains pays de l'Afrique au début des années 90 marqués par des sursauts citoyens, le peuple a activement participé à l'effort de transition en rejetant les différentes dictatures civiles, militaires, et civilo-militaires.

Pour ce qui est de la Guinée, « le diagnostic de la situation économique et politique du pays a fait ressortir des contraintes majeures de gouvernance et d'absence d'infrastructures capables de fournir les bases solides d'un développement durable. Les politiques menées étaient très centralisées, s'appuyant sur une administration caractérisée par la corruption, la culture de l'impunité et la dégradation des conditions de fonctionnement en général qui résultent dans l'incapacité de livrer les services de base de manière satisfaisante aux populations et à créer un environnement propice à l'investissement et à la croissance. Une refonte drastique de la structure de l'Etat s'impose par conséquent, basée sur une déconcentration et une décentralisation effective d'une partie de l'action publique, axée sur le développement local des services de base. »²⁵²

Compte tenu de cette situation de précarité sociale généralisée, les partenaires au développement ont compris l'urgente nécessité de pousser le gouvernement à faire face à cette situation, en allant vers des réformes devant aboutir à la provision de service de base.

Les réformes institutionnelles, gage d'une transition démocratique et la question sociale sont liées. Il est difficile de répondre à la demande sociale sans au préalable établir des institutions crédibles. Pour ce qui de l'Union Européenne, la nécessité d'un développement équitable, ayant un impact direct sur les populations notamment à travers le désenclavement routier, et la mise en place effective d'une politique de décentralisation, destinée à financer le développement des communautés, devrait à terme lutter contre les fractures sociales. Mais aussi le développement d'une décentralisation qui prend en charge de façon efficiente la

²⁵² Guinée-Union européenne, op.cit. P 40

problématique d'une démocratie participative, dans un pays où plus de la moitié de la population vit dans les zones rurales.

La forte ruralité n'a pas permis de façon globale au citoyen de prendre une conscience citoyenne commune sur la nécessité de pousser le régime militaire à reconsidérer leurs préoccupations démocratiques.

Les questions urgentes liées à l'accès aux services de santé, aussi bien, en milieu rural qu'urbain, le désenclavement demeurent des priorités pour les populations. « *Nous préférons une prise en charge effective de nos problèmes de santé, de déplacement qu'une élection présidentielle réussie ou ratée.* »²⁵³

La Guinée n'a certes pas connu de guerre civile inter ethnique, mais les tensions sont toujours latentes. Les politiques d'exclusion sociales menées par le régime du PDG, sont reprises sous Lansana Conté. Ces persécutions de populations dont le groupe ethnique n'est pas suffisamment représenté aux affaires contribuent à aggraver les disparités.

Dans un tel contexte il est difficile de bâtir un sentiment d'appartenance à une seule et même nation. Même si elle demeure abstraite, la conception philosophique de la nation a permis de cimenter les rapports sociaux et favoriser la culture du même combat, des mêmes aspirations. La démocratie sociale peut être logée dans ce carcan d'idée.

« *Le concept d'exclusion sociale entretient des liens très étroits avec la pauvreté, phénomène qui est solidement rattaché au statut de chômeur, de petit paysan et d'entrepreneurs du secteur informel de survie.* »²⁵⁴. La synthèse des informations disponibles montre que ces catégories de personnes se caractérisent par la faiblesse de leur pouvoir d'achat, faiblesse qui affecte la qualité de la consommation et peut servir de barrière à la jouissance de certains droits. L'accomplissement de certains droits civiques et politiques connaît une certaine faiblesse dans les zones réputées d'exclusion sociale.

Par ailleurs, les questions liées au genre restent intactes, malgré une législation adéquate. Le principe de l'égalité entre les sexes, notamment la possibilité de participer à la prise de décision est une question essentielle de

²⁵³ A D, jeune de Conakry à la question des priorités pour le jeune guinéen face aux élections à venir

²⁵⁴ PNUD et Ministère des finances et du plan, Op.cit. P.41

développement humain. Selon le programme cadre « genre et développement », la femme guinéenne a acquis sur le plan légal, les mêmes droits que l'homme. Les textes notamment la constitution et le code civil qui constituent les bases juridiques des conditions et modalités du mariage et du divorce, représentent des acquis incontestable dans l'élévation du statut de la femme et la reconnaissance de la dignité en tant que citoyen.

La participation des femmes et des populations défavorisées à la gestion politique et administrative demeure un défi non encore atteint.

c) L'ethnicisation du politique

La conception selon laquelle la politique est avant tout un combat où s'affrontent des ethnies, est assez répandue en Guinée. Cette conception de la politique a été à l'origine de beaucoup de violences. Elle est identifiable à travers l'idée que la Guinée s'organise en 4 blocs ethnico-géographique. Cette donnée déjà ancienne est devenue quasiment une clé de lecture standard des situations politiques en Guinée.

Comme nous l'avons susmentionné, sur la plaine côtière, on retrouve les Soussou et les groupes associés, dans les monts du Fouta-Djalon, les Peuls, dans la savane orientale, les Malinkés dans les forêts du Sud-est, l'ensemble disparate des Forestiers... Sur ce damier à quatre cases, les différences culturelles semblent validées par la nature et la géographie elles-mêmes. Historiens et ethnologues ont beau compliquer la donne, montrer le flou des frontières supposées, les bricolages identitaires, les circulations, les alliances, l'inter-ethnicité, le multilinguisme, cette représentation quadripartite domine.

Les fractures ethniques liées à des événements politiques ont jalonné l'histoire de la Guinée. La critique adressé à un dirigeant où un régime est quasiment perçu comme une attaque à l'encontre de l'ethnique d'appartenance.

Le régime de Sékou Touré a été marqué sans cesse par des fractures entre peuls et malinkés. A ce propos Alpha Ousmane Barry note que « *Pour légitimer les purges politiques, programmées à l'avance et qui visaient des intellectuels peuls,*

Sékou Touré avait organisé en 1976 une vaste propagande autour du racisme et il avait à cette fin accusé toute cette région et ses habitants de racisme.»²⁵⁵

Il faut noter que le projet d'émancipation et de « démocratisation » porté par Sékou Touré devait passer par la suppression des chefferies traditionnelles. La réalisation de ce projet semblait se heurter à la résistance des notables du royaume théocratique du Fouta-Djalon. La société peule par son organisation politique caractérisée par une stratification sociale très poussée et par le conservatisme, était l'une des plus résistantes au changement.

A cela s'ajoute que les principaux opposants de Sékou Touré étaient des Peuls. Recours à la théorie complotiste à mener à l'élimination physique des opposants peuls dont le plus emblématique a été celle de Diallo Telli²⁵⁶ dans le triste célèbre camp Boiro au cœur du capital.

A ce niveau il faut nuancer, car en l'absence de statistique rien ne prouve que les peuls aient été les victimes les plus nombreuses du régime de Sékou Touré, mais dans la conscience collective peule qui se transmet de génération en génération, le groupe ethnique se considère comme la principale victime de la dictature de Sékou Touré.

Les Malinkés à leur tour se sentiront victimes du régime autoritaire militaire de Lansana Conté. Ce qui convenu d'appeler la chasse aux Malinkés débute après

²⁵⁵ BARRY (A O), *Pouvoir du discours et Discours du pouvoir. L'art oratoire de Sékou Touré de 1958 à 1984*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 199

²⁵⁶ Né à Porédaka, au Fouta-Djalon, en 1925, fut un excellent élève à Mamou, puis à Conakry et, enfin, à l'École normale William-Ponty à Dakar, un brillant diplômé de l'École nationale de la France d'Outre-mer à Paris, un jeune magistrat au Sénégal, puis le secrétaire général du Grand Conseil de l'Afrique-Occidentale française (c'est là qu'il rencontrera Sékou en 1957), à Dakar. Après le référendum de 1958, il fait le choix de venir se mettre au service de son pays. Conscient de son potentiel, Sékou le charge de faire admettre la Guinée à l'ONU. Telli y parvient en quelques semaines, malgré les manœuvres dilatoires de Paris. Ambassadeur à Washington et représentant permanent auprès des Nations unies, Telli s'affirme vite au sein du groupe afro-asiatique. Son nom s'impose lorsqu'en 1963 est créée l'OUA. Il en sera le secrétaire général pendant deux mandats, jusqu'en 1972, où il n'est pas réélu, en grande partie à cause des réticences de Sékou Touré, devant qui il lui a fallu à plusieurs reprises justifier de sa fidélité. En dépit de nombreux conseils, en particulier ceux de son épouse Kadidiatou, il retourne avec sa famille à Conakry, où il devient ministre de la Justice. Son expérience et son tempérament le poussent souvent à trop de franchise et, donc, à des imprudences. Il est arrêté alors que son nom circule pour une candidature africaine au poste de secrétaire général de l'ONU

la tentative de coup d'Etat DIARRA Traoré²⁵⁷. La tentative de coup d'Etat malgré le fait qu'il soit un acte individuel isolé, aura des conséquences assumées par l'ensemble de l'ethnie.

L'implication des officiers malinkés dans cette tentative de renversement du régime de Lansana Conté, a été interprété par les Soussous comme « une trahison des ethnocentristes malinkés qui ne chercheraient que revenir au pouvoir parce qu'ils se sentiraient supérieurs aux autres guinéens. »

Au sein de l'armée, une purge des officiers malinkés a eu lieu. Plusieurs d'entre eux ont été limogés, d'autres accusés de complicité et exécutés sans jugement. Les hommes politiques malinkés notamment Alpha Condé feront de cette frustration une ressource politique importante.

Entre les deux tours de l'élection présidentielle de 2010, des affrontements interethniques entre Peuls et Malinkés ont été notés, avec une intensité assez remarquable. Suite à l'intoxication alimentaire de militants d'Alpha Condé pendant la campagne, les Peuls ont été accusés d'avoir empoisonné l'eau minérale vendue lors d'une manifestation.

Des Peuls de la haute Guinée, région essentiellement malinké, ont été les cibles d'attaques ayant entraînés des morts et le pillage de leurs biens. De leur côté, les Malinkés du Fouta-Djalon, ont aussi à leur tour subi des attaques peuls en guise de vengeance.

Le processus électoral en sera très largement perturbé puisque la date du second tour de l'élection présidentielle sera reportée à plusieurs mois. Ce qui n'a pas manqué d'éveiller des soupçons quant à la crédibilité du scrutin.

On peut trouver une autre explication de l'ethnisation du politique en Guinée. Celle-ci fait référence au processus de création des partis politiques guinéens. La plupart des partis politiques guinéens ont supplanté d'anciennes organisations, des associations d'origine. Ce qui fait que très tôt les partis politiques sont ancrés dans cette moule régionaliste et ethnique.

²⁵⁷ Colonel malinké Diarra Traoré, ancien n°2 du régime, tout juste limogé de ses fonctions de Premier ministre, profitera du voyage de Lansana Conté à l'étranger pour faire un coup d'Etat en 1985, qui échouera.

CONCLUSION PARTIELLE

La Guinée, dans sa longue marche vers la démocratie, a traversé plusieurs étapes. La transition tardive se construit à travers l'écart temporaire entre le déclenchement des transitions démocratiques dans plusieurs pays africains à partir 1990 et la Guinée où elle se réalise qu'en 2010. Les réformes structurelles qui sont souvent des réformes trompe-l'œil, n'ont caché souvent que des retours autoritaires, un pouvoir de plus en plus refermé sur lui-même, peu ouvert au dialogue et à la contradiction.

Pour la plupart du temps ces réformes interviennent dans une situation de précarité économique généralisée, qui a pour conséquence de mener au dégoût du politique.

Les réformes ou plus globalement la transition ont buté sur la succession de deux coups d'Etat militaires. L'arrivée des militaires au pouvoir est toujours marqué par une volonté de procéder à une table rase par rapport au système précédent. C'est la justification des instabilités institutionnelles, de l'éternel recommencement.

Par ailleurs le pouvoir militaire a mis beaucoup de temps à la recherche de sa légitimation. Cette recherche de légitimation est caractérisée par l'instauration d'une période d'exception, période pendant laquelle l'exécutif militaire avait le plein pouvoir et le pluralisme absent. En plus même si le régime est couramment appelé régime militaire du fait de l'accès au pouvoir du président par coup d'Etat, il est important de préciser que des dissensions internes continue de miner l'armée et le Président Conté n'est pas lui-même à l'abri de coup d'Etat. Après la première tentative de renversement orchestrée en 1985 par le colonel Diarra Traoré, le régime de Lansana Conté échappe, en février 1996, à une rébellion militaire, qui met en ébullition et ensanglante la capitale pendant deux jours.

Cette instabilité notée au sein de l'institution militaire qui perturbe « le sommeil » du régime, ne favorise pas une démocratisation. Elle participe au

contraire à un resserrement autoritaire, un régime replié sur soi, peu ouvert à la compétition politique. Ce sont ces schémas qui ont longuement participé à limiter le processus de démocratisation en Guinée.

Les conflits libérien et sierra-léonais, seront une occasion de renforcer le pouvoir personnel du président. Lansana Conté avait compris l'attitude de l'opposition visant à boycotter des élections, chaque que le dialogue politique était dans l'impasse. La montée de la violence conduisait systématiquement à une rupture du dialogue qui allait jusqu'au boycott électoral par l'opposition. Cela laissait libre cours au régime en place de dérouler son programme autoritariste.

En raison des difficultés que l'opposition guinéenne rencontre pour s'unir, le processus est resté longtemps contrôlé par le pouvoir. Cette mainmise sans partage de la gestion du politique par le parti présidentiel fait que les différentes échéances électorales ont toujours du mal à s'organiser, connaissent des reports, sont parfois accompagnées de violences et les résultats sont toujours contestés.

L'ethnisation du politique constitue une autre source qui a retardé le processus de démocratisation en Guinée. La répartition de la population cache des conflits latents qui sont récupérés et instrumentalisés par les politiques. Une autre marque de l'ethnisation du politique est le développement et la diffusion des jeux d'alliance, renforçant ainsi les pratiques de patrimonialisme, de clientélisme et l'affairisme au sommet du régime militaire.

L'ethnisation du politique constitue en soi un blocage à toute tentative d'unité nationale. Les violences ethniques se répercutent au niveau des institutions où défendre son ethnie d'origine constitue un sacerdoce dont on ne peut se départir.

CHAPITRE 4

L'ARMÉE DANS LA TRANSITION REUSSIE DE 2010

Un tel lien peut paraître surprenant. Evoquer l'armée guinéenne dans le processus de démocratisation alors que cette dernière a toujours été considérée comme facteur bloquant du processus. L'armée en Guinée a toujours entretenu des relations paradoxales avec les différents régimes qui s'y sont succédé.

Si sous Sékou Touré l'armée a été marginalisée, dépouillé de sa substance après les années qui ont suivies les coups d'Etats ayant renversé Kwame Nkrumah au Ghana et Modibo Keita au Mali, l'institution militaire arrive au pouvoir sous la bannière d'une coalition civilo-militaire à partir de 1984. L'armée finira par se positionner de manière incontournable dans le dispositif institutionnel et politique durant tout le règne de Lansana Conté.

La fin de Lansana Conté était caractérisée par des violences au sommet de l'Etat, ravivant les querelles de succession et de positionnement. Ces querelles fragilisent les institutions régaliennes et « suspendent » la constitution, dans la mesure où cette dernière ne dicte plus la manière de continuer l'exercice du pouvoir sans passer par des moments de flou et ralentissement de vie politique, institutionnelle et sociale.

Dans ce contexte d'incertitude, l'armée guinéenne s'empare du pouvoir une seconde après la mort de Lansana Conte. Certains hommes politiques ont appelé de pleines voix l'intervention militaire dans la perspective de créer une alliance avec la force militaire et accéder au pouvoir sans réellement compétir.

Les acteurs de la scène internationale avait aussi salué le coup d'Etat de 2008 estimant que permettait au pays de sortir de l'impasse d'une impossibilité de succession constitutionnelle (nous y reviendrons.) Ce qu'il faut retenir de ce coup d'Etat est que malgré le fait que le CNDD se muait en un autoritarisme répressif, c'est sous la houlette de ce régime que la transition démocratique en Guinée, plusieurs fois suspendue et soldée par des échecs sera mener à son terme, avec l'élection d'un président civil et le retrait militaire de la scène politique.

Avant d'analyser le déploiement de l'armée dans le cadre de la transition démocratique, il serait intéressant de faire l'historicité de l'institution. Ce retour au contexte d'émergence de l'armée et de ses relation avec la dictature civile de Sékou Touré, permettra de comprendre que sa position vis-à-vis du politique n'a pas été qu'inamovible.

A) L'ARMÉE SOUS SEKOU TOURE : UNE SUBORDINATION AU PDG

Les relations entre l'armée et le PDG étaient fortement marquées par la politisation d'une partie de l'institution militaire. Contrairement au contexte africain marqué par un retour en puissance des militaires sur le terrain politique quelques années après les indépendances, l'armée guinéenne n'a jamais eu la prétention durant cette période d'exercer le pouvoir. Les raisons sont multiples. Il s'agit d'une forme de politisation visant à tenir l'armée hors d'aspiration de conquête du pouvoir.

La politisation de l'armée était partielle. Elle s'est faite à partir de l'instauration dans les casernes des comités d'union militaire (CUM). Les CUM peuvent être compris comme des espaces d'engagement politique d'une partie des militaires au sein du parti.

1) la politisation par la mise en place des CUM

Les analyses portant sur les relations entre armée et pouvoir politique abordent rarement cet aspect de la politisation d'une armée nationale. Ici il s'agit d'une politisation par le militantisme direct de certains soldats et officiers de l'armée. La mise en place des CUM au sein des casernes est une spécialité guinéenne et ingénieusement pensée par Sékou Touré.

*« Des cellules du parti au pouvoir, le Parti démocratique de Guinée (PDG), appelées Comités d'unité militaire (CUM), ont été créées dans les casernes du pays pour surveiller le personnel en service et signaler tout comportement anti-révolutionnaire. »*²⁵⁸ Elles étaient conduites principalement par des officiers de grade peu élevé, désignés par un vote populaire au sein des casernes. Outre leur rôle de renseignement, les CUM avaient aussi une influence sur le recrutement, les promotions et l'accès aux privilèges des officiers. Les membres des forces armées étaient automatiquement considérés comme des « militants en armes » du PDG.

La création de ces comités au sein de l'armée répond à un souci des leaders d'exercer un contrôle « politique »²⁵⁹ sur les forces armées. Le contrôle légal qui

²⁵⁸ International Crisis Group, *op.cit*, P. 14

²⁵⁹ Le contrôle politique sur l'armée dans les démocraties modernes répond à la capacité de l'Etat de contrôler légalement l'armée notamment son budget, la politique de défense. Or, dans la Guinée de Sékou Touré, ce contrôle avait pour but de subordonner l'armée au PDG, et de procéder à une

devait en principe s'opérer par le respect d'une loi régissant les relations armée et pouvoir politique est substitué par une pratique qui vise à faire des militaires des militants en arme, c'est-à-dire une partie intégrante du PDG. La distinction étant tout simplement impossible à exercer. « *Un centre de perfectionnement a été créé au camp Alpha Yaya pour constituer une sorte de point de transit pour les jeunes officiers formés à l'étranger et leur inculquer la doctrine révolutionnaire* »²⁶⁰.

Si dans le reste du continent les relations entre pouvoir politique et puissance militaire sont conflictuelles et sont marquées par des heurts fréquents et une méfiance permanente entre les deux sphères, la Guinée de Sékou Touré y échappe et fait exception en privilégiant le militantisme. Cette option peut paraître contradictoire, mais elle a participé en tout cas à créer des relations d'affection et un sentiment d'appropriation par une partie l'armée de l'idéologie révolutionnaire.

La mise en place des CUM dans chaque garnison du pays a fait que la place de l'armée a été ambiguë. Elle se retrouve à la fois au cœur du dispositif institutionnel, mais à distance du pouvoir. Il faut par ailleurs noter que la ferveur patriotique notée dans le pays à la suite du rejet du référendum du 28 septembre 1958 et l'anticipation de l'indépendance du pays a fait de la Guinée une exception en Afrique francophone et chaque citoyen, y compris les militaires, était prêt à geler ses ambitions personnelles au profit de l'édification d'une nation guinéenne.

C'est dans ce contexte que les partis d'opposition se rallièrent derrière le PDG, et les intellectuels et hommes politiques censés incarner une opposition républicaine acceptèrent la main tendue du leader Sékou Touré. Certains décèleront plus tard un piège politique au moment où le régime se muera à un autoritarisme sans partage et parfois cruel à l'égard des hauts gradés de l'armée et des cadres intellectuels ayant regagné le pays après la proclamation de son indépendance.

Cette forme de politisation n'est pas répandue dans la totalité de l'armée, au contraire, elle a permis de créer une scission au sein de l'institution militaire afin de la fragiliser d'avantage au profit du pouvoir du PDG. Les officiers formés par l'armée française avant l'indépendance, qui ont donc une certaine culture militaire

ingénierie politique qui permette de tenir l'institution hors de toute aspiration d'exercer directement le pouvoir.

²⁶⁰ International Crisis Group, *Ibib*.

de neutralité politique et de républicanisme, seront réticents à être à la solde du parti. Ils verront alors dresser contre eux des soldats de rang inférieur recrutés dans la foulée lors de la mise en place de l'armée nationale après la rupture brutale avec la France.

Le PDG applique la politique de la division et maintient un état de confusion dans les rangs de l'armée afin de la mettre de façon durable dans une situation de crises et de querelles internes. Cette technique s'explique par le fait que plusieurs observateurs voient en la cause des coups d'Etat le fait que l'armée, après les indépendances, était l'institution la mieux organisée des jeunes nations.

L'ordre au sein des rangs et le respect de la hiérarchie et du secret militaire ont été des facteurs facilitant les coups d'Etat en Afrique. D'ailleurs une des justifications des généraux ou officiers auteurs de coups d'Etat a toujours été de « remettre de l'ordre dans le pays ».

Les acteurs des Comités d'union militaire étaient en réalité des agents de renseignement du pouvoir au sein de l'armée. Ils faisaient remonter les informations et signaler à la direction du parti toute forme d'opposition au régime. Le pouvoir de Sékou Touré a réussi à ce niveau à briser un principe cher pour les armées modernes à savoir la solidarité de corps.

Elle est remplacée par une solidarité et une fidélité indéfectibles au régime et à celui qui incarne le pouvoir révolutionnaire. On mesure l'ingéniosité politique et la stratégie dont Sékou Touré a fait montre durant toute sa présence à la tête de l'Etat guinéen.

Cette finesse avec laquelle il mit l'armée au silence malgré un voisinage agité, et un autoritarisme dur auquel il soumet son peuple contraste avec la reconnaissance internationale qu'il a eue durant son règne. Ainsi dans le Tome 7 consacré à la vie de Sékou Touré à la tête de l'Etat guinéen, André Lewin fait remarquer : « Depuis 1978, le leader guinéen n'a pas ménagé ses efforts pour contribuer à résoudre au sein de l'organisation continentale plusieurs conflits sérieux, en particulier ceux du Tchad et du Sahara occidental, ainsi que les problèmes hérités de la décolonisation des provinces portugaises d'outre-mer. »²⁶¹

²⁶¹ Lewin (A), *Ahmed Sékou Touré, Président de la Guinée*, Tome 7, Paris, L'Harmattan, 2011, P 171

Même si ses efforts ne sont pas toujours couronnés de succès sur la scène internationale, le fait qu'il soit écouté et sollicité pour des missions de bons offices et des règlements de conflits transfrontaliers, laisse apparaître un double personnage, tyran au sein de son propre pays et contre une partie de son peuple, diplomate et un des sages d'Afrique.

Certains spécialistes comme Céline Thiriot parlent de perméabilité des armées africaines aux clivages politiques et ethno-régionalistes²⁶². Cette conception ne s'est pas appliquée à l'armée guinéenne en tout cas sous l'ère Sékou Touré car ce dernier, avec le PDG, a réussi à neutraliser tous les clivages. Les choses sont en fait liées entre rendre service au peuple s'est s'engager à défendre sa Révolution et la voie de défense passe nécessairement par le parti.

Ici nous ne sommes pas dans le schéma d'une armée détentrice du pouvoir comme cela apparaît partout dans les analyses des relations armées et pouvoir politique en Afrique. Il s'agit curieusement d'une armée soumise au pouvoir civil. Si l'on s'en tenait juste là on pourrait affirmer que cette armée répond au critère d'une armée républicaine et moderne. Mais, il s'agit plutôt d'une armée dont la domination par le pouvoir civil s'écarte du cadrage légal. Elle est en réalité instrumentalisée à des fins partisans (même si l'écrasante majorité de la population est membre du Parti-Etat), mais aussi à des fins surtout personnelles, liés à la consolidation du pouvoir personnel du chef du parti, chef l'Etat et chef suprême de la Révolution.

On note clairement que l'analyse des relations entre l'armée et le pouvoir politique en Guinée sous Sékou Touré s'écarte des cadres analytiques proposés jusque-là par la sociologie militaires et les politistes transitologues qui mettent le plus souvent en avant les critères liés la question de la formation des militaires ou les revendications corporatistes ou encore la faiblesse de l'institution étatique. En Guinée rendre intelligibles ces rapports sous Sékou Touré, c'est requalifier la suprématie du PDG sur toute les composantes de la société guinéenne et la volonté de ses dirigeants à faire de ce parti un point incontournable de la vie politique sociale et économique du pays.

²⁶² Thiriot (C), *op.cit.*

Son évolution en masse est impressionnante. « *L'adhésion est obligatoire, selon les statuts de 1967, à partir de l'âge de 7 ans, et comportait le versement d'une cotisation due par le chef de famille pour l'ensemble de ses membres(...). De quelques centaines d'adhérents au moment de sa fondation en 1947, et de 20.000 en 1951, le PDG est passé à 300.000 en 1958, 800.000 en 1959, 1.650 000 en 1961 et 1.800.000 en 1962. Depuis lors il englobe pratiquement toute la population adulte même si certains ne s'acquittent pas régulièrement de leur cotisation.* »²⁶³

Cette politisation à travers le militantisme d'une partie de l'armée favorisera le développement de l'indiscipline et bafouera les règles relatives au respect de la hiérarchie. Ces conséquences multiples se feront sentir durant toute l'évolution politique de la Guinée.

2) Les conséquences de la politisation : la déprofessionnalisation de l'armée

La déprofessionnalisation de l'armée est perçue comme la perte d'une part importante des valeurs qui détermine une armée moderne, au sens de ses rapports avec le pouvoir politique. Ces dernières doivent répondre strictement à une volonté de subordination légale rationnelle, comme le reste des institutions du pays.

Or, la politisation de l'armée en Guinée a contribué à installer l'indiscipline dans les rangs. Elle se caractérise par le non-respect de la hiérarchie. Les soldats responsables de l'animation politique des CUM avaient toute l'attitude de discuter et de remettre en cause les décisions des officiers supérieurs.

L'indiscipline des militaires a été un facteur sur lequel le pouvoir étatique s'est longuement appesanti pour maintenir le désordre et mettre en péril la chaîne de commandement au sein de l'institution. Une importance capitale est donnée à la politique partisane dans les casernes. Pour certains militaires de grades inférieurs, c'est un moyen efficace pour gravir les échelons et bénéficier des privilèges du régime, privilèges salariaux mais surtout privilèges liés à leur maintien à la fonction publique militaire.

Les institutions militaires accordent une très grande importance au commandement et au contrôle, à l'organisation et à une subordination hiérarchiques clairement définies, à la discipline et à la responsabilité. La

²⁶³ Lewin (A), *op.cit* Tome 8, P. 60

logistique leur est essentielle et elles consacrent des ressources considérables à l'acquisition de matériel et à la formation du personnel pour être certaines de pouvoir intervenir en toute indépendance dans les situations les plus difficiles. L'armée a généralement une façon plutôt directive et coercitive d'aborder les problèmes.

*« L'importance donnée à la politique partisane dans les casernes a mis à mal le respect de la hiérarchie. Les militaires s'appelaient entre eux « camarade », indépendamment des différences de grades, une pratique encore utilisée par quelques officiers âgés »*²⁶⁴.

On est en face d'une culture militaire qui met en rude épreuve l'organisation bureaucratique, qui est une caractéristique majeure des armées. *« Si l'organisation bureaucratique est l'une des caractéristiques majeures des armées, les symboles et les rituels y jouent également un rôle important. En évitant d'en exagérer l'influence ou, inversement, de n'y voir qu'une sorte de folklore dérisoire, on peut repérer les principaux éléments d'une culture militaire qui contribuent à singulariser les forces armées et marquer par des rites le passage du civil au soldat. »*²⁶⁵

Or dans notre cas d'étude la stratification des grades est le résultat du degré d'engagement du soldat. La trace des idées du XVIIIe siècle selon lesquelles l'objet de l'entraînement militaire est de faire que les militaires craignent leurs officiers d'avantage que l'ennemi a cédé la place à un revirement de la crainte. S'installe alors un climat de méfiance généralisée au sein du commandement militaire.

Les membres des CUM, étant considérés comme les « oreilles » des responsables du parti, ils sont chargés de faire remonter toutes les informations relatives aux officiers pouvant avoir des comportements douteux vis-à-vis de la stabilité du régime. La peur de la liquidation sur dénonciation ou complot des soldats membres des comités gagne la haute hiérarchie de la bureaucratie militaire. Un conflit ou une opposition entre un officier et un homme de rang, peut tourner

²⁶⁴ International Crisis group, *op.cit.*, P.9

²⁶⁵ Caplow (T) et Vennesson (P), *op.cit.*, P. 24

au désavantage de l'officier supérieur qui n'est pas suffisamment engagé dans le parti.

Les affrontements entre officiers supérieurs et soldats de grades inférieurs témoignent de l'absence de cohésion entre frères d'armes. Malgré la bonne foi de certains officiers qui se battent pour le respect de la légalité, la guerre de leadership et la lutte de pouvoir au sein de cette institution freine toujours les espoirs de mise en place d'une bonne gouvernance en son sein. *« Cette stratégie, consistant à placer les officiers sous les ordres et la surveillance d'agents inconditionnels, n'ayant qu'une formation militaire sommaire ou nulle, sans que les chefs militaires ne refusent cette perversion de leurs statuts, les perdra. Ils subiront le même sort que les victimes qu'ils avaient torturés et tués avant leur disgrâce. Leur qualification professionnelle et leur probité morale seront mises à rude épreuve tout au long de la dictature du PDG. »*²⁶⁶

On retrouve des problèmes d'ordre civil, qui en principe devraient relever de la gestion des partis politiques, au cœur des préoccupations de l'armée. Ce qui contribue fortement à la déprofessionnaliser, car cette dernière s'éloigne constamment de ses missions régaliennes. La société militaire est une société à structure hiérarchique caractérisée par une construction de haut vers le bas, une concentration de pouvoir basé sur l'ordre et l'obéissance. Une capacité morale indiscutable, l'attachement indéfectible à la Patrie, la volonté de servir utilement la République et ses institutions, le respect strict de la Constitution, des lois et règlements, l'intégrité et la dignité personnelle du citoyen et du soldat, la confiance dans les chefs et les camarades et le respect de la personne humaine sont les fondements de cette valeur.

Ces valeurs sont les pierres angulaires qui supportent l'édifice militaire et leur déclin constitue un danger pour l'unité de l'armée et la réalisation régulière de ses missions. Les dernières constatations ont cependant révélé que ces valeurs militaires susmentionnées avaient disparu en Guinée quelques années après son indépendance et après l'instauration du pouvoir du PDG. On a vu par exemple que

²⁶⁶ Bah (T), *Trente ans de violence politique en Guinée, 1954-1984*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.153

durant les événements de 1970²⁶⁷, des hauts gradés ont été malmenés par des subordonnés.

On est en face du militaire qui n'est plus garant de l'harmonie et de la stabilité sociale. Il ne sert plus d'exemple de sauvegarde de la solidarité au sein de la société, car l'unité même au sein de l'armée commence à s'effriter. On assiste alors à une remise en question des caractéristiques de contrôle démocratique des forces armées. Ils exigent une certaine particularité pour son efficacité et une certaine compréhension des affaires militaires à défaut de compétences directes.

L'histoire a démontré que les régimes qui ont participé à fragiliser leur armée ont échappé à des coups d'Etat. En Côte d'Ivoire, pays frontalier avec la Guinée, «*L'armée ne fut jamais véritablement au cœur de la politique menée, il évita soigneusement de faire reposer sur elle son régime.*»²⁶⁸ Certains observateurs en déduisirent qu'il sous-estimait les questions de défense et se méfiait de l'armée, au point de vouloir l'affaiblir durablement pour éviter les coups d'État

La politisation de l'armée a en outre conduit à l'absence d'une ligne de démarcation en tant qu'institution régaliennne neutre aux clivages politiques et l'armée en tant qu'acteur politique. Même si elle ne concourt pas à l'exercice du pouvoir, l'armée guinéenne sous Sékou Touré a été un acteur du dispositif politique que le PDG a su instrumentaliser. Cette fois-ci c'est à l'intérieur même de l'institution que le pouvoir a agi pour maintenir en elle les germes de sa faiblesse.

Cette faiblesse est perçue comme un des facteurs qui a su garantir la pérennité du régime. Il faut rappeler que les conflits intra étatiques ont eu une intensité moindre comparé à ceux interétatiques. L'absence de belligérance est analysée par Michel-Louis Martin comme un facteur de l'interventionnisme des militaires africains. Or, la Guinée n'a pas connu de conflit au niveau des frontières

²⁶⁷ Le 22 novembre 1970, Forces portugaises et opposants guinéens débarquent à Conakry et ouvrent la période sombre de l'histoire de la Guinée. Plusieurs unités navales battant pavillon portugais pénètrent dans les eaux territoriales guinéennes et approchent de la cote en face de Conakry la capitale. Des centaines de commandos en tenue militaire et munis de brassards verts débarquent en plusieurs vagues à bord de petites barques sur les plages de la capitale. (cf Lewin André, Ahmed Sékou Touré, président de la Guinée, Tome 6).

Selon l'auteur c'est Sékou Touré lui-même qui a qualifié cette période de sombre.
²⁶⁸ Ouattara(A), « L'armée dans la construction de la nation ivoirienne », in Ouedraogo (JB) et Sall (E), *Frontière de la citoyenneté et violence politique en Côte-D'ivoire*, Dakar, CODESRIA, 2008

nécessitant un déploiement militaire. Dès lors, entretenir une armée puissante pourrait se retourner contre la stabilité du régime.

La marginalisation de l'armée était d'autant plus aisée que les conditions historiques et politiques de sa création n'en ont pas fait une force autonome, détentrice d'une légitimité, et donc capable de participer à la structure du pouvoir. L'armée n'est pas née de relations conflictuelles avec la puissance colonisatrice, encore moins d'une lutte de libération nationale. Durant la colonisation, les révoltes furent nombreuses, sporadiques et ethniques. Elles ne permirent pas à une armée de type nationale de les cristalliser. Remarquons au passage que le facteur ethnique reste toujours la plaie ouverte au sein de cette armée.

B) L'ARMÉE S'ENGAGE DANS LA TRANSITION

La tentative de transition démocratique entamée en Guinée au début des années 1990, quelques années après le premier coup d'Etat militaire, s'est soldé par un échec. Malgré une ouverture du régime aux civils, et de timides réformes institutionnelles, le pays n'a pas su établir un régime démocratique, marqué par une séparation des pouvoirs et une subordination de l'institution militaire au pouvoir civil. Au contraire, le décès du général Conté qui incarna pendant vingt-quatre ans le pouvoir militaire a permis un repositionnement de l'armée au centre du pouvoir exécutif, malgré les espoirs suscités par l'ouverture au multipartisme et les efforts de la communauté internationale (CEDEAO, UA, UE, ONU) d'une part et le sacrifice des forces vives d'autre part (Partis politiques, organisations de la société civile, syndicats, intellectuels).

Ce repositionnement a été favorisé par le statu quo institutionnel noté à la veille du décès de Lansana Conté et les heures qui ont suivi. (A) Ce même repositionnement permettra plus tard à l'armée de jouer un rôle crucial dans l'organisation des élections présidentielles et le retour à l'ordre constitutionnel. (B)

I) Un statu quo institutionnel

On entend par statu quo l'état prolongé d'une situation donnée. Dans le cadre de notre analyse, il s'agit de l'état de la situation institutionnelle en Guinée qui a conduit à l'échec de la transition démocratique et le retour de l'armée au pouvoir. On assiste à une succession de régime militaire.

La Guinée offre un visage sombre et une situation plus que délabrée. Dans ce contexte marqué par la recherche de la paix et de la justice sociale. A ce titre, Dominique et Mohamed T. Bangoura et Moustapha Diop remarquent que « *La situation politique guinéenne s'inscrit aujourd'hui dans ce schéma de lutte pour le changement politique. La confiscation du pouvoir par une minorité au détriment d'une majorité écrasée reste la principale caractéristique des rapports politiques*

en Guinée.»²⁶⁹ Le manque d'un véritable dialogue politique, accentué par la maladie du Président de la République aboutit à une crise politique, sociale, économique sans précédent dans le pays. Les grèves des syndicats des mois de mars et juin 2006 expriment cette volonté de changement de la part de la société civile et les partis politiques. Mais les élites au pouvoir s'opposent à cette dynamique.

Le statu quo institutionnel est favorisé par la confiscation et une personnalisation du pouvoir centré autour de la personne du président de la République. A cette personnalisation, s'ajoute le manque de dialogue entre le pouvoir et l'opposition en vue de dépasser la crise politique qui éclate à partir de 2006. Ce contexte est marqué aussi par la maladie du chef de l'Etat, incapable physiquement d'exercer correctement son mandat issu de l'élection présidentielle de 2003, qu'il avait remportée.

Vers la fin du régime de Lansana Conté plusieurs changements et hypothèses s'offraient aux yeux des analystes politiques ; mais la plus plausible et la plus certaine était le scénario militaire. Face à la faiblesse de la représentativité des partis politiques et leur incapacité à structurer une véritable opposition capable de faire fléchir le pouvoir militaire, les blocages institutionnels, le manque de dynamisme de la société civile, certains responsables politiques s'étaient déjà résolus à voir l'armée prendre le pouvoir face au vide institutionnel qui sera occasionné par la mort du Président Lansana Conté.

1) Une continuité constitutionnelle incertaine

La question de la continuité constitutionnelle se pose avec acuité depuis l'aggravation de l'état de santé du Président Conté. La constitution est assez claire sur la question relative à la continuité des institutions politiques en cas d'empêchement constaté du Président de la République. Mais l'application de la disposition constitutionnelle s'avère compliquée.

La succession militaire n'a jamais été orchestrée par le régime avant la mort du général Lansana Conté qui a tenu jusqu'au dernier souffle à son pouvoir. Les

²⁶⁹ Bangoura (D), (MT) et Diop (M), *op.cit.* P180

querelles intestines entre la haute hiérarchie militaire prouvent suffisamment que la succession militaire n'est pas programmée par le général Conté.

Même si elle aiguise les appétits de part et d'autre, c'est-à-dire aussi bien à l'intérieur de l'organisation de la haute hiérarchie militaire qu'à la périphérie, le Président Conté s'est toujours manifesté comme étant l'homme fort du régime et contrôle parfaitement la situation.

La continuité constitutionnelle a été mise à rude épreuve notamment par la conception que le général avait du pouvoir. « *Le président Lansana Conté avait une conception particulière du pouvoir et de la démocratie. Pour lui, le pouvoir qu'il détenait venait de Dieu, donc s'opposer à son pouvoir, c'est s'opposer à la volonté de Dieu, donc se condamner à l'enfer.* »²⁷⁰

Cette conception paternaliste qui renvoie le pouvoir à une provenance divine permet de jouer sur la mentalité des hommes et femmes du pays et par ricochet sur les institutions. C'est une des causes des blocages institutionnels qu'a connus le pays. Pour le cas concret de la Guinée, la transition a buté sur deux aspects institutionnels : d'abord l'observation de la vacance du pouvoir par le président de la l'Assemblée nationale, ensuite l'application de l'article 34 de la constitution de 2001, qui devrait en être la suite logique.

a) La fin du mandat de l'Assemblée nationale et l'article 34 de la constitution

En guise de rappel, intéressons-nous à l'article 34 de la constitution guinéenne de 2001. L'article dispose : « *En cas de vacance de la fonction de Président de la République consécutive au décès ou à la démission du Président de la République, ou de toute autre cause d'empêchement définitif, la suppléance est assurée par le Président de l'Assemblée Nationale ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par l'un des vice-présidents de l'Assemblée Nationale par ordre de préséance. La vacance est constatée par la Cour Suprême, saisie par le Président de l'Assemblée nationale ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par l'un de ses vice-présidents. La durée maximum de la suppléance est de soixante jours. Le scrutin pour l'élection du Président de la République a lieu sauf cas de force majeure constatée par la Cour Suprême, trente-cinq jours au moins, cinquante jours au plus, après*

²⁷⁰ Bah (I), *Les transitions politiques en Guinée de son indépendances à 2010*, Paris, L'Harmattan, 2013. P 147

*l'ouverture de la vacance.»*²⁷¹ L'article 34 de la constitution guinéenne de 2001 est assez clair sur la question de la continuité de l'Etat. La difficulté réside dans l'application des textes, compte tenu des jeux d'alliances et d'intérêts au sommet de l'Etat.

Les revendications des syndicats à partir de l'année 2006 avaient pour but en grande partie de pousser le Président de l'Assemblée nationale à prendre ses responsabilités. La probabilité de voir le président emporté par sa maladie avant même la fin de son mandat était grandissante. Le président de Somparé n'était pas disposé à constater la vacance du pouvoir qui était de fait. « *Le président de l'Assemblée nationale n'a pas osé demander l'application de l'article 34 de la loi fondamentale qui était pourtant en sa faveur ; il n'a pas voulu véritablement jouer son rôle au nom de l'intérêt supérieur de la nation, sous prétexte qu'il aurait juré devant le Président de la République de ne jamais le trahir.* »²⁷²

L'attitude du président de l'Assemblée nationale contraste fortement avec son profil, lui qui est décrit comme brillant et intelligent (qui fut haut responsable au sein du PDG de Sékou Touré, et ancien ambassadeur de la Guinée en France de 1974 à 1982, l'époque où les relations entre les deux pays étaient très houleuses. Il est aussi membre fondateur du PUP, le parti de Lansana Conté.

La longue agonie du président de la République a permis à l'armée de préparer son repositionnement même si un consensus n'a pas eu en son sein, du fait des dissensions internes et des conflits de générations entre les officiers de la première génération et les jeunes soldats.

Par ailleurs l'opinion publique était fortement divisée entre les partisans d'une succession constitutionnelle qui barreraient définitivement la route à l'armée, et ceux qui estiment l'impossibilité de respecter l'article 34 de la constitution. Les opposants à la succession constitutionnelle évoquent entre autres arguments l'illégitimité de l'Assemblée nationale. Après le boycott de l'opposition des élections législatives de 2002.

Selon un leader du RPG, parti d'opposition à l'époque (actuellement au pouvoir), « *le mécanisme constitutionnel de dévolution du pouvoir tel que prévu*

²⁷¹ Constitution de la République de Guinée, novembre 2001.

²⁷² Bah (I), *op.cit.* P. 178

par l'article 34 de la constitution au profit du Président de l'Assemblée Nationale en cas de vacance de la Présidence de la République ne pouvait pas fonctionner, du fait de l'absence de légitimité du parlement. »²⁷³ Cette assertion reste toutefois discutable dans la mesure où une partie de l'opposition avait pris part aux élections, même si celle dite opposition significative les avait boycotté. Après avoir dénoncé la succession constitutionnelle, les leaders de l'opposition significative de l'époque n'étaient pas en mesure de proposer d'autres alternatives, ce qui tournerait à l'avantage de la force militaire.

L'armée se repositionne devant cette forme de fuite qui cache à bien des égards son nom des responsables politiques et certains civils. « Cette démission inavouée de l'opposition face à l'éventuelle intervention de l'armée sur la scène politique, voire la complicité tacite entre leaders civils et militaires n'est un secret pour personne en Guinée c'est une réalité connue de tous, même si ces personnalités se gardent de l'exprimer publiquement. »²⁷⁴ Certains leaders de l'opposition y voient un raccourci pour la succession de Conté.

Selon Mamadou A. Barry, président de l'Observatoire guinéen des droits de l'homme, « pour la succession d'un Président malade, certains dirigeants des partis politiques et de la société civile font un appel du pied à l'armée qu'il considère comme le seul recours pour une transition courte et pacifique. En espérant que celle-ci cédera le pouvoir à l'issue d'élections libres et démocratiques. »²⁷⁵

Sur un même registre, Cheikh Yérim Seck affirmait que « si l'article 34 de la loi fondamentale dispose que le président de l'Assemblée Nationale assure l'intérim en cas de vacance du pouvoir et organise des élections dans un délai de soixante jours, l'actuel titulaire du poste, Aboubacar Somparé, ne parviendrait que par miracle, le cas échéant à s'asseoir dans le fauteuil de Lansana Conté. »²⁷⁶ Convaincue que le pouvoir lui revient de droit après deux décennies de règne, d'un des siens, l'armée guinéenne va à coup sûr s'immiscer dans le jeu et perturber le schéma républicain, les officiers républicains cachant à peine leurs intentions.

²⁷³ Entretien, Conakry 2013.

²⁷⁴ Bangoura (D), (M T), et Diop (M), *op.cit.* P54

²⁷⁵ Barry (M A), « Quelle va être la position de l'armée ? » in Bangoura (D) *Guinée l'alternance politique à l'issue des élections présidentielles de 2003*, Paris, l'Harmattan 2006 P 54.

²⁷⁶ Seck (C Y), « Quelle transition politique en Guinée ? » Jeune Afrique, septembre 2005.

Tout laisse à penser que les militaires ont été poussés à prendre conscience du rôle éminemment important qu'ils doivent jouer dans la transition démocratique. Les institutions politiques en charge d'assurer la transition constitutionnelle sont doublement fragiles aussi bien au niveau de leurs structures institutionnelles qu'au niveau des hommes qui les incarnent.

L'application de l'article 34 butte sur cet aspect de la question, c'est-à-dire la personnification du pouvoir. Les responsables politiques demeuraient sceptiques à l'idée d'une succession assurée par Somparé perçu par eux comme étant un homme impopulaire. Plusieurs articles de presse ont fait état d'une personne qui était là depuis la dictature civile de Sékou Touré. Selon d'autres, il serait coupable d'avoir été l'un des artisans du référendum de 2001 et de l'élection présidentielle contestée de 2003. D'autres estimeront encore que le Président de l'Assemblée Nationale serait très avide de pouvoir et que malgré une application de l'article 34 de la constitution, le problème demeurerait entier.

La Guinée ne s'est pas préparée politiquement à vivre l'après Conté, tellement la personnification du pouvoir est de rigueur dans le pays. C'est ce que constate International Crisis group dans son rapport de 2006 *« la santé du Président Conté est source de préoccupation. Mais il est important de dépersonnaliser la politique guinéenne... L'accent devra être mis non pas sur les personnalités mais sur les institutions et sur les contrepoids au pouvoir personnel, un concept totalement étranger à la vie politique guinéenne. »*²⁷⁷

Le Président de l'Assemblée Nationale était décrié par la population du fait qu'il soutenait le président Conté devenu lui-même impopulaire compte tenu de l'échec de son régime. Il n'a pas su prendre ses responsabilités pour constater la vacance du pouvoir au moment où la santé du président s'est détériorée au plus haut niveau.

Pour répondre à la question relative à cette vacance du pouvoir, Somparé affirme *« Mais qu'est-ce que c'est l'empêchement majeur ? Le chef de l'Etat était malade certes, mais il recevait les délégations étrangères. Il discutait avec les syndicats, il discutait avec les partis politiques, il discutait avec ses ministres. De*

²⁷⁷International crisis group, op.cit. p16

quelle manière peut-on décréter qu'il y avait un empêchement majeur ? Ce n'était pas évident. »²⁷⁸

La suite de l'interview accordée par le président de l'Assemblée Nationale sortant prouve suffisamment la fragilité institutionnelle et le manque de rigueur des hommes qui incarnent la république. Il affirme entre autres que s'il n'a pas assuré l'intérim du Président de la République le jour du décès, c'est que le Président de la Cour suprême était invisible. *« S'il était présent, dès 20 heures on aurait annoncé le décès du président. Mais on ne l'a pas retrouvé, nous ne l'avons retrouvé que vers minuit. C'est pourquoi la publication du décès du président est intervenue très tardivement, je crois vers minuit trente, une heure du matin. »*²⁷⁹

Ce laxisme témoigne que la mise en place des institutions politiques après l'avènement du régime militaire n'a pas signifié une démocratisation du régime. Concrètement ce type de blocage quasi insurmontable, qui s'explique par un clientélisme et un copinage au sommet de l'Etat fait échouer le processus de transition malgré les réformes engagées depuis les années 1990. C'est cette situation de laxisme qui prévalait à la tête de l'Etat guinéenne au moment de la disparition du Président Conté. C'est dire que les autorités ont favorisé le repositionnement de l'armée et sa reconquête du pouvoir.

Ce laxisme a permis le recours à une stratégie de contournement des difficultés liées à l'application de l'article 34. Dans ce contexte, il devrait non pas adopter une posture de contournement mais affronter la difficulté par le dialogue et le respect des institutions de la République. La nécessité de dépersonnaliser les débats permet de renforcer les institutions. Pour les intellectuels du COTRADEG, *« le blocage se situe au niveau de l'application ou non de l'article 34 de la constitution guinéenne. Plutôt que de maintenir une stratégie de contournement ou d'évitement (des problèmes) comme le font les partis politiques, il convient d'adopter une stratégie d'affrontement (des difficultés) et de négociation. Les mécanismes légaux et institutionnels devraient être activés à cet effet. »*²⁸⁰

²⁷⁸ Serge Lamah, « Aboubacar Somparé, ex Président de l'AN » Interview GuinéeNews.org du 5/11/2011.

²⁷⁹ Serge Lamah, Op.cit.

²⁸⁰ Cf Manifeste du COTRADEG.

La non déclaration de la vacance du pouvoir par le président de la Cour suprême qui devait être saisi par le Président de l'Assemblée Nationale, le manque de distinction entre les institutions et les hommes qui les incarnent, le non-respect de la légalité constitutionnelle par l'application de l'intérim du Président de la République (art. 34), et enfin le non dépassement du blocage politique lié à l'application de cette disposition, ont été les facteurs qui ont favorisé la nouvelle irruption de l'armée dans le processus de transition après le décès du président de la République. Il faut se rendre à l'évidence que cette nouvelle intervention militaire était très attendue, presque souhaitée par certains cadres politiques ou de la société civile.

b) Le scénario militaire comme seule issue

Plusieurs observateurs de la scène politique guinéenne prédisaient un scénario militaire pour la poursuite du processus de démocratisation entamé à la suite des soulèvements populaires de janvier et février 2007. La nomination du Premier ministre Kouyaté avait permis de baisser la tension le processus restait bloqué par la maladie du président de la République, qui ne contrôlait plus le pouvoir. Aux dires de certains, il avait même quitté la capitale pour se retrancher dans son village natal à près de 80 Km de Conakry, loin des querelles intestines de positionnement et de prédation des ressources publiques.

Les données de l'imbroglio guinéen n'ont finalement pas changé. Le premier problème du pays est le président Conté lui-même et son clan. Sa vision militaire et prédatrice de l'exercice du pouvoir est anachronique. Il s'est fait réélire frauduleusement en décembre 2003 pour un troisième mandat et ne devait le finir qu'en 2010. Son état de santé pourrait justifier la déclaration de son incapacité à diriger le pays, mais aucune des deux personnalités habilitées à permettre un tel dénouement, le président de l'Assemblée nationale à l'époque Somparé et celui de la Cour suprême Lamine Sidimé, ancien Premier ministre de Conté, ne s'y risqueraient pas. Beaucoup de Guinéens, y compris dans la classe politique, comptait plutôt sur la possibilité d'une sorte de « bon » coup d'État militaire qui

déposerait le vieux général et ouvrirait la voie à une transition démocratique parrainée par des officiers bienveillants et progressistes.²⁸¹

Eu égard au degré de personnification du pouvoir, on pouvait s'apercevoir du vide institutionnel et le fait que le pouvoir était à la portée de n'importe quelle faction au niveau de la société. L'armée incarnant la violence d'une part et étant une force relativement ordonnée, était la plus apte à faire le « hold up » en redistribuant les cartes du jeu politique en son sein.

Il semble que l'armée soit encouragée et poussée à aller dans le sens de reprendre le pouvoir face à la démission des leaders politiques et le manque criard de responsabilités. D'un point de vue psychologique, le scénario du coup d'Etat était bien intériorisé par une frange importante de la population, des politiques et des membres des organisations de la société civile. Même sur « *le plan diplomatique, il faut admettre que fin 2005 et début 2006, nombreux sont ceux qui, dans les chancelleries et dans les organisations internationales pensent qu'un pouvoir militaire interviendra à Conakry pour une période de transition (transition militaire) après la mort du général Lansana Conté.* »²⁸² Sur le terrain, la plupart des gens évoquent le scénario malien, avec Amadou Toumani Touré qui avait mis fin au pouvoir autoritaire du Général Moussa Traoré en juin 1991, avant de rendre le pouvoir à l'autorité civile à l'issue d'une élection présidentielle

Dans tous les cas, le second coup d'Etat même s'il n'a pas été ouvertement déclaré et préparé par l'armée ne pouvait être que salvateur. Il intervient dans un contexte où l'autorité civile se voit incapable d'assurer la tâche qui lui est assignée en matière d'exercice du pouvoir.

Les querelles, l'éclatement et l'émiettement de l'espace politique avec l'avènement incontrôlé de formations politiques venant de tous les horizons sans véritable projet politique, ont fait que les dirigeants civils ont manifestement échoué dans la voie de la transition démocratique, et le recours à la force armée est incontournable.

L'armée apparaît comme arbitre du jeu politique en Guinée, car elle intervient en contexte de blocages institutionnels que les civils ne sont pas en

²⁸¹ International Crisis group « Guinée: garantir la poursuite des réformes démocratiques » Rapport Afrique N° 52 Juin 2008.

²⁸² Bangoura (D), (M T), Diop (M), *op.cit.* P.192

mesure de dépasser ou de résoudre. La suite logique de cette crise politique et constitutionnelle extrêmes a été la prise du pouvoir par l'armée. Le putsch a été accueilli avec soulagement par la grande majorité des Guinéens, exaspérés par un environnement économique sinistre. (Accumulation d'arriérées de soldes, chômage urbain grandissant, famine latente en milieu rural). Une partie importante de la population considérait à l'époque que seuls les militaires pouvaient remettre de l'ordre dans le pays, éviter de possibles dérapages vers la guerre civile, restaurer l'autorité de l'Etat, et améliorer leur vie quotidienne. Le coup d'Etat n'a rencontré que peu d'opposition aussi bien dans la classe politique qu'au sein de la société civile. Tous reconnaissent que l'intervention de l'armée est due aux difficultés d'application de la constitution.

Le président de l'Assemblée Nationale même s'il tient au principe de continuité constitutionnelle n'en demeure pas moins demandeur du soutien de l'institution militaire. *« Le président de l'Assemblée nationale, Aboubacar Somparé, ne reste pas inactif dans ce processus de changement. Celui-ci tient particulièrement au respect et à l'application de l'article 34 de la Loi fondamentale. Selon plusieurs sources, le Président de l'Assemblée Nationale chercherait le soutien de hauts cadres l'armée. Il aurait multiplié, dans ce sens, des contacts au sein de l'institution militaire. »*²⁸³

Le fait que certains leaders politiques et de la société civile aient préféré une intervention militaire en lieu et place d'une application des dispositions constitutionnelles peut être interprété comme un désir d'intérêt immédiat. Conscients du fait que l'armée ne peut pas à elle seule diriger le pays c'est-à-dire un gouvernement exclusivement militaire serait inenvisageable, ces derniers voient en l'armée un tremplin pour accéder au pouvoir en contournant les obstacles liés à la conquête du pouvoir par voie démocratique. Les tenants de cette procédure qui encourage des coalitions civils-militaires sont des opposants de très longue date depuis les années 1970 qui voient entre autres l'âge de la retraite approcher à grand pas.

²⁸³ International Crisis group « Guinée, conjurer la descente aux enfers » Rapport Afrique N° 94 Juin 2005

Les blocages qui ont conduit au repositionnement de l'armée sur la scène politique guinéenne à la veille de la disparition de Lansana Conté ne sont pas seulement institutionnels. Ils sont le fruit d'un effacement partiel des partis politiques d'opposition qui n'ont pas su jouer leur rôle avant-gardiste pour le respect de la continuité constitutionnelle et au-delà du respect simple des principes démocratiques de base. Donc le scénario d'une succession par l'organisation d'élections libres qui verrait la participation des partis politiques était presque impossible.

A ce titre Maguili Soumah avance que « *Le pouvoir militaire, qui est habitué à donner des ordres et à exécuter, n'a jamais accepté le dialogue politique en dehors des périodes électorales ce qui, le plus souvent, s'est toujours soldé par un échec, parce que le pouvoir raisonne en termes de bilan du passé au moment où l'opposition pose la question guinéenne en termes de projet de société, de participation effective à la donne politique et de programmes. C'est l'une des premières frictions entre le pouvoir et l'opposition ; l'autre friction majeure découle des conditions de l'organisation des élections et des méthodes de gouvernance du pays.* »²⁸⁴

Ce manque de dialogue a affaibli l'opposition et les cadres de l'armée étaient bien au fait de la faiblesse de cette opposition qui n'a jamais réussi à faire imposer d'une part ses idées et d'autres parts amener le régime militaire au respect des principes fondamentaux de la République.

Le retour de l'armée qui apparaît presque comme une certitude est le symbole de l'échec du processus de démocratisation entamé notamment par la création des institutions républicaines et le pluralisme démocratique. Ainsi « *pour prouver l'échec de la démocratie en Guinée, il suffit de parcourir le déroulement successif des élections au suffrage universel de 1993 à 2003 ; le lecteur y découvrira le vrai visage antidémocratique du régime de Lansana Conté. Le peuple guinéen a été appelé aux urnes de 1993 à 2003 pour élire soit le Président de la République, soit les 600 conseillers municipaux, soit les 114 députés, soit enfin pour le référendum. Ces consultations ont été entachées de manipulations*

²⁸⁴ Soumah (M), *Guinée : La démocratie sans le peuple dans le régime de Lansana Conté*, Paris L'Harmattan 2006, P22

des urnes et de magouilles de toutes sortes décriées par les partis d'oppositions mais aussi par les observateurs de la communauté internationale. »²⁸⁵

Face à ces blocages, fuites de responsabilités et manquements administratifs, le Président de la république, seul détenteur du pouvoir, décède le 22 décembre 2008. La succession n'a pas été préparée. Près de vingt-cinq ans de règne sans partage, aucune alternance politique n'a vu le jour en Guinée.

La disparition de Conté a en outre permis de comprendre le rôle éminemment central de l'armée dans le dispositif institutionnel et politique de la République de Guinée. Malgré l'ouverture du régime aux civils, les militaires demeurent au centre du commandement territorial. Mais il s'agit d'une armée désintégrée, déchirée, où le culte de l'indiscipline et le non-respect de la hiérarchie sont de mise. *« Informé de la mort de Lansana Conté le capitaine Moussa Dadis Camara inconnu de la population, mais très apprécié par la troupe, joint immédiatement le général Sékouba Konaté (commandant du bataillon autonome des troupes aéroportées BATA), principale unité d'élite de l'armée. Ils décident de prendre le pouvoir. Ils contactent le général Mamadou Toto Camara CEMA de terre et obtiennent son ralliement. »²⁸⁶*

Il s'agit d'un coup d'Etat dont le mode opératoire était inattendu. Un coup d'Etat par le bas. Ce ne sont pas les officiers qui ont opéré le putsch, mais un capitaine de l'armée, qui a pu faire rallier des généraux à sa cause. Est-ce dire qu'il y avait un malaise au niveau hiérarchique ? En tout état de cause, l'armée guinéenne est imprévisible et ses rapports au pouvoir sont très fluctuants et évolutifs. Ils sont marqués au gré des alliances qui se tissent à l'intérieur du corps militaire.

Malgré l'aspect anticonstitutionnel de leur prise du pouvoir, les militaires sont à nouveau plébiscités par les populations, même si les condamnations internationales ne se feront pas attendre. Il ya lieu de s'interroger sur l'acceptation du peuple du retour de l'armée malgré les relations tendues qui ont déterminé leurs relations tout au long de la deuxième république.

²⁸⁵ Soumah (M), *Ibid.*, P 24

²⁸⁶ Bah (I), *op.cit.* P 187

Un témoin nous apprend que « le 23 décembre, pour annoncer la prise du pouvoir par les militaires, le capitaine Moussa Dadis Camara et ses compagnons parcourent les rues de la capitale où une foule en liesse les salue. Le monde entier découvre un capitaine rayonnant, arborant le drapeau guinéen, au milieu des militaires lourdement armés.»²⁸⁷ C'est le synonyme d'un désamour total entre les citoyens et la classe politique qui se matérialise par cette ferveur populaire à l'endroit des militaires putschistes.

Un sentiment global d'anxiété avait fini de gagner la population en raison des incertitudes qui planaient sur de probables affrontements entre communautés après la mort du Président Conté pour le contrôle du pouvoir. Pour les citoyens le nouveau coup d'Etat « a sauvé le pays de potentiels affrontements entre communautés ethniques qui pouvaient facilement dégénérer en guerre civile.»²⁸⁸

2) La reprise du processus démocratique

La crise politique grave provoquée par les manifestations de janvier et février 2007 avait constitué une surprise générale, car personne ne s'y attendait. Contrairement à cela, chacun était persuadé que les lendemains de l'éventuel décès du Président Conté seraient caractérisés par une incertitude porteuse de dangers importants de violences. La transition démocratique promise par l'armée au lendemain de la mort du dictateur aura duré presque deux ans et c'est au bout de ces deux longues années qu'un premier président, Alpha Condé, a été démocratiquement élu le 3 décembre 2010.

Après la «réussite» du coup d'Etat militaire ayant porté le capitaine Moussa Dadis Camara au pouvoir, la reprise du processus démocratique se pose à nouveau. Comme pour la plupart des régimes militaires qui accèdent au pouvoir par la force des armes, le CNDD (Comité National pour la Démocratie et le Développement), qui est le nouveau pouvoir militaire fait la promesse de rendre le pouvoir à un élu civil.

²⁸⁷ Témoignage d'un journaliste de Conakry.

²⁸⁸ Entretien avec un ancien soldat du régime de Dadis Camara

Comme tout régime, même antidémocratique, le CNDD avait besoin de légitimité. Et c'est à lui de montrer des dispositions permettant à la population d'une part de faire allégeance au nouveau pouvoir, et d'autre part à la communauté internationale de l'accepter comme pouvoir avec lequel la communauté peut établir des bases d'une coopération politique et économique.

Pour répondre à ces deux exigences, le CNDD nomme un civil au poste de Premier ministre en l'occurrence Kabinet Komara. En outre « *la junte assure qu'elle est prête à rendre le pouvoir à un président civil élu.*»²⁸⁹ Par ces promesses, elle bénéficie du soutien de l'opposition et de la communauté internationale. Elle s'engage également à soutenir un processus de transition sous l'égide du Groupe International de Contact (GIC), en mettant en place un programme qui prévoyait la tenue d'élections législatives et présidentielles en 2009 (cette date sera finalement reportée en 2010 au terme d'un consensus entre la junte et les forces vives.), ainsi que la mise en place d'un parlement de transition, le conseil national de transition. Elle réaffirme l'engagement que ni le Président, ni le Premier ministre ne participeraient aux élections

Ces promesses demeurent toutefois encourageantes, la communauté internationale et les citoyens guinéens s'engagent à accompagner le nouveau régime militaire à mener la phase de transition démocratique et le retour à l'ordre constitutionnel. La communauté internationale a condamné le coup d'Etat, mais il s'agit juste de condamnation de principe.

Au titre des mesures adoptées par la communauté internationale, « *la ligne de la CEDEAO au lendemain de la prise du pouvoir par le CNDD a été définie par la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement à l'issue du sommet du 10 janvier 2009. La conférence a rejeté toute idée d'une transition militaire en Guinée et décidé la suspension de la participation de cet Etat membre aux réunions de toutes les instances de décision de la communauté, conformément aux dispositions du protocole de 2001 sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance.*»²⁹⁰

Le régime militaire toujours dans sa quête de légitimité se fait distinguer dans la lutte contre la corruption et le trafic international de drogue. Les premières

²⁸⁹ Bah (I), *op.cit*, P 190

²⁹⁰ Yabi (G O), *op.cit* P46

actions du CNDD sont ultra médiatisées. Des enregistrements vidéos circulent sur internet avec comme titre “Dadis show” où l’on voit le nouveau président s’en prendre directement à la télévision nationale à des fonctionnaires qualifiés à tort ou à raison de fonctionnaires véreux, seuls responsables de la dilapidation des ressources du pays.

Malgré les sanctions et la méfiance, la communauté internationale n’abandonne pas pour autant le pays. Un dialogue permanent est entretenu avec la Guinée. La CEDEAO suivra de près l’évolution de la situation et sera impliquée à l’organisation des élections législatives et présidentielles seules gage d’un retour à l’ordre constitutionnel.

a) L’évolution du régime du CNDD

L’arrivée des militaires au pouvoir s’explique ici par les blocages suscités à l’application de l’article 34 de la loi fondamentale de 1990. Cette application aurait permis d’éviter un coup de force de l’armée pour la reprise de la transition. Et pourtant « *toutes les conditions de l’application de l’article 34 étaient réunies parce que le Président était gravement malade, et ne contrôlait ni son pouvoir qui se trouvait dans les mains des héritiers présumés qui se livraient une bataille farouche pour le contrôler, ni l’administration et son fonctionnement.* »²⁹¹

L’histoire semble se répéter en Guinée avec les relations diverses et fluctuantes que l’armée entretient avec le pouvoir politique. Deux coups d’Etat militaires en vingt-cinq ans, une armée omniprésente sur la scène politique et institutionnelle du pays, un blocage de tout processus de démocratisation et de développement politique. L’histoire se répète avec un nouveau coup d’Etat intervenu dans un contexte de blocage institutionnel, où le respect de la continuité constitutionnelle était quasi impossible. L’histoire se répète enfin dans la manière de consolidation et de recherche de la légitimité du régime militaire issu du coup d’Etat.

²⁹¹ Témoignages d’un ancien parlementaire guinéen rencontré à Dakar.

Une période de grâce semble être observée en faveur du nouveau régime militaire par, aussi bien l'opinion publique nationale que celle internationale. Dans sa lutte contre le trafic international de drogue, le régime du CNDD attire l'admiration des grandes puissances occidentales. Le fait d'arrêter le fils de l'ancien président de la République pour cause de trafic intense de drogue constitue un signal fort que le nouveau régime envoie.

Cet acte politique et judiciaire rare en Afrique dans la mesure où les dictateurs préparent leur progéniture à les remplacer, (Togo sous Eyadema, RDC avec Kabila, Gabon de Oumar Bongo ...) voir le fils d'un ancien président arrêté et poursuivi pour un quelconque délit était un acte de courage et une volonté manifeste de rupture avec les anciennes pratiques d'impunité dont jouissaient les clans présidentiels et les faveurs qu'ils tiraient de l'exercice du pouvoir. On tronque la tenue militaire contre celle civile, après avoir goûté aux délices du pouvoir. C'est le point commun que se partagent les militaires qui arrivent au pouvoir. Le retour des civils est une condition nécessaire et une base sur laquelle l'aspect démocratique d'un régime est analysé.

Le régime évolue rapidement vers la radicalisation. Il hérite des ruines des précédents régimes l'instrumentalisation de la terreur et là l'armée est une collaboratrice privilégiée. Le divorce entre l'armée et le peuple se fera très rapidement. On note un excès dans les sorties ultra médiatisées du chef de la junte militaire au pouvoir. *« Moussa Dadis Camara n'hésite pas à se substituer à la loi en adoptant la posture de procureur dans la lutte très médiatisée et sélective contre la corruption et les narcotrafiquants. Une lutte à deux poids, deux mesures dans le sens où la méthode est très sélective et tous les présumés coupables ne bénéficient pas des mêmes traitements et des garanties en matière de présomption d'innocence. »*²⁹²

Les rapports entre les régimes militaires et les citoyens butent très souvent sur les questions liées à la justice, qui est une garantie des régimes démocratiques. Le CNDD confie ce ministère à un militaire, ce qui est déjà contre-productif pour la suite de la démocratisation en Guinée. Pour la plupart des observateurs de l'époque, il s'agissait d'une justice appelée à faire la politique du régime.

²⁹² Bah (I), *op.cit.* P.192

Le régime désarme les magistrats avec la création du secrétariat chargé des conflits. Une autre façon de violation de la loi. La création de ce secrétariat conduira à une grève des magistrats. Le nouveau régime militaire se caractérise aussi par les manquements dans le domaine de la sécurité. Selon le collectif des avocats de Guinée, *«La population vivait dans la violence perpétrée par les militaires qui agissaient en toute impunité, et de mauvais traitements sont infligés aux détenus.»*²⁹³

Il n'y a rien de nouveau dans ces pratiques et dans les relations tendues entre l'armée et le peuple de Guinée. Cette situation entraîne très rapidement une double rupture : entre d'une part le régime militaire et le peuple qui l'avait quelques mois auparavant ovationné, et d'autres parts une rupture du dialogue politique, c'est-à-dire le régime en place et les partis politiques qui doivent être des acteurs clefs du changement politique.

La remise en question des engagements relatifs à un retour des civils au pouvoir est à l'origine de la rupture du dialogue politique. Il s'agit en réalité d'une rupture de confiance, que les leaders politiques avaient placée sur le régime militaire à la veille de la prise du pouvoir. *« Au lendemain de la prise du pouvoir par le capitaine Moussa Dadis Camara, toute la classe politique guinéenne avait applaudi celui qui venait de renverser le régime de Lansana Conté. Les principaux leaders politiques avaient défendu le pouvoir militaire à cause des promesses d'un retour à un pouvoir civil, faites dès les premières déclarations. Alpha Condé (actuel président), Sidya Touré, Cellou Dalein Diallo (arrivé premier au premier tour des élections présidentielles de 2010), et Jean-Marie Dorée avaient multiplié les rencontres avec Moussa Dadis Camara, à qui ils avaient constamment renouvelé leur confiance.»*²⁹⁴

L'évolution du régime obéit à ce que font les militaires une fois au pouvoir, c'est-à-dire l'incapacité de fournir un cadre où le dialogue doit être permanent avec les différents acteurs politiques d'une part, et le recours à la violence en cas de désaccord. Le débat contradictoire n'existe pas dans la culture militaire, c'est ce qui fait qu'ils ne sont pas faits pour gouverner des sociétés caractérisées par le

²⁹³ Témoignage Président de l'amicale des avocats de Guinée.

²⁹⁴ Bah (I) *op.cit.* P 194

pluralisme des idées et le pluralisme politique. Le CNDD n'a pas dérogé à cette règle malgré l'euphorie qui a suivi sa prise du pouvoir par la voie anticonstitutionnelle.

En annonçant sa candidature à la prochaine élection présidentielle, le capitaine Dadis Camara venait de rompre définitivement le dialogue avec les acteurs politiques et ceux de la société civile. Il remet en cause l'une des promesses phares qui avaient valu au CNDD une légitimité voire même une admiration de la plupart des citoyens. Les fausses promesses de restitution du pouvoir aux civils est un fait récurrent dans les pays qui ont connu des coups d'Etat militaires. Ce fait pose la question du retrait militaire après un coup d'Etat.

A ce titre Michel-Louis Martin fait remarquer « *qu'en dépit de toutes les déclarations et promesses relatives à un retour rapide à la constitutionnalité civile, les juntas militaires dont les membres ne dissimulent pas leur réticence à regagner leurs quartiers, ne semblent pas s'être sérieusement préoccupées de mettre en place les éléments nécessaires à l'établissement et au fonctionnement des futures instances civiles.*²⁹⁵ »

Dans la même logique de désir de s'éterniser au pouvoir, ces régimes ne manquent pas d'instrumentaliser les objets constitutionnels dont ils disposent. « *En général lorsqu'ils ne s'intronisent pas présidents à vie ou qu'ils ne sont pas remplacés par de nouvelles factions désireuses de jouir à leur tour du pouvoir, les prétoriens repoussent régulièrement les échéances successives fixées à leurs mandats ; et les tentatives dites de « civilisation » ne vont guère au-delà de l'échange de la tenue jaspée pour le veston de tweed.* »²⁹⁶

Jusqu'à présent aucun régime militaire n'est parvenu à mettre en place des institutions politiques et des procédures institutionnelles stables et durables, capables d'un fonctionnement autonome à l'exception du Ghana de Rawlings. Ces régimes se présentent comme des dictatures totalitaires où la manifestation du monopole de la violence ne s'exerce plus de façon légitime.

L'annonce de candidature du chef de la junte répond à cette logique de retardement ou mieux de changement de veste. Elle constituera un déclic marqué

²⁹⁵ Martin (M-L), *Le soldat africain et le politique : essai sur le militarisme et l'Etat prétorien au sud du Sahara*, Pesse de l'Institut d'études politiques de Toulouse, 1990 P 82.

²⁹⁶ Martin (M-L) *ibid.*

par le retour de la violence et les vieilles oppositions entre l'armée et le peuple. Le peuple guinéen a soif de démocratie de respect des règles élémentaires d'un Etat de droit capable de garantir la paix et la sécurité des citoyens.

Le régime se trompe en voulant gouverner par la violence. Il se condamne et entraîne sa décadence et sa fin prématurées. Après la rupture du dialogue donc, la violence s'impose en réponse aux contradictions au sein de la scène politique. Elle connaîtra son apogée avec ce qui est communément appelé en Guinée le massacre du 28 septembre 2009.

Les événements de septembre 2009 ont constitué un tournant décisif dans le processus de démocratisation, mais aussi de la dépolitisation de l'armée en Guinée. Il est important de s'attarder sur ces événements afin de comprendre comment elles ont contribué par la suite à la décadence prématurée du régime du CNDD.

Il faut rappeler que depuis la rupture du dialogue politique advenue après l'annonce explicite du leader de la junte de briguer le suffrage des élections présidentielles, les manifestations de l'opposition et des forces vives ont repris. Elles visaient notamment à amener le régime à respecter ses promesses initiales. C'est dans ce contexte de bouillonnement politique qu'est intervenu le meeting du 28 septembre 2009 au stade du même nom à Conakry.

Sous la houlette des principaux leaders de l'opposition et de la société civile, le meeting pourtant interdit par le régime militaire se tint. Il s'en est suivi une répression, un massacre d'une rare violence, faisant des centaines de morts, des milliers de blessés et plusieurs femmes victimes de viols.

Selon plusieurs témoins « *Des centaines de soldats de la Garde présidentielle dénommés 'bérêts rouges', de gendarmes travaillant à l'unité de lutte antidrogue et contre le crime organisé, ainsi que certains membres de la police antiémeute et des dizaines de milices irrégulières en civil sont entrés dans le stade vers 11h 30, le 28 septembre. Elles ont ensuite bloqué la plupart des sorties avant que la police antiémeute ne commence à lancer des grenades lacrymogènes dans le stade. Des dizaines de milliers de manifestants pacifiques en faveur de la démocratie avaient rempli le stade pour protester contre le régime*

*militaire et la candidature présumée de Dadis Camara aux élections présidentielles.»*²⁹⁷

Les manifestants étaient alors pris dans une sorte de piège dans la mesure où aucune possibilité de s'échapper ne leur est offerte. Ce qui prouve que l'intention de faire du mal aux manifestants était délibérée. Un rescapé membre de l'opposition au moment des faits nous livre « *Ils ont d'abord commencé à lancer des grenades lacrymogènes à l'extérieur du stade et de nombreuses cartouches de gaz lacrymogènes avaient été tirées dans le stade. C'est à ce moment que les Bérêts rouges étaient entrés par le grand portail du stade. Une fois à l'intérieur, ils avaient commencé à tirer directement sur la foule. J'entendis un soldat crier : « nous sommes venus faire du nettoyage » ! Je décidai de courir à la porte située à l'extrémité. Lorsque je regardai derrière moi, je vis de nombreux corps gisant sur la pelouse... »*²⁹⁸

Selon Human Right Watch, un des dirigeants de l'opposition raconte comment à partir de la tribune où il se trouvait il a été témoin d'un meurtre qu'il avait du mal à croire. « *Nous sommes montés sur la tribune et lorsque les gens ont su que les chefs étaient là, beaucoup d'autre personnes sont venus remplir le stade. Nous étions sur le point de quitter le stade et de dire aux gens de rentrer chez eux lorsque nous avons entendu des coups de feu à l'extérieur et des tirs de grenades lacrymogènes. Les soldats ont mis les portes en métal sous tension en coupant les câbles électriques avant d'encercler le stade. Ils sont ensuite entrés dans le stade en tirant. Ils ont commencé à tirer à partir de la grande porte d'entrée au stade. Nous étions montés sur la tribune et avons vu comment les gens tombaient. C'était incroyable. Une fois que tout le monde s'était enfui, il y avait des cadavres partout et nous sommes restés sur la tribune. »*²⁹⁹

Ces pratiques odieuses savamment orchestrées par un régime dont le durcissement se faisait de plus en plus remarquer par une extrême centralisation du

²⁹⁷ Diallo (B Y), *Guinée : le Général Sékouba Konaté au cœur de la transition*, Paris L'Harmattan 2010, P 19.

Son livre est le fruit de plusieurs mois d'observation des faits et geste, d'entretiens avec le général Sékouba Konaté à l'intérieur du pays comme à l'étranger. L'auteur a voulu témoigner au présent sur le déroulement de la transition, puisque son rôle de conseiller à la communication du président par intérim lui permettait d'être à ses côtés.

²⁹⁸ Dramane (I), rescapé du massacre du 28 septembre 2009.

²⁹⁹ Témoignages recueillis par Human Right Watch auprès de responsables politiques présents au stade national de Conakry le jour du massacre.

pouvoir et des attitudes de répression tous azimuts, ne pouvaient pas rester impunies. Dès lors se pose la question de la responsabilité à endosser face à cette escalade de violence qui a connu son apogée avec la mort de plus de 157³⁰⁰ Guinéens et des milliers de blessés.

« D'après les témoignages recueillis par Human Right Watch, il ne fait aucun doute que le massacre et les viols collectifs étaient organisés. Cette conclusion est confirmée par les preuves provenant des témoignages et des vidéos qui ont démontré que les forces de sécurité ont commencé à tirer immédiatement sur les manifestants à l'entrée du stade et que la manifestation de l'opposition était pacifiques et ne constituait aucune menace nécessitant une intervention violente. Le déroulement du massacre, à savoir l'arrivée simultanée de plusieurs corps des forces de sécurité, la fermeture des sorties et des voies d'évacuation et la fusillade mortelle simultanée appuyée par un grand nombre de membres de la Garde présidentielle, porte à croire qu'il y avait une certaine organisation, planification voire préméditation. »³⁰¹

Devant l'ampleur du massacre, les menaces de sanction et les condamnations venues de tous les horizons, le régime tergiverse pour situer les responsabilités. Dans ce jeu de ping-pong qui consiste à se renvoyer la responsabilité des massacres, la violence change de camp et s'installe définitivement au sein même de l'armée et du pouvoir de la junte.

Le leader du CNDD sera gravement atteint d'une balle par son le présumé garde du corps Aboubacar Toumba Diakité, le principal présumé sur lequel la responsabilité du massacre reposait. Gravement blessé le capitaine Moussa Dadis Camara sera évacué au Maroc pour des soins. Résultats : la transition prend une autre tournure avec le remplacement du capitaine dont la volonté de faire échouer le processus était de plus en plus manifeste.

L'arrivée du général Sékouba Konaté marque une nouvelle phase dans le processus de dépolitisation de l'armée et l'instauration de l'Etat de droit.

³⁰⁰ FIDH,

³⁰¹ Diallo (B Y), *op.cit.*

b) L'armée dans la transition : de l'organisation des élections au retrait des militaires

Le Général Sékouba Konaté arrive à la tête du CNDD donc à la tête de l'Etat guinéen en janvier 2010. Le capitaine Moussa Dadis Camara en convalescence au Burkina Faso était dans l'incapacité de gouverner le pays. Il faut noter à ce niveau précis que le pouvoir est toujours entre les mains de l'armée. Quelle sera son attitude après les deux précédents échecs : celui de Lansana Conté et du Capitaine Dadis Camara.

L'armée sera au cœur de la transition, car il est difficile de la dissocier de la personnalité de Sékouba Konaté. Pourquoi aurait-il fallu attendre cinquante-deux ans après l'indépendance pour voire l'armée jouer un rôle qualitatif dans le processus de démocratisation du pays? Il est difficile de procéder à une telle analyse sans interroger la personnalité des leaders militaires qui ont perpétré les coups d'Etat et par la suite ont trahi l'espoir que le peuple a placé en eux au lendemain de leur prise du pouvoir.

Le Général Sékouba Konaté se démarque visiblement du lot. Il se distingue de ses prédécesseurs, ce qui donnera une autre image de l'armée et de ses rapports avec le pouvoir. C'est à ce niveau précis que nous considérons que la personnalité du général a beaucoup contribué à la réussite de l'ultime tentative de transition démocratique.

Tout d'abord Sékouba Konaté a accédé au pouvoir non pas par la force, même s'il appartenait au CNDD, le groupe de soldats qui avait renversé le régime de Lansana Conté, il y a occupé la place de numéro deux du CNDD. Son avènement se fait par une voie plus diplomatique avec la signature des accords de Ouagadougou³⁰² en janvier 2010.

« C'est le vendredi 15 janvier 2010 que le président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, médiateur de la crise guinéenne, le capitaine Moussa Dadis Camara, président de la république de Guinée et le général de brigade Sékouba Konaté, deuxième vice-président du CNDD et ministre de la Défense nationale ont signé

³⁰² Accords de transfert du pouvoir entre le capitaine Moussa Dadis Camara et le général Sékouba Konaté en janvier 2010 sous l'égide de la CEDEAO et en présence du Président Blaise Compaoré du Burkina Faso. Ces accords ont permis la reprise du processus de transition démocratique mené par Sékouba Konaté.

*les accords de Ouagadougou.»*³⁰³ Dans ce protocole d'accord, le chef de la junte blessé lors d'une fusillade s'engage à prendre librement un temps de convalescence. Ce qui du coup projette son second à la tête de l'Etat pour conduire une transition dont la durée ne devrait pas dépasser six mois. "C'est une cérémonie pleine d'espérance pour la Guinée et ce sont les résultats qui vont façonner l'image de la Guinée", avait notamment déclaré le président burkinabé à la fin des négociations.

Le général qui a conduit la transition est décrit comme étant un homme de parole. C'est un atout qu'il n'est pas prêt à brader. A la différence de ses prédécesseurs qui ont bloqué la transition et ont outrepassé la parole donnée, le nouveau chef de l'Etat ne tient pas au pouvoir. Ce qui est une valeur avec laquelle il conduira avec succès la transition. D'ailleurs « *Dès le milieu de l'année 2009, il avait souhaité partir et laisser le pouvoir à son ami Dadis Camara, à cause de la dérive qui se dessinait du fait de l'intransigeance des faucons du régime qui voulaient impérativement d'un pouvoir prolongé du président en exercice.»*³⁰⁴

Selon les propres témoignages du capitaine Dadis Camara, son successeur s'ennuyait de la vie et du circuit bureaucratique, cela ne correspondait pas à son goût et à son environnement. A ce titre son biographe rajoute que « *Dès sa prise de fonction au ministère de la Défense nationale, Moussa Dadis l'avait chargé de la reconstruction des casernes et de la restructuration de l'armée, accusée d'indiscipline. On voit alors pousser des bâtiments au style moderne dans les casernes. Le général s'acquitta sans délai de cette mission. il parcourait les garnisons militaires pour expliquer aux soldats la nécessité de vivre en paix avec les civils, surtout après les massacres du 28 septembre 2009 au stade du même nom et perpétrées par les éléments de la garde présidentielle, communément appelés bérets rouges.»*³⁰⁵

On peut rajouter aussi que le général Konaté contrairement à ses devanciers n'a jamais été au contact des délices et privilèges accordés par le positionnement politique. Lassana Conté était au cœur du pouvoir du PDG avant son coup d'Etat

³⁰³ Diallo (B Y), *op.cit.* P 31

³⁰⁴ Cissé C, Ancien membre du CNT, l'organe législatif de la transition mis sur place après les accords de Ouagadougou.

³⁰⁵ Boubacar Yacine Diallo, biographe du général Sékouba Konaté

de 1984. Il avait déjà savouré les délices du pouvoir. Moussa Dadis Camara quant à lui gérait le département du carburant au sein des forces armées. Une position avantageuse qui procure des retombées pécuniaires considérables eu égard à la gestion opaque de ce secteur qualifié de « très juteux. »

II) La reprise du processus de transition par le pouvoir militaire

Le profil du Général Konaté permet d'espérer une reprise du processus de transition démocratique avec une re-précision de la place de l'armée. Il faut rappeler que la scène politique guinéenne s'est vidée de ses acteurs après les massacres d 28 septembre 2009. Avant la reprise du processus de normalisation politique, la situation sécuritaire était devenue préoccupante. C'est ce qui a conduit plusieurs leaders à quitter le pays pour entre autres des motifs sanitaires mais aussi sécuritaires.

1) Relever le défi de la dépolitisation de l'armée

En réalité même si le pays est dirigé par un militaire au moment de la reprise du processus de transition démocratique, le régime n'était pas à proprement parlé militaire. De commun accord, un Premier ministre est nommé sur proposition des forces vives. Ceci témoigne de la centralité du dialogue qui est mis en avant par le général président.

Le défi de la dépolitisation de l'armée exige notamment la non participation du gouvernement de transition et des militaires aux prochaines échéances électorales. Le général Konaté fera le pari de confier l'organisation des élections à un Premier ministre civil, de surcroit leader de parti politique, très connu de la population. Ni le général, ni les autres membres des différentes instances du gouvernement de transition ne brigueront le suffrage des Guinéens.

Après la publication des accords de Ouagadougou, le collectif des membres du CNDD et les chefs d'état-major des forces armées prennent acte, et le font savoir dans une déclaration solennelle.

« Le collectif se félicite des accords de Ouagadougou découlant de la rencontre intervenue dans la capitale Burkinabée le vendredi 15 janvier 2010. Le collectif se réjouit de l'esprit de responsabilité et le haut degré de patriotisme des acteurs mis en cause. Le collectif, par conséquent, invite l'ensemble des populations à s'inspirer de ce bel exemple donné au plus haut niveau en adhérant à l'esprit et à la lettre des accords afin d'œuvrer au renforcement de la paix et de la cohésion sociale dans notre cher pays...Le collectif tient à rappeler à l'opinion nationale et internationale que la nation et les forces armées guinéennes restent et demeurent une et indivisibles.»³⁰⁶

S'agit-il d'une prise de conscience sur l'urgente nécessité pour les forces armées d'accompagner l'élan national pour l'instauration de la démocratie ? La suite des événements et la neutralité observée par les forces armées durant la phase du processus électoral montre qu'il s'agissait en réalité d'une prise de conscience et d'une volonté de redorer l'image de l'armée guinéenne écorchée par les multiples scandales liés à sa brutalité et sa désorganisation.

a) Le retrait militaire condition d'une transition démocratique

Le retrait militaire est une condition fondamentale dans le processus électoral. Il ne signifie pas en réalité de ne pas confier de responsabilités à des personnalités issues du monde militaire. Il s'agit de verrouiller toute possibilité pour la force armée de recourir à des moyens extra légaux pour se maintenir au pouvoir comme le pays l'a connu dans son passé politique.

Pour ce qui est du gouvernement du général Konaté, il s'agit de mettre en place un appareil dans lequel les civils joueraient un rôle important dans le processus de transition tant souhaité par les populations.

A ce titre la nomination du Premier ministre Jean Marie Doré de commun accord avec les forces vives fait naître l'espoir d'un renouveau politique au sein de la population. Elle limite aussi les pouvoirs de nuisance des forces armées, car n'étant plus impliquées directement dans le processus de transition qu'elles ne seront pas en mesure de faire échouer.

³⁰⁶ Extrait déclaration des membres du CNDD et des chefs d'Etat-major des armée, à la suite de la rencontre tenu au camp Alpha Yaya de Conakry, siège du CNDD, le 17 janvier 2010

Les forces vives désignent Jean Marie Doré Premier Ministre. C'est un leader politique très connu pour son engagement et sa participation aux différents combats menés par les forces de l'opposition durant les dernières années de règne de Lansana Conté. Contrairement à ses prédécesseurs, Jean Marie Doré ne sera pas un Premier ministre de façade sans réels pouvoirs ou marge de manœuvre « *Je suis un militaire. Si c'est pour gérer des hommes, nous le savons ; mais si c'est pour organiser des élections non.* »³⁰⁷

Ayant toutes les cartes en main, le nouveau Premier ministre se conduira comme un véritable chef du gouvernement. Il se lance dans la relance de l'économie, la reprise de la coopération avec les institutions internationales, l'assainissement des finances publiques, mais surtout la question centrale de l'organisation des élections.

La reprise du processus s'est faite dans le cadre du respect des accords de Ouagadougou. Au titre du processus électoral, les accords exigent la révision des listes électorales, l'organisation dans un délai de six mois de l'élection présidentielle à laquelle ne participeront ni les membres du conseil national de transition, ni le chef de l'Etat, ni les membres du CNDD, ni le Premier ministre, encore moins les forces de défense et de sécurité en activité.

Le nouveau président par intérim est porteur d'un discours de rupture, basé sur la franchise vis-à-vis de ses « frères d'armes » où il a compris la nécessité de retirer l'armée du champ politique, mais aussi la vertu de l'humilité, qui consiste à reconnaître les tares de l'institution militaire et de procéder à des recherches de solutions.

« Le plus urgent de tout dans ces moments critiques de notre histoire, c'est de réconcilier le pays avec lui-même en reconnaissant et plus encore en réparant les multiples torts causés. C'est de rétablir la confiance entre gouvernant et gouverné par le respect, la confiance et la reconnaissance mutuels...De ma conviction personnelle et profonde, l'Etat, le pays ce n'est pas moi. C'est chacun de nous, responsables à part entière de notre destinée commune. De ma démarche, si vous la partagez, nous la défendrons ensemble jusqu'au bout dans l'unité et la

³⁰⁷ Extrait discours du général Sékouba Konaté, à son retour en Guinée après avoir signé les accords de Ouagadougou dans le cadre du transfert de pouvoir en lui et son prédécesseur, point de départ de la reprise du processus démocratique.

cohésion. Je ne crois pas au destin individuel. C'est pourquoi je n'hésiterais pas un seul instant à me retirer dès lors que j'aurais eu le sentiment de prêcher dans le désert ou d'aller à l'encontre du sens de l'histoire et de la volonté populaire.»³⁰⁸

Ce discours est d'un genre nouveau n'est pas teinté d'autoritarisme, et la capacité de reconnaître ses erreurs politiques et de démissionner pour sauver les institutions et permettre la survie institutionnelle de l'Etat ne figure pas dans les mœurs politiques de beaucoup de leaders. La tentative à se maintenir malgré ses faiblesses quitte à contourner les règles établies est le plus fréquent.

Enfin ce discours rassure dans la mesure où il est accompagné d'acte notamment la maîtrise dans la gestion des forces armées d'une part, mais aussi les membres du CNDD d'autre part.

Contrairement à ses prédécesseurs qui ont toujours caressé l'armée dans le sens du poil en satisfaisant leur moindre revendication, en laissant se développer le culte de l'indiscipline, en entretenant la corruption et le clientélisme, en alimentant le militantisme et les querelles intestines, le discours de Konaté fut direct, cru et hautement symbolique.

A sa visite au camp militaire Alpha Yaya il s'adresse aux militaires en ces termes ; *« Je suis heureux de venir ici vous annoncer que nous devons respecter les accords de Ouagadougou. Je suis déterminé plus que par le passé à défendre vos intérêts et ceux plus vastes de notre pays. Je demande de sécuriser les personnes et leurs biens, et surtout les étrangers vivant parmi nous. Le combat sera dur parce qu'il s'agit de démocratiser notre pays. »³⁰⁹* Et plus concrètement quand il s'agit de situer les responsabilités, le ton devient plus ferme : *« C'est une honte pour notre armée c'est une honte pour notre nation : attenter à la vie d'un président (et de centaines de Guinéens) ; alors que nous avons pris le serment de fidélité réciproque, on ne laissera plus faire. Pour garantir la démocratie, il faut une armée républicaine, disciplinée, bien formée, bien équipée et casernée. »³¹⁰*

³⁰⁸ Extrait discours Sékouba Konaté.

³⁰⁹ Sékouba Konaté extrait de discours,

³¹⁰ Sékouba Konaté ibid.

b) La place centrale des acteurs (parti politiques-syndicats-société civile) dans le processus

L'arrivée du Général Konaté à la tête de l'Etat guinéen accompagnée d'une volonté solide de respecter les accords de Ouagadougou a fait renaître l'espoir au niveau des acteurs politique grâce au retour de la liberté d'expression. La liberté d'expression retrouvée a permis aux acteurs politiques notamment les chefs de partis politiques de se repositionner sur le champ politique et médiatique, à la faveur du retrait militaire.

Le nouveau pouvoir avec à sa tête le général Konaté a largement contribué à ce repositionnement des acteurs. Le climat politique et social apaisé a permis leur participation à la reprise du processus de transition. *« Le général Sékouba Konaté a invité les leaders politiques à revenir au pays, tout en promettant d'assurer leur sécurité durant toute la période de transition et sur tout le territoire national. Pour joindre l'acte à la parole, un contingent de bérets rouges, avaient été affecté à Jean Marie Doré. »*³¹¹

A leur retour en Guinée, Lansana Kouyaté, Lonsény Fall, Sidya Touré, Cellou Dalein Diallo, et Alpha Condé ont bénéficié des mêmes privilèges en matière de sécurité. La cohabitation entre partis politiques et CNDD a connu une réussite parfaite, ce qui était impensable depuis l'avènement du multipartisme dans ce pays. Cette cohabitation a permis un apaisement du discours politique et au-delà celui de l'espace public en général.

Il faut noter que le nouveau régime militaire a accepté de partager un domaine où ses homologues s'investissent avec une évidente délectation. Il a accordé la primauté à la logique consensuelle. S'occupant de la défense pour des raisons stratégiques et pour son appartenance et sa proximité avec l'armée, il laisse tout le reste de la vie politique et institutionnelle entre les mains du Premier ministre civil et leader de parti politique.

Ce dernier associe l'opposition aux prises de décision et la conduite d'une façon générale du processus de transition et de dépolitisation de l'armée. La dépolitisation de l'armée a été une des priorités du président de transition. Il fallait

³¹¹ Témoignage d'un journaliste guinéen.

allier le retrait militaire du pouvoir avec une recentralisation des acteurs civils politiques. La stratégie conjointe menée d'une part par le général Konaté pour qui toute tentative de remise en cause de la transition est une atteinte à la sûreté de l'Etat, et le Premier ministre Jean-Marie Doré, pour qui la logique consensuelle doit primer pour un retour de la sécurité et la réussite du processus engagé, s'avère fructueux compte tenu des résultats obtenus.

C'est ce que note un observateur de cette période de la vie politique de la Guinée ; « *le Président de la transition, le PM de transition, la Présidente du conseil national de transition, tous plébiscités par les leaders des partis politiques et appréciés par la communauté internationale étaient condamnés au succès.* »³¹²

La pacification de l'espace politique et le retour aux affaires des civils ont permis une participation record aux dernières élections présidentielles. Ce qui est une unité de mesure d'une démocratie qui se met progressivement en place. Selon le ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation qui avait en charge l'organisation des élections, au total trente-sept candidatures ont été déposées au niveau de la Cour suprême dont celles de quatre femmes, vingt-quatre seront déclarées recevables et participeront aux élections.

L'accalmie retrouvée durant cette période est lisible à travers la mobilisation de la campagne électorale et les différents slogans replacent la Guinée au centre des préoccupations. Pour Alpha Condé « Ensemble changeons la Guinée » pour Cellou Dalein Diallo « Pour une Guinée unie et prospère », « Sidya Touré, la Solution pour la Guinée » pour Lansana Kouyaté « construisons une Guinée unie et prospère ». ³¹³

Le désir de bâtir une identité autour d'un objet commun, la Guinée, ne masque pas pour autant la résurgence de la dimension ethnique dans le processus de transition. Elle est omniprésente et elle joue un rôle déterminant dans l'implantation des partis politiques et la recherche de soutien populaire est avant tout un pèlerinage, un retour aux sources, un retour à la région d'origine, une mobilisation de sa communauté d'appartenance.

³¹² Membre OGDDH.

³¹³ Cf les différents bulletins de vote des candidats à l'élection présidentielle du 27 juin 2010.

La tenue de l'élection présidentielle est en soi une réussite considérable dans un pays qui a une histoire électorale malheureuse. En 1993, lors de la première élection présidentielle multipartite depuis 1958, la Cour Suprême avait annulé la totalité des résultats dans les préfectures de Kankan et Siguiri, où l'opposant Alpha Condé était probablement très majoritaire, assurant ainsi la victoire du général Lansana Conté. En 1998, à l'élection suivante, Condé avait purement et simplement été arrêté et emprisonné pendant 28 mois. Quant à l'élection de 2003, elle a été boycottée par les partis d'opposition qui avaient de bonnes raisons de la considérer comme truquée. En 2010, malgré ces expériences, les Guinéens sont allés voter en nombre.³¹⁴

2) Dépasser l'ethnicité

Le processus de démocratisation butte souvent sur les violences ethniques. L'émergence de l'ethnicité en politique ou en tout cas la prise en compte de sa dimension dans l'analyse du politique en Afrique est à mettre en relation avec le multipartisme. Il a engendré des revendications qui ont fini par épouser des contours ethniques et identitaires. Le régime autoritaire de Sékou Touré avait plus ou moins réussi à préserver le caractère unitaire de l'Etat hérité de la colonisation même si comme le souligne René Otayek « *au prix de la négation, souvent violente de la diversité ethnique et d'une centralisation excessive et dysfonctionnelle puisqu'elle est en grande partie à l'origine des tensions qui ont accentué les velléités centrifuges des périphéries et la primauté des allégeances particularistes sur le sentiment d'identification nationale.* »³¹⁵

L'élection présidentielle de 2010 a eu lieu à la date indiquée c'est-à-dire le 27 juin, et s'est tenue sur deux tours, qui ont opposé Cellou Dalein Diallo à Alpha Condé. Il s'agit des représentants des deux communautés ethniques majoritaires de la Guinée. Cellou D. Diallo, issu de l'ethnie peule est majoritaire dans le Fouta Djallon et Alpha Condé, malinké est largement majoritaire en Haute Guinée. Cette stratification de l'électorat conforte le point de vu de René Otayek qui estime que

³¹⁴ International Crisis Group, Rapport Afrique N° 178, septembre 2011. P. 8

³¹⁵ Otayek (R), « L'Afrique au prisme de l'ethnicité : perception française et actualité du débat », *Revue internationale et stratégique*, N° 43, 2001, p0 129-142

« Compte tenu de l'âpreté de la bataille politique et de la fragilité des partis politiques insuffisamment remis de vingt ans de régime autoritaire, l'ethnicité s'impose donc comme un recours stratégique privilégié pour mobiliser son électorat lui assurer un certain nombre de rétribution matérielle ou symbolique voire même reconquérir le pouvoir. »³¹⁶

Il a fallu près de quatre mois après le premier tour pour que l'élection arrive à son terme avec la tenue du scrutin du second tour. Les contestations du premier tour sont à l'origine de ce retard. Pour ne prendre qu'un exemple, la répartition des bureaux de vote sur le territoire a ainsi été l'objet d'une controverse, le camp d'Alpha Condé faisant observer que la Haute Guinée, son bastion électoral, était bien moins couverte que les autres régions, en particulier le Fouta Djallon, zone d'influence de Cellou Dalein Diallo.

Pour apaiser les partisans de Condé, 1 500 bureaux de vote supplémentaires ont été ouverts entre les deux tours. Après sa défaite, l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) de Cellou Dalein Diallo n'a pas manqué d'accuser les autorités de transition d'avoir délibérément laissé à Condé le temps de consolider sa coalition et de mobiliser son électorat, voire d'organiser toutes sortes de fraudes. Diallo a même proclamé sa victoire de façon unilatérale, avant de reconnaître celle de son adversaire.³¹⁷

A l'avenir la dimension ethnique devrait être moins politisée, c'est ce qui a valu au pays des longues années de déchirement. Ces divisions ethniques se retrouvent même au niveau des institutions républicaines, et l'armée n'est pas en reste.

³¹⁶ Otayek (R), *op.cit.*

³¹⁷ Union européenne, « Election présidentielle de 2010 ». Rapport final, P 44

a) Ethnicité et violence politique

L'ethnicité constitue un frein au processus de démocratisation quand elle est accompagnée de violences militaires. C'est le cas dans plusieurs Etats subsahariens où la violence est sélective et est souvent dirigée contre les ethnies qui ne sont pas suffisamment représentées au niveau de pouvoir central, ou celles qui ne l'exercent pas du tout. A ce titre Comi Toulabor explique pour le cas du Togo que « *La violence militaire, telle qu'elle s'est déployée au Togo le 5 octobre 1990, n'a pas frappé tous les Togolais de façon identique. Elle a plus ou moins épargné les individus et les groupes selon leur rapport supposé aux demandes démocratiques et aussi selon leur appartenance identitaire. Des groupes ethniques comme les Kabiyê en ont été singulièrement préservé(...) c'est ainsi que bien majoritaire, les Kabiyê n'ont pratiquement pas été victimes de l'épuration du 25 mars qui a entraîné la désertion de plus de trois cents militaires de tous grades vers le Bénin et le Ghana.* »³¹⁸

L'ethnicité reste fortement liée à la violence politique dans la mesure où la plupart de la configuration des formations politiques répond à cette logique ethniciste. L'idée politique que la Guinée s'organise en quatre blocs ethno-géographiques, déjà ancienne est en train de se vulgariser au point de devenir une clé de lecture standard des situations politiques. Ce quadrillage ethno-géographique s'est développé au cours des années 1980 avec le développement de structures dites le plus souvent « coordination ». Elles (ces structures) ont joué un rôle particulier car offrant un espace de sociabilité avec comme ligne de mire la région d'origine.

Selon International Crisis group, « *Elles sont devenues avec le temps des sites de lutte où les hommes politiques font valoir leur contribution aux communautés, et se sont parfois muées en véritables forces politiques, passant à certains moments des mots d'ordre électoraux, tentant à d'autres moments d'apaiser les tensions en concertation avec d'autres coordinations.* »³¹⁹

³¹⁸ Toulabor (C), « Violence militaire démocratisation et ethnicité au Togo » in Otayek (R), dir, *Afrique : les identités contre la démocratie*, Paris, L'Aube, 1999, p.105.

³¹⁹ International Crisis Group, « Guinée : remettre la transition sur les rails » Rapport Afrique de N°178, 23 septembre 2011

Ainsi, avec l'exacerbation de la surenchère, de la dénonciation et de la dénégation, la campagne pour l'élection présidentielle a tourné autour de l'ethnicité. *«Beaucoup de Peuls se sont sentis stigmatisés et se sont rapprochés de l'UFDG. Symétriquement, les campagnes « villes mortes » ou les manifestations et cortèges de mobylettes organisés par l'UFDG, relayés par bien des commerçants peuls, ont suscité inquiétude et agacement dans la partie non-peule de la population. »*³²⁰

La tension autour de la variable ethnique va vite monter un peu partout. Le rapport 164 d'International Crisis Group mentionne entre autres éléments qu'un incident encore mal élucidé à ce jour, une rumeur a circulé sur l'empoisonnement de partisans d'Alpha Condé. Lors d'un meeting le 22 octobre 2010 à Conakry, une centaine de sympathisants venus assister à un meeting ont été hospitalisés après avoir consommé de l'eau (il n'y a finalement pas eu de morts). Des vendeurs de rue, forcément identifiés comme Peuls, ont été accusés. Certains partisans de Condé ont dénoncé des crimes contre l'humanité et une tentative d'élimination massive. Dans plusieurs localités de Haute Guinée, à Siguiri et Kankan, et aussi à Kissidougou et N'Nzérékoré, des Peuls ont été pris à partie, et plusieurs ont été tués.

La violence appelle à la violence. La réplique des partisans de Cellou Dalein Diallo se fera sentir dans les villes du Fouta où certains partisans d'Alpha Condé ont été pris à partie, mais les efforts de médiation des autorités administratives, politiques, et traditionnelles, et l'intervention des forces de sécurité ont contenu les incidents.

Dans cette forme d'instrumentalisation de la fibre ethnique, il faut noter que la majorité des victimes durant les différents processus électoraux, l'ont été suite à des répressions des forces de l'ordre. Ce qui veut dire d'ailleurs que la violence ethnique a toujours été organisée et entretenue par le haut, au travers des militants des partis politiques, et des liens interethniques ont quand même résisté par le bas.

L'histoire de l'ethnicité dans la vie politique guinéenne est tout d'abord un enjeu de lutte. Le récit de la victimisation qui est brandi par chaque communauté,

³²⁰ Entretiens de Crisis Group, Conakry et Kissidougou, avril 2011

constitue, in fine, un discours mobilisateur qui cristallise l'engagement de toute la communauté autour d'un leader.

L'accès au pouvoir d'un leader politique est considéré comme l'accès au pouvoir de l'ethnie en question. Dans certains cas elle détermine la participation politique. Et ceci est visible sur les résultats obtenus par les candidats suivant leur région d'origine.

Tableau 4 : Résultats obtenus par candidat selon leur région

Candidats	Moyenne Guinée (zone Peule)	Haute Guinée (zone malinké)	Basse Guinée (zone soussou)
Cellou D. Diallo (Peul)	80%		
Alpha Condé (Malinké)		72%	
Sidya Touré (Soussou)			85%

Source : MATD

b) Le défi de la cohésion sociale.

La réussite de processus de transition et du retrait de l'armée de la vie politique et même des artères de la capitale Conakry, est liée à la cohésion sociale retrouvée à la suite de l'éclatement du CNDD. La dimension ethnique n'a jamais été un facteur bloquant de la cohésion sociale, tant elle n'a pas opposé les communautés dans des conflits de longue durée.

Malgré l'existence de zones ethnico-géographiques, certains lieux comme la capitale sont considérés comme des zones tampons où la forte mixité sociale a pu entraîner des relations interethniques solides. Dans les quelques sites effectivement touchés par les violences, bien des témoignages montrent des Peuls protégés par leurs amis Malinkés et vice versa, et des autorités administratives ou traditionnelles sont intervenues pour apaiser les tensions et appeler au respect des étrangers accueillis par les communautés. Comme l'avait noté Francis Deng, le

Conseiller spécial des Nations unies pour la prévention du génocide dans un rapport préalable aux élections, la Guinée est encore bien loin de la logique du génocide.

Par ailleurs, la composition même de l'équipe gouvernementale, à la suite des élections témoigne du désir de maintenir la cohésion sociale. Par sa composition pluriethnique, le gouvernement issu des élections est représentatif de la communauté nationale, aussi bien dans composition ethno-régionale, que socioprofessionnelle.

La cohésion sociale est avant tout d'abord de réconcilier l'armée avec le reste de la population. Ainsi « *Le gouvernement comprend des représentants d'autres partis de l'Alliance Arc-en-ciel, dont Jean-Marc Telliano, du Rassemblement pour le développement intégré de la Guinée (RDIG), Ramatoulaye Bah, épouse d'Alpha Ibrahima Silla Bah, le président du Parti guinéen pour la renaissance et le progrès (PGRP), ou encore Souleymane Cissé, le ministre du Plan, proche de Lansana Kouyaté, chef du Parti de l'espoir pour le développement national (PEDN), et Mohamed Dorval Doumbouya, ministre du Commerce, proche de Mamadou Sylla, chef de l'Union démocratique de Guinée (UDG).* »³²¹

Il est composé en outre de trois généraux issus de la junte.³²² Le monde syndical n'est pas en reste aussi dans la formation de l'équipe gouvernementale. Au final, le parti au pouvoir se trouve même sous-représenté. Cette volonté de mettre en place une bureaucratie ethniquement diversifiée permet ainsi de ratisser large et d'impliquer toutes les couches sociales et toutes les catégories socioprofessionnelles à la gestion du politique après la crise.

Cette démarche reste salubre, tant qu'elle n'est pas faite dans une logique de corruption silencieuse pour préparer les élections législatives qui doivent boucler la phase de transition démocratique. « *Les défenseurs du régime justifient les nominations plus ou moins bien, arguant qu'il faut s'inspirer des échecs que le président doit garder ces personnages sous la main (et hors du gouvernement proprement dit) ou bien encore qu'il a des législatives à préparer et ne peut pas se*

³²¹ International Crisis Group, Op.cit. P.15

³²²Le général Mathurin Bangoura est ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et la Construction, le général Mamadou Korika Diallo est ministre de l'Elevage et le général Mamadouba Toto Camara est ministre d'Etat, chargé de la Sécurité et de la Protection Civile.

*passer de ceux qui sont souvent des « porteurs de voix ». Le président lui-même a beau souligner qu'il ne protégera aucun de ses conseillers et de ses ministres s'ils en viennent à commettre des irrégularités, ces nominations sont vues par beaucoup comme un symbole préoccupant. »*³²³ A notre niveau nous analysons cette nouvelle donne comme une avancée particulière dans le développement d'une politique consensuelle vecteur de cohésion sociale.

Apparemment l'armée se reconnaît dans cette nouvelle configuration politique et le défi de la stabilité sociale passe par l'adhésion de toutes les composantes de la société au projet de reconstruction étatique. Il s'agit en clair de redéfinir les bases d'un nouveau contrat social qui place la Guinée comme priorité pour les gouvernants, et les gouvernés doivent s'y reconnaître.

Par ailleurs il faut rappeler que le nouveau pouvoir issu des élections de 2010 ne fait que continuer les actes posés par le gouvernement de transition qui avait lancé les bases d'une réconciliation nationale. A ce titre le gouvernement du Général Konaté a joué sur des registres symboliques en mettant en avant des valeurs comme le pardon et la réconciliation. Dans un discours tenu à la salle des congrès au palais du peuple, le général demande lui-même pardon au nom de l'armée guinéenne. *« Ce 21 juin 2010 est une date chargée d'émotion qui marque une prise de conscience individuelle et collective qui sera gravée dans les annales de notre histoire. Je le proclame entre Guinéens, nous devons pouvoir nous pardonner nos fautes et offenses voire nos crimes. Car si nous devons nous rappeler de ce qui est passé, nous devons être parfois capables d'oublier quand cela est nécessaire à préserver l'unité de notre nation et la paix sociale. En votre nom à tous, du peuple souverain de Guinée, vous me permettrez, à cette occasion solennelle et du haut de cette tribune, de demander pardon pour mes prédécesseurs et tous ceux qui, dans l'exercice du pouvoir d'Etat ou aux différents leviers de commande du pays, ont pu commettre des abus et exactions ou encore ont été amenés à causer des torts : Pardon ! Pardon ! Pardon ».*³²⁴

Même si l'on reconnaît qu'il y a eu une amélioration dans les relations entre militaires et civils dans une perspective de pacification, certaines vieilles habitudes

³²³ Entretiens proches de la présidence et militants de l'Alliance Arc en Ciel

³²⁴ Extrait du discours du Général Konaté tenu le 21 juin 2010 au Palais du peuple dans le cadre de réconciliation nationale. Discours publié par www.Guinéedirect.com

resurgissent de temps en temps mais avec une faible intensité. Ce qui veut dire que la transition ne résout pas totalement la question de l'ethnicité, des violences politiques et la fracture de la cohésion sociale. La mise en place de la démocratie constitue un moyen de bâtir un Etat stable qui prend en compte dans sa sociogenèse les différents paramètres sociaux qui concourent à sa mise en place.

Il s'agit d'une transition à l'issue d'élections. Les candidats ayant disputés l'élection présidentielle sont tous hors du gouvernement de transition. Ce qui facilite la transparence du scrutin. À l'issue du premier tour du scrutin du 27 juin 2010, Cellou Dalein Diallo, Président de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), arrive en tête avec 43,69 % des voix et Alpha Condé, Président du Rassemblement du Peuple de Guinée (RPG), 18,25 %³²⁵ des suffrages. Ils se retrouvent au second tour. Ce dernier devait se tenir selon 14 jours après le premier tour mais, n'aura lieu que 4 mois plus tard, occasionnant des violences et des soupçons de fraudes.

Les élections législative devaient clore la phase de transition, dans la mesure le mandat des députés était arrivé à terme depuis 2007. Elles (les élections législatives) ont tardé à se tenir pour plusieurs raisons. Du côté du pouvoir il s'agit de réviser le fichier électoral, et pour l'opposition il s'agit d'un retard orchestré en vue d'éventuelles fraudes électorales.

On peut globalement retenir que les élections présidentielles de 2010 ont ouvert la voie à la démocratisation en Guinée, même si des efforts restent encore à faire. Il s'agit d'une avancée significative dans les relations entre le pouvoir et l'armée, entre l'armée et les populations, entre la Guinée et le reste de la communauté internationale.

Sur le plan économique, l'élection présidentielle a permis une reprise progressive des programmes suspendus après le coup d'État et le drame du 28 septembre 2009. La Guinée a ainsi obtenu le 24 février 2012, une Facilité élargie de crédit (FEC) dans l'optique du point d'achèvement de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) du FMI, et un allègement de 2,1 milliards de dollars de sa dette publique en fin septembre 2012 de la Banque Mondiale et du FMI. L'UE a effacé 15,41 millions € provenant des prêts sur les ressources du Fonds européen de Développement (FED) et a décidé en décembre 2012 le déblocage du 10e FED, pour un montant total de 236 millions € reparti en deux enveloppes (A et B). Le chef de la délégation de l'UE en

³²⁵ Données recueillies MATAP, Conakry, 2013.

Guinée, Philippe Van justifie cette reprise économique par l'annonce de la date des élections législatives.³²⁶

Ce regain d'intérêt pour la Guinée se justifie aussi par l'intérêt porté à ses importantes ressources minières. Premier pays producteur de bauxite au monde, une transition apaisée permettra l'arrivée le développement des industries extractives. A ce titre on note la présence.

CONCLUSION PARTIELLE

La mort de Sékou Touré ouvre la voie de l'accès direct de l'armée au pouvoir avec le premier coup d'Etat de 1984. Il intervient dans un contexte de flou institutionnel qui a facilité l'accès de l'armée au pouvoir. Le pays ne sortait pas de guerre, mais la désintégration totale de l'économie et la détérioration du tissu social rappelle tristement « *les cauchemars que la conjonction de la démence et de l'incapacité de l'équipe des mégalomanies du PDG ont imposés au peuple de Guinée* ». ³²⁷ C'est ce contexte qui justifie l'accueil favorable que le peuple a manifesté à l'endroit du CMRN.

Le nouveau pouvoir militaire doit chercher rapidement les moyens de sa légitimation. Cette dernière s'est opérée en deux phases distinctes : Une légitimation institutionnelle d'abord marquée par la mise en place de réformes substantielles. Ces réformes s'accompagnent d'une libéralisation économique et politique avec l'avènement du multipartisme. Aux yeux de l'évolution du régime, on s'aperçoit nettement qu'elles ont été faites pour répondre aux standards internationaux.

D'autre part avec la pression des institutions financières internationales et les différents bailleurs de fonds bilatéraux, le régime ne pouvait s'accommoder que d'une façade démocratique, mais au fond, les militaires installeront bientôt une dictature sanglante.

L'autre forme de légitimation du pouvoir militaire est notée dans la manière de créer des réseaux clientélistes au sein même de l'institution militaire. L'institutionnalisation de la corruption a fini par installer des relations d'acte

³²⁶ Voir Baldé (H), « Guinée : difficile fin de transtion. » publication en ligne de Thinking Africa, 2013.

³²⁷ Soumah(M), Op.cit P.82

d'allégeance entre les militaires et le président Conté lui-même. Toute forme de remise en cause de l'autorité politique du président est sévèrement réprimée et les cas de torture et de meurtre sont répertoriés par centaines.

Par contre le régime sera vite confronté aux réalités de l'exercice du pouvoir. Face aux multiples crises économiques et sociales, la population manifeste de plus en plus son désaccord avec le régime et expose les limites de ce dernier et son incapacité à répondre à ces attentes.

La Guinée n'a jamais connu un épanouissement de ses institutions politiques durant la phase autoritaire incarnée par Conté. L'armée se repositionnera face au vide institutionnel noté à la veille de la disparition du Président Conté. Un régime militaire succède ainsi à un autre régime militaire.

Le CNDD, sous la houlette du capitaine Moussa Dadis Camara, arrive au pouvoir plébiscité par les populations qui redoutaient de fortes tensions politico-ethniques après la mort de Lansana Conté. L'Etat guinéen était complètement délabré et incapable d'assurer une continuité constitutionnelle de l'exercice du pouvoir. Dans ce contexte le second coup d'Etat qu'a connu le pays est qualifié de salvateur. Le divorce s'installera rapidement avec la montée en puissance de la violence et le retour des vieilles habitudes de massacres et de tortures, qui culmineront avec les événements de septembre 2009.

Le CNDD continuera d'assurer la transition du pouvoir après la tentative d'assassinat du leader du CNDD. Le Général Sékouba Konaté parviendra à mener la transition à son terme avec l'organisation des premières élections présidentielles libres et démocratiquement organisées depuis l'indépendance du pays.

3^{ème} Partie

LE REGIME POST-TRANSITION ET LA PROBLEMATIQUE DE LA REFORME DES SYSTEMES DE SECURITE (RSS)

Ayant accompagné le processus de transition démocratique, l'armée est perçue comme l'institution central du dispositif étatique de la Guinée depuis son indépendance. Pour les nouvelles autorités politiques issues de l'alternance, la réforme du secteur de la sécurité est plus que primordiale. Elle s'inscrit dans une dynamique de reconstruction de l'Etat. Elle se présente d'un point de vue théorique comme une politique publique de rationalisation des effectifs de l'armée et de modernisation du rôle de cette dernière.

Chapitre 5

LE NOUVEAU REGIME ET LA GOUVERNANCE DE LA SECURITE.

Après l'élection présidentielle de 2010 qui a vu l'arrivée d'un régime civil et le retour progressif des militaires dans les casernes, le gouvernement engage l'ère des réformes. Comme à l'accoutumée, chaque nouveau régime arrive avec un programme qui a servi de campagne électorale, pour marquer son emprise. Pour le cas du régime d'Alpha Condé, les réformes promises s'inscrivent largement dans la dynamique globale des réformes des systèmes de sécurité (RSS) en Afrique. L'enjeu majeur pour le nouveau régime est d'inscrire dans la continuité le retrait militaire. C'est l'enjeu de la dépolitisation. Elle est une condition devant ouvrir la voie la reconstruction de l'Etat en Guinée avec la mise en place d'institutions répondant aux exigences démocratiques et de respects des droits et libertés fondamentaux.

Depuis la fin des années 1990 la problématique de la RSS, qui incite à adopter une approche globale et coordonnée de l'ensemble des réformes engagées dans différents secteurs (défense, police, justice, contrôle parlementaire), s'est imposée comme l'une des principales activités vouée à promouvoir la paix et la stabilité. En Afrique cette RSS se fait sentir avec acuité compte tenu de l'accalmie notée sur la scène politique durant les années 1990-2000.

A) La question des réformes du secteur de la sécurité

La réforme des politiques publiques de sécurité est un des projets majeur du nouveau régime issu des élections présidentielles de 2010, où l'armée s'est illustrée dans une démarche républicaine garantissant la sécurité et la fiabilité du processus. Le processus de dépolitisation de l'armée doit s'achever par le repositionnement de ce dernier dans le dispositif institutionnel de l'Etat. *« Tandis que les Etats africains ont fait l'objet de nombreuses études de cas approfondies sur divers aspects de la gouvernance démocratique, il existe en revanche peu d'études portant sur les caractéristiques de la GSS (gestion des systèmes de sécurité) dans la sous-région ouest-africaine considérée comme un tout. Plus précisément, les événements, les difficultés à surmonter ainsi que les leçons à tirer propres au contexte francophone n'ont pas été suffisamment analysés. »*³²⁸

³²⁸ Bryden(A) et N'diaye(B), dir, *Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest francophone : bilan et perspectives*, Genève, septembre 2011.

Vu l'urgence des attentes populaires en matière de sécurité, qui ont été un thème central dans la campagne électorale de 2010, et qui sans doute a favorisé une participation notable des citoyens aux élections, le nouveau gouvernement est tenu de passer rapidement à une phase pratique, pour éviter de susciter des doutes sur sa capacité à apporter des réponses concrètes à ce désir de sécurité.

Les mesures ont été scindées en deux, celles immédiates, qui consistent notamment au retour des militaires dans les casernes, avec la démilitarisation de la capitale, la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel favorable à un contrôle civil et démocratique des forces armées, et la volonté de faire la lumière sur les différentes atteintes aux droits de l'homme qui impliqueraient des militaires. Ensuite dans le long terme la réforme des systèmes de sécurité doit englober la problématique de la gestion des effectifs, et la séparation radicale du politique et du militaire.

1) Des réformes à court terme

Le passage d'un régime autoritaire (souvent militaire) à un régime démocratique, est accompagné de remise en question de l'organisation des forces armées. Ces dernières sont liées au pouvoir autoritaire dont elles servent de bras séculier et sont au cœur de la violence perpétrée sur les populations civiles. C'est dans ce sens que la thématique de la réforme des systèmes de sécurité est devenue un enjeu majeur dans le contexte des régimes post-confliktuels. Les nouvelles autorités, sont dotées de forte légitimité dès lors se cristallisent autour d'elles les attentes des citoyens en matière de sécurité. La réforme devient de facto « *un sujet d'actualité depuis que presque tous les chefs d'Etat du continent, francophone comme anglophone ou lusophones, se sont emparés du pouvoir avec l'aide de l'armée, ou après y avoir exercé de hautes fonctions...ou encore après en avoir été exclus.* »³²⁹

Il s'agit dans une première partie de procéder à des réformes à court terme pour les nouvelles autorités dans une logique d'imposer leur marque. La réforme suppose d'abord une dédramatisation de l'espace militaire. Le domaine de la défense et de la sécurité est toujours considéré comme un tabou. Il suffit de poser

³²⁹ Augé (A) et Klaousen (P), *op.cit.* P.40

le débats aux acteurs politiques pour se rendre compte de l'extrême prudence des réponses apportées, certains faisant simplement fi de ne pas maîtriser ce terrain considéré comme "glissant".

a) Le traitement salarial et réorganisation des forces armées

Les luttes pour la revalorisation des soldes ont toujours minées l'armée guinéenne et créé une véritable instabilité en son sein. Pour maintenir le calme au niveau des troupes le nouveau pouvoir doit s'atteler, dans le cadre de la réforme des systèmes de sécurité, à répondre à certaines revendications corporatives des militaires.

L'année 1996 a été marquée par une mutinerie sanglante. Et le pouvoir a été secoué par des manifestations de l'armée pour des augmentations de soldes. Les tensions étaient venues du bas, et la haute hiérarchie militaire a eu du mal à contenir le mécontentement des soldats du rang. Ce bref rappel historique permet de se rendre compte que toute tentative de réforme qui ne prendrait pas en compte la dimension économique est quasiment vouée à l'échec.

Les nouveaux acteurs du processus, tirant leçon du passé, se sont vite évertués à chercher des voies et moyens pour continuer à gérer la tranquillité de l'armée qui a rejoint les casernes peu avant le déclenchement du processus démocratique.

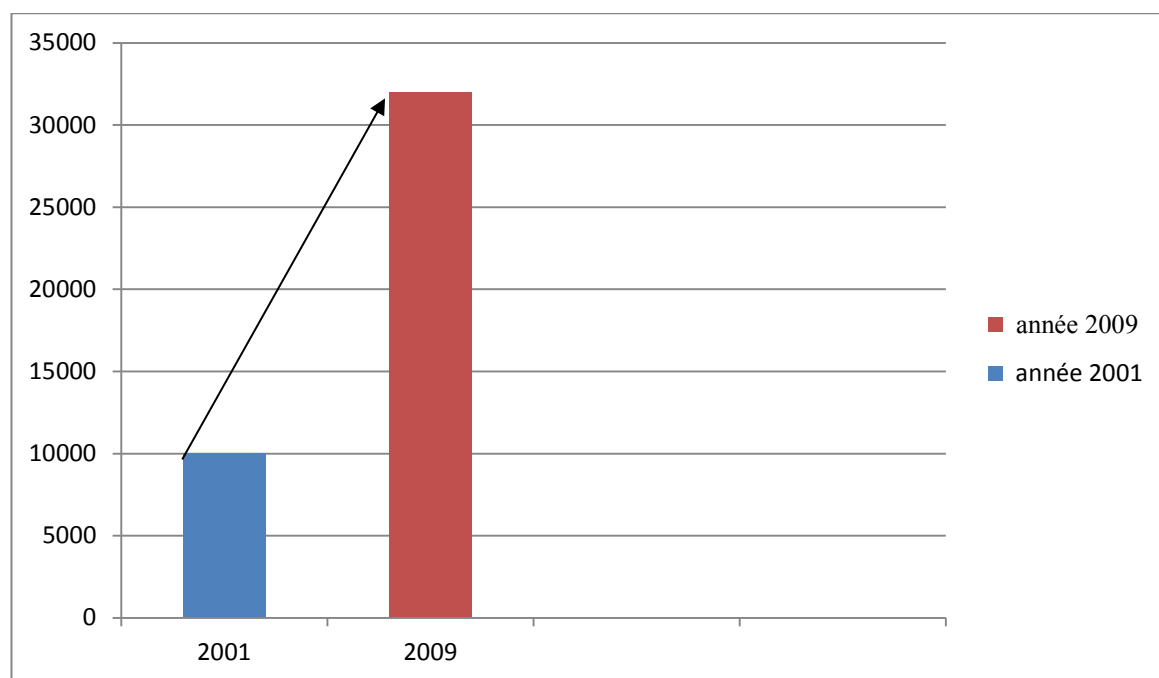
La valorisation des soldes semble être une mesure importante pour le gouvernement. En réalité les rapports entre l'armée et l'Etat en Guinée ont toujours été marqués par des revendications pécuniaires. Elles sont la résultante des inégalités de traitement entre le sommet de la hiérarchie et les soldats du rang qui croupissent sous le poids de la misère.

Il est difficile d'avoir une idée claire sur le traitement salarial des militaires en Guinée. Il existe une opacité dans la gestion des salaires de la fonction publique de façon générale. Mais on peut retenir que la fracture est nettement visible entre les officiers supérieurs qui vivent dans le luxe et les soldats à la base qui vivent dans les quartiers périphériques de Conakry dans des conditions quasi misérables. *« Les inégalités se situaient entre quelques supérieurs qui ne se plaignent pas de leur existence matérielle et les sous-officiers et hommes du rang qui tentent de*

survivre. La faiblesse des salaires et le non-paiement de certaines indemnités ont poussé la troupe à se reconnaître dans les revendications des syndicalistes, dès lors que les préoccupations étaient quasiment les mêmes. (Les salaires sont payés depuis les événements de 2007-2008). Mais cette situation reste fragile car liée aux possibilités budgétaires de l'Etat. »³³⁰

Les recrutements non maîtrisés expliquent en partie les difficultés de l'Etat à supporter le budget de l'armée qui devient de plus en plus lourd. Il doit y avoir une planification et un contrôle de l'Etat sur le recrutement. Les effectifs de l'armée sont passés entre 2001 et 2009 de 10.000 à 32.600 hommes³³¹.

Evolution du recrutement des militaires en Guinée de 2001 à 2009.



Données Rapport d'évaluation du secteur de la sécurité en république de Guinée

Les différents régimes qui se sont succédés en Guinée ont estimé tous que la meilleure façon de garantir un contrôle civil sur l'armée c'est de procéder à des augmentations des soldes des militaires pour les amener à faire acte d'allégeance au régime en place. Cette pratique s'est révélée inefficace dans la mesure où des

³³⁰ IFES, ibid.

³³¹ CEDEAO, UA, ONU, op.cit, p 5

revendications de solde et de meilleures conditions de travail ont jalonné l'histoire des rapports entre l'armée et le pouvoir politique en Guinée.

Pour ce qui est du recrutement, le processus consistera à faire une tournée nationale de recrutement par le biais d'une commission nationale, pour sélectionner un certain nombre de jeunes gens et de jeunes filles volontaires pour servir dans les forces de défense. Il faut en outre procéder à des tests psychologiques et médicaux pour déterminer ceux qui sont aptes à servir sous l'uniforme. Le contingent à recruter est défini par l'autorité, en fonction des ressources budgétaires disponibles à cet effet. Il est indiqué de procéder à partir de cette masse, à une sélection pluriethnique et au prorata de la démographie par région naturelle du pays. Effectuer une nouvelle visite médicale et des tests physiques et psychotechniques pour détecter les derniers cas de drogués ou de malades graves.³³²

« Le système semble nettement bien verrouillé depuis la tournée de recrutement jusqu'à l'incorporation afin que des services ne soient achetés ou que des interventions d'autorités ou de supérieurs ne puissent aboutir. »³³³ Le verrouillage du système mettra en adéquation la politique de recrutement avec les lignes budgétaires réellement disponibles. En outre « ce type de recrutement fera ressortir le caractère national recherché, faisant des Forces de Défense une émanation de l'ensemble de la Nation. Le respect de l'équilibre ethnique et régional, culturel et religieux dans le recrutement est un gage d'unité et de cohésion pour toute la nation ; c'est à ce prix que le caractère républicain des forces sera garanti. »³³⁴

Pour ce qui est des conditions de travail c'est surtout la réfection des garnisons et autres bâtiments dans les camps et casernes qui attireront l'attention du nouveau pouvoir en place.

³³² IFES, « Etudes portant sur les perspectives de revalorisation des forces de défense et de sécurité en Guinée », Conakry, janvier 2010

³³³ IFES ibid.

³³⁴ Témoignage d'un ancien membre du gouvernement de transition, Conakry 2013.

b) Rénovation et équipement des casernes.

Globalement, les cantonnements sont insuffisants et vétustes ; c'est la raison pour laquelle la majorité des soldats vivent dans les quartiers, souvent en banlieue, avec leurs armes. En plus, lors des mutineries et conflits internes, des armes sont volées ; l'obscurité fréquente dans les quartiers due au manque d'électricité favorise ainsi les braquages et vols à mains armées. La remise en état de ces infrastructures pourrait être effectuée par les militaires eux-mêmes.

Il suffira de leur fournir les matériaux de construction. Il est vrai que depuis l'avènement du CNDD, ces travaux ont débuté avec une entreprise privée, cependant une formule de session de partie des travaux pourrait permettre aux forces armées, par le biais du génie militaire, de prendre part à cette œuvre. Ce corps pourrait davantage se revaloriser en participant également à la reconstruction des bâtiments administratifs et même privés saccagés lors des différentes émeutes.

Les casernes, les bureaux et centres d'hébergements ainsi que les centres de formation sont dans un état déplorable, surtout dans les provinces où près de 60 pour cent des forces sont stationnées. Dans la région de Kankan, par exemple, des détachements militaires utilisent des maisons en chaume comme bureaux. Beaucoup de soldats vivent dans les banlieues et font la navette pour rejoindre leurs lieux d'affectation.

L'usine militaire, qui faisait autrefois la fierté de l'armée et produisait des habits militaires n'est plus opérationnelle et l'armée est obligée de dépendre d'importations. Le Génie militaire, entreprise de construction, s'est pratiquement effondré. Les moyens logistiques en dehors de la capitale sont particulièrement faibles. Un grand nombre de gendarmeries, y compris celles qui doivent faire des patrouilles, n'ont ni véhicules, ni bureaux opérationnels.

Cette situation contraste fortement avec l'environnement du quartier général de Conakry où les officiers supérieurs travaillent dans des bureaux confortables, équipés avec la télévision par câble et Internet. En plus de leurs véhicules officiels, beaucoup d'entre eux conduisent des voitures de luxe et des jeeps. La plupart des officiers subalternes se plaignent de vivre dans la misère alors que les officiers de haut rang possèdent leurs propres voitures et maisons. De tels écarts, causés par

la mauvaise gestion financière, sont à l'origine de beaucoup de tensions au sein de l'armée.

La politique de réfection des différents camps militaires rentre dans une logique de réduire au maximum les disparités entre les soldats en fonction dans la capitale et leurs homologues servant à l'intérieur du pays.

La réfection des casernes et garnisons militaires a été entamées par le gouvernement de transition sous la conduite du Général Sékouba Konaté. Dans un de ses discours il affirme que *« Notre armée a été à l'abandon. Les conditions de vie et de travail malgré toutes les sommes d'argent qui ont été dépensées étaient très mauvaises. En quelques mois, nous avons pu apporter des changements dont nous profitons tous. Le militaire guinéen vit mieux que les années passées. Si on avait commencé depuis longtemps, on n'aurait pas beaucoup à se plaindre. Mais c'est un groupe qui a tout gardé pour lui et rien pour les autres. »*³³⁵

Les nouvelles autorités ont continué dans cette lancée en accordant la priorité aux hommes d'abord avant de procéder à des réformes institutionnelles et structurelles. A ce titre le Général Konaté déclarait fort bien *« Moi, j'ai demandé d'accorder la priorité aux hommes, parce que c'est vous qui êtes les plus nombreux, qui fournissez le plus d'efforts. Sans vous, l'armée n'existe pas. Avant tout, pour que vous vous sentiez vraiment fiers d'être soldats, que vous soyez bien logés, bien habillés, bien nourris pour mettre fin à cette image du militaire guinéen en activité ou à la retraite qui se rend par-ci, par-là à la recherche de sa dépense, de l'argent pour faire face aux besoins de sa famille. On ne peut chercher son pain et bien servir la nation, je l'ai déjà dit. »*³³⁶

La réfection des casernes rentre dans la logique de créer plus d'espace de vie pour les militaires.

³³⁵ Extrait du discours du GI Sékouba Konaté

³³⁶ Sékouba Konaté op.cit

c) Redéfinition de la politique budgétaire.

Il semble impératif dans la foulée des réformes entamées, de redéfinir la politique budgétaire afin de mieux prendre en charge les préoccupations du personnel sécuritaire. Le secteur sécuritaire étant tout simplement le pilier de la stabilité sociopolitique du pays.

La recherche de la rationalité des dépenses publiques dans ce domaine sensible de la sécurité est une priorité. Le secteur de la sécurité pris au sens large comprend l'armée, la gendarmerie nationale, la police, la justice, les douanes, l'administration des eaux et forêt. Ce secteur prioritaire emploie environ 60.000 personnes, soit près de la moitié des fonctionnaires de l'Etat. Les salaires du secteur de la sécurité (armée, gendarmerie et police) sont les plus élevés des agents de l'Etat, et pèsent considérablement sur les charges de celui-ci.³³⁷

Il semble contradictoire de voir que malgré les contestations répétitives pour des augmentations de soldes, les travaux du rapport de la CEDEAO-UA-ONU, sur la réforme du secteur de la sécurité en Guinée, que les agents de ce secteur sont les mieux payés des fonctionnaires du pays. Ces revendications sont à analyser dans un esprit psychologique qui fait que les agents de la sécurité, parce qu'assurant la protection des civils, doivent être au-dessus de ces derniers.

D'autre part bien que ne soit pas son rôle premier (exception faite à la douane), le secteur de la sécurité participe aux recettes de l'Etat à travers la police et la gendarmerie, la justice, les eaux et forêts. « *S'agissant des amendes forfaitaires et transactionnelles, mais surtout grâce à la douane qui mobilise 57% des recettes internes.* »³³⁸

Le constat global est qu'il existe une mauvaise gouvernance financière du secteur de la sécurité, une absence totale de transparence, de lisibilité et de contrôle approfondi des dépenses publiques. « *L'absence de transparence et de bonne gouvernance financière du secteur de la sécurité est considérée comme le moyen le plus sûr d'effectuer, sans aucun risque, des détournements de deniers publics, le domaine étant fermé à toute forme de contrôle et d'audit. Plus spécifiquement, les forces armées du fait de leur détention du pouvoir ne se*

³³⁷ CEDEAO-UA-ONU, « Rapport d'évaluation du secteur de la sécurité en République de Guinée », mai 2010

³³⁸ CEDEAO-UA-ONU, *ibid.*

soumettent pas aux dispositions de la loi qui impose à tous les services de l'Etat des mécanismes de contrôles financiers pour l'exécution des budgets et la passation des marchés publics.»³³⁹

L'armée a acquis l'habitude de fonctionner sur un mode d'extra régulation budgétaire ; les menaces aux frontières, l'intervention des forces au Liberia et en Sierra Léone dans les années 1990 ont donné l'occasion de considérer le budget de l'armée comme un « budget de crise ». L'acquisition des matériels militaires et de sécurité, voire la réalisation d'ouvrages et de casernes sont quasi systématiquement faites en violation des procédures légales d'exécution des marchés publics.

La redéfinition d'une nouvelle politique budgétaire semble prioritaire dans la mise en place des réformes du secteur. Elle se fait de façon timide depuis le déclenchement du processus de réforme en 2010. Ainsi le rapport de la CEDEAO-UA-ONU, on note *« une réforme substantielle de la gestion de la gestion financière du secteur de la sécurité, y compris des règles d'élaboration et de contrôle budgétaire, est donc impérative en Guinée. Mais la question de la bonne gouvernance financière n'est pas spécifique à l'armée et aux forces de sécurité. Il s'agit d'un problème national qui a été largement évoqué dans le compte rendu du conseil des ministres extraordinaire du 6 au 10 mars 2010 consacrée du budget qui souligne : "...les lacunes constatées dans la gestion des finances publiques durant l'exercice écoulé : absence de budget formel, non-respect des procédures de passation et d'exécution des marchés publics, violations des principes d'unicité des caisses. »³⁴⁰*

Maîtriser la politique budgétaire c'est aussi maîtriser la rationalité des dépenses publiques. Il faudra impérativement revoir les capacités de prévisions budgétaires qui ont été biaisées au fil des années. Cela passe par une redéfinition des priorités, qui doivent à leur tour répondre aux besoins nationaux en matière de défense et de sécurité.

³³⁹ CEDEAO-UA-ONU, op.cit.

³⁴⁰ CEDEAO-UA-ONU, Ibid.

2) Redéfinition des rôles entre l'armée, la gendarmerie et la police

Un des aspects du flou institutionnel en matière de sécurité en Guinée est la confusion totale des rôles entre l'armée, la gendarmerie et la police. Il faut une redéfinition des tâches entre ces différentes structures. L'armée guinéenne est toujours intervenue dans des questions de sécurité urbaine normalement dévolues à la police nationale.

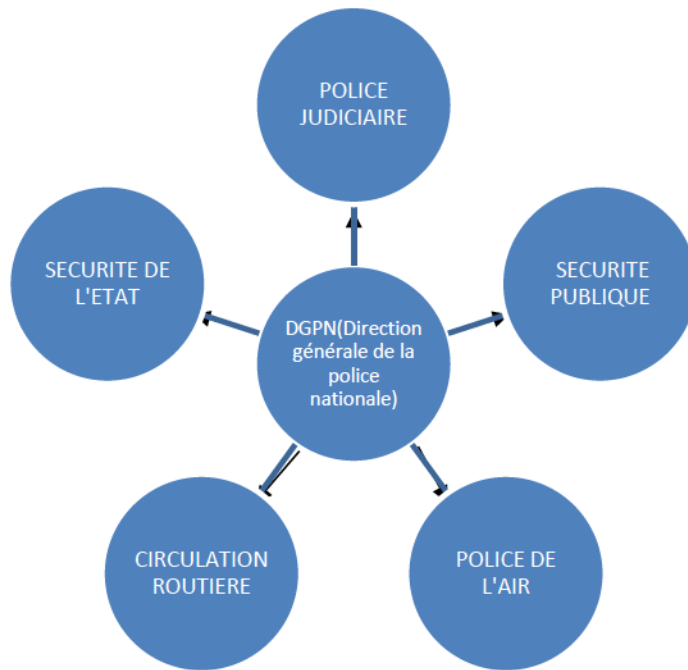
a) la police et la sécurité intérieure

Le domaine de la sécurité intérieure concerne désormais la police et les services traditionnellement attachés au Ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique. La police nationale assure la protection intérieure des citoyens ainsi que la sauvegarde de leurs biens. *« Comme dans le domaine de la défense, et comme au demeurant, tous les secteurs de la vie en Guinée, le domaine de la sécurité a été fondamentalement transformé par les soubresauts sociopolitiques répétés qui ont rythmé la vie politique nationale depuis l'indépendance. »*³⁴¹

La question de la sécurité intérieure est une priorité dans le processus de réforme du secteur de la sécurité. Elle est aussi une urgence pour le pouvoir central. La Guinée n'a pas connu de guerre civile, mais les séquelles des violences perpétrées par les forces armées sur les populations sont très visibles dans la capitale et certaines grandes villes. Il est indiqué dans le rapport d'évaluation du secteur de la sécurité en République de Guinée, sous l'égide de la CEDEAO, de l'union Africaine et de l'ONU, que les populations guinéennes, dans les centres urbains comme en campagnes, subissent de graves atteintes et menaces à leur sécurité physique.

Sur le plan structurel, la police guinéenne est organisée en une Direction Générale de la Police Nationale (DGPN). Cette dernière comprend cinq directions centrales : police judiciaire, police de l'air et des frontières, sécurité publique, circulation routière et sécurité de l'Etat. Au niveau régional il existe une direction régionale de la sûreté à la tête de laquelle un chef de la sûreté.

³⁴¹ CEDEAO, UA et ONU, op.cit.



Au niveau régional une autre organisation de la police existe.



Cette structuration semble être logique pour une distinction des rôles entre l'armée et la police. Le problème se trouve dans la capacité de l'autorité publique à faire respecter les attributions dévolues à chaque corps.

A ce niveau, le nouveau régime s'adonne à renforcer les capacités de la police en matière de logistiques, de moyens de déplacement sur le terrain des opérations. Sur le plan interne le programme vise aussi à lutter contre la corruption qui gangrène ce corps. Selon le rapport CEDEAO-UA-ONU de Mai 2010, « *De tous les corps en uniforme, la police nationale semble être la moins lotie et celle qui a le plus souffert de l'arrivée au pouvoir des militaires. Les tueries, le saccage et le pillage de certains de ses locaux que des éléments de l'armée lui ont infligé en 2007 ont assurément entamé son moral et réduit sa stature et donc sa capacité à remplir ses missions de maintien de l'ordre de protection et de lutte contre les infractions et les crimes. C'est surtout l'amputation de pans entiers de ses attributions traditionnelles qui ont achevé de la paralyser et de donner aux policiers la conviction que l'Etat ne la valorisait plus et la considérait comme quantité négligeable.* »³⁴²

Les infrastructures qui abritent les services de police n'appartiennent pas toujours à l'Etat ; les propriétaires privés ne sont souvent pas payés pour leur location ; ces infrastructures sont dans un état de délabrement avancé. Par exemple, l'Ecole de Police est une usine abandonnée aux bâtiments vétustes et inadaptés, sans eau ni électricité, et où aucune formation ne peut se tenir. L'état dégradé de toutes ces infrastructures a été aggravé par les émeutes de 2006.

On constate dans les commissariats centraux et urbains, postes de polices et commissariats spéciaux, des manques de moyens de locomotions pour intervenir. Les moyens de communication professionnels sont également quasi-inexistants : le réseau radio est limité à Conakry. Les armements et uniformes ne sont plus fournis en dotation. La conséquence est que les uniformes sont importés et vendus par des commerçants privés, ce qui occasionne le déguisement des malfaiteurs en policiers.

³⁴² CEDEAO-UA-ONU, op.cit.

Même le mobiliers et équipement de bureau ne sont presque jamais fournis aux structures policières.

Ces dysfonctionnements ajoutés à une situation de sous-équipement et de précarité des policiers, pousse l'armée dans un régime comme celui de Guinée sous Lansana Conté, à s'arroger sans grandes difficultés les prérogatives jadis dévolues à la police. Ceci a conduit à une militarisation des centres urbains notamment la capitale Conakry. La nouvelle réforme du secteur de la sécurité appelle aussi à une démilitarisation de ces centres urbains, ce qui signifie une certaine redéfinition des tâches en l'armée et la police.

b) Démilitarisation de la capitale

La militarisation de la capitale Conakry est largement due à la faiblesse du système policier. Elle résulte du nombre réduit de policiers environ 10.588 , mais aussi d'un manque chronique de moyens logistiques. La police n'est pas capable de remplir beaucoup de ses fonctions traditionnelles : le contrôle routier de routine, les formalités liées à l'immigration, le crime organisé et le trafic de drogue.

La gendarmerie et l'armée ont repris certaines de ses missions ce qui a conduit à une forte présence militaire dans la capitale et les débordements de violences notés lors des manifestations pacifiques organisées par les civils, soit par les partis politiques d'opposition, soit par les mouvements syndicaux.

La démilitarisation de la capitale Conakry a été entamée au même moment que le lancement de la réforme du système de la sécurité en Guinée. La stratégie de l'intimidation a toujours été une ressource politique largement utilisée et mise en pratique par les différents régimes qui se sont succédé à la tête du pays. Il se trouvait que la présence des militaires dans la capitale censée être un haut lieu de contestation populaire, constitue une mesure dissuasive que les autorités militaires ont longtemps prônée.

Dans l'immédiat des mesures ont été prises allant dans le sens de démilitariser la ville de Conakry. Le président l'a rappelé lors d'un discours à la nation en 2015. « *Nous avons d'ores et déjà délocalisé toutes les armes collectives*

*à l'intérieur du pays et procéder à la démilitarisation de la ville de Conakry. Désormais, c'est la police et la gendarmerie qui assure le maintien de l'ordre. »*³⁴³

Pour le président de la République, la police et la gendarmerie dont les réformes sont également en cours doivent développer leur capacité pour assumer leurs missions classiques (sécurité publique, maintien de l'ordre, auxiliaire de justice), mais également développer des compétences spécifiques pour contrer les nouvelles menaces telles que le trafic de drogue, la criminalité transfrontalière, la délinquance économique et financière.

Sur un autre aspect, Me Abdoul Kabele Camara, chargé de la Réforme du secteur de la sécurité annonce les mesures prises en vue de la démilitarisation de la ville de Conakry. Pour lui, en ce qui concerne l'encasernement, de gros efforts sont en train d'être fournis dans le cadre de la réforme.

Dans le cadre de la délocalisation des armes lourdes de Conakry vers l'intérieur du pays, sept bataillons ont été créés. La démilitarisation de Conakry devra s'accompagner de politique de construction de logement pour les militaires affectés. *« C'est la raison pour laquelle de gros efforts sont en train d'être déployés. C'est là vraiment l'avantage de la réforme pour que d'ici la fin de l'année 2015 que nous ayons presque des compagnies construites de façon identique sur tout le territoire national et que les bataillons soient construits de façon identique et qui répondent aux besoins réels de nos forces armées. »*³⁴⁴

La démilitarisation rentre dans la volonté d'améliorer la situation sécuritaire dans la capitale. L'interdiction de porter des armes en dehors du service sur la voie publique, le redéploiement sur le territoire d'un certain nombre de bataillons ou corps spéciaux et, à la fin du mois de septembre 2011, la consignation des militaires dans les casernes sont des mesures déjà mises en place. Elles sont visibles dans la mesure où en 2013 lors de notre étude de terrain aucun militaire ne circulait dans les artères de la ville de Conakry comme cela fut le cas dans un passé récent.

Des évolutions significatives ont été enregistrées et la RSS connaît un démarrage plutôt satisfaisant pour un pays qui n'a connu que des dictatures civiles

³⁴³ Extrait discours du Président Alpha Condé lors de la célébration de la fête nationale. 2015.

³⁴⁴ Interview Kabélé Camara, www.guinéenews.com

et militaires depuis son indépendance et une forte concentration militaire dans la capitale siège du pouvoir politique.

En outre la démilitarisation de la capitale par la délocalisation des cantonnements militaires permet de lutter contre la prolifération des armes légères, qui est un aspect important de la politique de sécurité. Elle remonte aux années 1960 avec les luttes de libération dans les ex-colonies portugaises voisines et la première République avec la création de la milice.

La prolifération des armes a repris dans les années 1990 avec les rebellions au Liberia et en Sierra-Leone, puis depuis lors des incursions en 2000 au sud du territoire guinéen. Conformément à ses engagements internationaux et ouest-africains, la Guinée a mis en place une commission nationale sur les armes légères, mais elle manque de moyens de mise en œuvre d'une politique volontariste.

La Guinée est un pays carrefour, à la croisée de plusieurs foyers de tensions frontalières. Au Sud les rebellions en Sierra-Leone et au Liberia, à l'Est la Côte d'Ivoire, au Nord le conflit casamançais (sud du Sénégal) et les instabilités en Guinée Bissau. Ces différents foyers de tensions appellent à une vigilance collective pour la lutte contre le grand banditisme, le trafic de drogue et la circulation des armes.

Donc à moyen terme, le gouvernement devrait répondre au pari de la réorganisation des forces armées guinéennes, avec notamment la redéfinition de ses missions régaliennes et trancher de façon claire les prérogatives dévolues à la police et à la gendarmerie. Ceci permettra de mettre un terme aux différentes querelles de positionnement entre les structures de défense et de sécurité.

La démilitarisation de la capitale Conakry vient en renfort de ce processus de réforme. Elle permet un redéploiement des militaires à l'intérieur du pays et d'avoir le contrôle sur la circulation des armes. Le rapport CEDEAO-UA ONU sur la RSS souligne clairement que « *Dans la pratique règne une grande confusion de rôles, de compétences et d'attributions qui se caractérise par la domination de l'armée qui s'arroge des prérogatives de sécurité publique et de police. Arrimée aux forces armées dont elle fait partie intégrante, la gendarmerie nationale a dépouillé la police nationale de certaines attributions comme celle relative à la police aux frontières. Signe de la confusion et désorganisation du secteur, des*

*militaires sont assignés à des missions de sécurité privée auprès d'institutions (banques, sociétés ect.) et de personnes (directeurs de banques, opérateurs économiques) sans aucune réglementation. »*³⁴⁵

B) Le pari du control civil sur les militaires

La réussite de la RSS tient beaucoup à la capacité que les nouvelles autorités auront à assurer le control du pouvoir civil sur les militaires. En règle générale, la subordination du militaire au politique est une marque de la modernité des armées. Il faut noter que le contexte sécuritaire qui a suivi les élections présidentielles était extrêmement fragile. Il est notamment « *marqué par l'attaque de la résidence privée du Président de la République de Guinée le 19 juillet 2011 par un groupe de militaires incontrôlés. Cette attaque a donné lieu à des arrestations de militaires et de leaders politiques dans un climat sociopolitique déjà fragile et extrêmement volatile.* »³⁴⁶

1 Le contrôle politique

Le contrôle politique des forces de défense et de sécurité constitue un indicateur pertinent du degré de démocratisation d'un pays. La déclaration conjointe de Ouagadougou a offert une opportunité de renverser la tendance et aller dans le sens d'un contrôle des forces armées par l'autorité civile. Cette déclaration convenait de la création d'un Conseil National de Transition (CNT) de 101 membres, représentants toutes les composantes de la population guinéenne, de la nomination d'un Premier ministre, de la formation d'un gouvernement dit d'union nationale et l'organisation d'élections présidentielles dans un délai de six mois. Depuis l'indépendance du pays en 1958, on note cette carence du contrôle civil démocratique sur les forces armées.

³⁴⁵ CEDEAO-UA-ONU, op.cit.

³⁴⁶ PNUD, Le processus de la RSS en Guinée, rapport du 10 Septembre 2011.

a) La restauration de l'autorité civile

En Afrique subsaharienne, la suprématie civile sur les forces armées a été l'une des lacunes principales dans l'évolution des institutions étatiques. Les forces armées, dans la plupart des pays, ont encore un rôle politique important, et ceci en dépit de la présence d'une législation garantissant l'exercice du pouvoir par les civils et confinant l'armée à des tâches de défense et de sécurité.

La restauration de l'autorité civile passe nécessairement par une redéfinition des rôles sur la gestion du pouvoir civil. Une caractéristique fondamentale du modèle de relation civilo-militaire dans la plupart des pays d'Afrique est marquée par une inversion totale des rôles entre population civile et les militaires. *« Loin d'être sous le contrôle civil comme l'exige la constitution, les militaires ont souvent pris le contrôle non seulement de la population mais de l'ensemble de la machine étatique. Une des conséquences principales d'un règne militaire prolongé est donc, pour beaucoup d'Etats africains, l'inversion des relations civilo-militaires, dont la structure repose littéralement sur la tête. Les militaires qui étaient supposés se soumettre au contrôle civil sont souvent devenus maîtres non seulement de leurs propres destinées mais aussi de celles de la nation tout entière. Ce renversement des rôles a eu des conséquences désastreuses sur la stabilité politique et le développement des nations. »*³⁴⁷

La stabilité politique et le renforcement de la capacité de l'institution étatique passent nécessairement par la mise sous contrôle démocratique des forces armées. *« La fin des rivalités de la guerre froide a en outre mis en évidence la nécessité de placer les forces armées et de sécurité sous gouvernance démocratique. Cela a été une tâche particulièrement ardue pour les Etats africains, essentiellement en raison de la fragilité de l'état post-colonial et du retranchement du militarisme et de la militarisation. »*³⁴⁸

³⁴⁷ Adedeji Ebo, « Vers un code pour les forces armées et de sécurité en Afrique : occasion et défis. » Genève, centre pour le Contrôle démocratique des forces armées- Genève (DCAF), mars 2005, P.5

Créé en Octobre 2000 à l'initiative du gouvernement suisse, le centre pour le contrôle démocratique des forces armées-Genève (DCAF) encourage et soutient les Etats et les institutions non étatiques dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer le contrôle démocratique et civil sur les forces armées et sur les forces de sécurité ainsi que pour promouvoir une réforme du secteur de la sécurité conforme aux normes démocratiques.

³⁴⁸ Adedeji Ebo, op.cit. P.9

Il faut accélérer le rythme de la démocratisation des régimes, qui va de pair avec la démilitarisation. Parvenir à un contrôle civil complet et fonctionnel, avec la participation de la base, est un objectif essentiel de la réforme de l'armée. Il faudra aussi que le processus de réforme lui-même soit soumis à un contrôle démocratique. Il convient d'obtenir un certain consensus populaire autour du projet de création d'une armée disciplinée, efficace, moderne, non partisane et transparente.

Assurer un contrôle civil sur l'armée revient pour les autorités civiles à exercer un contrôle sur les missions, la composition, le budget et les politiques de passation des marchés de l'armée. Les politiques militaires sont définies ou approuvées par le pouvoir civil, même si l'armée continue de jouir d'une considérable autonomie opérationnelle pour déterminer quelles opérations sont nécessaires pour atteindre les objectifs politiques fixés par les autorités civiles.

Pour s'acquitter pleinement de cette responsabilité du contrôle civil, l'élection d'un nouveau pouvoir démocratiquement ne suffit pas. Il faut que les nouvelles autorités puissent définir les contours de leurs forces de légitimité et être acceptées de tous. D'un autre côté, ni l'armée en tant qu'institution, ni les dirigeants militaires à titre individuel, ne doivent tenter de peser sur la scène nationale. *« L'armée n'opte pour aucune idéologie philosophie particulière hormis l'allégeance à la nation. »*³⁴⁹

La restauration de l'autorité civile passe aussi par un renforcement du dispositif légal et institutionnel. Dans plusieurs pays qui ont réussi une alternance démocratique, le président de la République (civil) assume les fonctions de commandant en chef des armées. Ce principe est clairement consigné dans la Constitution guinéenne de 2001. Il faut la rendre opératoire.

« La constitution stipule également que la politique de défense, décrétée sous forme de loi par la législature après examen par des commissions idoines, est mise en œuvre par le ministre de la défense. Les réglementations et procédures instaurées par les législatures de ces pays prévoient l'existence de commission parlementaires compétentes en matière de défense et de sécurité et ayant le droit de convoquer le ministre de défense pour l'interroger. Des lois définissent

³⁴⁹ Document d'information du DCAF, Contrôle démocratique des forces armées.

*également les limites de l'autorité civile et militaire, mettent l'accent sur le rôle apolitique de l'armée et interdisent aux soldats de participer pleinement à la vie politique tant qu'ils sont en service ».*³⁵⁰

Ainsi selon le rapport de la NDI (National Democratic Institute), le non-respect des normes constitutionnelles adoptées constitue une faiblesse que les nouvelles autorités doivent surmonter. « *Au Congo et à un moindre degré, en Guinée, de nombreux décideurs rencontrés par la délégation attribuent les tensions ou les crises surgissant entre civils et militaires au décalage qui existe entre les clauses constitutionnelles et les déclarations d'intentions publiques, d'une part, et les moyens et la volonté politique de mettre en œuvre ou d'agir sur ces décisions, d'autre part.* »³⁵¹ Les Congolais par exemple, ont souligné à diverses reprises que des progrès avaient été faits dans le domaine de la législation régissant le contrôle de l'armée, mais que l'absence de volonté politique et la faiblesse des institutions avaient amoindri l'impact des réformes mises en place. En Guinée la lacune entre la loi et la pratique se manifeste dans la résistance du pouvoir exécutif a démontré aux tentatives du parlement d'exercer ses droits constitutionnels de regard sur le militaire et d'enquêter des matières de défense.

b) Le contrôle parlementaire (budget).

Dans une définition stricte, le contrôle parlementaire désigne la fonction première du parlement qui est de contrôler l'action gouvernementale : elle comprend notamment des pouvoirs d'autorisation, en particulier concernant l'emploi des armées, la déclaration de guerre, le vote de la loi, l'autorisation budgétaire. Mais elle comprend aussi un volet d'information, d'évaluation et de participation au débat public. Dans les grandes démocraties, la question de la soumission des militaires au pouvoir politique ne fait plus guère problème et la perspective du « coup d'Etat militaire » paraît peu probable.³⁵²

Dans une perspective comparative, il s'agit d'un défi pour les nouvelles autorités de mettre en place un contrôle politique qui suppose un « *élargissement*

³⁵⁰National Democratic Institute, Rapport de la mission d'évaluation sur les relations entre civils et militaire en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale, 18 mars-10avril 1997.

³⁵¹ National Democratic Institute, op.cit P 17.

³⁵²Irondele (B), Rozenberg (O), Hoeffler (C), Joana (J), et Olsson (C), « Evolution du contrôle parlementaire des forces armées en Europe », Études de l'IRSEM, 2012, N°22.

*de la notion vers celle de notion de gouvernance démocratique, proposée par Anthony Forster, qui concerne au premier chef le rôle du parlement et de la société civile. »*³⁵³

La redéfinition de la politique nationale de défense en Guinée à la suite des élections présidentielles est aussi tributaire du renforcement du contrôle parlementaire. Ce contrôle était quasi inexistant durant les années de dictature civile et de régime militaire. Sur le plan juridique et réglementaire, « *la constitution guinéenne, à l'instar des autres, prévoit un rôle de contrôle parlementaire de l'exécutif et donc de ses dispositifs et politiques sécuritaires. En plus de cette mission de contrôle, en vertu de l'article 59, le parlement a le pouvoir de déterminer les principes fondamentaux de l'organisation générale de la défense nationale et maintien de l'ordre public. »*³⁵⁴

L'armée guinéenne n'était pas soumise au contrôle civil et démocratique. La commission de défense de l'Assemblée nationale n'a réellement jamais exercé son rôle. Si on est tenté d'affirmer qu'il existait une politique de défense et de sécurité du pays, du fait des caractéristiques de la deuxième république, le parlement n'a jamais été invité à remplir la mission qui lui était confiée par les textes. Les blocages liés au fonctionnement parlementaire sont en amont et résultent de retards notés lors de certaines élections en vue du renouvellement du mandat des élu et de consacrer leur légitimité en tant que représentant du peuple.

*« Comme ailleurs dans la plupart des pays africains, il n'existe pas en Guinée une forte tradition de contrôle parlementaire en général, encore moins de contrôle du secteur de la sécurité. »*³⁵⁵ Le parlement de la première république était essentiellement une chambre d'enregistrement des décisions politiques et la sécurité était considérée comme domaine réservé du chef de l'Etat et des membres de la haute hiérarchie militaires. Même lorsque sous la deuxième république il existait un parlement où siégeaient des partis de l'opposition cet héritage a perduré. La menace sécuritaire réelle que la Guinée a connue pendant cette période a aussi favorisé l'exclusion du parlement d'une manière générale, et la commission

³⁵³ Irondelle (B), Rozenberg (O), Hoeffler (C), Joana (J), et Olsson (C), op.cit.

³⁵⁴ CEDEAO-UA-ONU, « Rapport d'évaluation du secteur de la sécurité en République de Guinée », P 23

³⁵⁵ CEDEAO-UA-ONU, op.cit.

parlementaire chargée de la sécurité et de la défense en particulier de toute possibilité de supervision et de contrôle des questions de sécurité, malgré les dispositions de la constitution.

Le parlement doit jouer un rôle crucial dans la stabilité des relations entre l'armée et le régime civil. Dans la mesure où elle est en charge du vote du budget alloué à la défense, son contrôle dans l'exécution de ce dernier doit être un impératif et fortement renforcé.

En réalité « *Même lorsque sous la deuxième république il existait un parlement où siégeaient des partis de l'opposition cet héritage a perduré. La menace sécuritaire réelle que la Guinée a connue pendant cette période a aussi favorisé l'exclusion du parlement d'une manière générale, et la commission parlementaire chargée de la sécurité et de la défense en particulier de toute possibilité de supervision et de contrôle des questions de sécurité, malgré les dispositions de la constitution. Plus spécifiquement, les forces armées du fait de leur détention du pouvoir ne se soumettent pas aux dispositions de la loi qui impose à tous les services de l'Etat des mécanismes de contrôles financiers.* »³⁵⁶

Un long processus devra être enclenché pour étendre aux forces armées (comme à tous les autres secteurs de l'Etat guinéen) les principes fondamentaux de la comptabilité publique qui sont, entre autres, la transparence, l'honnêteté et l'opposabilité.

La mauvaise gestion du budget due à un déficit de contrôle, remet au-devant de la scène les contestations sur le manque d'équipements. Les moyens élémentaires de fonctionnement notamment pour l'entretien du matériel et du casernement, l'instruction dans les unités et les manœuvres de routine sont quasi inexistants. Cette situation explique en grande partie l'état de délabrement des matériels et des infrastructures et l'oisiveté des forces armées et de sécurité.

Ainsi au fil des années avec notamment le règne du pouvoir militaire durant la seconde République, l'armée a complètement acquis l'habitude de fonctionner sur un mode d'extra régulation budgétaire. Ceci résulte du fait que dans les régimes militaires ou ceux de parti unique, le pouvoir reste extrêmement concentré entre les mains de l'exécutif. « *Dans d'autres cas, les régimes de parti unique*

³⁵⁶ CEDEAO-UA-ONU, op.cit.

n'ont pas mieux fait que les régimes militaire quand il s'est agi d'autoriser l'affirmation du rôle du parlement dans la gouvernance des secteurs de la sécurité, et plus généralement l'institutionnalisation du contrôle parlementaire. Ces types de régimes politiques étaient caractérisés par une concentration excessive du pouvoir au niveau de l'exécutif, voire entre les mains d'un seul homme. En conséquence, le rôle du parlement consistait essentiellement à entériner et valider les décisions généralement prises ailleurs. »³⁵⁷

Cette lacune parlementaire est présente même dans les régimes de multipartisme. Les parlements ont tendance à devenir des institutions mécaniques à la solde de la majorité qui a conquis le pouvoir, des chambres d'enregistrement dont la seule raison d'être est de donner aux décisions du chef de l'Etat ou de son parti une caution de légitimité. Dans ce contexte les concepts de « secret défense » ou de « secret d'Etat » sont souvent abusivement invoqués pour couvrir les pratiques les plus opaques et pour intimider les rares organes de contrôle statutaires. C'est ce qui faisait que les malversations financières et les abus liés aux droits de l'homme ne faisaient l'objet d'aucune sanction.

L'armée a toujours été isolée et détachée du reste de la configuration étatique. Par conséquent le montant du budget du Ministère de la Défense n'était jamais débattu à l'Assemblée nationale, à l'occasion du vote du budget, pas même au sein de la Commission de défense et de sécurité. Les montants octroyés au fonctionnement des forces armées sont mis à la disposition de l'intendance militaire qui les répartit dans les unités suivant les procédures, sans justification au ministère des Finances.³⁵⁸

Dans le cadre des réformes entreprises pour le secteur de la sécurité, une réforme substantielle de la gestion financière du secteur de la sécurité est indispensable. Il s'agit pour la Guinée d'adopter une conception du contrôle parlementaire qui ne se focalise pas exclusivement sur les dispositions constitutionnelles et juridiques mais s'intéresse surtout aux pratiques des acteurs, en s'attachant en particulier au rôle des commissions parlementaires, qui

³⁵⁷ OIF, « La réforme des systèmes de sécurité en de justice en Afrique francophone » mai 2009, P.36

³⁵⁸ CEDEAO-UA-ONU, « Rapport d'évaluation du secteur de la sécurité en République de Guinée », mai 2010.

constituent le rouage essentiel du parlementarisme contemporain. Elle doit être basée sur l'autorité (droit) la capacité (l'expertise et les ressources matérielles) et la volonté politique (attitude critique) des parlementaires et des commissions en charge du contrôle des forces armées.

« La réforme du secteur de sécurité reste largement tributaire du contrôle parlementaire qui doit constituer la pièce maîtresse. »³⁵⁹ En d'autres termes « sans un pouvoir parlementaire jouant pleinement son rôle législatif et de contrôle des actions de l'exécutif, il n'y a pas de démocratie véritable et sans contrôle parlementaire effectif et compétent de la politique de sécurité et des activités de l'appareil sécuritaires, il n'y a pas de réforme véritable du secteur de sécurité. »³⁶⁰

La tâche s'avère plus délicate pour le cas guinéen. Il ne s'agit pas de réforme au sens néo institutionnaliste, mais plutôt de construction. Reconstruction d'un dispositif institutionnel qui au fil des années de dictature et à force de prendre des coups s'est érodé et avait complètement disparu. En outre il faut aussi construire ce qu'il convient d'appeler « une culture du contrôle démocratique » du secteur de la sécurité.

2) Le renforcement de contrôle judiciaire

Assurer le contrôle juridictionnel des forces armées revient à replacer le cadre légal et constitutionnel régissant le secteur de la justice dans un dispositif opératoire. Même s'il est certain que *« dans l'ensemble, le cadre constitutionnel et légal organisant le secteur de la justice en Guinée est relativement complet »³⁶¹*, force est de constater que son application présente de sérieuses lacunes. *« Certaines dispositions importantes de ce cadre ne garantissent pas l'indépendance du pouvoir judiciaire. »³⁶²*

Le secteur de la sécurité reste très lié à celui de la justice pour un pays qui sort d'un demi-siècle de dictature civile et d'autoritarisme militaire. Le défi premier après les élections est la consolidation des normes et institutions

³⁵⁹ Entretien ancien membre CNT Conakry 2013.

³⁶⁰ Rapport OIF mai 2009 P. 39

³⁶¹ Rapport CEDEAO-UA-ONU, op.cit. p. 33

³⁶² Rapport CEDEAO-UA-ONU, ibid. 33

démocratiques. « *L'établissement des procédures, institutions, normes et cultures qui garantiraient la responsabilisation des dirigeants élus ne pourrait arriver du jour au lendemain.* » L'absence d'expérience démocratique récente, les difficultés économique et la souffrance sociale complique la consolidation des régimes démocratiques dans les anciens Etats totalitaires. La participation du public dans le fonctionnement efficace de la démocratie est une composante significative du nouveau système de pouvoir. La confiance entre les dirigeants et la société est contingente sur le chemin transparent sur lequel le pouvoir est exercé. La surveillance démocratique civile des forces armées et du secteur de la sécurité, incluant les renseignements sont d'une importance cruciales dans le processus de consolidation démocratique des pays en transition. Ce besoin suppose une signification spéciale dans les conditions de combat du terrorisme. Le fonctionnement efficace du secteur de la sécurité devient un trait majeur de la société démocratique.

La guinée se trouve dans cette phase transitoire de son histoire politique après les élections démocratiques. La consolidation de ce tournant appelle une réforme en profondeur du domaine de la justice et une nouvelle articulation entre celle-ci et les forces armées.

a) Requalification de la justice militaire

En Guinée la justice militaire a longtemps été absente du cadre institutionnel de l'Etat. Ceci a contribué à développer chez les militaires le culte de l'impunité et de la violation délibérée des droits de l'homme. « *Les militaires ont commis tellement de bavures dans le passé que certains habitants avaient fini par intérioriser le militaire comme étant au-dessus de tout, ayant le droit de vie ou de mort sur les civils.* »³⁶³

Ce témoignage traduit à la fois l'urgente nécessité d'encadrer les interventions des forces armées d'une part qui est loin du respect des droits de l'homme. C'est en réalité la justice des militaires. Celle que les militaires se font pour prendre leur revanche sur des civils injustement qualifiés d'indisciplinés. D'autre part ce témoignage laisse planer l'urgente nécessité de sensibiliser les

³⁶³ Témoignage de rescapés du massacre du 28 septembre 2009, Conakry, 2013.

populations sur le respect de leurs droits fondamentaux par les membres des forces de défense.

Le déficit relatif à la connaissance et à la maîtrise des principes de base des droits de l'homme pose un autre problème celui de l'accès effectif des citoyens à la justice. Cet accès reste toutefois très faible, et n'apporte pas toujours les résultats escomptés, surtout si elle met au prisme les militaires. *« L'accessibilité du système judiciaire est faible. La difficulté d'accès de la population aux services de justice est à la fois géographique (distance physique), économique (coût prohibitif de la justice), culturelle (connaissance et compréhension des droits et des règles, du fonctionnement du système, de son langage, méfiance vis-à-vis des institutions étatiques). Cette accessibilité est d'autant moins garantie que l'aide judiciaire (avocats) est peu organisée et pratiquement inexistante dans les régions. L'ensemble de ces facteurs, combinés à la perception très répandue de pratique de corruption, contribue à une grande défiance de la population dans le système judiciaire et dans sa capacité à résoudre les problèmes juridiques. »*³⁶⁴

Il était impératif pour les nouvelles autorités dans une logique d'accompagner la transition démocratique de se pencher sur cette question de la justice face au militaire, par la mise sur place d'une justice militaire effective.

En réalité même après la transition, force est de reconnaître que *« les institutions militaires et de sécurité restent souvent formidablement équipées pour bloquer le changement politique intérieur et pour ré intervenir s'ils pensent leurs privilèges ou leur héritage politique menacés. »*³⁶⁵

La question de la justice pour les victimes des violences perpétrés par le militaires était un thème de la campagne de la présidentielle de 2010. Les autorités sont tenues de respecter une telle promesse qui constitue en soi une attente populaire. La réorientation de la politique judiciaire doit prendre une approche holistique, dans la mesure où elle implique les interactions et les relations entre le système judiciaire et les autres composantes du secteur de la sécurité.

Les différentes études, et les avis des observateurs concernés concourent tous à établir que le système judiciaire guinéen présente des problèmes

³⁶⁴ CEDEAO-UA-ONU, op.cit. p 36

³⁶⁵ Luckham (R), op.cit, P 11

d'indépendance, d'impartialité, d'efficacité, d'accessibilité et de légitimité. Ces vices affectent non seulement leurs rapports avec les justiciables, mais également avec les autres acteurs judiciaires, que sont les forces de police et de gendarmerie. D'autre part, l'évolution sociopolitique de la Guinée depuis son indépendance et plus particulièrement ces dernières années, et les événements qui l'ont marqué soulèvent des questions qui ont trait au fonctionnement du système judiciaire et à son rôle dans cette phase cruciale de l'évolution du pays.³⁶⁶

Selon un rapport de la Banque Mondiale, « *il existe désormais un consensus de par le monde sur le rôle de l'institution judiciaire dans le développement économique. En effet, un système judiciaire qui fonctionne mal est un frein majeur au respect des obligations contractuelles : les acteurs économiques devant développer des stratégies pour éviter le recours aux juridictions perçues comme trop lentes, trop coûteuses, et parfois même corrompues. Au contraire, un système judiciaire efficace sera un soutien à l'activité économique et un facteur d'attraction des investisseurs, notamment les investisseurs étrangers* ». ³⁶⁷

b) Mettre fin à l'impunité

La réforme du système judiciaire permettra-t-il de mettre fin à l'impunité des militaires qui a été cultivée au sein de l'institution depuis la prise du pouvoir par l'armée ? Il est devenu une préoccupation nationale de mettre devant leur responsabilité pénale les militaires et anciens militaires impliqués dans les violences notamment durant les événements de 1996-2006-2007-2008 et 2009.

Sur le terrain, l'installation du tribunal militaire, considéré justement comme un pas important dans la RSS, s'est faite timidement, et les résultats sont pour le moment difficilement perceptibles. Il est important dans le cadre du renforcement de la justice et la lutte contre l'impunité, de rendre opérationnelle la justice militaire autour du code de justice militaire.

Malgré ce retard, des militaires soupçonnés de crimes sont mis en prisons en attendant leur jugement par un tribunal spécial militaire. C'est une grande

³⁶⁶ Commission européenne, « Etat des lieux du secteur de la justice en république de Guinée », 23 mars 2006, « Etude complémentaire du volet justice du programme d'appui institutionnel à la gouvernance en Guinée, » mars 2009

³⁶⁷ IFES, « Réflexion sur le système judiciaires de la République de Guinée à travers de la cour suprême et les autres juridictions », Conakry Mars 2010.

première à mettre au crédit de l'avènement d'une ère démocratique, soucieuse de marquer une rupture.

Malgré les nombreuses péripéties, le tribunal est mis en place. Il a « *un caractère dissuasif, sa mise en place permettra de mettre fin à l'impunité dans nos rangs, surtout renforcer la discipline, mais surtout faire comparaitre les militaires et devant une juridiction en rapport avec le statut militaire, il statuera sur les infractions de droit commun impliquant les hommes en uniforme.* »³⁶⁸

Il est très tôt pour évaluer l'apport du tribunal militaire dans la lutte contre l'impunité au sein des troupes et le recadrage des interventions des militaires. Dans la trajectoire politique, du pays l'impunité militaire semblait être institutionnalisée. « *En l'espace de moins de trois ans (2006-2009, des centaines de citoyens ont perdu la vie lors de manifestations pacifiques. A ce jour (2010), aucune personne (civile ou militaire) ne semble avoir été interpellée ou poursuivie. Cette impunité institutionnalisée favorise la récidive, la rancœur des victimes, le désir de vengeance. Il est donc indispensable qu'un acte fort reconnaissant la responsabilité de l'Etat pour les crimes commis par ses agents et sanctionnant les coupables dans le respect de la loi, marque la fin de l'impunité chronique dont souffre la Guinée. La justice transitionnelle doit également permettre de mettre fin à l'impunité et contribuer à la réconciliation nationale et la paix sociale.* »³⁶⁹

Par rapport à l'orientation du tribunal militaire, « *les dispositions de la loi guinéenne manquent de clarté sur les champs de compétences respectifs des juridictions civiles et militaires, notamment en cas de crimes de droit commun commis par des militaires. Par ailleurs le code pénal ne prévoit pas les infractions de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crime de génocide.* »³⁷⁰

Même si la mise en place du tribunal est salutaire et témoigne d'une volonté gouvernementale de rupture et de réorganisation des forces de défense, il n'en demeure pas moins qu'elle pose des limites bien avant sa mise en place. Selon le rapport instituer une juridiction et une justice d'exception pour les militaires risque d'éloigner les militaires plus encore du commun des citoyens.

³⁶⁸ Interview M A Barry, chargé de la communication de la Gendarmerie Nationale, Direction de la justice militaire, Conakry.

³⁶⁹ CEDEAO, op.cit P 36

³⁷⁰ Interview responsable OGDH

De façon générale, la justice en Guinée et dans la plupart des pays africains, est concurrencée par les modes opératoires de la coutume. Du fait de la corruption endémique qui n'épargne pas le secteur judiciaire, les lenteurs et les classements sans suites des affaires en justice, font que la plus part des populations ont tendance à se tourner vers la justice traditionnelle, qui privilégie la cohésion sociale.

Par ailleurs, si en Afrique, plusieurs pays maintiennent les tribunaux militaires en temps de paix, d'autres systèmes juridiques, se caractérisent à la fois par l'intégration croissante de la justice militaire à la justice pénale ordinaire. Plusieurs questions processuels restent en suspens. Le tribunal doit-il être maintenu lorsqu'on entend les juristes guinéens affirmer que les tribunaux civils connaissent en principe des crimes et délits de droit communs commis par les militaires ?

Un changement législatif pourrait permettre aux tribunaux de droit commun de connaître des affaires militaires en temps de paix, et le cas échéant, de prononcer des sanctions relevant des attributions aux tribunaux militaires.³⁷¹ Les conflits de compétence risquent de miner l'institution et de remettre en cause son efficacité.

La mise en place des tribunaux militaires doit être complétée par l'adoption d'un code de conduite militaire. Dans plusieurs pays africains qui ont décidé de se lancer dans la RSS, un tel code est à l'état de projet. *« Il s'avère clairement que le contrôle démocratique du secteur de la sécurité est essentiel pour tous les Etats. Cela peut différer quant aux objectifs immédiats, mais les buts et les principes sont les mêmes : transparence et responsabilité. C'est dans ce contexte que le processus de mise au point d'un projet de code de conduite pour les forces armées et de sécurité en Afrique, commencé en 2001, contribue à l'effort prononcé en direction du contrôle démocratique des forces armées et de sécurité. »*³⁷²

L'adoption et l'application effectives d'un tel code pourrait être une alternative crédible au déficit des instruments normatifs nationaux. Le projet du code de conduite tire sa pertinence du fait qu'il a une portée sous-régional. Sa mise

³⁷¹ CEDEAO-UA-ONU, op.cit.

³⁷² Adedeji (E), *« Vers un code de conduite pour les forces armées et de sécurité en Afrique : occasions et défis »* DECAF, Genève 2005, P 8.

en place a réuni des experts des pays ayant connu des coups d'Etats militaires et d'autres qui ont fait l'expérience d'une transition pacifique. La synthèse de ces différentes trajectoires politiques a fait la richesse du projet qui vise à redéfinir les relations entre civils et militaires dans un contexte post régime militaire.

*« Il est donc clair que l'Afrique a participé aux efforts de création de cadres normatifs pour la gouvernance démocratique, y compris du secteur de la sécurité. Si l'on compare le code de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) au projet de code africain, il est évident qu'il y a des zones significatives de ressemblances. »*³⁷³

Comme pour le code de l'OSCE, le projet africain tente de combler une lacune normative en matière de contrôle démocratique et d'emploi des forces armées et de sécurité. *« L'un et l'autre empiètent sur un sujet traditionnellement considéré comme tabou : le secteur de la sécurité, en proposant des critères commun de conduite pour ces forces. Ils partagent aussi quelques similarités quant aux principes sur lesquels le contrôle démocratique est fondé. »*³⁷⁴

En somme la réforme des systèmes de sécurité concerne dans un premier temps l'armée. Les mesures imminentes prises visent à refonder un système sécuritaire jadis miné par des conflits de compétence entre les différents corps qui composent le système. La forte présence militaire dans la capitale avait fini de reléguer la police en seconde zone, et depuis la dictature civile de Sékou Touré jusqu'à l'amorce de la transition démocratique l'armée à assurer la sécurité intérieure normalement dévolue à la police nationale et la gendarmerie.

Le défi de la démilitarisation de la capitale avec la réfection des casernes dans la capitale et dans plusieurs autres villes du pays a permis de loger les militaires dans les casernes et de lutter contre la banalisation du port d'arme et la circulation des soldats en dehors de leurs heures normales de fonction. Cette banalisation du port des armes avec des militaires désœuvrés qui circulent à longueur de journée dans le centre-ville constituaient une source potentielle de danger public.

³⁷³ Adedeji (E), op.cit P9

³⁷⁴ Adedeji (E), ibid p. 14

Selon le ministre délégué à la défense, l'Etat guinéen n'a pas tout attendu de l'aide extérieur pour entamer la réforme de l'armée et du système sécuritaire. *«Le financement de certaines activités allant dans le cadre de cette réforme, est pris en charge par le budget alloué par l'Etat à notre ministère. Quand on a lancé la réforme, nous sommes partis sur la base d'un principe, faire ce que nous devons faire dans l'immédiat et de façon urgente sans attendre les partenaires au développement. Parce que la possibilité existe dans notre budget et pourquoi ne pas utiliser ce budget qui est mis en place pour cela. Il y a un adage populaire de chez nous qui dit : quand on vous aide à laver le dos, l'avez-vous, vous-même, le ventre. Toute action qui ne nécessite pas l'intervention des partenaires au développement, nous nous y engageons tout de suite. C'est ainsi que nous avons estimé pour les 7 bataillons de même que pour les compagnies, que nous ne pouvons pas tendre la main aux partenaires bi et multi latéraux. Puisqu'il existe une ligne qui est inscrite dans le budget, qui est consacrée aux investissements publics au niveau de l'armée et c'est cette ligne qu'on utilise de façon correcte.»*³⁷⁵ Ce qui prouve que cette réforme se décompose en deux phases : d'une part les mesures immédiates engagées juste après la phase de transition démocratique, et d'autre part celles qui nécessitent le soutien et le concours des bailleurs de fonds et des organisations sous-régionales, régionales et internationales.

³⁷⁵ Camara (A K), interview, Conakry, novembre 2013, <http://www.guinéenews.org>.

Chapitre 6

LA REFORME DES SYSTEMES DE SECURITE A L'EPREUVE DE LA TEMPORALITE

La pertinence de la RSS n'est effective que si elle s'inscrit sur la longue durée. Les mesures prises dans la foulée après les élections présidentielles doivent être consolidées par des réformes de fond de tout le secteur de la sécurité. Le continent africain est un espace pour lequel la nécessité de la RSS se fait sentir avec acuité. La RSS est indispensable pour le retour des institutions dans un environnement post-conflictuel. C'est tout le sens accordé aux réformes engagées en République Centrafricaine, au Burundi, et en RDC. Ensuite, les coups d'Etat survenus dans la seconde moitié des années 2000 (à partir de 2005) (Mauritanie, Guinée, Madagascar, Niger) démontrent l'actualité de la réflexion sur les moyens de soumettre les forces de défense et de sécurité au contrôle public et démocratique, dans un souci de prévention des conflits politiques.

En Guinée, le programme de la RSS se décline en deux grandes phases. La phase des réformes à courts termes entreprises au lendemain de la transition démocratique (que nous avons examiné au chapitre précédent), et celles s'inscrivant dans une temporalité plus longue et devant accompagner le retour et la consolidation des institutions politiques et administratives du pays.

Dans la foulée, la gestion des effectifs doit être intrinsèquement liée à une nouvelle politique de recrutement et de rationalisation des effectifs, et au-delà s'inscrire dans le long terme et s'imposer en règle de gouvernance du secteur de la sécurité, au-delà même du mandat de l'actuel régime.

Par ailleurs le service militaire doit être réadapté aux nouvelles conjonctures nationales (en temps de paix) et internationales (dans le cadre de la participation de l'armée guinéenne aux opérations de sécurisation régionale (UA et sous régionale (CEDEAO)).

Malgré une volonté politique clairement affichée du nouveau régime d'engager la RSS, il reste que cette dernière connaît des limites. Au sein de ces limites, la question de la temporalité est centrale. Dans cette problématique de la temporalité, les élections qui sont souvent des moments d'incertitude constituent des facteurs de remise en cause ou d'abandon d'un certain nombre de programmes mis en place par le régime précédent. Dès lors *« l'activité gouvernementale doit être pensée en relation avec l'univers électoral. Plus précisément, comment la temporalité politique, rythmée par les échéances électorales, affecte-t-elle les*

logiques de prise de décisions publiques ? Comment les contraintes propres à la temporalité politique en viennent à ralentir ou au contraire, à accélérer le processus de décision et plus généralement, à modifier la nature et le style des décisions ? Il s'agit de voir comment l'activité gouvernementale se retrouve altérée, transformée, par les conditions temporelles de la compétition politique. »³⁷⁶

A) Des réformes à long terme

Après la démilitarisation de l'administration et de la capitale, le démantèlement de nombreux barrages, la mise en place d'une justice militaire, et la volonté du nouveau régime de poursuivre en justice les militaires impliqués dans les différents massacres de civils, la perspective de la RSS prend une orientation à long terme.

L'armée guinéenne a toujours souffert et souffre encore de son nombre pléthorique. Il est difficile d'avoir le nombre exact de l'armée guinéenne. Les chiffres officiels ne sont pas à la disposition des chercheurs. Selon le rapport de la CEDEAO-UA-ONU elle avoisine les 30 000 hommes. Elle a été fragilisée au cours de son histoire par des rivalités internes entretenues par les différents présidents à la tête du pays. Durant la première République, elle a souffert de la présence de la milice populaire, chargée de veiller à la sécurité du président Sékou Touré. Cette dernière, composée essentiellement de jeunes malinkés (ethnie du président) était mieux formée et mieux équipée.

Les rivalités internes ont affaibli l'institution militaire au profit du pouvoir en place, au sein duquel quelques membres de l'armée bénéficient des prébendes et autre ressources publiques. La gestion des effectifs constitue un aspect majeur de la réforme de l'armée.

Compte tenu de la nature dictatoriale des différents régimes, et le climat de méfiance du pouvoir à l'égard de l'armée, la réforme de cette institution a toujours été un tabou. *« Les crises récurrentes que traverse le pays posent aujourd'hui plus*

³⁷⁶ Maillard (J), « La conduite des politiques publiques à l'épreuve des temporalités électorales : quelques hypothèses exploratoires. » *Pôle Sud*, 2006, N° 25, p. 39-53

qu'hier, la question de l'impérieuse nécessité de réfléchir sur la politique de défense et de sécurité dont le pays a besoin. »³⁷⁷

Dans la définition de la politique de défense nationale, la gestion des effectifs de l'armée est incontournable. Cela passe par une nécessité de revaloriser la politique de recrutement et une meilleure gestion des avancements en termes de grade.

1) La gestion des effectifs

La faiblesse de la gestion des effectifs a toujours été un facteur de désorganisation des forces armées africaines en général et celles de la Guinée en particulier. Elle résulte d'une forte politisation de l'institution d'une part, et de l'ethnisation de la sécurité d'autre part. Les recrutements ne correspondent pas au besoin national en termes de sécurité, mais plutôt à une logique de fidélisation des nouvelles recrues au régime en place.

Dans un pays marqué par une forte précarité au niveau des jeunes due au fort taux de chômage, intégrer l'armée devient une question de survie et une occasion d'échapper à la précarité. L'exode rural a favorisé une concentration des populations dans les pôles urbains notamment à Conakry, la capitale. Ces jeunes issus de l'exode rural intègrent en masse les rangs de l'armée à la faveur de l'appui du régime en place, qui en retour, obtiendra une certaine allégeance.

« Il n'y a probablement pas de meilleur exemple de défis d'une réforme de l'armée en Guinée que celui de la réduction de ses effectifs pléthoriques, un aspect essentiel du problème des ressources. La taille des forces armées n'est pas tenable à long et même à moyen terme. »³⁷⁸

En Guinée l'une des mesures centrale allant dans le sens de la gestion des effectifs est la mise à la retraite de 4006 militaires. *« La réforme avance, tous les dossiers concernant la retraite des militaires ont été montés. Ainsi, 4006 militaires ont été admis à valoir leur retraite et toutes les mesures d'accompagnement promises par le président de la république (4 mois de salaires notamment) sont*

³⁷⁷ Interview membre OGDH.

³⁷⁸ International Crisis Group, « Guinée : reformer l'armée », Rapport Afrique N° 164, Septembre 2010, P 26.

prêtes. »³⁷⁹ Ces militaires ont été mis à la retraite parce qu'ils avaient largement dépassé l'âge. Le système les maintenait par défaut de l'application des dispositions du statut général des forces armées concernant les retraites.

a) Transparence et rationalisation du recrutement

La mise à la retraite des 4006 militaires n'aura d'effet que si l'Etat sera capable de rationaliser le recrutement dans la transparence. Il est de notoriété publique que les forces armées de Guinée sont devenues pléthoriques et représentent un lourd fardeau pour l'Etat déjà déliquescents. C'est la résultante d'une politique de recrutement qui n'a jamais répondu à des exigences de sécurité nationale. Les recrutements non réglementaires et non maîtrisés sont à l'origine du désordre qui a longtemps affecté l'efficacité de l'armée guinéenne.

*« Chaque chef d'Etat a eu tendance à passer outre les structures formelles de recrutement et de promotion. »*³⁸⁰ Cette situation s'est exacerbée à partir de 2009 sous l'impulsion du CNDD et du capitaine Moussa Dadis Camara. Ce dernier a recruté des jeunes hommes, principalement de la Guinée forestière, pour intégrer la garde présidentielle. La plupart d'entre eux étaient de son groupe ethnique et beaucoup étaient d'anciens volontaires de la guerre au Liberia.

Plusieurs raisons expliquent ces vagues de recrutement non réglementaires depuis l'indépendance. Il s'agissait d'abord d'une réponse aux menaces sécuritaires, réelles ou imaginaires. L'attaque parrainée par le Portugal de 1970 et celle des alliés de Charles Taylor en 2000-2001 offrirent l'occasion non seulement d'accroître l'effectif des forces armées mais aussi d'armer une partie de la population, en s'appuyant sur la doctrine de Sékou Touré "le peuple en arme". Du fait d'un manque de réalisme politique et d'une mauvaise gouvernance du secteur, le régime de Lansana Conté n'a pas pu revenir à des principes de gestion en temps de paix.

Les facteurs économiques expliquent aussi largement ces recrutements non maîtrisés et leur manque de transparence. L'armée est devenue le moyen de faire

³⁷⁹ Interview Abdoul Kabèlè Camara, ministre délégué à la défense.

³⁸⁰ International crisis group, op.cit.

carrière pour certains jeunes bien instruits. D'un autre côté, l'armée permet au gouvernement de caser les jeunes mécontents de leur situation de précarité.

De ces pratiques ont résulté des recrutements très opaques souvent dénoncés par certaines organisations qui s'activent dans la promotion de la transparence et l'égalité des chances pour tous les citoyens. *« Depuis quelques années, on procède à des recrutements de la manière la plus opaque possible dans l'armée de notre pays. L'armée est une institution de la république. Lorsqu'on veut y recruter, on ne doit pas seulement cibler un milieu, un groupe, une ethnie ou des militants. On doit plutôt faire en sorte que tous les Guinéens qui ont le souhait et la capacité d'avoir accès à cette institution le fassent dans la légalité et la transparence. »*³⁸¹

Le nouveau régime sera confronté à la lutte pour la transparence dans le recrutement car le critère méritocratique est relégué au second plan durant les différentes phases du processus. La rationalisation est tributaire des choix politiques. Concrètement, sur cet aspect de la RSS un long travail reste à faire en Guinée. Son voisin le Libéria, qui est sorti de 14 ans de guerre civile s'est engagé avant 2005 dans ce processus de reconstruction avec la clef la rationalisation des recrutements dans le secteur de la sécurité. *« Depuis la prise de ses fonctions, la nouvelle Administration a fait des efforts destinés à répondre à l'énorme héritage socioéconomique, politique et sécuritaire légué par quatorze ans de guerre. Le gouvernement a initié des réformes dans le secteur de la sécurité, pour faire en sorte que l'architecture de la sécurité du pays réponde adéquatement aux besoins du pays en termes de sécurité. »*³⁸²

Le gouvernement s'est engagé dans une réforme majeure du secteur de la sécurité, destinée à professionnaliser et rationaliser les agences constituant le pilier de l'architecture de sécurité nationale. La nouvelle administration guinéenne a fait face à un secteur de sécurité déliquescant, non professionnel, mal formé.

³⁸¹ Me L. Michel, membre de Avocats sans frontière, conférence de presse Conakry.

³⁸² UA, « Rapport de la mission de l'Equipe multidisciplinaire d'experts au Libéria », 9-20 février 2009

b) la question des avancements

L'une des questions liées à la dégradation de l'institution militaire en Guinée est la banalisation des avancements en termes de grades. L'armée s'est vite retrouvée avec une pléthore d'officiers qui n'ont pas tous suivi les voies légales d'avancement. Ces avancements sous tous azimuts sont les causes principales du développement de l'indiscipline dans les rangs et de l'insubordination.

Le rapport de la CEDEAO, UA et ONU, indique « *Présentement elles connaissent des problèmes sérieux dont elles ont hérité et qui se caractérisent par une gestion des ressources humaines qui est loin d'être optimum, une discipline défaillante, la corruption, l'implication dans des activités illégales, la gabegie et l'impunité. Les chiffres des effectifs ne seraient pas fiables : le recrutement au cours des dernières années est fortement entaché d'irrégularités ; les règles de gestion des effectifs (avancement, affectations, retraites, sanctions et récompenses) sont ignorées. Les nominations de complaisance et les avancements collectifs ont abouti à une armée sans soldats (seulement 16.75% des effectifs), à une proportion insignifiante de sous-officiers et à une pléthore d'officiers sans postes d'affectation et pour beaucoup d'entre eux, sans réelles qualifications.* »³⁸³

Concrètement, l'armée a connu des vagues d'avancement aux grades supérieurs entre 2007 et 2009, quatre décisions d'avancements collectifs ont été prononcées. Cette période correspond à celle de la forte léthargie au sommet de l'Etat due à la maladie et au décès du Président Conté. Durant cette période, un sergent est passé en quatre ans au grade de sous-lieutenant, devenant officier sans mérite et sans formation correspondante. Ceci pose un réel problème d'efficacité car les gradés n'ont pas les capacités techniques du grade et des fonctions qu'ils occupent.

A ce titre peu avant l'avènement de l'ère démocratique le président par intérim a ouvert la brèche montrant ainsi le chemin à la nouvelle équipe gouvernementale issue des élections présidentielles de 2010.

Selon la présidente de la commission de consolidation de paix en République de Guinée, « *il s'agit aussi de démilitariser l'administration et revoir la pyramide des grades au sein des forces armées, où le rapport officiers/troupes*

³⁸³ CEDEAO-UA-ONU, op.cit P.25

est anormalement élevé. Le pays est resté longtemps dans un système militaire et les interlocuteurs du gouvernement estiment qu'il faut du temps pour changer les mentalités, les pratiques et les méthodes de travail. »³⁸⁴

Même si le gouvernement transitoire de Konaté avait déjà ouvert la brèche, force est de constater que le travail sera de longue durée et nécessitera une volonté politique de rupture avec les anciennes pratiques des régimes précédents. Cela nécessite un engagement des nouvelles autorités à briser les rouages clientélistes qui se sont créés autour du pouvoir. Les mesures doivent donc s'inscrire dans la durée et épouser les contours d'une nouvelle administration de rupture.

2) La réadaptation du service militaire

En temps de paix l'armée n'est pas assez utilisée pour le compte de la nation dans la mesure où la belligérance est improbable. On note depuis le début des années 2000 la réduction des conflits entre Etats. Cette nouvelle donne géopolitique de la conflictualité appelle une réadaptation du service militaire, qui ne doit plus être axé exclusivement sur le combat. Le rôle du soldat devient de plus en plus un rôle de « soldat de la paix. La nouvelle diplomatie préventive est celle du peacebuilding où l'armée doit jouer un rôle déterminant.

Ainsi selon Axel Augé, « *Le rôle des soldats de la paix et des forces déployées sur le terrain national subit une mutation sur les théâtres des conflits. Leur mission consiste à contrôler, sécuriser et développer les territoires où ils sont déployés. Dans les opérations de peacebuilding ou peacekeeping la victoire stratégique relève de l'action indirecte au profit des populations. Cette inflexion opérationnelle vers les missions de développement vient du changement de sens de l'action militaire. »³⁸⁵*

La stabilité politique et le développement de tout pays passe par un système de sécurité efficace et légitime aux yeux de la population. Par ailleurs la sphère de la sécurité ne se limite pas aux seuls aspects militaires et policiers, voire à la

³⁸⁴ Commission de consolidation de la paix en Guinée, « Rapport de mission », ONU, New-York, 3 -10 avril 2011.

³⁸⁵ Augé (A), « Les armées africaines et le développement : une transformation nécessaires », bulletin N° 102 du centre de recherche des écoles militaires de saint Cyr Coetquidan, août 2001 P 4.

simple protection du territoire national, mais doit tenir compte des aspirations des populations.

a) Armée et développement : vers un retour dans le passé

Pour articuler la RSS autour de la problématique du développement en Guinée, une historicité de l'armée dans ce pays s'impose. Après l'indépendance, le régime du président Sékou Touré qui a été boycotté par la France et certains pays francophones d'Afrique, ne pouvait compter que sur elle-même, compte tenu des idéaux nationalistes et panafricains incarnés par le Président de la République.

C'est le sens qu'il faut accorder à la vision du président Sékou Touré, quand il a décidé de former une « armée révolutionnaire et tournée vers le développement »³⁸⁶ Ainsi, « *L'idée première de Sékou Touré était de former une armée révolutionnaire, moteur du développement social et économique du pays. Des bataillons spéciaux ont été créés dans ce but et, à partir de 1961, de jeunes officiers ont été envoyés dans les pays du bloc de l'Est pour recevoir une formation en génie civil et mécanique, en aéronautique et en agronomie. Deux unités de génie civil pour la construction de route et de bâtiments ont ainsi été mises sur pied. Entre 1962 et 1997, l'unité Génie Routes a bâti plusieurs réseaux routiers et des ponts. L'unité Génie Bâtiment, soutenu par les pays du Pacte de Varsovie, a construit des casernes, des bâtiments administratifs et des industries, dont l'usine militaire de Conakry (UMC), installée au camp Alpha Yaya à Conakry* »³⁸⁷

La Guinée constitue un pays aux fortes potentialités hydro agricoles. Sur ce plan, le premier régime a voulu jouer sur la disponibilité de la force militaire pour booster l'économie agricole du pays. En 1970, des bataillons de production agricoles ont été créés dans les quatre régions militaires de Kindia, Labé, Kankan et Nzérékoré. Ils étaient composés de 56 brigades mécanisées, investies dans les cultures du riz, de la banane, de la tomate et du café, pour la commercialisation et l'écoulement desquels une entreprise militaire agricole a été créée.³⁸⁸

³⁸⁶ Propos d'un colonel à la retraite Conakry.

³⁸⁷ International Crisis Group, op.cit. P 2

³⁸⁸ Entretiens de Crisis Group, colonel, Etat-major de l'armée de terre, Conakry, février 2010. Caporal, région militaire de Kindia, février 2010. Cette mobilisation de l'armée dans le

Cette utilisation de l'armée à des fins de développement économique en mettant l'accent sur les génies mécaniques et la construction d'une part et l'agriculture d'autres parts avait fait la singularité de l'armée guinéenne. Le régime délaissera petit à petit l'aspect participation au développement que l'armée peut jouer au profit d'un renforcement drastique du contrôle politique sur cette dernière.

Le programme de RSS entamé après l'élection présidentielle de 2010 n'intègre pas cette dimension particulière de développement. Avec la démilitarisation de la capitale au profit de la Police Nationale, les militaires dans les casernes se retrouvent dans une sorte d'oisiveté, avec « souvent le sentiment de ne pas servir à grand-chose », et ceci dans un contexte de fin des menaces au niveau de la frontière sud du pays (Liberia-Sierra-Leone.) Cette situation pouvait être profitable pour les nouvelles autorités de revisiter le passé historique de l'armée et interroger son apport au volet économique.

Avec la mise sur place des nouvelles institutions républicaines, caractérisées depuis 2010 par une certaine légitimité et l'enthousiasme d'un renouveau démocratique, la RSS gagnerait à épouser les contours d'une perspective de développement à laquelle l'armée peut apporter sa partition.

La dimension économique est toujours négligée en matière de réforme au profit des aspects institutionnels. Aussi bien dans les pays qui sortent de conflit civil ou de régime autoritaire, dans lequel l'armée a participé, l'avènement d'une ère démocratique n'a pas toujours permis d'allier armée et développement quand il s'est agi de redéfinir la place et les missions de cette dernière dans la nouvelle configuration politique.

En dehors de son utilisation à des fins autres que la défense, la réforme de l'armée notamment la gestion optimale du personnel et le contrôle efficace de son budget, permet de libérer des ressources qui pourraient être au service du développement. *« De nombreux éléments jouent aujourd'hui en faveur de la réforme des systèmes de sécurité dans les pays en développement. Dans certains de ces pays, les gouvernements et les organismes d'aide des pays de l'OCDE*

développement agricole rappelle la stratégie de la rébellion révolutionnaire de Guinée-Bissau (alors Guinée portugaise) et pourrait avoir été influencée par la présence à Conakry du leader rebelle bissau-guinéen Amilcar Cabral, qui était agronome.

*préconisent une réduction des dépenses et du personnel militaires afin de libérer des ressources au profit du développement. »*³⁸⁹

b) Sécurité et aide au développement : une nouvelle donne de la RSS.

La Guinée a longtemps été marginalisée sur la scène internationale du fait de son instabilité politique, due aux relations tumultueuses que l'armée a toujours entretenues avec les différents régimes politiques. En réalité un système de sécurité défaillant est source d'instabilité, et l'instabilité politique est un frein important au développement, dans la mesure où il ne favorise pas l'investissement.

Au début des années 2000, la réflexion sur la problématique du développement de l'Afrique est centrée autour du programme des Objectifs du Millénaire pour le Développement. (OMD). Or, *« la majorité des programmes visant les OMD sont principalement orientés vers l'économique. Les dimensions politiques, en général, de paix et de sécurité, en particulier, y sont, soit escamotées, soit totalement ignorées. Cependant, l'expérience montre que l'on peut difficilement atteindre les OMD dans certains pays pauvres sans prendre en compte les défis de sécurité et de gouvernance. »*³⁹⁰

Au terme de l'échéance que s'étaient fixée les pays développés et les Nations Unies pour réduire la pauvreté à travers le monde, on s'aperçoit que les résultats sont mitigés. La pauvreté et certaines maladies comme le VIH sida et le paludisme sont toujours présents. Pour ce qui est de la mortalité maternelle et infantile les zones rurales, faute de moyens de transports et d'infrastructures sont confrontées aux mêmes difficultés qui sont devenues quotidiennes. Ces populations sont loin d'être imprégnées de tels programmes ou projets.

Quant à la lutte contre la faim dans le monde, qui est le premier point des OMD, force est de reconnaître que la Guinée est confrontée aux questions relatives à la famine aussi bien en zones rurales qu'urbaines.

³⁸⁹ « Comprendre le contexte dans lequel doivent s'inscrire les réformes » Revue de l'OCDE sur le développement 3/2001 (N°2), P 153-173

³⁹⁰ Anatole (A), « Paix, sécurité et les objectifs du millénaire pour le développement en Afrique de l'Ouest ». Article en libre accès

Dans le secteur éducatif, notamment l'éducation pour tous, des avancées ont été faites notamment en ce qui concerne la scolarisation et le maintien des filles à l'école.

Le développement économique, dans lequel les nouvelles autorités s'engagent dès leur élection, est largement tributaire d'un climat social apaisé. La Banque Mondiale le note dans un rapport que les pays à fortes instabilité liées à des armées désorganisées comme le cas de la Guinée, ont moins de chance d'atteindre les OMD. *« Les difficultés pour atteindre les OMD vont se concentrer désormais sur les pays à faible revenu, et plus particulièrement les Etats fragiles. Les Etats fragiles sont en retard sur les autres pays en développement sur tous les OMD. Ces pays se heurtent à des difficultés particulières de développement, car nombre d'entre eux connaissent des situations de conflit ou d'après-conflit qui rendent particulièrement délicats le financement ou la mise en œuvre de service de développement. »*³⁹¹

La Guinée est confrontée dans la réalisation des OMD au problème du développement de son agriculture surtout dans les zones rurales. Le programme d'autosuffisance alimentaire qui est le socle de tout processus de développement connaît un frein considérable qui affecte les résultats escomptés. Le tout premier objectif concerne la réduction de la pauvreté. Les efforts visant à atteindre cet objectif passe par l'agriculture. Ce qui explique les appels lancés par le Secrétaire général de l'ONU en faveur de la « Révolution verte ». Cet appel est compromis en Guinée et dans d'autres pays ouest africains par l'insécurité qui règne dans les campagnes.

Par ailleurs les grands axes routiers qui constituent entre autres les principales voies d'acheminement des produits agricoles de leurs lieux de production vers les centres urbains en vue de leur transformation et de leur commercialisation, sont affectés aussi par des vagues de coupeurs de routes souvent lourdement armés, qui utilisent ces armes pour racketter les opérateurs économiques et chercher des rançons auprès des populations. *« Cette violence armée routière, empêche et la réduction de la famine : les campagnes et les zones*

³⁹¹Banque Mondiale, "Global monitoring report : MDGs and the environment, agenda for inclusive and sustainable development" Washington 2008 P.22

*rurales où règne l'insécurité sont désertées et les activités agricoles abandonnées. Elle limite aussi la commercialisation des produits agricoles et, par conséquent, l'augmentation du revenu monétaire des paysans, ce qui limite encore plus les progrès dans la lutte contre la pauvreté. »*³⁹²

Face à la crise économique qui secoue le pays depuis l'indépendance les réponses politiques liées à une meilleure redistribution des ressources économiques pourraient favoriser la diminution des inégalités, l'exclusion de pans entiers de la société notamment les jeunes et les groupes ethniques non représentés au pouvoir. Selon un rapport de la Banque Mondiale, *« une cause majeure du ralliement des jeunes à un mouvement rebelle ou un gang urbain, qui revient systématiquement dans les enquêtes d'opinion est le chômage. »*³⁹³

La question de la circulation et de la prolifération des armes légères dans la région ouest africaine après le conflit libérien, sierra-léonais et bissau-guinéen constitue un enjeu aussi pour les nouvelles autorités dans leur quête de la paix et de la sécurité qui rentre dans le recadrage de l'armée. *« Les données de la police et de la justice libériennes montrent que beaucoup de cas de viol surviennent dans un contexte d'attaques à mains armées ou à la suite de vols avec usage d'armes à feu, généralement au domicile des victimes : les propriétaires sont agressés chez eux, dépouillés de leurs biens, leurs femmes et filles ensuite violées, sous la menace d'armes à feu. Cette violence sur les femmes – à laquelle contribue la prolifération des ALPC (Armes légers et de petit calibre) dans le pays- a un impact néfaste sur les objectifs du millénaire... »*³⁹⁴

La réforme doit prendre en compte aussi cette question de la circulation des armes qui est le résultat d'une dislocation antérieure de l'armée, et d'un problème de gestion des effectifs. *« Certains individus n'hésitent pas à se procurer des tenus militaires pour procéder à des actes de raketage et de banditisme sur les populations. »*³⁹⁵

³⁹² Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, « La dynamique complexe des armes légères en Afrique de l'Ouest », New-York, 2008.

³⁹³ Banque Mondiale, « Rapport sur le développement mondiale », Avril 2011. P 25

³⁹⁴ Ayissi (A) *op.cit.* P 29

³⁹⁵ Témoignage d'un soldat favorable à la réforme de l'armée.

Sur cet aspect de la réforme, le recensement biométrique entamé par les nouvelles autorités permettra à la longue de déterminer qui est soldat, à quel poste et quel est son grade réel.

La tâche semble très ardue d'allier la réforme de la sécurité aux impératifs de développement économique, politique et social. Ainsi, *«Compte tenu de la faiblesse institutionnelle des Etats africains à réaliser individuellement les progrès attendus vers les objectifs du Millénaire, la coopération transfrontalière et l'intégration régionale s'avèrent indispensables. La prolifération des bandes armées dans les espaces transfrontaliers empêche justement cette coopération et cette intégration. Il arrive que des espaces transfrontaliers en Afrique de l'ouest soient pris en otages par des activités criminelles. Dès lors, les chances de coopération économique soutenue et de développement dans de tels espaces sont compromises. Tel est le cas, par exemple, de certaines zones à l'intérieur du bassin du fleuve Mano, où il existe de grands espaces de non-droit aux frontières communes de la Guinée, du Liberia et de la Sierra-Leone.»*³⁹⁶

Dans la sous-région, plusieurs programmes ont été mis sur pied afin de contrer ces séries de violences et la montée de l'insécurité. La Guinée pourrait par exemple s'inspirer du programme sierra-léonais de remise des armes contre une aide au développement. Ce programme a contribué à renforcer la sécurité dans ce pays, surtout dans les campagnes.

*« La Sierra Leone n'est pas un cas isolé en Afrique de l'Ouest où la lutte contre la prolifération des ALPC contribue à la réalisation de progrès dans le sens de objectifs de développement. Dans plusieurs autres pays de la sous-région, y compris le Ghana, le Liberia, et le Sénégal, les efforts de désarmement émergent comme un catalyseur de progrès dans plusieurs secteurs directement ou indirectement liés aux OMD (la lutte contre la pauvreté, la protection des femmes la promotion des activités agricoles). »*³⁹⁷

³⁹⁶ Ayissi (A) *op.cit.* P 23

³⁹⁷ Ayissi (A), *op.cit.* P.24

B) Les limites de la Réforme du Système de Sécurité

Il est difficile de considérer un Etat sans institutions de sécurité efficace qui lui permet d'exercer sur son territoire le monopole de la violence physique légitime. La faiblesse de certains Etats, surtout ceux sortant de crises politiques ou de dictature militaire tient lieu de la perte pour l'Etat du monopole de la violence légitime avec comme toile de fond la multiplication des foyers de tension. Ces derniers se multiplient et prennent souvent des proportions qui échappent au contrôle de l'Etat.

Pour permettre à l'Etat de retrouver ce monopole qui est gage de stabilité sociale et politique, il est impératif que les réformes deviennent, comme le mentionne Augé, « *Le reflet d'une institutionnalisation de la gouvernance du secteur de la sécurité et de la défense aussi bien en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique centrale.* »³⁹⁸

Il faut noter toutefois, même si elle est un gage de sécurité et de rupture devant favoriser la légitimité du nouveau gouvernement, la RSS connaît des limites de mise en œuvre. Le problème majeur étant celui d'opérer une rupture définitive avec les pratiques clientélistes et le désir pour les tenants du pouvoir d'opérer à des manigances pour conserver le pouvoir, en se lançant en précampagne électorale pour un second mandat. Dans cette optique, les actes posés ne doivent pas froisser de potentiels électeurs ou des institutions pouvant constituer des soutiens. D'un autre côté, la RSS souffre du manque de pluralité des acteurs devant participer à la conception et à la mise sur place des instances de sécurité et la redéfinition des interactions entre elles.

³⁹⁸ Augé (A), « Les réformes du secteur de la sécurité et de la défense en Afrique sub-saharienne : vers une institutionnalisation de la gouvernance du secteur sécuritaire », *Afrique contemporaine*, 2006/2 N° 218, Pp 49-67.

1 Les limites de l'adhésion des acteurs

La démarche globalisante de la RSS est un atout considérable pour la réussite de la réforme. Elle doit avoir une dimension participative. Dans ce vaste champ institutionnel de la RSS, tous les acteurs n'ont pas le même degré de motivation. La poursuite des buts personnels constitue un frein à la formulation et l'application d'une véritable politique de réforme s'inscrivant dans le long terme.

La plupart du temps, la conjoncture détermine la politique de réforme et s'inscrit dans une temporalité limitée, comme l'indique bien Axel Augé, « *L'analyse générale des réformes replacées dans leur contexte national et sous-régional suggère en définitive que les réformes du secteur de la sécurité et de la défense tiennent globalement peu compte des processus de démocratisation engagés par les gouvernements. La genèse et les objectifs des réformes mettent en évidence le caractère notablement pragmatique et conjoncturel des réformes. De ce fait, les réformes apparaissent comme des processus résolument orienté vers une immédiateté conjoncturelle, déconnectée de toute programmation générale de développement de la sécurité et de la défense sur le long terme.* »³⁹⁹

Cette approche connaît toutefois des limites dans la mesure où la réussite d'une politique publique doit aller au-delà du mandat du régime initiateur de la réforme. La réforme est un processus au même titre que la transition de façon globale.

Les acteurs centraux de la RSS sont les militaires eux-mêmes. Les politiques n'ont que des solutions politiques donc institutionnelles à proposer, la réussite ou l'échec de la réforme incombe à l'armée donc du comportement des militaires pris individuellement. Or, sur cet aspect tous les militaires n'ont pas intérêt qu'un changement allant dans le sens d'une rupture des pratiques de népotisme s'effectue au sein des forces armées.

³⁹⁹ Augé (A), « Les réformes du secteur de la sécurité et de la défense (SDD) en Afrique de l'Ouest et du centre ; une socio-géographie des réformes », rapport commandé par la DAS, Avril 2004. P.45

a) La peur de la perte des avantages pour certains acteurs

Il est à noter que la RSS, dans sa démarche, et dans sa volonté d'apporter une rupture significative, n'a pas fait l'unanimité au sein des forces armées, principal secteur de la réforme. Dans cette institution où le gouvernement consacre le plus ses efforts dans la réalisation de la réforme, l'unanimité n'est pas faite. Or, une des conditions préalables de la poursuite de la dépolitisation de l'armée est de la pousser à la neutralité politique et sa soumission au contrôle démocratique opéré par le pouvoir civil.

« Les forces de défense et de sécurité sont les acteurs au cœur de ces processus en raison premièrement de l'état général des armées ouest africaines qui souffrent d'une politique de défense et de sécurité souvent inadaptée à la doctrine et aux missions à accomplir, de mission difficilement réalisables pour des raisons d'équipement et de formation insuffisante. Les forces de défense sont au cœur de ces processus deuxièmement en raison du militarisme ouest africain produit le plus souvent par des effets liés à la déliquescence des armées sous-régionales de plus en plus incontrôlables et à leur faible cohésion. Les nombreux coups d'Etat militaires perpétrés contre les dirigeants politiques ont entretenu un climat d'instabilité et d'insécurité sous-régionale que des réformes de ce secteur contribuent à réorganiser. »⁴⁰⁰

Le manque de cohésion au sein de l'armée guinéenne dépasse le simple facteur ethnique. Il y a d'autres formes de disparités qui minent l'armée au même titre que celles ethniques. Elles sont le fruit des différences de traitement entre la haute hiérarchie et les soldats de rang. De façon très logique, certains officiers qui étaient proches de l'ancien régime n'ont aucun intérêt à voir les choses changer, ce qui signifierait la perte de leurs avantages.

L'attaque contre le domicile du chef de l'Etat, le 19 juillet 2011 constitue une illustration de taille, que la RSS n'est pas la bienvenue pour tous les acteurs de l'institution militaire. Cette attaque est le résultat d'un rejet de la nouvelle politique de réforme initié chef de l'Etat. Elle entrainera un dilemme au sein au sommet de l'Etat, dans la mesure où d'une part la réforme de l'armée est une

⁴⁰⁰ Augé (A), *op.cit.*

exigence sociale, et d'autre part elle doit rassurer les investisseurs pour la relance de l'activité économique.

Mais aussi il faut ménager avec subtilité les militaires, dans son désordre apparent, l'armée peut constituer un facteur qui bloquerait la réforme et au-delà la transition quasi réussie avec la fin du régime autoritaire militaire. Dans son passé politique, « *les deux premiers présidents du pays ont instrumentalisé les forces armées pour servir leur intérêt politique, et ont acheté le soutien d'officiers contre des avantages et une protection politique.* »⁴⁰¹

Jusqu'où pourra aller la volonté de rupture du nouveau régime, sans prêter le flanc à une force qui pourrait remettre en cause son pouvoir ? C'est toute la subtilité avec laquelle le pouvoir en place mène la réforme.

Pour arriver à bout de ces logiques clientélistes qui ont miné la démocratie guinéenne pendant plusieurs années, il faudra du temps. En réalité il est nécessaire de revoir le contenu de la formation des militaires, et cela rentre dans le cadre de la modernisation des forces armées.

Les militaires (officiers pour la plupart) mis à la retraite au début de la réforme, peuvent constituer aussi de potentielles menaces si le gouvernement ne parvient pas à les neutraliser, et maîtriser leur pouvoir d'influence. Ils peuvent justement être de futurs instigateurs de rébellion au sein de l'armée dans un but de paralyser le processus de réforme engagé et dans lequel l'armée occupe une place centrale.

A la question « la réforme a-t-elle l'adhésion des militaires » ? Kabélé Camara répond sans réserve « *La réforme a rencontré l'adhésion de tous les militaires. Tous ont compris qu'il serait difficile d'arriver à la démocratie tant souhaitée si l'armée ne jouait pas son rôle républicain. Le message est bien passé. Si tel n'était pas le cas, je puis vous l'assurer, vous auriez entendu des bruits dans les casernes. Imaginez plus de 4000 militaires admis à la retraite et qui seraient mécontents de leur situation ! Cependant, je dois avouer que cela ne s'est pas fait au hasard. Il a fallu faire beaucoup de sensibilisations, d'explications, de visite dans les casernes, etc. Aujourd'hui, je peux le dire sans risque de me tromper que*

⁴⁰¹ International Crisis Group, op.cit. (Rapport 164). P.2

*les militaires ont adhéré massivement et librement à la réforme de l'armée. Ils ont compris que la réforme est faite dans leur intérêt. »*⁴⁰²

Cette affirmation est difficilement vérifiable si l'on ne comprend pas les motivations de l'attaque visée contre domicile du président de la république. Si cette dernière est le résultat d'une certaine frustration d'une partie de l'armée, alors adhésion à la réforme n'est pas aussi effective. Si elle est de l'œuvre des officiers (plus 4000) admis à la retraite, il y a là un danger potentiel que le pouvoir est amené à neutraliser pour la poursuite de la réforme.

Dans cette démarche de la RSS, l'armée ne doit pas être considérée comme un isolat social, mais comme une institution devant prendre part entière à l'architecture institutionnelle du pays. Cet aspect est notamment théorisé par Augé *« l'armée n'est pas un isolat social. L'armée et les forces de sécurité sont dans la société tout comme la société est dans l'armée. Une telle spécificité fait de la réforme un processus dépendant de la société globale puisque le secteur de la sécurité et de la défense évolue au rythme de son environnement sociétal. »*

Par ailleurs la RSS souffre aussi d'un manque de démarche inclusive et participative.

b) L'absence d'une démarche participative pour d'autres

La RSS en Guinée se fait sans une démarche de participation des acteurs évoluant en dehors du cadre purement sécuritaire. Les relations tumultueuses entre l'armée et les citoyens avaient fini de créer un hiatus, et détourner les populations des questions qui portent sur l'armée et a fortiori la question de la réforme de cette dernière. C'est le facteur principal qui explique ce manque d'implication de la société civile dans la redéfinition de la politique de sécurité après l'élection du nouveau gouvernement.

En Afrique du Sud par exemple, les ONG ont été très présentes dans l'élaboration du programme de réforme. Cette participation a été rendu possible par le caractère transparent et consultatif adopté par les autorités politiques. En revanche, *« dans de nombreux pays d'Afrique, la participation des ONG et des organisations de la société civile (OSC) est limitée par des contraintes politiques,*

⁴⁰² Abdoul Kabèlè Camara, interview accordé à RFI le 13/03/2012.

*par l'insuffisance des capacités et par l'intérêt restreint que suscitent de telles interventions. »*⁴⁰³

En Guinée les OSC longtemps identifiées comme faisant partie intégrante de l'opposition, ont toujours été muselées. De ce fait elles n'ont jamais pu jouer pleinement leur rôle de contre-pouvoir d'une part, mais aussi d'acteurs participatifs dans l'élaboration des politiques publiques de sécurité dans un contexte de renouveau politique et institutionnel. L'organisation guinéenne de défense des droits de l'homme (OGDH), qui s'active dans ce cadre de la sécurité des citoyens et de la défense des droits de l'homme dans ce pays, n'a pas pris part à la redéfinition de la politique nationale de défense et de sécurité.

Entre l'armée et les populations civiles les malentendus sont nombreux. Les occasions de discussion entre elles sont extrêmement rares. Il s'y ajoute la méconnaissance des attributs de l'armée. *« De nombreux civils voient les militaires comme une super police, qui sert à réprimer les manifestations populaires, ériger des postes de contrôle et arrêter des criminels. Il n'y a pas d'éducation civique pour enseigner le rôle que devrait avoir l'armée. Très peu de militaires, même des officiers, peuvent faire clairement la différence entre la défense et la sécurité. »*⁴⁰⁴

Les OSC ne sont pas les seules absentes dans la mise en œuvre de la réforme. Les partis politiques, malgré le contexte qui prêtait à un rapprochement entre l'opposition et les vainqueurs des élections, ne sont pas parties prenantes des discussions autour de la réforme. Cela s'explique, notamment par les contestations qui ont suivi la proclamation des résultats du second tour, et les soupçons de fraude brandis par le camp de l'UFDG de Cellou Dalein Diallo. Il faut rappeler que les délais ont été rallongés entre les deux tours passant de deux semaines à plus de deux mois, ce qui a laissé plus de temps à Alpha Condé, arrivé deuxième au premier tour, de remobiliser l'électorat et le soutien des Soussou de Basse Guinée, et de remporter les élections au second tour.

Le candidat vaincu au second tour avec un peu plus de 40% des suffrages au premier tour devait être le principal chef de file de l'opposition. Son attitude sera

⁴⁰³ OCDE, « réforme des systèmes de sécurité et gouvernance : Principes et bonnes pratiques », OCDE, 2005 P.120.

⁴⁰⁴ International Crisis Group, (164), Op.cit P20

marquée par un exil vers le Sénégal après l'élection. Ce qui laisse le champ libre au pouvoir en place de mettre en place sa politique de RSS.

Sous un autre angle, les médias n'ont que faiblement participé à la vulgarisation de la politique de réforme et de la nécessité du volet participatif à ce programme. On note juste un débat télévisé organisée en février 2010 par une organisation de la société civile. Ce débat avait donné l'opportunité aux Guinéens de donner leur point de vue sur les forces armées. Des initiatives similaires, qui stimulent le débat sont essentielles pour la RSS, comme cela s'est vérifié en Sierra-Leone voisine.

En réalité, la RSS a toujours été le domaine réservé des militaires hauts gradés de l'armée et celui des politiques. Le champ militaire apparaît ainsi comme un monde clos difficilement franchissable. Or, les responsables politiques et militaires devraient accepter que le public ait un droit de regard sur les dispositifs de sécurité.

Du fait que les opérations de réforme sont centralisées et viennent d'en haut, on note un déficit d'appropriation des populations de la RSS et de facto les retombées et autres avantages. Or, *« il est généralement admis que l'appropriation des populations locales est cruciale pour qu'une RSS soit couronnée de succès. D'une part, parce qu'elle est nécessaire pour que l'action entreprise durable et d'autre part, parce qu'elle renforce l'acceptation du processus de RSS. »*⁴⁰⁵

Il se trouve dans plusieurs pays elle est du ressort du gouvernement et de la communauté des donateurs, excluant une partie important voire intégrante d'acteurs, à savoir les populations. Or, dans ces conditions, il est fort probable que la RSS soit considérée par les populations comme une politique imposée de l'extérieur avec le soutien du pouvoir central.

Par ailleurs la non appropriation de la RSS les populations et la société civile de façon générale est la résultante d'un manque de volonté politique. Dans le cas de la Guinée, les autorités nationales manifestent peu de volonté d'associer les populations dans la politique de redéfinition d'un système de sécurité inclusif. Les observateurs comme l'association des juristes ou les défenseurs des droits de

⁴⁰⁵ Stefan Liebig, « La Réforme du Secteur de la Sécurité », rapport de conférence, Val Duchesse-28/29 novembre 2007.

l'homme et certains intellectuels non politiquement engagés considèrent que cette absence de volonté politique juste après la fin de la transition est la cause du manque de projet clair à long terme. Le processus décisionnel est extrêmement long, eu égard aux réformes vitales qui devaient prendre que quelques mois. « *Les Guinéens sont absents de ce processus de RSS, comme si cela ne les concernaient pas directement. Il est impossible d'établir un dialogue du haut vers le bas...* »⁴⁰⁶

La RSS accompagne la transition démocratique et la dépolitisation de l'armée. Sa mise en place participe de la modernisation de l'Etat guinéen après plusieurs années de tumultes et de fortes instabilités politiques où l'armée a été la principale instigatrice. Au-delà du manque d'une perspective holistique dans sa mise en œuvre, la RSS souffre aussi de l'insuffisance de la diplomatie préventive et de l'apport des organisations internationales.

Par ailleurs la question de la durée des mandats des nouvelles autorités issues de la transition et l'improbabilité d'un second mandat limite la perspective de la RSS sur le long terme.

2 Les limites de l'apport de la communauté internationale et la question du temps dans la réforme.

La communauté internationale constitue un acteur clef de la RSS en Afrique. La question se pose sur ce que c'est cette communauté internationale. Elle est constituée des grandes puissances occidentales, et des organisations politiques et financières internationales. Au sein de cette communauté, le choc des ambitions hégémoniques limite fortement son implication dans un processus de paix et de consolidation de la démocratie dans le monde.

« Pendant longtemps, la communauté internationale n'a pas perçu comme un besoin pressant le fait que s'opère une réforme des systèmes de sécurité en Afrique subsaharienne. Si la condition des populations était souvent critique au regard des droits et de la dignité de la personne humaine, il n'y avait en revanche aucune urgence sur le plan économique. Même dans un contexte de quasi-guerre civile,

⁴⁰⁶ Témoignage d'un leader de la société civile, Dakar mars 2013.

l'expertise militaire des grands pays industriels leur permettaient de sécuriser les sites d'extraction des matières premières dont l'Afrique regorge. »⁴⁰⁷

a) Des mesures imposées de l'extérieur et pas coordonnées

Les interventions de la communauté internationale sont perçues de différentes manières par les acteurs de la RSS. Elles souffrent particulièrement de leur manque de coordination dans les activités menées. Plusieurs institutions internationales ont fait du secteur de la sécurité une priorité et agissent selon les buts et les missions qui leur sont assignés.

Pour le cas de la Guinée, il est difficile de déterminer ce qui relève de l'apport de la communauté internationale et ce qui est à mettre au crédit du gouvernement central. Plusieurs pays donateurs manifestent leur volonté d'apporter leur soutien et leur expertise à la RSS. Cette ruée des puissances occidentales vers ce pays n'a pas que des explications humanitaires. Le pays regorge de potentialités minières qui ne laissent pas les pays industrialisés indifférents. Dès lors un climat de concurrence s'installe au sein de la communauté des bailleurs.

« A ce jour, les différents programme multilatéraux et bilatéraux existants ne sont pas coordonnés, ce qui permet au gouvernement de mettre plusieurs donateurs en concurrence. Or, une telle coordination est cruciale pour que la RSS ait une chance de réussir. Il a également été souligné qu'il est essentiel pour les acteurs internationaux de définir clairement les tâches de chacun afin d'assurer une meilleure coordination. »⁴⁰⁸

Par ailleurs, le manque de cohérence marque un frein et porte préjudice à la crédibilité de la communauté internationale dans ses relations avec les partenaires nationaux. Un exemple du problème de coordination et de la pléthore des propositions émanant de la communauté internationale : certains donateurs estiment dans le cadre de la réforme de l'armée qu'il faut augmenter les soldes des militaires, alors que les organisations financières internationales refusent catégoriquement toute augmentation du budget de la défense.

⁴⁰⁷ Augé (A) et Klaousen (P), *Réformer les armées en Afrique : en quête d'une nouvelle stratégie*, Paris, Karthala, 2004 P. 209

⁴⁰⁸ Stefan Liebig, *op.cit* p.10

L'autre aspect de la limite de l'apport de la communauté internationale, malgré la forte médiatisation de son engagement en faveur d'une paix et d'une stabilité mondiale, est que ses efforts étaient uniquement axés sur les processus électoraux et la tenue des élections omettant le contexte post-électorale où il faut fondamentalement accompagner les gouvernements issus des élections.

La période des élections et celle qui suit après sont souvent des moments à haut risque de perturbations de la stabilité politique et sociale, et dans ce sens les efforts de la communauté internationale sont plutôt préventifs, mais ne s'inscrivent pas dans la longue durée. Selon Augé Axel, *« il convient de réinterpréter, à la lumière de ces éléments, les exhortations de la communauté internationale en faveur de l'Etat de droit. Exhortations à la fois assourdissantes et inaudibles par nombre de dirigeants africains, tant le fil rouge qui relie la RSS, l'Etat de droit, la démocratie et le développement leur semble artificiel. »*⁴⁰⁹

Le principe de la souveraineté des Etats limite aussi les actions de la communauté internationale, et ceci en dépit de l'avancée considérable du droit international humanitaire. Les questions de politiques sécuritaires étant des domaines réservés des Etats, il est difficile pour la communauté internationale de se substituer à l'Etat bénéficiaire, quoique appelé « pays fragile », ou pays sous développé et très endetté.

Déjà sur le plan idéologique, l'indépendance des Etats africains a été acquise sur les ruines de l'anticolonialisme et de l'anti-impérialisme. Du haut de ce « nationalisme », la jalousie de la souveraineté acquise s'est accompagnée par le respect du principe de la « non-ingérence » dans les affaires intérieures des Etats. La sécurité étant un domaine où la souveraineté s'exerce et se symbolise le plus il est difficile de contourner ces principes.

Par contre, la Guinée étant membre des organisations régionales et sous-régionales, est obligé de se plier aux mesures et instructions communautaires. Dans ce cadre, la CEDEAO est la plus remarquable sur le terrain, malgré ses moyens techniques et humains limités.

La réussite de la RSS tiendra en grande partie dans la capacité des Etats de concilier l'intervention étrangère aux principes de respect de leur souveraineté.

⁴⁰⁹ Augé (A) *op.cit.*

Dans ce cadre les autorités de la CEDEAO sont bien conscientes de la dimension sous-régionale des conséquences de la dégradation des armées ouest africaines et celle de la Guinée en particulier, car étant un pays charnière au carrefour de six autres pays. La circulation des anciens militaires frustré peut constituer une source potentielle d'instabilité sous régionale.

Consciente des limites liées au respect des principes de souveraineté, la CEDEAO est de plus en plus orientée dans la gouvernance des peuples contournant le blocage des souverainetés étatiques. Sur ce plan *« la sécurité humaine est mentionnée de plus en plus souvent dans les cercles d'organisations régionales africaines ; ainsi, l'un des l'un des objectif de la politique de reconstruction et de développement de l'union africaine est de faire en sorte que la promotion de la sécurité humaine fasse partie intégrante de toutes les activités. De même dans le cadre de sa nouvelle vision stratégique, la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) envisage de transformer la région (CEDEAO des Etats) en (CEDEAO des peuples). Ce changement d'attitude envers la sécurité peut être considéré comme une reconnaissance méritée du rôle qu'ont joué dans le passé et jouent encore aujourd'hui les nombreuses forces de sécurité africaines en tant qu'agents de l'insécurité »*⁴¹⁰

La communauté internationale intervient dans les pays africains dans un souci de combler un certain déficit lié aux moyens financiers techniques et matériels qui plombent les armées africaines. Les clauses qui régissent ces interventions sont extrêmes tenues secrètes par les gouvernements bénéficiaires. Mais un certain nombre d'acteurs et de spécialistes s'accordent à l'idée qu'elles sont sous tendues par des intérêts néo impérialistes, au vu des bases militaires dont certaines puissances occidentales détiennent en Afrique. C'est dire que même si son apport est remarquable, la politique sécuritaire demeure largement influencée par ces puissances alors qu'elle devrait relever de la responsabilité politique des Etats engagés dans le processus de RSS.

On se rend compte que l'implication de la communauté internationale dans la RSS au niveau national a aussi des limites malgré le fait que les gouvernements y font recours de façon substantielle. A cela s'ajoute le problème de la durée des

⁴¹⁰ Bryden (A) et Ndiaye (B), *op.cit* P. 7

mandats des gouvernants ayant mis sur place les réformes. En Guinée toute la question est de savoir si le gouvernement élu démocratiquement aura suffisamment le temps pour poursuivre les réformes entamées.

b) La problématique du temps dans la réforme.

Les réformes engagées souvent après les phases de transition démocratique ont la particularité de ne pas s'inscrire dans la durée. La RSS en fait partie. Le processus de modernisation de l'armée prend des années. Les programmes établis sont entre autres des programmes décennaux et quinquennaux, or la constitution prévoit un mandat de cinq renouvelable une fois. Donc un gouvernement ne peut plus excéder dix ans au pouvoir dans le contexte du nouveau constitutionnalisme en Afrique.

Or, en Afrique et dans les démocraties encore fragiles, le pouvoir même élu démocratiquement peut s'avérer trop mouvant et cela tient lieu à plusieurs facteurs que les gouvernants ne maîtrisent pas. Jusqu'à quand l'armée restera-t-elle confinée à sa mission régaliennne et dans les casernes ? Les risques de soulèvements liés à la conjoncture sociale difficile est aussi un autre facteur qui peut jouer sur le temps et précipiter la chute d'un régime.

Il y a une sorte de mode politique qui affecte sérieusement la continuité de l'Etat en Afrique. Il s'agit de la prétention pour chaque régime qui arrive au pouvoir de procéder à ses propres réformes, mettant aux oubliettes celles déjà entreprises par les gouvernants précédents. *« Depuis presque quinze ans, le concept de réforme du secteur de sécurité (RSS) s'est imposé comme un volet central des interventions internationales dans les Etats en guerre, post-autoritaires, voire fragile ou juste en développement. Rapidement considérée comme indispensable, notamment depuis qu'elle a prouvé son utilité dans le cas sierra-léonais, cette solution consiste à réformer l'armée, la police, la justice, les prisons, le renseignement et les organisations qui contrôlent ces institutions. »*⁴¹¹

La problématique du temps est d'autant plus importante qu'elle détermine la reconversion des anciens combattants ou miliciens dans les pays en conflits. Par

⁴¹¹ Leboeuf (A), « La réforme du secteur de la sécurité, entre bureaucratie et stratégie » *Focus stratégique* N° 51, avril 2014

exemple au Burundi, les accords d'Arusha de 2000 ont permis une intégration réussie des anciens combattants des ex-mouvements rebelles et des ex forces armées burundaises.

Cela a permis surtout de renverser les déséquilibres ethniques, entre Hutu et Tutsi, au sein de ces forces de sécurité sans donner lieu à des incidents et des heurts.

Pour ce qui concerne la Guinée le temps ne peut pas encore déterminer la reconversion faute d'une politique efficace de prise en charge des 4000 soldats admis à la retraite dans un souci de rééquilibrage des effectifs de l'armée. Un intellectuel suggère l'utilisation de cette ressource humaine dans le cadre de la mise en place d'un corps de sapeur-pompier, ou d'agents pouvant être utilisés pour assurer la propreté de la ville de Conakry.

Le pays est marqué par de fortes instabilités institutionnelles qui occasionnent des changements de personnels et de responsables des programmes. Le principe de la continuité de l'Etat connaît des limites. Ces limites sont dues à la forte dépendance de l'administration publique au pouvoir central. En réalité les réaménagements sont largement tributaires du régime en place. Chaque président qui arrive, installent ses « hommes de confiance », ce qui amène à une forte instabilité administratives et porte un coup de frein au réformes introduites en générale et la RSS en particulier.

Le changement continuel cause la perte de repère et de documents et parfois même la résiliation de contrats en cours occasionnant de nouvelles recherches de financement et d'expertises. Le fait que chaque régime veuille laisser des traces de son passage explique le non suivi de réformes engagées, et l'éternel recommencement.

CONCLUSION PARTIELLE

La phase de transition démocratique est marquée en Guinée par la redéfinition de la politique de défense et de sécurité. Après avoir participé à rendre opérationnelle la transition démocratique sous l'égide du Général Sékouba Konaté, l'armée est cœur des préoccupations des nouvelles autorités issues de la transition. L'armée guinéenne a été sans conteste un des facteurs bloquants du processus de démocratisation depuis sa prise du pouvoir en 1984.

La nouvelle ère démocratique tant souhaitée au niveau national et international a permis d'engager des réformes de fonds de l'institution militaire et des corps de sécurité notamment la police et la gendarmerie, mais aussi le système judiciaire. Ces réformes, même si elles connaissent des limites, sont appelées à accompagner la transition démocratique, avec la mise en place d'institutions républicaines, mais aussi un Etat de droit capable de garantir la paix et la sécurité civiles et la réconciliation nationale. C'est le sens du discours politique d'investiture du nouveau président Alpha Condé.

La transition est suivie de quelques mesures immédiates. Il s'agit entre autre de la démilitarisation de la capitale et le transfert des armes lourdes. Cette démilitarisation de la capitale a été l'occasion de redéfinir les missions entre l'armée, la police et la gendarmerie.

A cela s'ajoute la mise à la retraite de 4000 soldats, permettant une meilleure gestion des effectifs de l'armée. La mise à la retraite est suivie du recensement biométrique. Les recrutements irréguliers ont miné et affecté les performances des forces armée. La maîtrise des effectifs permettra à la longue de remplacer la quantitatif par le qualitatif et une meilleure utilisation du budget des forces armées.

La RSS, de façon globale, devra accompagner ce processus de rupture dans le long terme. Elle est devenue, bien avant l'alternance démocratique en Guinée, une préoccupation au cœur de la politique internationale. Elle accompagne la lutte

pour le développement en permettant un environnement sécuritaire capable d'accueillir l'investissement étranger. La RSS est apparu depuis 1990 comme une conditionnalité de l'aide publique au développement des institutions financières internationales.

Par ailleurs, elle est une préoccupation sous-régionale dans la mesure où la circulation des armes légères et de petits calibres échappent au contrôle des Etats pris individuellement par la porosité des frontières. *« C'est dans ce contexte qu'une évaluation du secteur de la sécurité a été encouragée et soutenue par les organisations régionales et internationales (en particulier la CEDEAO, l'Union Africaine et les Nations Unies) et les partenaires de la Guinée afin de poser préalablement le diagnostic de ce secteur (pour qui, par qui, comment ?) Dans une approche globale, consensuelle, inclusive et largement participative. »*⁴¹²

Il est clair que la RSS est un long processus qui s'inscrit dans la durée, elle est appelée à être la réforme majeure du mandat des autorités issues des élections de 2010. Par ailleurs un certain nombre de difficultés bloquent ce processus. Il s'agit d'abord de la non appropriation par les populations de la réforme. Elle détermine la dimension participative de celle-ci. A ce sujet elle ne doit pas être que du ressort des politiques, mais aussi la participation totale des OSC, de la presse permet une meilleure sensibilisation. L'autre facteur est lié à l'improbabilité d'un second mandat pour les autorités ayant entamé le processus. Cette improbabilité d'un second mandat pourrait être due à une sanction populaire lors des prochaines élections ou un retour inattendu de l'armée. Cela pose la lancinante question de la continuité de l'Etat.

La communauté internationale est souvent coincée entre la nécessité d'agir et les contraintes liées au principe du respect de la souveraineté de chaque Etat. Certains pays industrialisés agissent pour le compte d'intérêts purement néo impérialistes. D'où la nécessité pour les pays concernés de renationaliser les réformes liées aux questions de défense et de sécurité.

⁴¹² CEDEAO-UA-ONU, op.cit P 5

CONCLUSION GENERALE

L'étude de l'armée dans la démocratisation en Guinée nous a conduit à remonter aux sources de l'institution militaire, depuis sa création jusqu'à la phase de transition démocratique auquel elle a participé de manière remarquable. Le choix d'une perspective diachronique a permis de comprendre que les différents régimes qui se sont succédé à la tête du pays ont eu des rapports différents avec l'armée, ce qui a déterminé leur exercice du pouvoir.

Le premier régime (1958-1984), est caractérisé des relations particulières entre l'armée et le pouvoir politique. Ce régime était une dictature civile. Les relations entre l'armée et le pouvoir étaient des relations de soumission. L'armée n'était pas politisée comme cela pouvait transparaître, compte tenu des violences qui ont marquées cette période. Il s'agissait plutôt d'une armée muselée, fractionnée, où l'indiscipline et la remise en question de l'ordre hiérarchique étaient fréquentes.

L'institution militaire était soumise au diktat du régime par l'intermédiaire de deux institutions : le PDG parti unique ou parti-Etat, et la milice qui faisait office de garde républicaine. Le PDG était le centre d'exercice du pouvoir et son organisation couvrait l'ensemble du territoire national. Toutes les institutions du pays étaient de facto militantes du PDG. L'armée n'a pas échappé à cette règle, avec la mise en place, dans les casernes, des CUM.

L'autre forme de domination de l'armée par la dictature du PDG est le fait qu'elle soit soumise à la terreur de la milice, mieux équipée, mieux formée, et dont les effectifs contrebalançaient celle de l'armée. Composée majoritairement de jeunes Malinkés, l'ethnie du président Sékou Touré, la milice était totalement acquise à la cause du régime.

Par ailleurs le charisme du président Sékou Touré et les effets de ses discours axés principalement sur l'ultra nationalisme et le panafricanisme a été un des leviers sur lesquels il a pu s'appuyer pour entraîner l'armée dans sa politique de domination. Dans le cadre de son panafricanisme, le Président Touré a fait

participer l'armée dans les mouvements de libération des pays encore sous domination portugaise.

Il faut rappeler que l'indépendance de la Guinée avec le rejet de la proposition de la communauté franco-africaine proposée par le Général de Gaulle aura des répercussions sur la formation de l'Etat guinéen et de son armée. Seule, lâchée par l'ancienne métropole et certains pays africains d'expression française comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire, la Guinée a dû se tourner vers les pays communistes de l'Est. La personnification du pouvoir, la soumission de l'armée à la volonté du régime et du PDG, avec l'instrumentalisation de la peur ont marqué toute la première république.

La première république a pris fin en 1984 après la mort du Président Sékou Touré. Cette fin est marquée par le premier coup d'Etat militaire et une reconfiguration des rapports entre l'armée et le pouvoir.

L'ARMEE ET L'EXERCICE DU POUVOIR

L'armée exerce le pouvoir activement à la faveur des deux coups d'Etats. Celui de 1984 avec le CMRN et celui de 2008 avec le CNDD. Les blocages institutionnels liés au non-respect des principes constitutionnels de succession du président en cas de décès ou d'empêchement, ont précipité l'arrivée des militaires au pouvoir. Le régime était incapable de garantir le respect de la constitution, mais aussi les jeux et les conflits d'intérêt au sommet de l'Etat ont fini par paralyser le fonctionnement de ce dernier. S'y ajoute une menace permanente de conflit ethnique. Le coup d'Etat et l'arrivée de l'armée furent salués par les populations qui voyaient en l'armée l'institution salvatrice. Il a permis de désamorcer les tensions latentes et les risques de belligérance entre d'une part l'ethnie malinké et d'autre part les ethnies ayant le plus souffert des répressions du régime de Sékou Touré à savoir les Peuls et les Soussous.

L'armée exerce le pouvoir avec une ouverture aux civils. La coalition civilo-militaire met en place et développe rapidement des relations de clientélismes censés consolider l'hégémonie du pouvoir militaire. Une partie de l'armée bénéficie des largesses du régime (les officiers), et pour renvoyer l'ascenseur, ils sont dans l'obligation d'assurer la pérennité du régime. Cette

période est marquée par des violations permanentes des droits de l'homme, l'instauration de la terreur. L'armée se substitue à la police et joue le rôle de garant de la sécurité intérieure.

L'opposition est muselée et finit par désertier de plus en plus l'espace politique, entièrement dominé par Lansana Conté et les caciques de l'armée. Malgré une volonté d'ouverture démocratique, avec l'avènement du multipartisme et l'adoption d'une nouvelle constitution, le jeu démocratique a toujours souffert durant cette période du manque de transparence des différents scrutins, et de la forte politisation de l'armée. L'armée apparaît comme l'instrument de la violence institutionnalisée c'est le corps qui donne essence à l'Etat, elle est un pilier du régime durant la seconde république.

Même si elle n'exerce pas directement le pouvoir, elle est devenue très influente. Durant cette époque, les militaires occupaient les postes stratégiques dans l'équipe gouvernementale, et l'administration au niveau des collectivités territoriales était fortement militarisée. En Afrique, l'armée a été un facteur majeur de la dynamique historique, dans la formation et le déclin des Etats et dans leurs rapports avec l'extérieur. On conviendra dès lors que la militarisation des pouvoirs étatiques est une donnée ancienne.

Les institutions de la république se fragilisent à mesure que les relations clientélistes, de corruption et de népotisme se développent au sommet de l'Etat. Pour l'armée, les relations avec le pouvoir se mesurent en terme coûts-avantages.

Le premier gouvernement militaire n'aura pas réussi la formation d'un Etat moderne avec des institutions politiques capables de soutenir à la fois le processus de démocratisation et de cohésion nationale. L'armée de par sa forte politisation a freiné cet élan, en étant d'abord le bras séculier d'un régime autoritaire et répressif, et en reproduisant en son sein les divisions ethniques constaté dans la répartition géo-ethnique de la population

L'instrumentalisation de la violence à travers les différentes répressions des manifestations des partis politiques d'opposition ou de la société civile ont caractérisé tout le règne du président Lansana Conté. Sur le plan économique, la situation est devenue de plus en plus catastrophique avec la fermeture de plusieurs industries, ce qui a favorisé la perte d'emplois et de chômage. Plus la situation

économique se dégrade plus les frustrations montent, accompagnées de vives protestations et de répressions sanglantes de l'armée, qui se réclame protectrice du régime en place.

La fin de la seconde république, est marquée par une dislocation des institutions voire d'une absence totale de l'Etat. La forte personnification du pouvoir incarné par le président Lansana Conté a eu droit sur l'institution à la suite de la longue maladie de ce dernier. Ne contrôlant plus le pouvoir, l'Etat se meurt accompagnant la longue agonie du chef de l'Etat.

C'est dans ce contexte de succession de blocages institutionnels qu'est intervenu le second coup d'Etat militaire en décembre 2008 après l'annonce du décès du président Conté. Comme à l'accoutumée les putschistes promettent un retour à l'ordre constitutionnel avec l'organisation d'élections permettant un retour des civils au pouvoir et les militaires dans les casernes avec comme mission d'assurer la défense nationale. Le CNDD arrive au pouvoir dans un contexte de fortes menaces à la stabilité sociale. Dans l'euphorie une confiance citoyenne est placée sur l'armée et les militaires putschistes. Le divorce interviendra quand le CNDD, après avoir goûté aux délices du pouvoir, tente de le conserver en faisant fi des promesses tenues à son arrivée au pouvoir.

La contestation s'organise autour de l'opposition et des mouvements syndicaux et des organisations de la société civile. La répression a atteint son paroxysme avec le massacre de du 28 septembre 2009. Cet événement marquera un tournant décisif dans les rapports de domination. Avec la pression de la communauté internationale qui exige que les responsabilités soient situées dans l'affaire du massacre, la panique s'installe au sommet du CNDD, et son leader fera l'objet d'une tentative d'assassinat par son aide camp, Toumba Diakité, sur lequel repose la responsabilité du massacre.

Moussa Dadis Camara, qui était sur le point de remettre en cause les engagements pris par le CNDD se verra écarté du pouvoir des suites de problème de santé. Il sera remplacé par le Général Sékouba Konaté qui réussit à entraîner l'armée à participer à la phase de transition démocratique, avec la tenue des élections, le retrait des militaires du pouvoir centrale, de la démilitarisation de l'administration publique et de la capitale.

La dépolitisation de l'armée a permis à l'institution d'observer sa neutralité vis-à-vis des différents protagonistes pour la conquête du pouvoir. Les accords de Ouagadougou ont servi de cadre institutionnel qui a accompagné à la fois le processus de dépolitisation de l'armée et le processus électoral. En effet les deux processus se sont tenus simultanément.

LA DEPOLITISATION DE L'ARMÉE COMME PREALABLE A LA DEMOCRATISATION

La dépolitisation de l'armée revêt un caractère beaucoup plus théorique, lié aux conditions de démocratisation. Dans la pratique institutionnel, dans n'importe quel pays, l'armée ne peut-être « apolitique », ni se sentir à l'écart de la politique, car il s'agit du bras armé de la défense des institutions politiques, par ricochet de la force politique au pouvoir. Même si le concept théoriquement est beaucoup utilisé et permet de mesurer le degré de démocratisation, une observation sur le terrain permet de montrer que la dépolitisation de l'armée ne peut être totale et, mesurer la démocratie à l'aune de la neutralité de l'armée, peut prêter à confusion.

Dans les pays occidentaux développés, force est de constater la présence de l'armée dans la politique intérieure du pays. L'armée est mobilisée dans les missions de défense nationale, mais aussi dans des activités d'agression, de subversion, et d'ingérence dans les affaires internes d'autres pays souverains, en vue d'installer et de garantir l'hégémonie de gouvernement pro-occidentaux. Le vrai but est de servir la politique du parti au pouvoir, et in fine de servir les intérêts des forces capitalistes monopolistes derrière les gouvernements en place.

ANALYSE DE QUELQUES RESULTATS OBTENUS

- La nature particulière des coups d'Etat en Guinée

Les différents coups d'Etat qui ont eu lieu en Guinée sont assez particuliers comparés à ceux connus dans certains pays voisins. Ils sont tous intervenus dans un contexte de blocage institutionnel. Le premier coup d'Etat en 1984 fait suite à une longue dictature civile incarnée par Sékou Touré. Le pouvoir de ce dernier était totalitaire et à sa mort aucune disposition légale ne prévoyait sa succession de

façon constitutionnelle ou en tout cas de façon légale. Dans ce contexte de flou et de fortes inquiétudes liées à de probables affrontements ethniques, l'armée s'empara du pouvoir sans violences et sans effusion de sang. Elle met en place le CMNR, qui fait office de gouvernement de transition.

Le CMNR, dans sa quête de légitimité, procède à des ruptures politiques de façade. Il s'agit d'une libération de la vie politique, l'avènement d'une nouvelle constitution garantissant le multipartisme, le pluralisme des médias etc. Cette libéralisation cache mal le visage d'un régime dictatorial qui s'est illustré dans les violences commises par les militaires à la solde du pouvoir en place.

La fin du régime du CMNR sera marquée par les mêmes blocages compte tenu de la radicalisation du régime à la suite de l'ouverture démocratique. Le paradoxe du multipartisme en Afrique est le retour des autoritarismes ou en tout cas le multipartisme n'a pas garanti la fin des autoritarismes et le triomphe de la démocratie. A la mort de Lansana Conté l'armée s'empare à nouveau du pouvoir. Le contexte favorisant le retour des militaires est dû à l'impossibilité de l'application de l'article 34 de la constitution qui prévoyait qu'en cas d'empêchement noté du président de la République il est remplacé par le président de l'Assemblée Nationale. Il se trouve que cette dernière n'était plus légitime depuis 2007. Face à l'inquiétude qui planait, le second coup d'Etat en Guinée était accueilli comme un coup d'Etat salvateur, libérateur.

- Il est difficile de définir un régime militaire.

Le concept est très répandu mais il est flou. Il s'agit en réalité de coalition civilo-militaire, caractérisée par des logiques de cooptation et de clientélisme. L'armée dans son ensemble ne bénéficie pas des mêmes avantages tirés de l'arrivée de l'institution au pouvoir. C'est une minorité d'officiers qui profitent des rétributions tirées de la mainmise sur les secteurs clefs des ressources financières. Moussa Dadis Camara a pu bâtir sa fortune et se faire une place de choix dans le dispositif militaire que parce qu'il a géré le département du carburant de l'armée. Des officiers se sont entendus avec des responsables de Total pour gonfler les chiffres des approvisionnements, ce qui pourrait expliquer les liens étroits que

Dadis Camara a noués avec certains employés de Total, qui a fini par travailler pour le CNDD. Son chef de cabinet, son conseiller juridique et le ministre du CNDD des Ressources marines travaillaient autrefois avec Total.

- L'usage et l'instrumentalisation de la peur comme ressources politique

La peur a été au cœur du dispositif de contrôle du pouvoir politique en Guinée depuis l'ère Sékou Touré. La stabilité sociale du pays contraste fortement avec l'usage extrême de la violence que les guinéens ont connu pendant cinquante ans d'indépendances. D'abord, une dictature civile extrêmement sanguinaire avec le sinistre camp Boiro qui a connu des exactions de plusieurs civils et militaires. La théorie du complot était au cœur de l'exercice du pouvoir de Sékou Touré.

-Des rapports ambigus et ambivalents entre l'armée et le pouvoir politique

Après le premier coup d'Etat militaire, le régime était en mesure d'opérer un renversement de la situation politique du pays. Mais le fait que les responsables du CMRN soient issus de l'ancien régime du PDG, a juste contribuer a perpétuer les anciennes pratiques de prébendes, de cooptation et de création de liens clientélistes pour l'accaparement des richesses au sommet de la hiérarchie. C'est ce qui explique l'échec du pouvoir militaire, et la détérioration des soubassements sociologiques de l'Etat en Guinée.

-Une démocratisation marquée par des phases distinctes, des échecs et de reprises.

La première tentative de démocratisation en Guinée est notée à partir de 1991 avec l'adoption d'une nouvelle constitution. Elle avait la particularité de garantir le pluralisme politique, avec la reconnaissance de l'opposition. Le contexte africain et international de la décennie 1990 était marqué par des vents de démocratisation. L'adoption de la constitution de 1991 a permis d'organiser les premières élections présidentielles concurrentielles en 1993. Dès lors une certaine décompression

autoritaire est a noté avec l'élection aussi d'une assemblée nationale à partir de 1995 élection durant lesquelles plusieurs formations politiques ont participé.

A partir de 1996 le régime se radicalise à la suite d'une mutinerie perpétrée par l'armée. Le régime soupçonne la main cachée de l'opposition et fini par se radicaliser. L'instrumentalisation de violence accompagne l'exercice quotidien du pouvoir et a fortement réduit les chances de démocratisation. L'opposition est muselé, l'armée est au centre des affaire et entretien avec le régime de relations clientélistes et protège les clans mafieux.

Le succès des ripostes des partis politiques, des organisations syndicales et de la société civile se limite juste à amener le président à nommer un Premier ministre « dit de consensus ». Sous Lansana Conté se sont succédé notamment huit Premiers ministres.

Chaque Premier ministre arrive avec ses promesses de démocratie, de respect de l'Etat de droit et de développement économique. Mais ces derniers sont nommés sans feuille de route précise et doivent suivre les orientations dictées par le Président de la république. Il en fut ainsi jusqu'à la disparition du Président Conté.

Le second coup d'Etat de l'histoire politique de la Guinée ouvre une nouvelle ère de transition. La démocratisation est confrontée là encore aux ambiguës relations entre l'armée et le pouvoir. Le fait marquant est que cette fois-ci la violence s'est retournée contre le régime militaire du CNDD.

La transition guinéenne repose sur deux facteur essentielle : la pression internationale suite aux massacres du 28 septembre 2009 et à la personnalité du général Sékouba Konaté. La pression internationale notamment la CPI (Cour Pénale Internationale) par la voix de son procureur a exigé que toute la lumière soit faite sur la question. Cette pression avait fini de créer la panique au sein du CNDD et a conduit à des affrontements physiques. La personnalité de Sékouba Konaté a particulièrement pesé, notamment dans sa volonté de respecter les accords de Ouagadougou qui étaient un instrument de sorti de crise avec une période de transition et l'organisation des élections présidentielles et législative.

-La réforme du secteur de la sécurité une nouvelle donne politique

Les nouvelles autorités ont trouvé dans la RSS un combat qui pourrait consolider leur légitimité au niveau national, dans la mesure où les rapports entre les forces en charge de la sécurité en République de Guinée et les citoyens ont toujours été conflictuels : 1996, 2006, 2007, 2008 et la triste journée du 28 septembre 2009 qui fera un bilan de près de 300 morts, des milliers de blessés, des femmes violées etc., dans l'enceinte du stade qui porte le même nom. (28 septembre).

Sous un autre angle la RSS intéresse au plus haut niveau les organisations régionales, sous-régionales et internationales. C'est dans ce contexte qu'il faut placer l'évaluation du secteur de la sécurité qui a été encouragée et soutenue par les organisations régionales et internationales (en particulier la CEDEAO, l'Union Africaine et les Nations Unies), et les partenaires de la Guinée afin de poser préalablement le diagnostic de ce secteur. La mission est confiée au Général Lamine Cissé qui fut un des artisans majeurs de l'alternance démocratique du Sénégal en 2000. C'est pour dire qu'en réalité armée et démocratie ne sont pas incompatibles dès lors que le repositionnement est assuré et la redéfinition des missions qui incombent à chaque institution est clairement définie.

La troisième partie de ce travail a abordé la question centrale de la refondation de l'institution militaire de façon générale. Elle met en exergue la question de la RSS de façon globale. Cette dernière s'est illustrée en deux phases.

Il s'est agi dans l'immédiat de revoir la place des forces armées dans l'architecture sécuritaire du pays. La sécurité intérieure longtemps marquée par des répressions violentes et des atteintes aux droits de l'homme ont été l'apanage de l'armée. Une des mesures phare a consisté à démilitariser la capitale et laisser la gestion de la sécurité urbaine à la de la police et de la gendarmerie nationale.

Pour le retour de la discipline au sein de l'institution militaire, la mise une place du tribunal militaire constitue un pas important. L'indiscipline, la remise en cause du respect de la hiérarchie ont miné le fonctionnement de l'armée et affecté ses rapports avec l'Etat et les citoyens. La haute hiérarchie a toujours eu du mal à contenir les agissements des soldats du rang dans le cadre strict des lois et règlements en vigueur. *« Les signalement d'atteintes aux droits humains commises par les forces de sécurité ont nettement diminué. Cependant, celles-ci ont été*

impliquées dans de nombreux incidents qui ont donné lieu à un recours excessif à la force et à un comportement non professionnel alors qu'elles réagissaient à des actes criminels et des manifestations, entraînant la mort de plusieurs personnes. »⁴¹³

C'est sur le plan de la justice que les efforts sont les moins notés. *«Depuis 2010, plusieurs enquêtes ont été ouvertes sur des exactions graves perpétrées par les forces de sécurité, dont le meurtre de quelque 130 manifestants non armés en 2007 ; le massacre et le viol de partisans de l'opposition dans le stade de Conakry en 2009, la torture de membres de l'opposition politique en 2010 ; le meurtre de manifestants qui protestaient contre le report des élections parlementaires en 2013. (...) En 2014, des juges d'instructions sont intervenus pour faire avancer les enquêtes, mais leurs efforts ont été sérieusement mis à mal par le fait que des membres de l'armée, de la gendarmerie et de la police n'ont pas répondu à leur convocation. »⁴¹⁴*

Contrairement aux mesures d'ordre immédiat, la RSS a une dimension beaucoup plus globale et s'inscrit dans la durée. Elle est fortement liée à la problématique du développement et de l'aide au développement des pays riches envers les PVD.

Pendant longtemps, les réformes se sont concentrées uniquement sur l'armée, avec des réajustements budgétaires, augmentation de solde etc. pour contenir les frustrations et mécontentements qui pourraient déstabiliser le régime en place. Depuis les années 1990, *« le système de sécurité est considéré comme englobant : a) les institutions publiques ayant officiellement pour mission de garantir la sécurité de l'Etat et des citoyens contre tout acte de violence ou de coercition (armée, police, forces paramilitaires, services de renseignements organes similaires) et b) les autorités civile élues et dûment désignées pour assurer le contrôle et la supervision de ces institutions (parlement, Exécutif, ministère de la défense, appareil judiciaire et pénal). Tout en intégrant les*

⁴¹³ Human Rights Watch, « Guinée », dossier pays, janvier 2015. P 2

⁴¹⁴ Human Rights Watch, *ibid.*

composantes classiques, du secteur de la sécurité, l'expression système de sécurité se place dans une perspective plus large. »⁴¹⁵

La Guinée, à l'instar de plusieurs autres pays africains et d'autre en voie de développement, s'est engagée dans la RSS avec une approche holistique. Elle est devenue incontournable dans la lutte pour le développement économique. Les autorités ont compris que pour favoriser l'investissement étranger et celui privé, un environnement sécuritaire stable est incontournable, de même qu'un environnement juridique favorable.

Avec les nombreuses potentialités dont regorge le pays en termes de ressources naturelles et minières, des avancées économiques considérables peuvent être faites avec une reprise en main par l'Etat de toutes les institutions, une révision du dispositif législatif et réglementaire. Cela s'inscrit aussi dans le cadre de la RSS dans sa dimension holistique. Dans ce domaine, *« des progrès ont été constatés en 2014 dans trois domaines : l'amélioration des conditions dont bénéficient les juges ; l'instauration du conseil supérieur de la magistrature, chargé de la discipline, de la sélection et de la promotion des juges ; et la révision des principaux textes de lois-notamment le code pénal, le code de procédure pénale et le code de justice militaire- dans le but de les rendre conformes aux normes internationale. »⁴¹⁶*

La dépolitisation de l'armée en Guinée s'est faite timidement, elle ne pourrait être effective que si elle s'inscrit dans la durée, et que l'institution réponde aux normes d'une armée moderne, c'est-à-dire capable de garder sa neutralité face aux différents protagonistes de la conquête du pouvoir politique. Et dans ce domaine, il est difficile de percevoir cette neutralité dans la mesure où sa mission de défense de l'Etat et les institutions, est aussi une mission de défense du personnel étatique, et par ricochet une défense du parti au pouvoir.

Ces actions doivent être encadrées par des principes liés aux respects des droits de l'homme. C'est dans ce cadre que l'armée guinéenne s'est le plus illustrée négativement. La protection des intérêts vitaux du régime en place et de la

⁴¹⁵ « La sécurité en tant que facteur de développement », Revue de l'OCDE sur le développement, 2001/3N° 2 P137-152.

⁴¹⁶ Human Rights Watch, op.cit P 3

haute hiérarchie à amener l'institution à outre passer régulièrement les intérêts des citoyens, en bafouant leurs libertés et leurs droits fondamentaux.

En perspective, l'étude de la dépolitisation de l'armée ouvre la réflexion sur la professionnalisation de l'institution militaire en vue de sa participation à la problématique du développement, auquel le pays est confronté.

Bibliographie

D) OUVRAGES GENERAUX DE SCIENCE POLITIQUE ET POLITIQUE COMPAREE

Badie (B), et Hermet (G), *Politique comparée*, Paris PUF, 1990

Bayar (J.F), Mbembe (A), Toulabor (C), *Le politique par le pas : contribution à une problématique de la démocratie en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1992.

Braconnier (C), et Dormagen (J-Y), *La démocratie de l'abstention*, Paris, Folio, 2007

Braud (P), *Sociologie politique*, Paris, Seuil, 1997.

Burdeau (G), « Trois ouvrages sur la démocratie : croisade ou testament ? », *Revue française de science politique*, 1964, vol 14 N°1 pp 109-122.

Chabal (P), Daloz (J.P), *L'Afrique est partie : du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 1999.

Dahl (R), *Polyarchy : participation and opposition*, New Haven, Yale University Press, 1971.

Darbon (D), « Réformer ou reformer les administrations projetées des Afriques ? Entre routine antipolitique et ingénierie politique contextuelle », *Revue française d'administration publique*, N° 105-106, 2003, p 135-152.

Foucault (M), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.

Gazibo (M) et Thiriot (C), *Le Politique en Afrique : état des débats et pistes de recherche*, Paris Karthala, 2009, 366 P.

Grawitz (M) et Leca (J), *Traité de Science politique*, (tomes 1, 2,3 et 4), Paris, PUF, 1985.

Grawitz (M), *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2004, 8^{ème} éd.

Hamonl et Mabileau (A), *La personnalisation du pouvoir*. Entretien de Dijon organisés par l'AFSP, Paris, PUF 1964.

Hermet, (G.), Badie, (B.), Birnbaum, (P.), Braud, (P.), *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 5^e édition, 2001

Huntington (S), *Political order in changing societies*, New Haven, London, Yale University press, 1968

Ion (J), *La fin des militants ?* Paris, L'Atelier, 1997.

Mabileau (A), « La personnalisation du pouvoir et ses problèmes », in **Mény (Y) et Surel (Y)**, *Politique comparée : les démocraties Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie*, Paris, Montchrestien, 2009,488p.

Mény (Y), dir, *Les politiques du mimétisme institutionnel : La greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan, 1993, 284p.

Mossu-Lavau (J), *La crise de la politique en France*, Paris, FNSP, working parper.

Smouts (M.C), *Les nouvelles relations internationales : pratiques et théories*, Paris, Presse de science po, 1998.

Vedel (G), dir, *La dépolitisation, mythe ou réalité ?* Paris, Armand Colin, 1962.

Weber (M), *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Paris, Gallimard, 1991.

Weiner (M), Lapalombara (J), *Political parties et political development*, Princeton, Princeton university press, 1996.

II LITTERATURE SUR L'ARMEE ET LES TRANSITION DEMOCRATIQUES.

Adeji (E), « Vers un code de conduite pour les forces armées et de sécurité en Afrique : occasions et défis. » Genève, DCAF, Mars 2005.

Alou (M T), La crise alimentaire de 2005 vu par les médias » *Afrique contemporaine*, N° 225, 2008.

Amin (S), *Le développement inégal : Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Paris Minituit 1973.

Anderson (C), *Politics and Economic change in Latin America*, Princeton, Princeton University press, 1967.

Augé (A) et Klaousen (P), *Réformer les armées africaines : en quête d'une nouvelle stratégie*, Paris, Karthala, 2004, 228 P.

Augé (A), « Les réformes du secteur de la sécurité et de la défense en Afrique subsaharienne : vers une institutionnalisation de la gouvernance du secteur sécuritaire », *Afrique contemporaine*, 2006/2 N° 218, PP 49-67

Ayoubé (A), « La démocratie est-elle nécessaire au développement économique?», GREEN, Université Laval, 2005.

Bachelor (J) et Holeinder (J V) dir, *Guerre et politique*, Paris, Hermann 2013, 284 P.

Badie (B), *Le développement politique*, 3^{ème} ed, Paris, Economica, 1984.

Bakary (T), « La démocratie par le haut en Côte d'Ivoire » *Géopolitique Afrique*, juin 1986.

Banégas (R), « Les transitions démocratiques, mobilisations collectives et fluidités politiques ». *Cultures et conflits*, hiver 1993 p 105-140.

Banégas (R), *La démocratie à pas de caméléon : Transitions et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003.

Bangoura (D), *Les armées africaines 1960-1990*, Paris CHEAM, 1992

Bangoura, (D.), « L'Etat et la sécurité en Afrique », in *Politique Africaine*, n° 61, 1996,

Barany (Z), *The soldier and the changing state: building democratic armies in Africa, Asia, Europe and the Americas*, Princeton, Princeton university press, 2012, 456 P.

Bayart (J-F), « La démocratie à l'épreuve de la tradition en Afrique subsaharienne », *Pouvoirs*, 2009/2 (N°129) p. 27-44.

Bebler (A), « Pouvoir civil et pouvoir militaire dans les systèmes politiques contemporains », in *Droit, Institutions et systèmes politiques*, mélanges à Maurice Duverger, Paris PUF 1987, p 505-514.

Bellais (R), Foucault (Martial) et Oudot (J M), *Economie de la défense*, Paris, La Découverte, 2014, 125 P.

Benchanan (M), *Les régimes militaires africains*, Paris, Publisud, 1984.

Boëne (B), Dandeker (C) et Ross (J), *Les armées professionnelles et les liens armée-Etat-société au Royaume-Uni*, Paris, CESSD, 2001, 136 P.

Boulaga (F E), *Les conférences nationales en Afrique Noire : une affaire à suivre*, Paris, Kartala, 1993, 229 P.

Bourmaud (D), « Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et de hommes », *Revue internationale de politique comparée*, 2006/4 (vol. 13) p. 625-641.

Burot-Besson(I) et Chellig (N), *Les enjeux de la féminisation du corps des médecins des armées*, Paris, Centre d'étude en science sociale de défense, 2001, 219 P.

Buzan (B) et Hansen (L), *The evolution of international Security studies*, Cambridge, Cambridge university press, 2009, 383 P.

Caplow (T) et Vennesson (P), *Sociologie militaire*, Paris, Armand Colin, 2000, 280 P.

Chaliand (G), *Le nouvel art de la Guerre*, Paris, L'Archipel 2008, 156 P.

Chataignier (J-M), « La réforme du secteur de la sécurité dans les Etats et sociétés fragiles : préalable indispensable au développement, ou dernière illusion néocoloniale » ? *Afrique Contemporaine*, 2006/2, N° 218, PP 101-117.

Christophe (B) et Frédéric (R), dir, *Le coup d'Etat : le recours à la force ou le dernier mot du politique*, Paris, O.E.I.L 2007.

Claval (P), *Les espaces de la politique*, Paris, Armand Colin, 2010, 415 P.

Clayton (A), *Histoire de l'armée française en Afrique 1830-1962*, Paris, Albin Michel 1994, 550 P.

Conac (G), « Processus démocratique en Afrique » in Gérard Conac, dir, *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris Economica, 1993

Coquery-Vidrivitch (C) et Moniot (H), *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*, Paris, PUF, 2005.

Dabézies (P), « La spécificité militaire », *Les armées africaines*, Paris Economica, 1986. P 9-19

Danopoulos (CP), “Intervention and withdrawal: Notes and perspectives” in Danopoulos (CP), dir, *From military to civilian rule*, London, Routledge, 1992 P.1-18.

Diamond (L J), “Civil society and the struggle for democracy”, in Diamon (LJ) dir *The democracy revolution: struggle for freedom and pluralism in the developing world*, New-York, freedom House, 1992, p 1-25

Diop (M-C) et Diouf (M), *Les figures du politique en Afrique : des pouvoirs hérités au pouvoir élus*, Paris, Karthala, 1999.

diplomatie préventive et la sécurité collective », Travaux de recherche de l'UNIDIR, New York et Genève, n° 27, 1994.

Dobry (M), « Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de path dépendance », *Revue française de science politique* N° 4-5, 200, p 585-614.

Dozon (J-P), « La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethno nationalisme » *Politique Africaine*, 2000/2 N° 78, p 45-62.

Dulong (D), dir, *Sociologie des institutions politiques*, Paris, La Découverte, 2012.

Duval (E-J), *L'épopée des tirailleurs sénégalais*, Paris, L'Harmattan, 2005, 450 P.

Eboe (H), *Les militaires et le militarisme en Afrique ; projet de recherche*, Dakar, Codesria, 1989.

Essimbe (V), *Armes légères et groupes armés en Afrique subsaharienne : effets pernicious sur le développement économique et social*, Paris, L'Harmattan, 2013,

Fabre, (P.), Jobard, (F.), « La police comme objet de science politique », *Revue Française de Science Politique*, 1997, vol. 47, n° 2, pp. 204-210.

Fall (I-M), « Les constitutions africaines et les transitions démocratiques » in Loada (A) et Wheatley (J) dir, *Transitions démocratiques en Afrique de l'ouest : processus constitutionnels, société civile et institutions démocratiques*, Paris, L'Harmattan, 2012

Finer (S), "The man on Horseback, the rule of the military", in *Politics*, London, Pall Mall Press, 1962.

Forster (A), *Armed forces and society in Europe*, New-York, Palgrave Macmillan 2006, 319P.

Fouchard (L), « Le Nigéria sous Obasanjo violence et démocratie, *Politique Africaine*, N° 106, 2007.

François (D), *La gendarmerie, secret d'un corps*, Paris, Complexes, 2002, 382 P.

Fregosi (R), dir, *Armées et pouvoirs en Amérique latine*, Paris, IHEAL, 2004, 220p.

Frontier (M), « Des armées africaines : comment et pour quoi faire ? », *Outre-Terre*, N° 11, 2005, P 347-374.

Geisser (V) et Massardier (G), dir, *Autoritarismes démocratique et démocraties autoritaires au XXIe siècle*, Paris, La Découverte, 2008.

Genieys (W), Joana (J), Koudjil (C) et Simith (A), *Armées professionnelles et politique de reconversion: une comparaison européenne (Espagne-France- Grande Bretagne)*, Paris, CESSD, 2001, 248 P.

Gourdon (H), « Violence, Politique et armée en Amérique Latine », *Pouvoirs* N° 98 *L'Amérique Latine*, Septembre 2001 P 117-134.

Guèye (B), « La démocratie en Afrique : succès et résistances » *Pouvoirs*, 2009/2 p.5-26.

Gumedze (S), *Elimination of mercenarism in Africa: a need for a new continental approach*, Pretoria, Institute for security studies 2008, 227 P.

Gunder Franck (A), *Le développement du sous développement en Amérique Latine*, Paris, François Maspero, 1969

Hannoyer (J), *Guerres civiles, économies de la Violence dimension de la civilité*, Paris Karthala, 1999, 326P.

Hassner (P), Marchal (R), *Guerres sociétés : Etats et violence après la Guerre froide*, Paris Karthala, 2003, 615 P.

Hermet (G), « Les démocratisation au vingtième siècle : une comparaison Amérique Latine-Europe de l'Est » *Revue internationale de politique comparée* 2001/2 vol 8.

Hugon (P), « Les conflits armées en Afrique : mythes et limites de l'analyse économique », *Thiers-monde* 2003 Tome 44 N° 176 pp 829-856.

Huntington, (S.), *The Soldier and the State. The Theory and Politics of Civil Military Relations*, New York, Vintage Books, 1957.

Janowitz (M), *Military institution and coercion in the developing nations*, Chicago, Chicago University Press, 1971.

Khalid (I), Conclusion du colloque international sur « armée et démocratie en Afrique le cas du Niger et perspectives, Bamako 1999.

Kingma (K), *Demobilization in sub-saharian Africa : the development and security impact*, BICC 2000, 268 P.

Konadje (J J) »Stratégie africaine : quelles voies ? », Géopolitique de l'Europe, <http://www.diploweb/stratégie-africaine-quelles-voies.htm>.

Koungou (L), *Défense et sécurité nationale en mouvement: dynamique des réformes, mutations institutionnelles en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan 2010, 338 P.

Laidi (Z), L'ordre Mondial relâché. Sens et impuissance après la guerre froide, Paris, presse de la FNSP, 1992.

Lavroff (DG), « Régime militaire et développement politique en Afrique noire », *Revue Française de Science Politique*, N° 22 (5), Octobre 1972, P 973-991.

Lebœuf (A), « Sécurité et développement : acteurs et consensus », *Afrique contemporaine*, 2006/2 N° 218, P69-83.

Lindemann (T) et Martin (M-L), *Les militaires et le recours à la force armée : faucons ou colombes*, Paris L'Harmattan 2006.

Linz (J J), *Régimes totalitaires et autoritaires*, Paris, Armand Colin, 2006.

Lipset (S M), "Some social requisites for democracy: Economic development and political legitimacy" *American political review*, N° 53, 1959.

Lipset (S-M), "Some social requisite of democracy, economic development and political legitimacy" *American political science review*, 53, 1959.

Luckham (A), *Comparative typology of civil-military relations. Government and opposition*, Cambridge, Cambridge university press, 1971.

Luckham (R), "Dilemmas of military disengagement and democratization in Africa" *IDS bulletin* 26(2), avril 1995, P 46-60.

Maillard (J), « La conduite des politiques publiques à l'épreuve des temporalités électorales : quelques hypothèses exploratoires », *Pôle sud*, N°25, 2006, p. 39-59.

Marques-Pereira (B) et Garibay (D), *La politique en Amérique Latine : Histoires, institutions et citoyenneté*, Paris, Armand Colin, 2011, 320p.

Martin (DC) et Yannopoulos (T), « Régimes militaires et classes sociales en Afrique noire : une hypothèse » *Revue française de science politique* 22^{ème} année N°4, 1972 pp 847-882.

Martin (M-L) « Armée et politique : le cycle de vie du militarisme en Afrique noire francophone » in Bach (D-C) et Krirk Green (AA) dir, *Etats et société en Afrique francophone*, Paris, Economica, 1993.

Martin (M-L), *L'armée et le pouvoir politique en Afrique noire, Thèse pour doctorat de science politique*, Université Bordeaux I, 1970.

Martin (M-L), *La militarisation des systèmes politiques africains : 1960-1972, une tentative d'interprétation*, Sherbrooke, Naaman, 1976, 197 P.

Martin (M-L), *Le soldat africain et le politique : Essai sur le militarisme et l'Etat prétorien au sud du Sahara*, Toulouse, Presse de l'IEP de Toulouse 1990, 228 P.

Maturin C (H), « Armées africaines : chaînons manquants des transitions démocratiques », Centre d'Etudes stratégiques pour l'Afrique, N° 17 Janvier 2012.

Nordlinger, (E.), *Soldiers in Politic: Military Coups and Governments*, Prentice-Hall, Englewood-Cliffs, 1977.

O'Donnell (G), *On military ideology*, Rotterdam, Rotterdam University Press, 1971.

O'Donnell (G), Transitions, continuities and paradoxes p 18-23 in *Issues democratic consolidation: the new South American democracies in comparative perspective*, Notre Dame, Notre Dame University press, 1992.

Otayek (R), « L'Afrique au prisme de l'ethnicité : perception française et actualité du débat », *Revue internationale et stratégique* N° 43, 2001, p. 129-142.

Otayek (R), dir, *Afrique : les identités contre la démocratie ?* Paris, Aube, 1999.

Papazian (P), *La séparation du pouvoir civil et militaire en droit comparé*, Thèse de doctorat, école doctorale Droit public, science administrative et science politique, Université Panthéon Assas, Juin 2012.

Pérouse de Montclos (MA), *Etats faibles et sécurité privée en Afrique noire : de l'ordre dans les coulisses de la périphérie mondiale*, Paris L'Harmattan, 2008.

Pierre (B), « Présidentielles maliennes : l'enracinement démocratique » *Politique africaine*, 2002/2 N° 86 p 171-182.

Posne (D), *Institutions and Ethnic politics in Africa*, Cambridge, Cambridge University press, 2004, 339 P.

Proteau (L), Entre poétique et politique : Aimé Césaire et la négritude, *Sociétés contemporaines*, 2001/4 N° 44, P 15-39.

Quantin (P), « Congo : Transition démocratique et conjoncture critique » in Daloz (J-P) et Quantin (P), dir, *Transition démocratique africaines*, Paris Karthala, 1997.

Ramel (F) et Holeindre (J-V), *La fin des guerres majeures ?* Paris, Economica, 2010, 273p.

Riccardo (C) et Maria (F), « Mauritanie, La démocratie au coup par coup » *Politique Africaine* N° 114, juin 2009.

Rodney (W), *How Europe underdeveloped Africa*, Howard university press, 1972.

Rollinat (R), « Analyses du développement et théorie de la dépendance en Amérique Latine. L'actualité des débats » *Cadernos*, N° 4, VOL 1, 2005 P 97-118.

Rosière (S), *Géographie des conflits armés et des violences politiques*, Paris, Ellipses, 2011

Rouquié (A), « Armée et politique : sur quelques études récentes », *Revue française de science politique*, année 1969 vol 19N°4 pp 886-893.

Rouquié (A), *L'Etat militaire en Amérique Latine*, Paris, Seuil, 1982.

Souaré (I K), *Guerres civiles et coups d'Etats en Afrique de l'Ouest : comprendre les causes et identifier des solutions possibles*, Paris, L'Harmattan, 2007, 290 P.

Souley (N), « L'armée et le pouvoir », *Politique africaine* N° 38, Le Niger, chroniques d'un Etat, Janvier 1983.

Stephen J (C), *Civil-military relation in perspective: strategy, structure and policy*, London, Ashgate, 2012, 223 P.

Sy (S-M), Les régimes politiques sénégalais de l'indépendance à l'alternance politique 1960-2008, Paris, Karthala, 2009.

Thiriot (C), *Démocratisation et démilitarisation du pouvoir : étude comparative à partir du Burkina Faso, Congo, Ghana, Mali et Togo*, thèse Doctorat de science politique, université Bordeaux IV, 1999.

Thiriot (C), « Historicité et conjoncture des transitions démocratiques en Afrique » in Ait-Aoudia (M), et Roger (A), dir, *La logique du désordre : relire la sociologie de Michel Dobry*, Paris, Presse de la FNSP, 2015.

Tonme (S), *Afrique : l'inéluctable effondrement des dictatures*, Paris, L'Harmattan, 2008, 278 P.

Toulabor (C), « Violence militaire, démocratisation et ethnicité au Togo » in Otayek (R), dir, *Afrique : les identités contre la démocratie*, Paris, Aube, 1999.

Vaisse (M), *La paix au XXe Siècle*, Paris, Belin, 2004, 222 P.

Valesco-Pufleau (L), « Autoritarisme, politique symbolique et création musicale dans le Mexique postrévolutionnaire et le Nigéria postcolonial », *Revue internationale de politique comparée*, 2012, N°19, p 15-40.

Van de Walle (N) « Démocratisation en Afrique : un bilan critique » in Gazibo (M) et Thiriot (C), *Le politique en Afrique : état des lieux et pistes de recherches*, Paris, Karthala, 2009.

III LITTERATURE SUR LA GUINEE

Bah (M), Construire la Guinée après Sékou Touré, Paris L'Harmattan, 1990, 201p.

Bah (T), *Trente ans de violence politique en Guinée 1954-1984*, Paris L'Harmattan 2009, 421 P.

Bangoura (D), dir, *Guinée l'alternance politique à l'issue des élections présidentielles de décembre 2003*, Paris, L' Harmattan, 2004, 335 P.

Bangoura (D), dir, *Quel avenir pour les jeunes de Guinée ?* Paris, L'Harmattan, 2005, 257 P.

Bangoura (D), (M T) et Diop (M), dir, *Quelle transition politique pour la Guinée ?* Paris, L'Harmattan, 2006, 422P

Bangoura (D), dir, *Enjeux et défis démocratiques en Guinée : février 2007-décembre 2010*, Paris, L'Harmattan, 2007, 252 P.

Barry (AO), *Les racines du mal guinéen*, Paris, Karthala, 2004, 132 P.

Barry (AO), *Parole futée, peuple dupée : discours et révolution chez Sékou Touré*, Paris, L'Harmattan, 2003,319P.

Barry (AO), *pouvoir du discours et discours du pouvoir- L'art oratoire chez Sékou Touré*, Paris, L'Harmattan, 2002.

Barry (M A), *L'armée guinéenne : comment et pourquoi faire ?* Paris, L'Harmattan, 2010.

Barry (M A), « Quelle va être la position de l'armée ? » in **Bangoura (D)**, dir, *Guinée, l'alternance politique à l'issue des élections présidentielles de 2003*, Paris, L'Harmattan 2006.

Ben Saïd (M), *La Guinée en marche, mémoires inédits d'un changement : Le départ tant attendu*, Vol 1, Paris L'Harmattan 2009, 335 P.

Ben Saïd (M), *La Guinée en marche, mémoires inédits d'un changement : un pas en avant, un pas en arrière*, Vol 2, Paris, L'Harmattan, 2009, 383 P.

Bernard (C), « Un parti politique africain : le Parti Démocratique de Guinée », *Revue française de science politique*, 12^{ème} année N°2, 1962 pp312-352.

Camara (MS), *Le pouvoir politique en Guinée sous Sékou Touré*, Paris, L'Harmattan, 2007, 280 P.

Chambers (P), « Guinée : le prix d'une stabilité à court terme », *Politique africaine* N° 94, 2004, p.128-148.

Delamou (A), *Les 32 jours de grève générale en Guinée, le film des évènements*, Paris L'Harmattan 2007, 161 P.

Diallo (A-A), *Dix ans dans les geôles de Sékou Touré, ou la vérité du Ministre*, Paris, L'Harmattan, 2004, 234 P.

Diallo (AM), *Les Etats-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'ouest : le cas de la république de Guinée*, Paris, Karthala, 2009, 176 P.

Doumbouya (OS), *La situation sociale des femmes en Guinée de la période précoloniale jusqu' à nos jours*, Paris L'Harmattan 2008, 225 P.

Doumbouya (OS), *Les ONG féminines en Guinée : instruments au service de la promotion féminine*, Paris, L'Harmattan, 2008, 182 P.

Dramé (MA), *L'organisation judiciaire guinéenne*, Paris, L'Harmattan, 2008, 159P

Dramé (MA), *Les magistrats en Guinée*, Paris L'Harmattan 2008 286 P.

Faye (O. T), *Guinée chronique d'une démocratie annoncée*, Paris, L'Harmattan 2007, 307 P.

International Crisis group, « Guinée : En finir avec le pouvoir militaire », Rapport Afrique N° 66, octobre 2009.

International Crisis group, « Guinée : Garantir la poursuite des réformes démocratiques », Rapport Afrique N° 52 juin 2008.

International Crisis group, « Guinée : La transition ne fait que commencer », Rapport Afrique N° 58, Mars 2008

International Crisis group, « Guinée Remettre la transition sur les rails », Rapport Afrique N° 178, septembre 2011.

International Crisis group Guinée, « Sortir du borbier électoral », Rapport Afrique N° 199, février 2013

International Crisis group, « Guinée : Réformer l'armée », Rapport Afrique N°164, Septembre 2010.

IFES, *Dynamique participative pour l'émergence de l'Etat de droit en Afrique : exemple de la Guinée*, Paris, L'Harmattan, 2008, 154 P.

Jeanjean (M), *Sékou Touré, un totalitarisme africain*, Paris, L'Harmattan, 2006, 290 P.

Kaba (K) et Barry (I), dir, *La Guinée face à la mondialisation*, Paris L'Harmattan 2008, 182 P.

René Gomez (A), *Camp Boiro : parler ou périr*, Paris, L'Harmattan, 2007, 268 P.

Sidibé (MM), *La fin de Sékou Touré : échos sonores et radiophoniques*, Paris, L'Harmattan, 2007, 162 P.

Soumah (M), *Guinée : de Sékou Touré à Lansana Conté*, Paris, L'Harmattan, 2006, 206 P.

Soumah (M), *Guinée : la démocratie sans le peuple dans le régime de Lansana Conté*, Paris, L'Harmattan, 2006, 254 P.

Sow (AM), *Ethnies et société islamique en Afrique, un paradoxe ? Le cas du Fuuta Dyaloo du XVIe au XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2007, 249 P.

Sy Savané (AO), *Guinée 1958-2008 : l'indépendance et ses conséquences*, Paris L'Harmattan 2008, 97 P.

Sylla (F.T), *Guinée du 22 décembre 2006 au 26 février 2007, cette fois c'est parti*, Paris, L'Harmattan, 2008, 137 P.

IV RAPPORTS ET DOCUMENTS OFFICIELS

AfriMap et Open Society for Southern Africa, « République démocratique du Congo : La justice militaire et le respect des droits de l'homme : l'urgence du parachèvement de la réforme », Johannesburg 2009.

Augué(A), « Les réformes du secteur de la sécurité et de la défense SSD en Afrique de l'Ouest et du centre : une socio-géographie des réformes SSD », Rapport final étude commandée par Délégation aux Affaires stratégiques, Ecole militaire de Saint-Cyr Coetquidam, Avril 2004.

CEDEAO, « Comment sortir la Guinée de l'impasse ? » Rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO, juin 2013.

CEDEAO-UA-ONU, « Rapport d'évaluation du secteur de la sécurité en République de Guinée », Mission conjointe pour la réforme du secteur de la sécurité en Guinée, Mai 2010.

CGRA, OFPRA, et ODM, Rapport de mission en Guinée, Mars 2012

Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO), Le rapport des forces de défense et de sécurité au pouvoir politique, selon le protocole additionnel de la CEDEAO, Rapport de l'atelier sur la Place et le rôle du Protocole additionnel de la CEDEAO dans la gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'ouest, février 2007.

DCAF, « Contrôle démocratique des forces armées », Genève, 2009

DCAF, “Developing a Guinean National Security Policy”, conference report, Conakry octobre 2011.

FIDH et OGDH, « Guinée Conakry, un an après le massacre du 28 septembre : nouvel espoir de justice ? », septembre, 2010.

FMI, « Guinée : Rapport de mise en œuvre de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté », Rapport N° 12/296, décembre 2012.

Guinée et UE, « Document de stratégie pays et programme indicatif nationale pour la période 2008-2013 », août, 2013.

Human Rights Watch, Guinée, janvier 2015.

IFEES, Etude portant sur les perspectives de revalorisation des forces de défense et de sécurité de la Guinée, Conakry Janvier 2010.

Liebig (S), La réforme du secteur de la sécurité, Rapport de conférence de l'Observatoire pour l'Afrique, Val Duchesse, Janvier, 2008.

MATD et CENI, République de Guinée, Elections Présidentielles 2010 : Rapport de synthèse, Mars 2011.

Ministère de la défense française, « Rôle sociale des armées », rapport du groupe de travail, session 2009/2010.

National Democratic Institute, Rapport de la mission d'Evaluation sur les relations entre civils et militaires en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale, du 18 mars au 10 Avril 1997.

ONU, « Rapport de la commission d'enquête internationale chargée d'établir les faits et les circonstances des événements du 28 Septembre 2009 en Guinée », New-York, 2010.

Organisation Internationale de la Francophonie, La réforme des systèmes de sécurité et de justice en Afrique francophone, 2010

PNUD et Direction nationale de la statistique de Guinée, « L'exclusion sociale en Guinée », Rapport mars 2002.

PNUD, « Le processus de la RSS en Guinée », Septembre 2011.

PNUD/BRA, L'éthique dans la fonction publique en Afrique, Vol 1, New-York 2001.

UE, Guinée, élections législatives 2013, rapport final de la mission d'observation électorale de l'union européenne, septembre 2013.

V) PRESSE ET SITES INTERNETS

Jeune Afrique, N° 2333, 25 septembre-1^{er} octobre 2005.

Jeune Afrique, 23 décembre 2008

Libération, 9 février 2006

Le Monde, 12 février 2003.

Le Monde, 25 décembre 2003.

Le Monde, 25 mars 2004.

Le Monde, 21 août 2004.

Le Monde, 9 novembre 2006.

Le Monde diplomatique, juillet 1999.

Le Monde diplomatique, janvier 2001,

Le Monde diplomatique, juin 2002.

Le Monde diplomatique, novembre 2002.

Le Monde diplomatique, janvier 2003.

Le Monde diplomatique, mars 2003.

Le Monde diplomatique, juillet 2004.

Le Monde diplomatique, mai 2006

www.contradeg-guinée.com

www.aminata.com

www.observateur-guinée.com

www.conakryonline.com

www.boubah.com

www.africatime.com

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1

Carte administrative de la République de Guinée

Annexe 2

« Décision conjointe portant mise en place d'une cellule de concertation »

Annexe 3

Annexe 4

« Communiqué de presse de la 206^{ème} réunion du conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine. »

Annexe 5

Accord politique global

Annexe 6

Compte rendu réunion du conseil de médiation et de sécurité

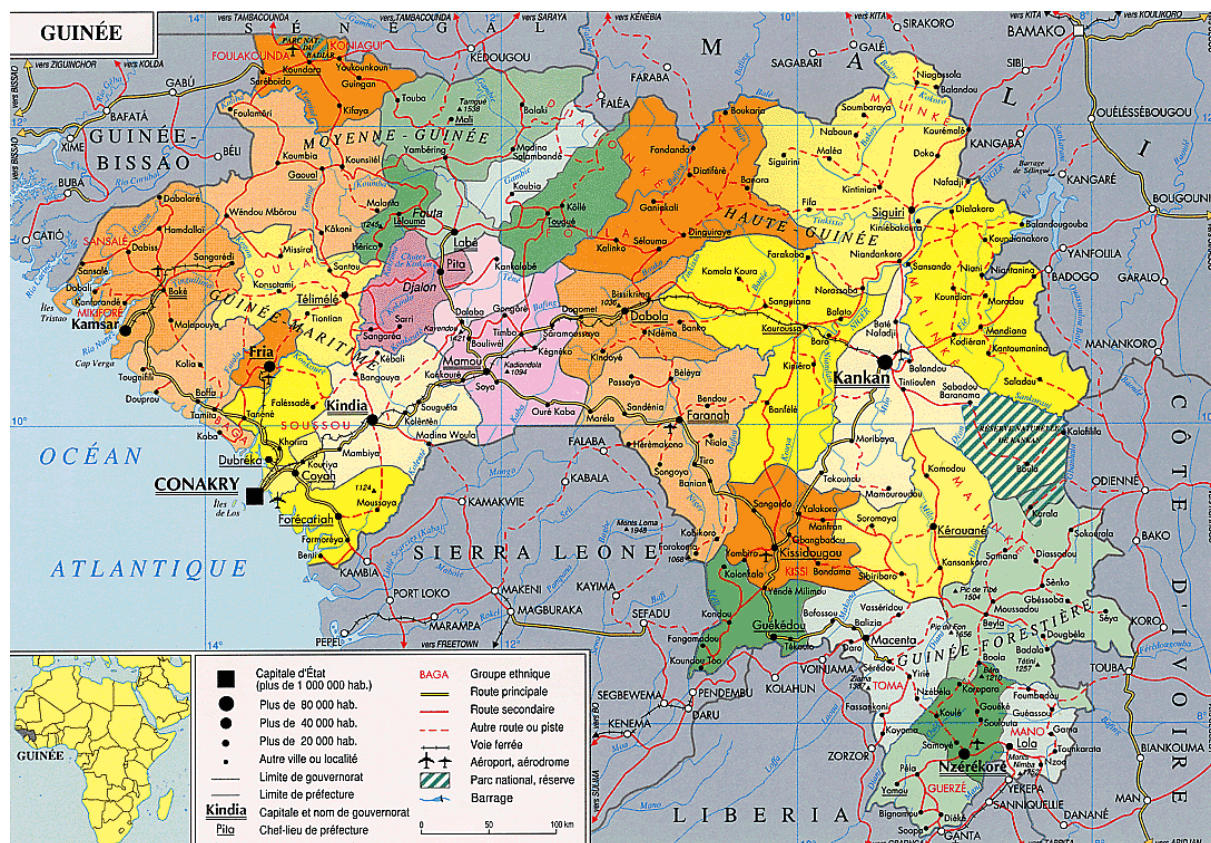
Annexe 7

PROJET DE LOI autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Guinée relatif à la coopération en matière de défense et au statut des forces

NOR : MAEJ1429488L/Bleue-1

Annexe 1

Carte administrative de la Guinée



Source : www.IZF.net , 2014.

Annexe 2

MIS - CENI

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail- Justice- Solidarité

**DECISION CONJOINTE D/ 2008 / N° 0 3 9 / MIS-CENI
PORTANT MISE EN PLACE D'UNE CELLULE DE CONCERTATION**

**LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE ET
LE PRESIDENT DE LA COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE INDEPENDANTE**

Vu la Loi fondamentale ;
Vu la Loi Organique N° 91/ 012/ CTRN du 23 décembre 1991 portant Code Electoral telle que modifiée jusqu'à ce jour ;
Vu la Loi N° L/ 2007/013/AN du 29 octobre 2007 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement de la CENI ;
Vu le Décret D/2007/004/PRG/SGG du 31 janvier 2007 portant attributions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2007/012/PRG/SGG du 27 février 2007 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2007/015/PRG/SGG du 14 mars 2007 portant restructuration du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2007/017/PRG/SGG du 28 mars portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2007/039/PRG/SGG du 28 novembre 2007 portant nomination des membres de la CENI ;
Vu le Décret D/2007/041/PRG/SGG du 5 décembre 2007 portant attributions et organisation des départements ministériels et secrétariats généraux.

Décident

Article 1^{er} : Il est mis en place un organe de concertation entre le Ministère de l'Intérieur et de la sécurité et la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) dénommé « Cellule de concertation ».

Article 2 : La Cellule de concertation a pour mandat :

- Définir et clarifier les activités à mener dans le cadre des préparatifs des élections ;
- Assurer une gestion concertée des activités et du budget ;
- Suivre la mise en œuvre du chronogramme des élections ;
- Harmoniser les stratégies d'intervention des partenaires dans la conduite des élections ;
- Elaborer une périodicité des réunions à tenir.

**DECISION CONJOINTE D/2008 / N° 039 / MIS-CENI
PORTANT MISE EN PLACE D'UNE CELLULE DE CONCERTATION**

**LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE ET
LE PRESIDENT DE LA COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE INDEPENDANTE**

Vu la Loi fondamentale ;
Vu la Loi Organique N° 91/ 012/ CTRN du 23 décembre 1991 portant Code Electoral telle que modifiée jusqu'à ce jour ;
Vu la Loi N° L/ 2007/013/AN du 29 octobre 2007 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement de la CENI ;
Vu le Décret D/2007/004/PRG/SGG du 31 janvier 2007 portant attributions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2007/012/PRG/SGG du 27 février 2007 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2007/015/PRG/SGG du 14 mars 2007 portant restructuration du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2007/017/PRG/SGG du 28 mars portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2007/039/PRG/SGG du 28 novembre 2007 portant nomination des membres de la CENI ;
Vu le Décret D/2007/041/PRG/SGG du 5 décembre 2007 portant attributions et organisation des départements ministériels et secrétariats généraux.

Décident

Article 1^{er} : Il est mis en place un organe de concertation entre le Ministère de l'Intérieur et de la sécurité et la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) dénommé « Cellule de concertation ».

Article 2 : La Cellule de concertation a pour mandat :

- Définir et clarifier les activités à mener dans le cadre des préparatifs des élections ;
- Assurer une gestion concertée des activités et du budget ;
- Suivre la mise en œuvre du chronogramme des élections ;
- Harmoniser les stratégies d'intervention des partenaires dans la conduite des élections ;
- Elaborer une périodicité des réunions à tenir.

Annexe 3

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

United Nations Office
for West Africa

Bureau des Nations Unies
pour l'Afrique de l'Ouest

UNOWA
Dakar / Sénégal

Représentant Spécial du Secrétaire Général

UNOWA/SRSG/015/11

15 Janvier 2011

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 6 janvier par laquelle vous demandez l'assistance des Nations Unies dans le processus de réforme du secteur de la sécurité en Guinée.

J'ai pleine conscience de l'ampleur de la tâche et me réjouis de voir qu'elle constitue une priorité au plus haut niveau de l'Etat. Les Nations Unies sont convaincues que ce défi aura besoin de toute l'attention et du concours de la communauté internationale. C'est pourquoi j'ai évoqué la question lors d'une réunion de consultation à Abuja le vendredi 14 janvier avec le Président de la Commission de la CEDEAO et le Commissaire à la Paix et à la sécurité de l'Union Africaine (UA), pour les informer de votre demande, qu'ils ont déclaré vouloir appuyer.

Conforté par ce soutien de la CEDEAO et l'UA, j'ai le plaisir de vous confirmer que l'Organisation des Nations Unies apportera son concours à la Guinée pour faciliter la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité, en étroite coordination avec la CEDEAO ainsi que l'UA et tous les partenaires internationaux de la Guinée dans ce domaine.

Il est bien entendu pour les partenaires que le processus de mise en œuvre de la réforme se fera sur la base de l'évaluation conjointe du secteur de la sécurité réalisée entre février et avril 2010 et dont le rapport a été remis le 4 mai 2010 au Président de la Transition, au nom de la CEDEAO, de l'UA et de l'ONU. En prélude au processus de mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité, les Nations Unies à travers le Coordonateur Résident, ont suggéré l'idée d'un séminaire qui rassemblerait à Conakry toutes les parties prenantes nationales pour partager la teneur et les recommandations

.../...

Son Excellence
Professeur Alpha Condé
Président de la République de Guinée
CONAKRY

Almadies Ouest Lot 14 BP: 23851 Dakar-Sénégal
Tél.: +221 33 869 8585 - Fax: +221 33 820 4638
Website: www.un.org/unowa

Annexe 4

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, situationroom@ausitroom-psd.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
206^{EME} REUNION
15 OCTOBRE 2009
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR.1(CCVI)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 206^{ème} REUNION
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 206^{ème} réunion tenue le 15 octobre 2009, a suivi des communications du Commissaire à la paix et à la sécurité et de l'Envoyé spécial du Président de la Commission en Guinée sur la situation en Guinée, à la lumière des dernières développements survenus dans ce pays et des résultats de la 8^{ème} session du Groupe international de contact sur la Guinée tenue à Abuja le 12 octobre 2009.

Le Conseil a fermement condamné les tueries, ainsi que les actes délibérés de violence contre des civils non armés et les viols commis sur des femmes par des unités armées placées sous l'autorité du CNDD lors d'une manifestation pacifique organisée le 28 septembre 2009. Le Conseil a exigé des autorités de fait en Guinée qu'elles prennent les mesures nécessaires pour prévenir la répétition ou de pareilles violences et la détérioration de la situation. Le Conseil a, en outre, soutenu l'appel pour la libération de toutes les personnes détenues et le respect de la liberté d'expression.

Le Conseil a fait siens le communiqué publié par la Commission le 29 septembre 2009 et celui de la 8^{ème} réunion du Groupe de contact, en particulier l'invitation faite au Secrétaire général des Nations unies, en liaison avec la CEDEAO et l'UA et avec le soutien du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, de mettre en place une Commission internationale d'enquête pour faire la lumière sur les événements du 28 septembre 2009, afin que les responsables soient traduits en justice.

Le Conseil s'est réjoui de la tenue prochaine, le 17 octobre 2009, d'un Sommet extraordinaire de la CEDEAO, pour examiner la situation en Guinée et au Niger et attend avec intérêt les conclusions de cette réunion.

Le Conseil a réitéré sa décision du 17 septembre 2009 d'imposer des sanctions appropriées à l'encontre du Président du CNDD et d'autres individus, civils et militaires, si d'ici au 17 octobre 2009, les autorités de fait ne confirment pas formellement l'engagement du Président du CNDD que ni lui-même, ni les autres membres du CNDD, ni le Premier Ministre ne se présenteront à l'élection présidentielle et observeront la neutralité attendue de la junte dans la conduite du processus électoral. Le Conseil a demandé à la Commission, en liaison avec la CEDEAO et les partenaires de l'UA, de prendre les dispositions nécessaires en vue de la finalisation des mesures à prendre et de l'élaboration de la liste des individus devant être visés par les sanctions, et de lui en faire rapport.

Le Conseil a apporté son plein appui aux efforts que déploie le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso dans sa mission de médiation, conformément au mandat qui lui a été donné à cet effet par le Président en exercice de la CEDEAO à la suite de la requête faite par le Président de la Commission dans le prolongement des conclusions de la 7^{ème} réunion du Groupe de contact tenue à New York, le 22 septembre 2009.

Le Conseil a convenu de se réunir à nouveau pour examiner la situation en Guinée et au Niger, à la lumière des conclusions du Sommet extraordinaire de la CEDEAO.

Addis Abéba, le 15 octobre 2009

Annexe 5

[Handwritten signature] **Annexe 5** *[Handwritten signature]*
REPUBLIQUE DE GUINEE *[Handwritten signature]*
[Handwritten signature] *[Handwritten signature]*

ACCORD POLITIQUE GLOBAL

[Handwritten signature] *[Handwritten signature]*
[Handwritten signature] *[Handwritten signature]*
[Handwritten signature] *[Handwritten signature]* *[Handwritten signature]* *[Handwritten signature]*
Conakry le (.....).....2010
1
[Handwritten signature] *[Handwritten signature]* *[Handwritten signature]* *[Handwritten signature]*

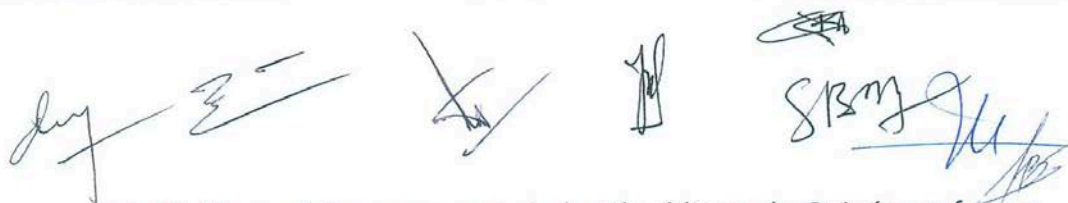
PREAMBULE

Le Conseil National de la Démocratie et le Développement (CNDD), représenté par le Général de Brigade Sekouba KONATE, Vice Président du CNDD, Président de la Transition d'une part, le Forum des Forces Vives de Guinée, l'Alliance Nationale pour le Renouveau (ANR) et le Bloc des Forces Patriotiques de Guinée (BFPG) représentés respectivement par Monsieur François Lounseny FALL, Monsieur Ousmane BAH et Monsieur Thierno Oumar CAMARA d'autre part,

I. Considérant tous les tragiques événements survenus de l'indépendance nationale en 1958 à nos jours, notamment ceux du 28 septembre 2009 qui ont entraîné de nombreuses victimes, causé un profond traumatisme au sein de la population guinéenne et provoqué une vive émotion et une condamnation unanime de la communauté nationale et internationale. Considérant qu'aucun de ces événements n'a connu de traitement correct ni politiquement ni juridiquement,

II. Soucieux de préserver les valeurs fondamentales de paix, de justice et de solidarité,

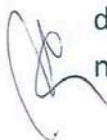
III. Déterminés à établir en République de Guinée un Etat de droit respectueux des libertés individuelles, collectives et des principes de bonne gouvernance,



IV. Réaffirmant l'engagement de la République de Guinée en faveur de l'unité du continent africain et son attachement aux idéaux des organisations sous-régionales, régionales et internationales.

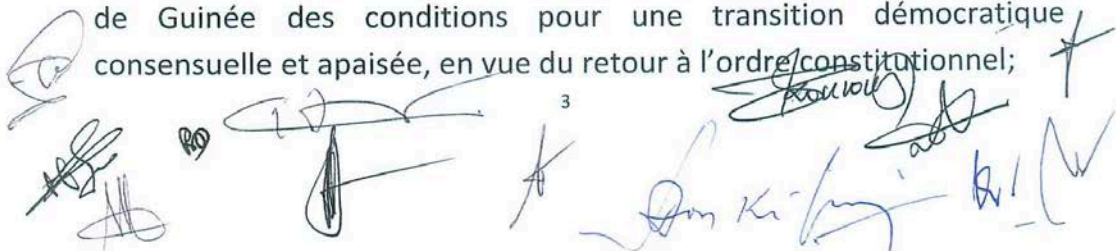
V. Prenant en compte les communiqués finaux des différentes sessions du Groupe International de Contact sur la Guinée, du Sommet extraordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement, de la CEDEAO et du 27eme Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine,

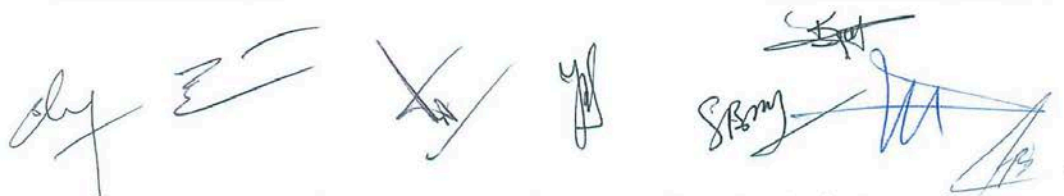
VI. Se félicitant du travail accompli par le Médiateur du processus de paix en Guinée, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso, nommé par le Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en concertation avec l'Union Africaine et l'Organisation des Nations Unies; ayant à l'esprit la visite effectuée à Conakry par le Médiateur le 5 octobre 2009 aux fins de rétablir le dialogue politique entre les différentes composantes de la société guinéenne en vue de la normalisation de la situation politique ;



VII. Saluant les recommandations du Groupe International de contact sur la Guinée en sa 12eme Session, le 8 avril 2010 et impliquant l'ANR et le BFPG au processus d'élaboration et d'adoption de l'Accord Politique Global ;

VIII. S'engageant à œuvrer solidairement pour créer en République de Guinée des conditions pour une transition démocratique consensuelle et apaisée, en vue du retour à l'ordre constitutionnel;





IX. Accueillant favorablement la déclaration signée à Ouagadougou le 15 janvier 2010 conjointement par le Capitaine Moussa Dadis CAMARA Président du CNDD, le Général Sekouba Konaté deuxième Vice-président du CNDD, Ministre de la Défense, Président de la Transition et le Médiateur dans la crise en République de Guinée;

X. Saluant les adresses à la Nation faites le 6 janvier 2010 et le 16 janvier 2010 respectivement par le Général Sékouba KONATE et le Capitaine Moussa Dadis CAMARA;

XI. Remerciant la Communauté Internationale à travers le Groupe International de Contact sur la Guinée (GIC-G) pour leurs efforts inlassables d'accompagnement de notre pays pour une sortie heureuse de la crise;

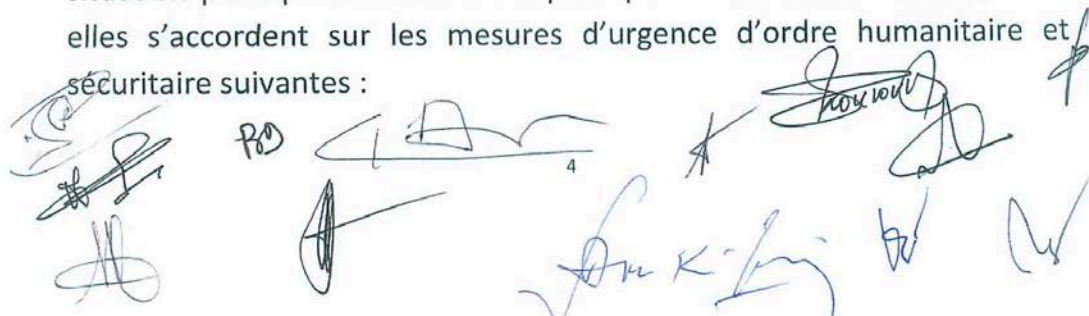
XII. Saluant le CNT comme facilitateur dans le dialogue entre les trois forces politiques;

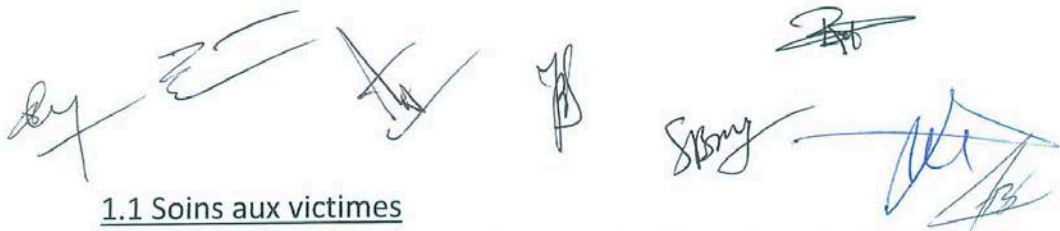


Sont convenus de ce qui suit :

1. MESURES D'URGENCE HUMANITAIRE ET SECURITAIRE

Les Parties reconnaissent que les événements du 28 septembre 2009 qui constituent de graves violations des droits de l'homme, ont causé de profondes souffrances à la population guinéenne et que la sécurité des personnes et des biens est un facteur indispensable au retour à une situation politique normale en République de Guinée. En conséquence elles s'accordent sur les mesures d'urgence d'ordre humanitaire et sécuritaire suivantes :





1.1 Soins aux victimes


Les Parties conviennent que le Gouvernement devra présenter des mesures idoines pour assurer aux personnes victimes des événements du 28 septembre 2009, qui en ont encore besoin, des soins médicaux appropriés en Guinée ou à l'étranger à la charge de l'Etat guinéen.

Elles saluent les dispositions prises par le Gouvernement et la communauté internationale à cet effet et lancent un appel pour le suivi des victimes jusqu'à leur rétablissement complet.

1.2 Situation des personnes détenues illégalement et des lieux non conventionnels de détention

Dans un souci de respect des droits humains et des libertés publiques, les parties conviennent que :

- le Gouvernement veille à la libération immédiate des personnes détenues illégalement pour des raisons politiques ou en relation avec les événements récents.

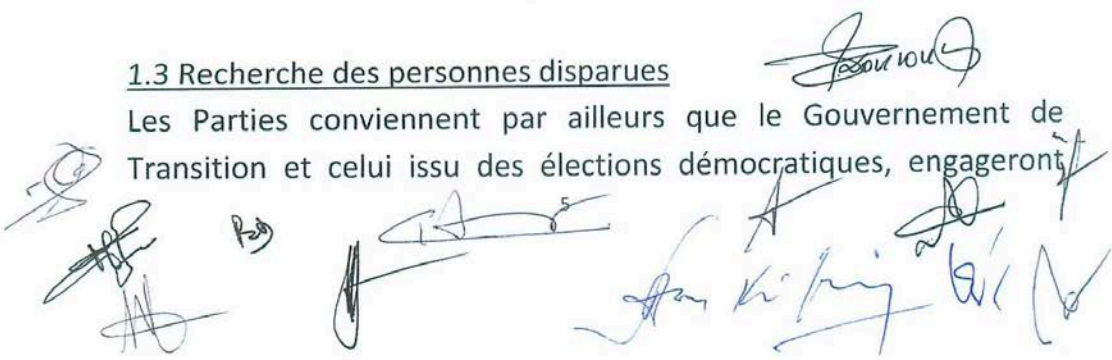


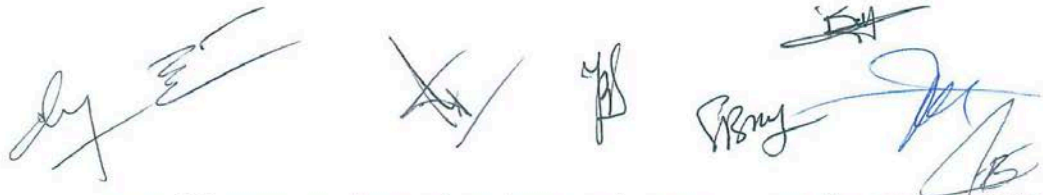
- Tous les lieux non conventionnels de détention doivent être identifiés et fermés immédiatement.

- Une commission spéciale placée sous le contrôle du Comité de Suivi et d'Evaluation (C.S.E défini au point 6) sera chargée de la mise en œuvre effective de ces dispositions.

1.3 Recherche des personnes disparues

Les Parties conviennent par ailleurs que le Gouvernement de Transition et celui issu des élections démocratiques, engageront





immédiatement des recherches sur les personnes disparues contre leur volonté de l'indépendance à nos jours. A cet effet elles décident de la création dans les meilleurs délais d'un Bureau spécial chargé des personnes disparues et invitent les familles à saisir ce Bureau afin de faciliter les recherches.

1.4 Indemnisation des victimes et/ou des familles des victimes

Les Parties invitent le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires pour indemniser les victimes, et/ou leurs familles, de l'indépendance à nos jours, ainsi que la restitution des biens ou leur compensation.

1.5 Protection et libre circulation des personnes et des biens.

Le Gouvernement doit assurer la protection des populations civiles, des biens, des personnes, des locaux diplomatiques et consulaires sur l'ensemble du territoire national.

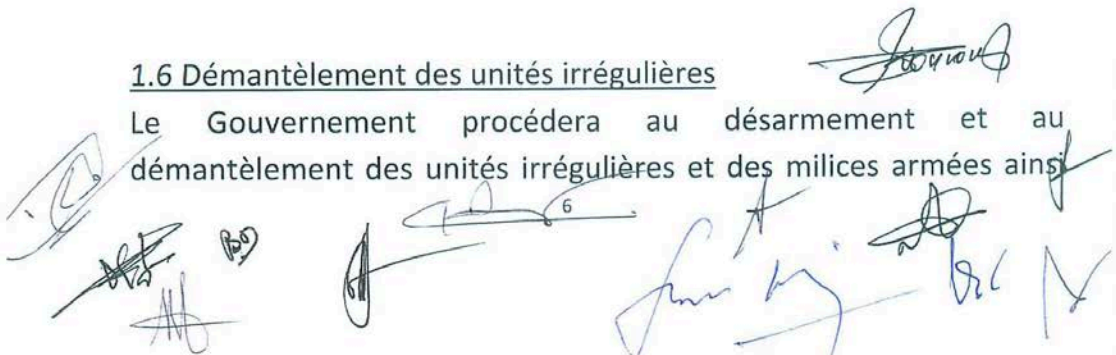


Le Gouvernement garantira sur l'ensemble du territoire national la libre circulation des personnes et des biens et assurera la mise en œuvre des recommandations de la Commission de l'ONU sur la restructuration de l'armée et des forces de sécurité.

Les parties réitèrent que les barrages routiers soient limités au seul Km. 36 et aux frontières nationales.

1.6 Démantèlement des unités irrégulières

Le Gouvernement procédera au désarmement et au démantèlement des unités irrégulières et des milices armées ainsi






qu'à la fermeture immédiate de tous les camps d'entraînement de milices et troupes irrégulières sur l'ensemble du territoire nationale.

1.7 Réintégration des armes dans les magasins

Afin de rassurer les populations guinéennes, d'éviter tout abus, incident ou accident du fait des armes circulant sans contrôle dans le pays, les responsables des forces de défense et de sécurité feront procéder à la réintégration immédiate dans les magasins des corps militaires de toutes les armes de guerre à l'exception de celles utilisées dans le cadre du service.


De même la circulation de soldats en armes dans les agglomérations urbaines et rurales devra être interdite.

1.8 Respect des libertés publiques et accès aux médias

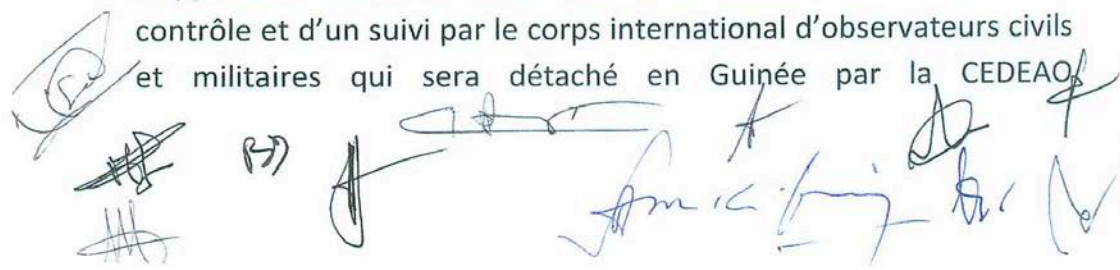


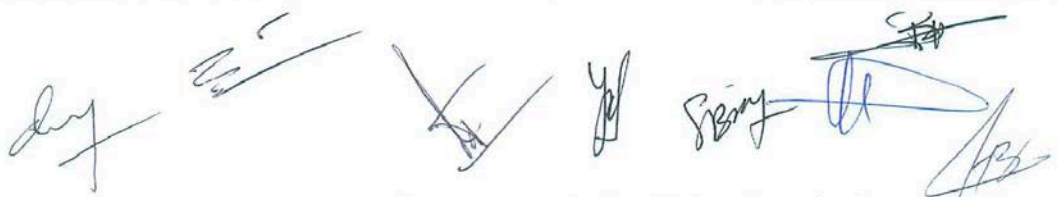
Afin de promouvoir la paix, le dialogue politique et social et la réconciliation nationale en Guinée, le Gouvernement doit instamment prendre les dispositions nécessaires pour garantir le respect de la liberté de la presse conformément aux lois en vigueur, notamment aux dispositions des lois L005/CNT et L006/CNT de mai 2010, ainsi que de la liberté d'opinion conformément aux lois en vigueur.

1.9 Contrôle et suivi par les observateurs internationaux



L'application effective des mesures ci-dessus fera l'objet d'un contrôle et d'un suivi par le corps international d'observateurs civils et militaires qui sera détaché en Guinée par la CEDEAO





conformément aux dispositions de la déclaration de Ouagadougou du 15 janvier 2010.

2. REORGANISATION ET REFORME DES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE.

Les Parties au présent accord rappellent que les Forces de Défense et de Sécurité doivent être le reflet de l'unité et de la cohésion nationale, de la quiétude sociale et garantes de la stabilité des Institutions Républicaines.


A cet effet elles recommandent la poursuite de la restructuration des forces de défense et de sécurité, conformément aux recommandations de la Commission de l'ONU sur la restructuration de l'armée et des forces de sécurité, avec l'assistance de la communauté internationale jusqu'à son terme.



3. ORGANISATION DE LA TRANSITION POLITIQUE

Les Parties au présent Accord Politique Global, déterminées à conjuguer leurs efforts pour l'instauration en République de Guinée d'un état de droit, s'engagent à assurer une transition politique apaisée et consensuelle. A cet effet, elles conviennent des mesures ci-après :





3.1 Objectif de la Transition politique

La Transition Politique a pour objectif d'assurer le retour à l'ordre Constitutionnel en République de Guinée à travers l'organisation d'élections libres, transparentes, équitables et crédibles.

3.2 Institutions de la Transition Politique

La Transition Politique est assurée par le Conseil National de la Transition et le Pouvoir Exécutif de Transition.

3.2.1 Le Conseil National de la Transition

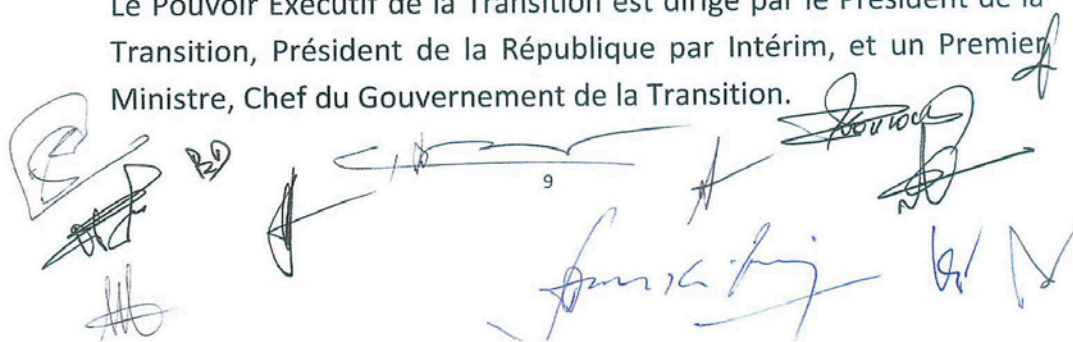
Les parties reconnaissent le Conseil National de la Transition (CNT) en tant qu'organe délibérant, chargé d'accompagner l'ensemble du processus de la transition jusqu' à la mise en place de la nouvelle Assemblée Nationale.

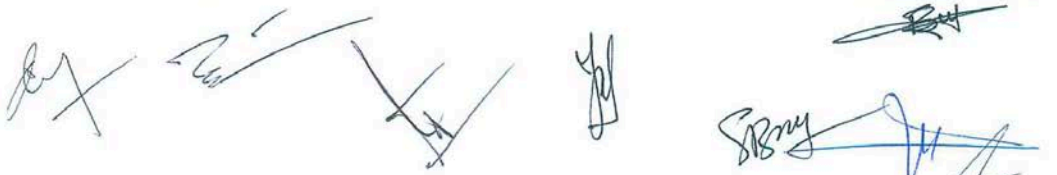


Le Conseil National de la Transition a procédé à la révision de la Constitution, à la relecture des Lois Organiques nécessaires à la normalisation de la vie politique. Il contrôle l'action du Gouvernement de Transition ainsi que celle de la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI). Il est également chargé de contribuer à la Réconciliation Nationale.

3.2.2 Le Pouvoir Exécutif de la Transition

Le Pouvoir Exécutif de la Transition est dirigé par le Président de la Transition, Président de la République par Intérim, et un Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition.





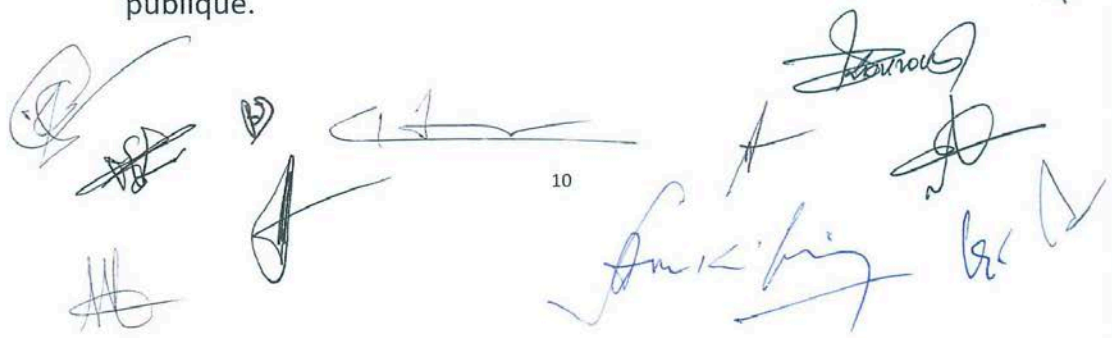
3.2.2.1 Du Président de la Transition

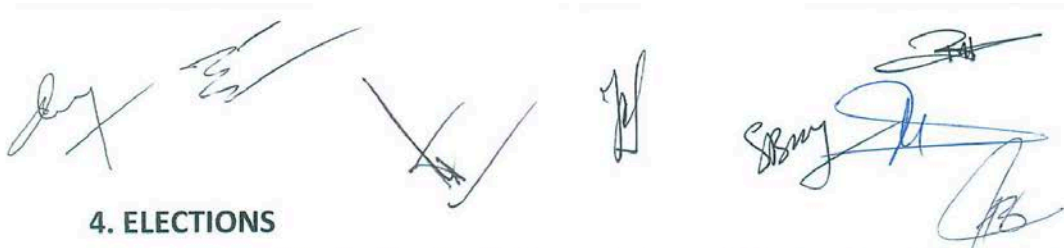
Le Président de la Transition a pour mission, entre autres, la supervision de l'exécution des programmes tels que prévus dans le présent Accord Politique Global, notamment l'organisation des élections libres et transparentes et la restructuration des forces de défense et de sécurité. Son mandat prend fin à la prestation de serment du Président Elu.

3.2.2.2. Du Premier Ministre

Le Premier Ministre de la Transition, Chef du Gouvernement, assure la coordination et le contrôle de l'action du Gouvernement de Transition.

Il prend toutes les dispositions utiles, en liaison avec la CENI, pour le respect du chronogramme électoral et le déroulement correct du processus électoral. Il met en application les mesures humanitaires et sécuritaires prévues dans le présent accord, il élabore des politiques utiles à la réconciliation nationale, la bonne gouvernance et le respect des dispositions légales et réglementaires en matière d'une gestion transparente du bien public et le contrôle des ressources économiques et financières du Pays durant la transition. La fonction de membre du gouvernement est incompatible avec celle de membre du CNT et l'exercice de toute autre fonction publique.





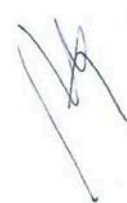
4. ELECTIONS

Les parties au présent Accord politique global reconnaissent que des élections libres, transparentes, inclusives et équitables, sont le gage pour l'édification d'un Etat de droit en République de Guinée. En conséquence, elles conviennent des mesures suivantes :

4.1 Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)

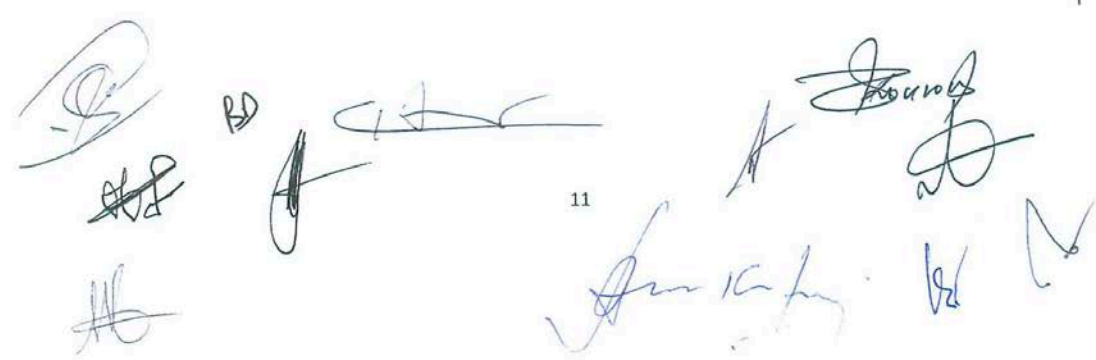
Les Parties s'engagent à apporter leur plein soutien à la CENI dans l'accomplissement de sa mission. Elles déploient tous les efforts en vue de la restructurer et renforcer, afin de garantir le bon déroulement des élections.

Le fonctionnement de la CENI est régi par la loi en vigueur. Les parties réitèrent que la CENI devra produire une fois par mois un rapport administratif, politique et financier sur ses activités. Ce rapport est mis à la disposition du CNT, qui pourra inviter la CENI à répondre à toutes les questions orales ou écrites de ses membres.



4.2 Sécurisation du processus électoral

Les Parties exhortent, conformément aux recommandations sur la sécurité électorale de la Commission de l'ONU sur la réforme des forces de défense et de sécurité, qu'un mécanisme adéquat soit mis en place pour la bonne sécurisation du processus électoral.



5-DE LA MORALITE REPUBLICAINE

5.1 Code de Bonne Conduite

Conscientes de l'impérieuse nécessité d'apaiser le climat social, de moraliser la vie publique, d'instaurer un nouvel environnement politique et de préserver les droits humains en République de Guinée, les parties ont adopté le 21 novembre 2008 (avec règlement intérieur du 4 février 2009) un code de bonne conduite. Elles réitèrent leur engagement à le respecter et à y faire adhérer toutes les forces politiques qui ne l'ont pas encore fait.

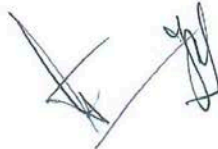
5.2 Dialogue et Concertation permanente

Les parties s'engagent à entretenir entre elles un esprit de dialogue et de concertation permanente basé sur la confiance mutuelle, et appellent tous les citoyens Guinéens à adopter des comportements empreint de civisme et de retenue. Les parties s'engagent en outre, de s'abstenir de toute attitude de nature à entraver le dialogue et à remettre en cause le processus de transition en cours.

5.3 Ethique et Moralité Républicaines

Les parties conviennent de conjuguer leurs efforts en vue de renforcer l'éthique et la moralité républicaines au sein de la classe politique guinéenne, de la société civile, des forces de défense et de sécurité, de l'administration publique et dans les milieux d'affaires, dans le respect de la dignité et des droits individuels et collectifs.

Notamment elles souhaitent que les membres des futurs



Gouvernements soient des personnalités compétentes, intègres, de bonne moralité et non impliquées dans les violations des droits humains.

6 MECANISME D’EVALUATION ET D’ACCOMPAGNEMENT

Aux fins de suivi du présent Accord Politique Global, les parties conviennent de créer un Comité de Suivi et d’Evaluation et de solliciter l’accompagnement de la communauté internationale.

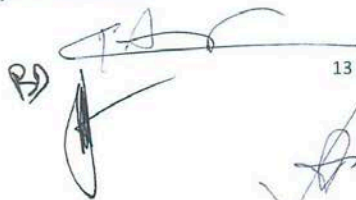
6.1 Comité de suivi et d’évaluation (CSE)

Le CSE est un organe consensuel chargé de l’évaluation de la mise en œuvre des dispositions contenues dans le présent Accord Politique Global. Il comprend quatorze membres repartis ainsi qu’il suit :

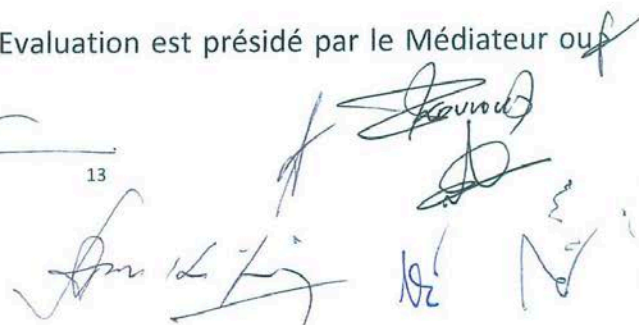


- Deux représentants des Forces de Défense et de Sécurité
- Deux Représentants des Forces Vives
- Deux Représentants de l’Alliance Nationale pour le Renouveau
- Deux Représentants du Bloc des Forces Patriotiques
- Deux Représentants des Autorités Religieuses
- Le Médiateur ou son Représentant
- Trois Représentants du Groupe de Contact

Le Comité de Suivi et d’Evaluation est présidé par le Médiateur ou son Représentant.



13






6.2 Accompagnement de la Communauté Internationale

Les parties conviennent de travailler en étroite collaboration avec la Communauté Internationale pour le succès du présent Accord Politique Global. A cet effet elles invitent la Communauté Internationale, en particulier le Groupe de Contact International sur la Guinée (GIC-G) et les partenaires au développement, à les accompagner dans la mise en œuvre et le suivi des dispositions et engagements prévus dans le présent Accord Politique Global. A cette fin, elles lancent un appel pressant à l'ensemble des partenaires de la République de Guinée pour soutenir, de manière constructive, le processus de moralisation politique, de restauration économique, notamment à travers un appui technique, logistique, financier urgent lié au fonctionnement normal de l'Etat de droit.

7. DISPOSITIONS FINALES

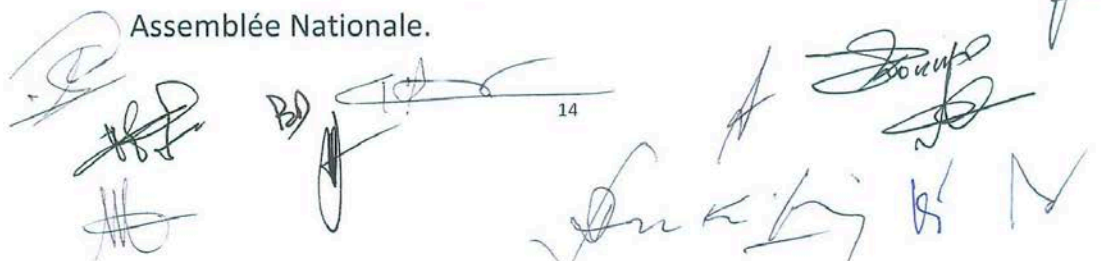
7.1 Médiation du Comité de Suivi et Evaluation



Les parties conviennent de s'en remettre à l'arbitrage par consensus du CSE en cas de difficulté dans la mise en œuvre de toute disposition contenue dans le présent Accord.

7.2 Durée et Validité de l'Accord Politique Global

Le présent Accord Politique Global entre en vigueur à compter de la date de sa signature et prend fin avec l'installation de la nouvelle Assemblée Nationale.



14

Il pourra être réexaminé en cas de besoin à la demande d'une des structures politiques signataires.

Fait à Conakry, le.....2010

Le Président de la Transition

Le Forum des Forces Vives de Guinée

L'Alliance Nationale pour le Renouveau

Le Bloc des Forces Patriotiques de Guinée

Le Médiateur de la crise en Guinée, SE le Président Blaise COMPAORE

Pour paraphe


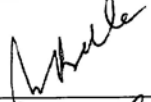
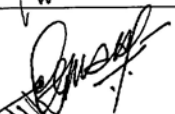
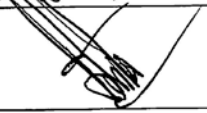
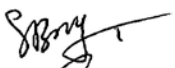
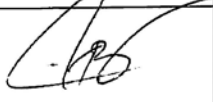

Rome, 26 mai 2010

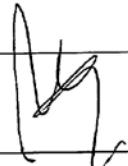
N°	Noms et Prénoms	Institution	Paraphe
1	SYLLA El Hadj Mamadou Saliou	2 ^{ème} Vice président CNT (Conseil National de la Transition)	
2	Mme. LENAUD Guilao Joséphine	Vice Présidente du CES (Conseil Economique et Social)	

15

88

3	Mme. ARIBOT Mariama	Cabinet CNT, Directrice Affaires Politiques et Sociales	
4	Mme. CISSE Mariama Sow	Présidente Commission Réconciliation Nationale, Solidarité et DH, CNT	
5	Dr. SY SAVANE Souleymane	Président Commission Constitutionnelle CNT	
6	DIALLO Bory	Commission Constitutionnelle CNT (Conseil National de la Transition)	
7	SAMOURA Djély Karifa	Commission Réconciliation Nationale, Solidarité et DH, CNT (Conseil National de la Transition)	
8	KABA Mamady	Patronat, CPEG	
9	DIALLO Thierno Amirou	ANR (Alliance Nationale pour le Renouveau)	
10	^h CAMARA Ngamet	ANR (Alliance Nationale pour le Renouveau)	
11	TOURE Kélétiogui	ANR (Alliance Nationale pour le Renouveau)	
12	DIALLO Aminata	Forum des Forces Vives	
13	DIALLO Moussa	Forum des Forces Vives	
14	Dr. KOUROUMA Ibrahima	Forum des Forces Vives	

15	Dr. DIENG Souleymane	Forum des Forces Vives	
16	BARRY Saliou Bella	Forum des Forces Vives	
17	CAMARA El Hadj Thierno Oumar	Président du Comité de Coordination du BFGP (Bloc des Forces Patriotiques de Guinée)	
18	KEITA Moussa	BFGP (Bloc des Forces Patriotiques de Guinée), chargé de la communication	
19	Mme. MARA Bintou	Comité de coordination du BFGP (Bloc des Forces Patriotiques de Guinée)	
20	Mme. BARRY Hadiatou	Association des victimes du Camp Boiro	
21	BARRY Ibrahima	Association des victimes des événements du 28 Septembre	

	GIRO Mario	Communauté de Sant'Egidio	
--	------------	---------------------------	---

Annexe 6

COMUNIDADE DOS ESTADOS DA
AFRICA DO OESTE



ECONOMIC COMMUNITY OF WEST
AFRICAN STATES

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE MEDIATION ET DE SECURITE DE LA CEDEAO

Abuja, 9 janvier 2009

RAPPORT FINAL

Commission de la CEDEAO
Abuja, janvier 2009

1. La réunion extraordinaire du Conseil de Médiation et de Sécurité au niveau ministériel, s'est tenue le 9 janvier 2009 dans l'auditorium de la Commission de la CEDEAO à Abuja, Nigeria, avec pour objet d'examiner la situation en République de Guinée suite au décès du Président Lansana Conté le 22 décembre 2008.

2. Etaient représentés les Etats membres ci-après :

- La République du Bénin
- Le Burkina Faso
- La République du Cap Vert
- La République de Côte d'Ivoire
- La République de Gambie
- La République du Ghana
- La République du Libéria
- La République du Mali
- La République du Niger
- La République fédérale du Nigeria
- La République du Sénégal
- La République de Sierra Leone
- La République togolaise.

3. La Commission de l'Union Africaine était également représentée.

4. La liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

I. Cérémonie d'ouverture

5. A l'ouverture de la session, Son Excellence Ojo Maduekwe, Ministre des Affaires Etrangères de la République fédérale du Nigeria et président en exercice du Conseil de Médiation et de Sécurité, a fait observer une minute de silence à la mémoire de feu le Général Lansana CONTE, ancien Président de la Guinée, décédé le 22 décembre 2008.

6. D'autre part, dans son discours de bienvenue, il a souhaité à ses collègues un agréable séjour et un environnement propice à un travail fructueux.

7. Son Excellence MADUEKWE a également exprimé sa profonde gratitude à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour son leadership dans le cadre de la consolidation de la démocratie et du processus d'intégration dans la région.

8. Il a par ailleurs vivement félicité le gouvernement et le peuple ghanéens pour leur comportement digne d'émulation qui a permis la tenue des élections exemplaires ayant abouti à l'investiture du nouveau Président, S.E. John Evans Atta-Mills le 7 janvier 2009.

9. Opposant les acquis démocratiques du Ghana au bouleversement de l'ordre constitutionnel en Guinée, il a condamné le coup d'état perpétré dans ce pays le 23 décembre 2008 et exhorté les participants assurer le retour à l'ordre constitutionnel en se fondant sur les principes de la CEDEAO ainsi que l'engagement de l'UA en faveur de la

démocratie, l'état de droit et la tolérance zéro pour la prise du pouvoir par des voies anticonstitutionnelles.

10. Mettant en garde contre la tentation de faire une distinction entre de 'bons' et de 'mauvais' coups d'état, le Ministre en a appelé au rejet de l'ordre imposé et l'application de tous les outils disponibles pour le rétablissement de l'état de droit en Guinée, y compris la mobilisation à l'intérieur comme à l'extérieur des ressources requises pour accompagner les efforts du peuple guinéen en vue d'un retour à l'ordre démocratique dans les délais les plus courts.

11. Son Excellence Maduekwe a attiré l'attention sur l'objet de la réunion – l'examen de la situation qui prévaut en Guinée à la lumière du coup d'état – soulignant que la préoccupation de la région face à cette situation et la volonté de lui apporter réponse, ont conduit le Président en exercice, S.E. Umaru Musa Yar'Adua a dépêché en Guinée une mission de haut niveau dans l'objectif de favoriser au maximum les voies de dialogue permettant une sortie de crise. Le Ministre a enfin souhaité à ses collègues plein succès dans leurs travaux.

12. Pour sa part, le Président de la Commission de la CEDEAO, Dr Mohamed Ibn Chambas, a exprimé la gratitude de la CEDEAO à Son Excellence Alhaji Umaru Musa Yar'Adua, Président de la République fédérale du Nigeria pour la qualité de son leadership, le soutien et les encouragements qu'il n'a cessé de prodiguer à la CEDEAO depuis son accession à la présidence de la Conférence. Il lui a également transmis les remerciements de la région pour les efforts inlassables déployés afin de faire de la région un havre de paix.

13. Dr. Chambas, à l'instar du Président du Conseil, a adressé ses félicitations au gouvernement et au peuple ghanéens pour avoir organisé pour la cinquième fois consécutive des élections crédibles dont l'Afrique peut s'ennorgueillir à juste titre. Il a souhaité la bienvenue à la nouvelle administration ghanéenne au sein de la famille CEDEAO.

14. S'agissant de la situation en Guinée, le Président de la Commission de la CEDEAO a estimé que le coup d'état constitue un sérieux revers pour les efforts déployés en vue de promouvoir la démocratie et l'état de droit dans la région ; il a réaffirmé l'opposition ferme de la CEDEAO à tout pouvoir anticonstitutionnel ainsi que la nécessité de défendre les principes inscrits dans le Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance.

15. Il a invité à une analyse lucide de la situation afin de trouver une réponse appropriée et proportionnelle ainsi que le prévoient les textes de la CEDEAO et de l'UA. Par ailleurs, il a engagé la CEDEAO à rester mobilisée face à la situation, rappelant au Conseil la confiance placée dans la CEDEAO par les populations guinéennes qui avaient l'espoir que celle-ci serait à leurs côtés en ces heures difficiles.

II. Adoption de l'Ordre du Jour

La réunion a adopté le seul point inscrit à l'ordre du jour de la session extraordinaire du Conseil de Médiation et de Sécurité, à savoir la situation en Guinée, suite à la mort du Général Lansana Conté.

III. Présentation et Examen du Mémoire sur la Guinée

17. Ledit mémoire a été présenté par le Président de la Commission de la CEDEAO qui a fait une chronologie des événements intervenus dans le pays depuis la mort du Président Lansana Conté, y compris le coup d'état, les réactions publiques à ce putsch ainsi que les mesures prises par la CEDEAO. Il a ensuite procédé à une analyse de la situation actuelle, mettant en relief les défis et les scénarios pouvant être envisagés. Il a conclu son intervention en proposant des options de politiques. En outre, il a informé le Conseil que l'opportunité serait donnée aux représentants du régime militaire et à ceux de la société civile de s'adresser à l'assemblée.

18. Le délégué du Ghana a pris la parole pour exprimer la gratitude de son pays aux autres Etats membres de la région pour leur soutien et leur solidarité durant la période éprouvante des élections au Ghana. Il a donné l'assurance que le Ghana prendrait des mesures afin de consolider davantage la démocratie au plan national et poursuivrait le même objectif au plan régional. Il a souligné également que le Président John Atta-Mills est déterminé à mettre en place une administration de large ouverture accordant une attention particulière à la dimension genre.

19. Les travaux se sont ensuite déroulés à huis clos. Durant cette session, les délégués ont procédé à une analyse approfondie de la situation en Guinée sur la base du rapport présenté par la Commission.

20. Le Vice Président de la junte (le CNDD), le Général de Brigade Mamadouba "Toto" Camara, a présenté les arguments du régime militaire justifiant le coup. Il a exprimé la disponibilité du régime à engager un dialogue constructif avec la CEDEAO en vue de trouver une solution heureuse à la crise. Il en a appelé à l'esprit de compréhension des uns et des autres, laissant entendre qu'un début de consensus avait été trouvé avec la CEDEAO concernant une feuille de route susceptible de conduire à la sortie de crise.

21. De son côté, le représentant de la Société civile guinéenne, Dr. Saran Daraba Kaba, a rappelé que sous l'ancien régime, la Guinée était gangrenée par des maux ayant pour noms corruption et malgouvernance. Elle a informé le Conseil que le CNDD a accepté le principe de se transformer en un Conseil national de transition incorporant toutes les parties prenantes guinéennes. D'autre part, elle a souligné que des progrès ont été réalisés sur le front socioéconomique en Guinée, plaidant pour qu'il soit offert au CNDD une chance de conduire un processus de transition consensuel.

22. Le Conseil de Médiation et de Sécurité a également entendu une communication d'un représentant du syndicat des travailleurs.

23. Les délégués des Etats membres ont adressé des questions aux représentants guinéens et commenté les explications fournies.

24. A tour de rôle, les Etats membres ont donné leur appréciation de la situation en Guinée, à la lumière du mémorandum et des explications données par les représentants de parties guinéennes.

25. Durant les discussions, un consensus s'est formé sur l'inacceptabilité de la prise de pouvoir par des voies anticonstitutionnelles en Guinée, la nécessité d'appliquer des sanctions à l'encontre du régime guinéen et le rôle central à jouer par la CEDEAO afin d'appuyer les efforts du peuple guinéen en vue d'assurer un retour rapide à l'ordre constitutionnel.

26. Après des délibérations exhaustives et une évaluation soignée des différents scénarios et options, le Conseil de Médiation et de Sécurité a arrêté les recommandations suivantes à soumettre à l'attention de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement :

- a) condamner fermement le coup d'état du 23 décembre 2008 en Guinée, en se fondant sur les dispositions du Protocole A/SP1/12/01 sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance et réaffirmer la position de principe de la CEDEAO contre l'accession ou le maintien au pouvoir par des voies anticonstitutionnelles.
- b) suspendre la participation de la Guinée de toutes les réunions de la CEDEAO au niveau des Chefs d'Etat ou au niveau ministériel, jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel.
- c) exiger du Conseil National pour la Démocratie et le Développement (CNDD) la prise de mesures immédiates visant le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée, conformément aux Protocoles de la CEDEAO et en tenant compte des décisions adoptées par le Conseil de Sécurité et de Paix de l'UA sur la situation en Guinée.
- d) inviter le CNDD à adopter les modalités ci-après pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel :
 - i. la mise en place d'un Conseil national de transition (CNT), organe délibérant, regroupant civils et militaires, en vue de la réalisation des objectifs de la transition. La CEDEAO, avec l'appui de ses partenaires, assistera les acteurs guinéens en vue de la mise en place rapide du CNT;
 - ii. la mise en place d'un forum consultatif regroupant toutes les composantes de la société guinéenne, en tenant compte de sa diversité ethnique et régionale, ainsi que de la dimension genre. Ce forum servira de cadre de dialogue permettant aux Guinéens d'œuvrer au renforcement de la cohésion nationale ;

- iii. le CNT mènera à terme le processus de transition, en organisant des élections libres, régulières et transparentes en 2009 ;
 - iv. le CNT assurera la stabilité gouvernementale indispensable à la bonne conduite de la transition ;
 - v. les membres du CNDD, ainsi que le Premier ministre de transition et les membres de son Gouvernement, ne devront pas se présenter aux élections à organiser en 2009 ;
 - vi. les autorités de transition s'engagent à respecter les droits humains et l'état de droit, ainsi qu'à lutter contre l'impunité et le trafic de drogue.
27. Le Conseil de Médiation et de Sécurité a également recommandé à la Conférence l'adoption des mesures d'accompagnement ci-après afin de faciliter le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée :
- a) le maintien par la CEDEAO d'un dialogue permanent et constructif avec le CNDD, les parties prenantes guinéennes et les partenaires en vue de veiller à la mise en œuvre immédiate des recommandations concernant l'organisation rapide d'élections et le transfert du pouvoir à un régime démocratiquement élu ;
 - b) les efforts à déployer par la CEDEAO pour que la Guinée soit inscrite sur les listes de la Commission de Consolidation de la Paix de l'ONU, en tant que pays fragile sortant de conflit, pour lui permettre de bénéficier du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix ;
 - c) la définition d'un commun accord, par la CEDEAO, la communauté internationale et les parties prenantes guinéennes, de critères de référence et de délais d'exécution des tâches identifiées dans le cadre de la feuille de route pour la transition ;
 - d) les mesures devant être mises en œuvre par la CEDEAO et la communauté internationale pour faciliter l'achèvement des opérations d'inscription des électeurs et la mise à disposition de cartes d'identification des électeurs afin de permettre la tenue d'élections en 2009. A cette fin, la CEDEAO et la communauté internationale faciliteront la mobilisation des ressources requises pour l'opération ;
 - e) la collaboration entre la CEDEAO et la communauté internationale en vue du lancement d'une réforme profonde du secteur de la sécurité en Guinée, à travers la mobilisation des compétences et des ressources requises ;
 - f) l'allègement progressif par la CEDEAO des sanctions à l'encontre de la Guinée suivant l'état d'avancement du programme de transition et, parallèlement, l'appel à la levée des sanctions internationales contre la Guinée afin de permettre aux autorités d'exécuter les tâches identifiées dans le cadre du programme de transition

- g) le renforcement par la CEDEAO des capacités du Bureau du Représentant spécial du Président de la Commission en Guinée par la mise à disposition d'effectifs suffisants et d'équipements, pour permettre à ce Bureau de coordonner les activités relatives à la contribution de la CEDEAO au processus de transition ;
- h) la facilitation par la CEDEAO de visites périodiques en Guinée de l'Envoyé Spécial du Président en exercice de la CEDEAO.

Le Président de la Commission de la CEDEAO soumettra au Président en exercice de la Conférence des rapports périodiques sur la situation en Guinée.

IV. REMARQUES DE CLOTURE

26. Dans son mot de clôture, Son Excellence Ojo Maduekwe, Ministre des Affaires Etrangères du Nigeria et Président du Conseil de Médiation et de Sécurité, a remercié les participants pour leur précieuse contribution aux travaux et leur a souhaité un bon retour vers leurs destinations respectives.

FAIT A ABUJA LE 9 JANVIER 2009

.....
S.E.OJO MADUEKWE
PRESIDENT

7

COMUNIDADE DOS ESTADOS DA
AFRICA DO OESTE



ECONOMIC COMMUNITY OF WEST
AFRICAN STATES

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

REUNION DU CONSEIL DE MEDIATION ET DE SECURITE

Abuja, 9 janvier 2009

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les membres du Conseil de Médiation et de Sécurité de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), réunis le 9 janvier 2009 à Abuja, expriment leur profonde gratitude à Son Excellence Alhaji Umaru Musa Yar'Adua, Président de la République fédérale du Nigeria et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, au gouvernement et au peuple du Nigeria, pour l'hospitalité chaleureuse et fraternelle qui leur a été réservée ainsi que les excellentes dispositions prises afin d'assurer le bon déroulement de leurs travaux.

Ils ont également adressé leurs sincères remerciements à Son Excellence Chief Ojo Maduekwe, Président du Conseil de Médiation et de Sécurité pour la compétence et l'efficacité dont il a fait montre dans la conduite des travaux du Conseil, contribuant ainsi à en assurer le succès.

FAIT LE 9 JANVIER 2009
LE CONSEIL DE MEDIATION ET DE SECURITE

Annexe 7

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires étrangères
et du développement international

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Guinée relatif à la coopération

en matière de défense et au statut des forces

NOR : MAEJ1429488L/Bleue-1

ÉTUDE D'IMPACT

I- Situation de référence et objectifs de l'accord

Le cadre juridique de notre coopération en matière de défense avec la République de Guinée était déterminé par un accord de coopération militaire technique signé le 17 avril 1985, accord qui n'est jamais entré en vigueur faute d'approbation par la Partie guinéenne. Cette circonstance n'a cependant pas fait obstacle à la conduite de certaines actions de coopération.

Lors de la visite en France, à l'été 2012, du Président de la République de Guinée, les autorités guinéennes ont fait part de leur volonté de conclure un nouvel accord de coopération en matière de défense.

L'accord du 13 janvier 2014 vise ainsi à encadrer la coopération bilatérale de défense et à fournir un statut aux personnels destinés à sa mise en oeuvre.

II- Conséquences estimées de la mise en oeuvre de l'accord

- Conséquences économiques

La relance de notre coopération de défense avec la Guinée entraîne des échanges de savoir-faire. La Guinée s'intéresse notamment aux équipements militaires qui équipent l'armée française et tend à adopter des équipements similaires. A titre d'exemple, la création d'une préfecture maritime s'est traduite par l'acquisition par la Guinée de trois vedettes RAIDCO (6 M€) et un projet d'acquisition de trois patrouilleurs OCEA (20 M€). Parallèlement, l'équipement des sémaphores guinéens, soutenu et

partiellement financé par la France (Direction de la coopération de sécurité et de défense du Ministère des affaires étrangères et du développement international à hauteur de 177.000 euros et « Eléments français au Sénégal ») a été fourni par des entreprises françaises ou européennes.

- Conséquences financières

Notre dispositif de coopération de défense et de sécurité s'est étoffé avec la création d'un poste de coopérant dans l'armée de l'air en 2013. Sa mise en oeuvre fait l'objet de projets communs révisés périodiquement. 2/4

Cet accord de coopération bilatérale de défense ne crée pas d'obligations financières particulières mais prévoit des exonérations de droits et taxes pour l'importation de matériels et approvisionnements destinés à l'usage exclusif des forces de la Partie d'envoi.

- Conséquences sociales

Les forces armées guinéennes ont été longtemps caractérisées par la faiblesse de leur gestion et de leur organisation, le point le plus critique ayant été atteint pendant le Conseil national pour la démocratie et le développement, entre 2008 et 2010. Après son investiture, le Président de la République de Guinée, Alpha Condé, a lancé un grand programme de réforme du secteur de la sécurité, dont l'un des points saillants a été, en décembre 2011, la mise à la retraite de près de 4000 militaires, une première depuis l'indépendance de la Guinée en 1958. Le décret portant organisation du ministère de la défense, signé le 11 avril 2014, permet d'envisager la professionnalisation de nombreuses filières, en particulier dans le domaine des ressources humaines. La mise en oeuvre de cet accord intergouvernemental dans ce domaine doit promouvoir une gestion assainie des ressources humaines.

- Conséquences environnementales

La prise en compte des questions environnementales en Guinée est encore balbutiante. Cependant, dans le domaine de la défense, quelques actions marquantes ont déjà été mises en oeuvre avec notre coopération (dépollution pyrotechnique du champ de tir de Kindia, création d'une cellule environnement au sein de la préfecture maritime). Ainsi, les conséquences environnementales de cet accord ne peuvent être que vertueuses.

- Conséquences juridiques

L'objectif du présent accord est de donner une nouvelle impulsion à notre coopération de défense avec la République de Guinée. Cette coopération est essentiellement centrée sur la coopération militaire menée soit par la direction de la coopération de sécurité et de défense du ministère des Affaires étrangères, soit par l'état-major des armées, au ministère de la Défense.

Le présent accord ne prévoit pas de clause d'assistance en cas d'exercice de la légitime défense par la République guinéenne.

Ses dispositions sont pleinement compatibles avec, d'une part, les engagements de la France dans le cadre des Nations Unies (articles 2 et 51 de la Charte des Nations unies) et, d'autre part, ses engagements dans le cadre de l'OTAN et de l'UE. Le Traité de Washington du 4 avril 1949 n'exclut pas la possibilité pour un État Partie au Traité de Washington de conclure des accords avec des États tiers, pour autant qu'ils ne soient pas en contradiction avec ledit Traité (article 8). Le Traité sur l'Union européenne (article 42.7) renvoie aux engagements souscrits par les États membres dans le cadre de l'OTAN.

L'accord a été rédigé sur le modèle des accords et traités de partenariat de défense conclus entre 2009 et 2012 avec huit autres États africains¹, il se compose, après un préambule et un article 1er consacré aux définitions utilisées, de quatre parties.

¹ Togo, Cameroun, Comores, Gabon, République centrafricaine, Djibouti, Côte d'Ivoire et Sénégal
3/4

La première partie de l'accord (articles 2 à 5) est relative aux principes généraux de la coopération. Elle rappelle les grands objectifs et les principes de celle-ci, expose les domaines et formes de la coopération en matière de défense, et engage chaque Partie à mettre à disposition de l'autre les facilités qui apparaîtraient nécessaires à l'accomplissement de la coopération.

La deuxième partie de l'accord (articles 6 à 15) traite du statut des membres du personnel engagés dans la coopération en matière de défense, en particulier sous l'angle des conditions d'entrée et de séjour des personnels, du port de l'uniforme et des armes ainsi que de l'utilisation de celles-ci, de la compétence juridictionnelle, du règlement des dommages.

Les stipulations relatives aux règles de priorité de juridiction en cas d'infraction commise par les membres du personnel ou des personnes à charge de l'une ou l'autre Partie contiennent des garanties relatives au droit à un procès équitable au sens de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH). L'article 13 §7 précise les droits procéduraux dont doivent bénéficier, a minima, les personnes poursuivies devant les juridictions guinéennes. S'agissant de la peine capitale, l'accord précise que les Parties subordonnent l'exercice de leur compétence de juridiction à l'engagement préalable que celle-ci, lorsqu'elle est encourue, ne sera ni requise ni prononcée. Ces dispositions permettent d'éviter que les membres du personnel français ou leurs personnes à charge ayant commis des infractions en dehors du service ne soient exposés, devant les juridictions guinéennes, à la peine de mort ou à des traitements contraires à l'article 3 de la CEDH. La Guinée est partie à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants du 10 décembre 1984 ainsi qu'au Pacte international relatif aux droits civils et politiques conclu le 16 décembre 1966.

La troisième partie de l'accord (articles 16 à 20) porte sur les facilités opérationnelles accordées dans les domaines de la circulation militaire, du soutien logistique, de l'importation et de l'entreposage des matériels, et des moyens de communication.

L'accord n'appelle pas de modification du droit interne.

Articulation avec le cadre juridique existant :

L'accord prévoit des exonérations de droits et de taxes pour l'importation de matériels et approvisionnements destinés à l'usage exclusif des forces, sous certaines conditions (cf. article 18). Il est conforme au droit communautaire. L'article 131 a) du règlement n° 1186/2009 du 16 novembre 2009 (codifiant le règlement n° 918/83) établissant un régime communautaire de franchises douanières prévoit que, jusqu'à l'établissement de dispositions communautaires dans le domaine considéré, les États membres peuvent octroyer des franchises particulières aux forces armées stationnées sur leur territoire en application d'accords internationaux.

2 <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:324:0023:0057:FR:PDF>

Actuellement, la coopération en matière de défense avec la République de Guinée est restreinte à un accord de coopération militaire technique signé le 17 avril 1985. Cependant, la France n'a jamais reçu l'instrument d'approbation guinéen, condition requise pour l'entrée en vigueur de cet accord.

L'accord de coopération en matière de défense signé le 13 janvier 2014 se substituera à l'accord de coopération militaire technique signé en 1985, sans qu'il y ait nécessité d'abroger ce dernier dès lors qu'il n'est jamais entré en vigueur. 4/4

- Conséquences administratives

L'accord n'institue pas de structure de pilotage de la coopération bilatérale de défense et de sécurité, il n'engendre donc aucune conséquence administrative particulière.

III – Historique des négociations

Lors de la visite en France, à l'été 2012, du Président de la République de Guinée, il a été convenu par les ministres de la défense de négocier un nouvel accord de coopération. Dans ce but, un projet d'accord relatif à la coopération en matière de défense et au statut des forces a été élaboré mais l'ouverture des négociations avec la partie guinéenne a toutefois été différée en raison de la dégradation de la situation politique en Guinée et de la sensibilité politique de ce type d'accord.

L'évolution positive de la situation constatée lors des élections législatives du 28 septembre 2013 a permis de reconsidérer cette position et le projet d'accord a été transmis aux autorités guinéennes à la fin du mois de novembre 2013. Celles-ci ont rapidement marqué leur accord au projet, qui a été signé le 13 janvier 2014.

IV – État des signatures et ratifications

L'accord a été signé le 13 janvier 2014. Côté guinéen, l'accord a fait l'objet d'une loi d'autorisation le 2 juillet 2014 et d'un décret de publication du 3 juillet de la même année. L'instrument de ratification n'a pas encore été transmis.

V - Déclarations ou réserves

Sans objet.

TABLE DES MATIERES

Remerciements	
SIGLES ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	
INTRODUCTION	
GENERALE	10
Erreur ! Signet non défini.	
1^{ère} Partie : DES AUTORITARISMES AUX CONSOLIDATIONS DEMOCRATIQUES: ETAT DE LA LITTERATURE	40
Chapitre1: LES DYNAMIQUES AUTORITAIRES.....	42
A. L'autoritarisme au prisme des variable classiques et au delà.....	44
I)Les variables économiques, sociales, culturelles et leurs limites.....	45
a)L'économique et les théories de la dépendance et du développement..	45
b)Les variables sociales et culturelles.....	47
II) Au-delà des variables classiques.....	48
a) Le sacre de l'unité africaines.....	50
c) Un faible degré d'institutionnalisation.....	55
b)La réinterprétation du socialisme africain.....	52
B.L'instauration autoritaire en Guinée	58
I)Sékou Touré : un autoritarisme civil.....	58
1)Les stratégies de conquete et de mobilisation des masses.....	62
2)Le vocabulaire utilisé.....	64
II) Des autoritarismes militaires.....	66
Chapitre 2 LES PROCESSUS DE TRANSITIONS DEMOCRATIQUES: ESSAI D'INTERPRETATION.....	76
A Etat des lieux logiques des transitions démocratiques.....	78
I) Une vaste littérature et des résultats mitigés.....	79
1.Des transitions à l'issu d'élections avec alternances.....	82
2 Des transitions à l'issu d'élection sans alternances.....	85
II) Les logiques internes et externes en faveur des transitions démocratiques....	89

1) Les logiques internes.....	89
a) L'apport de la société civile.....	89
b) Les médias et la démocratisation.....	91
c) Sécheresse, famine et revendications sociales et démocratique.....	93
2) Les logiques externes.....	95
B) Consolidation versus restauration autoritaire.....	99
1) Le retour de la règle militaire.....	100
2) Les difficultés de consolidations des nouvelles institutions et de la participation politique.....	102
3) Les contraintes économiques à la démocratisation.....	104
CONCLUSION PARTIELLE : Démocratisation ou le prisme de la forme sur le fond.....	108
2^{ème} Partie LA LONGUE MARCHÉ VERS LA DEMOCRATISATION EN GUINEE.....	109
CHAPITRE 3: Le régime de Lansana Conté : démocratisation sous forme de restauration autoritaire.....	111
A. L'institutionnalisation et la consolidation du pouvoir militaire.....	114
1) Les réformes institutionnelles : entre consolidation du pouvoir militaire et nécessité d'une ouverture démocratique.....	115
a) La période d'exception : Conté sous la continuité de Sékou Touré.....	116
b) La timide phase de décompression autoritaire.....	118
c) Les limites des différentes propositions.....	134
d) Une forte instabilité institutionnelle et gouvernementale.....	138
2) L'essoufflement du régime militaire et le recours à l'expertise civile... Erreur ! Signet non défini.	138
a) Le changement dans la continuité.....	139
b) La pression sous régionale et internationale (CEDEAO, UA, EU).....	143
B. Comprendre l'échec du processus de transition démocratique.....	148
1. La déstructuration administrative.....	150
a) La militarisation de l'administration publique.....	151

b)La	question	du
recrutement.....	154	Erreur ! Signet non défini.
2. Appliquer la théorie économique de la démocratie sur le cas guinéen.....	157	
a) Tensions sociales et dégoût politique.....	159	
b) Désagrégation du tissu social.....	161	
c) L'ethnisation du politique.....	164	
CHAPITRE 4 L'ARMÉE DANS LA TRANSITION REUSSIE DE 2010.....	167	
A. L'armée sous Sékou Tourée : une institution soumise au parti.....	170	
1. La politisation par la mise en place des CUM.....	170	
2) Les conséquences de la politisation: la déprofessionnalisation de l'armée.....	175	
B) L'armée et la transition.....	180	
I) Un statu quo institutionnel.....	180	
1) Une continuité constitutionnelle incertaine.....	181	
a) La fin du mandat de l'Assemblée nationale et l'article 34 de la constitution.....	181	
b) Le scénario militaire comme seule issue.....	186	
2. La reprise du processus démocratique.....	191	
a) L'évolution du régime du CNDD.....	193	
b) L'armée dans la transition : de l'organisation des élections au retrait des militaires.....	200	
II) La reprise du processus de transition par le pouvoir militaire.....	203	
1. Relever le défi de la dépolitisation de l'armée.....	203	
a) Le retrait militaire condition d'une transition démocratique.....	204	
b) La place centrale des acteurs (parti politiques-syndicats-société civile.....	207	
2. Dépasser l'ethnicité	209	
a) Ethnicité et violence politique.....	211	
b) Le défi de la cohésion sociale.....	213	
CONCLUSION PARTIELLE.....	216	

3^{ème} Partie: LE REGIME POST-TRANSITION ET LA PROBLEMATIQUE DE LA REFORME DES SYSTEMES DE SECURITE (RSS)	219
Chapitre 5: LE NOUVEAU REGIME ET LA GOUVERNANCE DE LA SECURITE.....	220
A. La question des reformes du secteur de la sécurité.....	221
1. Des reformes à court terme.....	222
a) Le traitement salarial et réorganisation des forces armées.....	224
b) Rénovation et équipement des caserne.....	227
c) Redéfinition de la politique budgétaire.....	229
2. Redéfinition des rôles entre l'armée, la gendarmerie et la police.....	231
a) la police et la sécurité intérieure.....	231
b) Démilitarisation de la capitale.....	234
B. Le pari du control civil sur les militaires.....	237
1. Le contrôle politique.....	237
a) La restauration de l'autorité civile.....	238
b) Le contrôle parlementaire (budget).....	240
2. Le renforcement de contrôle judiciaire.....	244
a) Requalification de la justice militaire.....	245
b) Mettre fin à l'impunité.....	247
Chapitre 6: LA REFORME DES SYSTEMES DE SECURITE A L'EPREUVE DE LA TEMPORALITE.....	252
A. Des réformes à long terme.....	254
1. La gestion des effectifs.....	255
a) Transparence et rationalisation du recrutement.....	256
b) La question des avancements.....	258
2. La réadaptation du service militaire.....	259
a) Armée et développement : vers un retour dans le passé	259
b) Sécurité et aide au développement : une nouvelle donne de la RSS...	261
B. Les limites de la Réforme du Système de Sécurité.....	265
1. Les limites de l'adhésion des acteurs.....	266
a) La peur de la perte des avantages pour certains acteurs.....	267

b)	L'absence d'une démarche participative pour d'autres.....	269
2.	Les limites de l'apport de la communauté internationale et la question du temps dans la réforme.	272
a)	Des mesures imposées de l'extérieur et pas coordonnées.....	273
b)	La problématique du temps dans la réforme.....	276
	CONCLUSION PARTIELLE.....	278
	CONCLUSION GENERALE.....	280
	BIBLIOGRAPHIE	2 94
	ANNEXES.....	317
	TABLE DES MATIERES.....	350